

2008-09

C 2007/3

Programme
de travail
et budget
présenté par le
Directeur général



C 2007/3
Août 2007

*Trente-quatrième session
de la Conférence
17-24 novembre 2007*

2008-09

Programme
de travail
et budget

présenté par le
Directeur général

Organisation
des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture
Rome, 2007

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef du Service de la gestion des publications, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO 2007

Imprimé par l'Unité FAO de l'impression intérieure

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION DU DIRECTEUR GENERAL	3
PORTEE DU DOCUMENT	5
SECTION I. CONTEXTE GENERAL.....	7
A. L'évaluation externe indépendante de la FAO et ses conclusions.....	7
B. Réformes de l'ONU	8
C. Mise en œuvre des réformes approuvées par les organes directeurs de la FAO	10
D. Économies et gains d'efficacité.....	13
SECTION II. LIGNES DE FORCE	20
A. Principaux tendances et défis	20
B. Orientations multidisciplinaires.....	24
C. Ressources du budget ordinaire et ressources extrabudgétaires: vers une présentation plus intégrée.....	34
D. Descriptifs des chapitres du Programme de travail	42
SECTION III. PRINCIPALES QUESTIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES	57
A. Introduction	57
B. Besoins budgétaires supplémentaires pour exécuter le Programme de travail 2008-09	58
C. Ressources requises pour rétablir la situation financière, compenser le manque de liquidités et reconstituer les réserves	72
D. Conclusions.....	77
E. Projets de résolutions soumis à la Conférence pour adoption	82
LISTE DES ANNEXES	
Annexe 1 – Descriptif des programmes et tableaux sur les ressources.....	85
Annexe 2 – Dimensions régionales	135
Annexe 3 – Évolution des postes.....	146
Annexe 4 - Aperçu du bilan de la FAO	147
Annexe 5 - Vue d'ensemble des ressources totales disponibles (avant augmentation des coûts)	151
Annexe 6 – Tableaux récapitulatifs par chapitre et programme.....	152
Annexe 7 - Ouvertures de crédits par unité organisationnelle	156
Annexe 8 – Organigrammes.....	160
Sigles.....	162

Introduction du Directeur général

J'ai l'honneur de présenter à la Conférence les propositions du Programme de travail et budget 2008-09. Les dirigeants politiques et la vaste constellation des acteurs non gouvernementaux ont reconnu à de maintes occasions le rôle central que doivent jouer l'agriculture et le développement rural dans les efforts consentis par les pays afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux visant l'éradication de la pauvreté extrême et de la faim et l'utilisation durable des ressources naturelles. L'ampleur de la tâche est considérablement accentuée par une série de phénomènes touchant l'alimentation et l'agriculture qui sont abordés brièvement dans la Section II. On citera, entre autres, la croissance démographique inégale, l'urbanisation, la rapide intégration économique et les changements que cela entraîne en termes de consommation alimentaire et de modèles de production qui sont en concurrence avec la demande d'énergie provenant de sources différentes, telles que la bioénergie. Dans le même temps, les systèmes de production agricole doivent s'adapter afin de tenir compte des immenses pressions exercées sur les ressources naturelles par une population mondiale en pleine croissance, des effets du changement climatique, des incidences des ravageurs et des maladies transfrontières ainsi que de la demande d'aliments de meilleure qualité et plus sûrs. L'ensemble du Programme de travail et budget est conçu afin de relever ces défis. Les programmes mettent l'accent sur les domaines prioritaires où la FAO bénéficie d'un avantage comparatif en renforçant le lien entre le travail analytique à l'échelle mondiale et l'expérience obtenue grâce à la mise en œuvre à l'échelon local, tout en misant sur l'action pluridisciplinaire et en tirant le meilleur parti des alliances extérieures.

Au cours des deux dernières années, les organes directeurs se sont fermement engagés à soutenir les changements dans les programmes et les structures de gestion en vue d'améliorer le ciblage, l'efficacité et l'efficience des services que la FAO fournit à ses Membres. La mise en œuvre des réformes de la FAO, approuvées par les organes directeurs entre novembre 2005 et juin 2007, progresse de façon satisfaisante. Ces réformes ont donné à l'Organisation l'occasion de bénéficier de contributions significatives en nature et en espèces de la part des pays hôtes, de réduire les niveaux hiérarchiques et de faire des économies en déplaçant des ressources vers des zones où les coûts sont moindres. L'application intégrale des mesures approuvées demandera des actions lors de la prochaine période biennale, telles que la mise en œuvre du Centre des services communs dans sa nouvelle configuration, qui permettra de réduire considérablement les coûts relatifs à la fourniture de services administratifs et financiers à partir de 2009. Le Secrétariat a toujours la ferme intention de réaliser des économies et des gains d'efficience, tout en veillant à ce que la décentralisation soit synonyme de services plus efficaces pour les bénéficiaires.

Ce PTB a été élaboré dans des circonstances particulièrement complexes, dans le contexte général des efforts permanents visant à renforcer et à améliorer la FAO et le système des Nations Unies, par le biais de l'Évaluation externe indépendante (EEI) de la FAO en cours et du processus de réforme couvrant l'ensemble du système des Nations Unies. La Conférence est également saisie du rapport de l'EEI, mais nous avons dû achever le PTB avant que les conclusions de cette évaluation ne soient connues. Le Secrétariat entend dès à présent soutenir les organes directeurs dans leurs décisions, en reconnaissant que celles-ci auront certainement de grandes incidences sur les Programmes de travail à venir. En ce qui concerne les initiatives actuelles en matière de réforme de l'ONU et l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, en attente de la conclusion des discussions de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Organisation continuera à participer activement aux projets pilotes des Nations Unies et aux débats qui ont lieu dans tout le système sur les réformes visant à renforcer l'efficacité de l'ensemble du système des Nations Unies. Dans le même temps, elle renforcera ses partenariats avec le PAM et le FIDA en matière de collaboration sur le plan opérationnel et administratif.

Ce PTB tient compte des orientations détaillées données par le Comité du programme, le Comité financier et le Conseil sur les questions de programme et de budget, suite à leur examen du Sommaire du Programme de travail et budget à leurs sessions de mai et juin 2007. Les recommandations qu'ils ont formulées au sujet de la présentation et du contenu de la version intégrale du PTB portaient essentiellement sur les points suivants:

- présentation plus détaillée du « budget de maintenance », accompagnée de plus amples justifications (à savoir, un budget conforme aux priorités exprimées par les Membres, tout en intégrant l'augmentation des coûts prévue ainsi que d'autres besoins en hausse afin de préserver le pouvoir d'achat des programmes de la FAO aux niveaux de 2006-07); et*
- propositions financières plus modestes afin de commencer à rétablir la viabilité financière de l'Organisation.*

Au chapitre des activités programmées, tout en tenant compte de l'avis du Conseil, selon lequel un vaste effort de redéfinition des priorités n'était pas justifié à ce stade, on a mis particulièrement l'accent sur les activités prévues dans quatre domaines pluridisciplinaires clés:

- échange des connaissances, afin de tirer le meilleur parti des connaissances explicites et tacites dans les services fournis aux Membres, notamment par le biais de la diffusion des pratiques optimales, des services interactifs avec les partenaires intéressés et des réseaux thématiques de connaissances;
- développement des capacités, en intégrant cette approche dans tous les programmes de la FAO pour répondre aux besoins des Membres dans un large éventail de domaines institutionnels et stratégiques;
- changement climatique, afin de refléter progressivement les grandes contributions que la FAO peut apporter, dans le cadre de son mandat, aux politiques et aux mesures d'atténuation des effets et d'adaptation; et
- bioénergie, afin d'exploiter son potentiel de façon équitable, en s'assurant que les aspects de la sécurité alimentaire et de la viabilité environnementale sont bien compris et pris en compte.

En définitive, le PTB sert à faciliter l'adoption par la Conférence d'une résolution sur les ouvertures de crédits fixant entre autres les contributions des Membres au Programme ordinaire. En plus des contributions mises en recouvrement, la FAO enregistre des niveaux record de contribution volontaires. Cet important flux de recettes peut servir de base de financement pour l'ensemble des besoins en ressources, si les programmes de la FAO sont élaborés dans le contexte d'une stratégie de mobilisation de fonds cohérente et bien gérée couvrant toutes les sources de financement. Dans l'attente des décisions des organes directeurs relatives aux recommandations de l'EEL, ce PTB jette les bases d'une présentation plus intégrée des ressources ordinaires et extrabudgétaires, conformément à la demande des Membres, ouvrant la voie à des avancées ultérieures dans les prochains documents de planification.

La Section III.D illustre les implications générales à la fois d'un budget de maintenance et de mesures plus limitées sur la voie d'un rétablissement de la viabilité financière de l'Organisation. Le budget de maintenance proposé inclut un crédit de 101,4 millions de dollars EU pour les augmentations de coûts (qui sont inévitables et expliquées de façon détaillée dans le document) et des besoins supplémentaires s'élevant à 18,7 millions de dollars EU (en baisse par rapport aux 23,9 millions de dollars EU inscrits dans le Sommaire du PTB) qui ont été examinés ou approuvés par les Membres en 2006-07, en vue d'une mise en oeuvre en 2008-09 (dépenses d'équipement, coûts de transition liés aux réformes approuvées et à l'introduction du russe comme langue de la FAO). Conformément aux directives du Conseil, un crédit supplémentaire minimum de 37,3 millions de dollars EU est proposé afin de rétablir la santé financière de l'Organisation. Les deux projets de résolutions entraîneraient par conséquent une augmentation des contributions de 21 pour cent par rapport à l'actuel exercice biennal (contre une estimation de 26 à 34 pour cent présentée dans le Sommaire du PTB).

Je suis conscient du fait que les augmentations proposées peuvent encore sembler élevées aux yeux de certains Membres. Toutefois, d'autres concluront peut-être que ces chiffres sont les conséquences inévitables des vœux exprimés à de maintes reprises par les Membres qui souhaitent bénéficier eux-mêmes de services de valeur et promouvoir la coopération internationale dans les domaines qui relèvent du mandat de la FAO. Comme toujours, le Secrétariat s'en remet au jugement des Membres réunis à la Conférence, s'efforçant seulement d'apporter à tout moment des éclaircissements sur les conséquences de toutes les décisions envisagées, quelles qu'elles soient.



Jacques Diouf
Director-General

PORTEE DU DOCUMENT

1. Lors de l'examen du Sommaire du Programme de travail et budget 2008-09 à leurs sessions de mai/juin 2007, le Comité du Programme, le Comité financier et le Conseil ont formulé des orientations spécifiques sur la teneur du Programme de travail et budget intégral. Le présent document répond à ces orientations (voir ci-après) et décrit succinctement les principaux défis et les questions de politique qui devraient influencer sur les activités de la FAO au cours du prochain exercice, ainsi que les grandes lignes du programme et les allocations de ressources.

2. Le présent Programme de travail et budget est élaboré dans le contexte plus général de l'Évaluation externe indépendante en cours, de la réforme des Nations Unies et de la mise en œuvre des réformes approuvées de la FAO, comme décrit dans la *Section I*. Le Conseil: «*est convenu que les propositions relatives à un budget de maintenance dans le Sommaire du programme de travail et de budget pourraient être plus élaborées dans le Programme de travail et de budget intégral. À cet égard, il a reconnu qu'à ce stade, l'effort déployé en matière de reformulation des priorités n'aurait pas été justifié, car il aurait préjugé des recommandations futures de l'Évaluation externe indépendante sur la teneur des activités de la FAO.*» En conséquence, le Programme de travail et budget intégral se concentre principalement sur les propositions chiffrées initiales relatives à un budget de « maintenance » tout en les complétant. Rappelons que ce budget vise à préserver le pouvoir d'achat dans l'exécution du Programme de travail de l'exercice 2008-09, d'une part en identifiant les augmentations de coûts prévues et les conséquences des coûts supplémentaires examinés ou approuvés par les Membres, et d'autre part en assurant la continuité des priorités de fond déjà adoptées par les Membres et en tenant compte des changements organisationnels approuvés par les organes directeurs. Il présente également des propositions pour le financement des réserves et des obligations de dépense à long terme, sachant qu'elles sont d'une nature plus limitée et qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'une approche plus progressive que celle adoptée dans le Sommaire du Programme de travail et budget, afin de répondre aux attentes du Conseil en la matière.

3. Le Conseil est également «*convenu qu'il était nécessaire de procéder à une analyse plus approfondie dans le Programme de travail et budget intégral afin d'aider la Conférence à prendre des décisions en toute connaissance de cause.*» Parmi les aspects exigeant des explications et des justifications claires, le Conseil a noté en particulier les augmentations des coûts, les gains d'efficience, les économies et les propositions pour les dépenses d'investissement. Ces aspects sont abordés dans la *Section I.D* et la *Section III* principale.

4. Le Conseil s'est ensuite «*félicité de l'intention de fournir une présentation plus intégrée du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires dans le Programme de travail et de budget intégral, tenant compte de la nécessité de mettre en place une approche stratégique et équilibrée pour la mobilisation de ressources permettant de répondre aux besoins et défis aux niveaux local et mondial.*» La *Section II.C* est consacrée à cette question.

5. Enfin, le Conseil «*a également fait sienne l'opinion des comités selon laquelle le Programme de travail et budget intégral devrait autant que possible détailler davantage le contenu dans le cadre du budget de maintenance, y compris la mise en œuvre sur le terrain et la prise en compte des recommandations des récentes sessions des comités techniques. Le document devrait également tenir compte plus explicitement de nouvelles questions importantes, comme les changements climatiques et la bioénergie, et traiter de façon adéquate les axes interdisciplinaires tels que le renforcement des capacités et la gestion des connaissances.*» Le Programme de travail et budget intégral couvre ces orientations de fond dans la *Section II*, et une *Annexe 1* détaillée fournit des descriptifs des programmes et des allocations de ressources pour chaque entité de programme, en mettant l'accent sur les réalisations escomptées, tandis que l'*Annexe 2* illustre les dimensions régionales.

6. Il est rappelé que, comme demandé par la dernière Conférence, le Comité du programme et le Comité financier ont adopté en mai 2006 un Programme de travail et budget

2006-07¹ révisé qui incorporait une structure de programme et des chapitres remaniés (qui sont en fait le résultat des décisions de la Conférence sur les réformes de l'Organisation). La nouvelle structure de programme est le fruit d'un effort de reformulation conséquent et d'une rationalisation importante des entités de programmes, dont le nombre total est passé de 261 à 186. Des informations plus détaillées figurent sur le site web de la FAO à l'adresse www.fao.org/pwb (formulation des entités de programme, calendrier des sessions, information sur les postes). Ce Programme de travail et budget 2006-07 révisé comprenait les mêmes axes programmatiques que le Programme de travail et budget 2008-09. En conséquence, les analyses de changement fournies dans le document (lorsqu'il s'agit d'une comparaison avec une situation de « base ») sont généralement en rapport avec le Programme de travail et budget 2006-07 révisé.

¹ PC 95/3 - FC 113/14.

SECTION I. CONTEXTE GENERAL

A. L'évaluation externe indépendante de la FAO et ses conclusions

7. Outre le présent Programme de travail et budget 2008-09, qui donne généralement lieu à une résolution de la Conférence sur les ouvertures de crédits, les sessions de novembre 2007 du Conseil et de la Conférence auront à examiner le rapport de l'équipe de l'évaluation externe indépendante et la réponse de principe du Directeur général.

8. L'évaluation externe indépendante a été demandée par les organes directeurs en novembre 2005. D'une large portée, elle englobe quatre éléments principaux: 1) les activités techniques de la FAO; 2) l'administration, la gestion et l'organisation; 3) la gouvernance; et 4) la place de la FAO dans le système multilatéral.

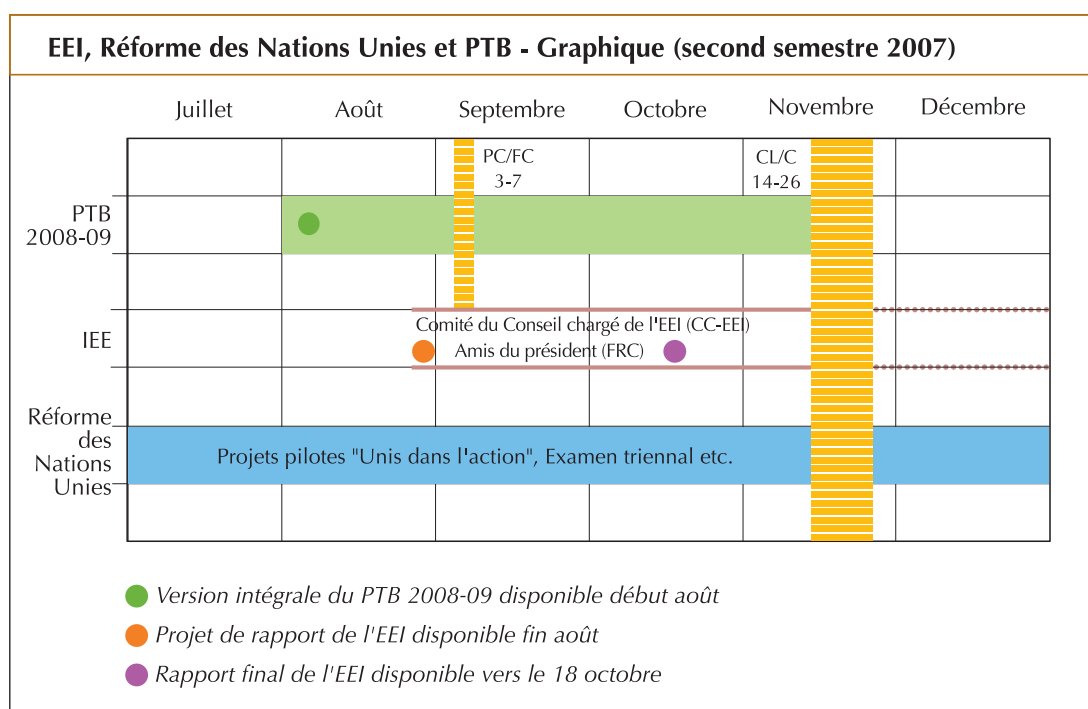
9. Des organes spéciaux ont été créés pour cet exercice important. Le Comité du Conseil sur l'évaluation externe indépendante a été mis en place par le cent vingt-neuvième Conseil en novembre 2005 et il a supervisé la gestion de l'évaluation externe indépendante tout au long de l'exercice biennal, en s'attachant notamment aux aspects financiers et logistiques. Il recevra le rapport final de l'évaluation externe indépendante avant le cent trente-troisième Conseil en novembre 2007.

10. Un « Groupe des Amis du Président », sous la conduite du Président indépendant du Conseil a été créé par la cent trentième session du Conseil en novembre 2006. Il a pour but de faciliter le dialogue entre les Membres et d'aider les organes directeurs à élaborer leurs décisions concernant l'évaluation externe indépendante lors de la Conférence. Ses réunions, auxquelles participent un groupe restreint de représentants par région et un représentant du Directeur général, sont ouvertes à tous les Membres de l'Organisation.

11. À sa première réunion tenue le 15 juin 2007, le groupe des Amis du Président a noté que le projet de rapport de l'évaluation externe indépendante serait disponible dans toutes les langues de l'Organisation vers la fin août et que le rapport final serait publié vers la mi-octobre. Il a également noté l'intention de l'équipe de l'évaluation externe indépendante de donner dans le rapport final des indications sur les conséquences en termes de coûts. Le rapport final sera accompagné d'une « réponse de principe » du Directeur général.

12. À l'heure où le présent document est rédigé (juillet 2007), le projet de rapport de l'évaluation externe indépendante est encore en préparation. La portée des recommandations formulées, leurs implications budgétaires et le calendrier éventuel de mise en œuvre des recommandations finales qui seront examinées par la Conférence ne seront connus qu'en octobre 2007 et ne peuvent donc pas être pris en compte dans le présent Programme de travail et budget.

13. Dans ce contexte, le Conseil de juin 2007 a prévu de procéder selon deux processus distincts dans la deuxième moitié de 2007. Dans le premier, jusqu'à la tenue de la Conférence, le Programme de travail et budget intégral sera analysé lors des sessions du Comité du Programme et du Comité financier au début de septembre 2007 et lors de la cent trente-troisième session du Conseil en novembre; dans le second, la documentation de l'évaluation externe indépendante sera examinée par le groupe des Amis du Président. Ce calendrier est sommairement présenté dans le tableau suivant (qui comprend, pour être complet, une barre horizontale supplémentaire désignant les initiatives de réforme des Nations Unies en cours et certains de leurs principaux éléments, comme indiqué dans la section suivante).



14. Il est clair que la Conférence sera tenue de prendre les décisions qu'elle jugera appropriées en ce qui concerne le PTB 2008-09 et le rapport de l'évaluation externe indépendante, profitant éventuellement du fait que les Amis du Président auront peut-être négocié auparavant les éléments d'une « feuille de route » pour la mise en application des décisions. Le PTB pourrait, comme à l'accoutumée, servir de base de décision pour le budget de l'exercice, même si l'on ne connaît pas encore les amendements au Programme de travail ni les ajustements budgétaires nécessaires pour 2008 et 2009, sur lesquels la Conférence devrait se prononcer en novembre 2007.

B. Réformes de l'ONU

15. Les grandes initiatives de réforme du système des Nations Unies ont des conséquences pour toutes les institutions des Nations Unies même si, à ce stade, elles en sont encore au stade préliminaire. La FAO est étroitement associée aux initiatives interinstitutions relatives aux huit programmes pilotes « Unis dans l'action » à l'échelle des pays. Elle s'est aussi engagée avec d'autres institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome à améliorer sa collaboration administrative et stratégique, aussi bien au siège que sur le terrain. Des mécanismes améliorés de coopération et de coordination seraient clairement appréciés, mais ils pourraient entraîner des coûts supplémentaires, alors que l'harmonisation des processus de travail permettrait de faire des économies à plus long terme. Les conséquences budgétaires doivent être évaluées aussi précisément que possible et prises en compte dans les Programmes de travail et budget futurs, lorsque des orientations nettes pourront être dégagées des processus intergouvernementaux et des enseignements tirés des projets pilotes mis en place dans les pays.

16. Un document d'information a été soumis à la cent trente-deuxième session du Conseil en juin 2007 concernant l'engagement de la FAO dans les réformes du système des Nations Unies et un séminaire sur la réforme de l'ONU a été organisé au Siège avec les représentants permanents, également en juin 2007. Une synthèse des principaux aspects est fournie ci-après, brossant un tableau exact de la situation au moment où le présent document est rédigé:

- . Le rapport du groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement (le rapport « HLP ») a été publié en novembre 2006. Bien que les observations du Secrétaire général aient été soumises à l'Assemblée générale des Nations Unies, les délibérations intergouvernementales sur le rapport HLP se poursuivent à l'Assemblée générale.
- . La Conférence sera saisie² d'un rapport intérimaire sur la mise en œuvre par la FAO de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement des Nations Unies décidé par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2004. Un nouvel examen triennal est en préparation et en négociation, et l'adoption finale d'une résolution le concernant devrait avoir lieu à l'Assemblée générale en novembre/décembre 2007. Certains aspects du nouvel examen triennal devraient concerner notamment le rôle des institutions spécialisées au sein des équipes de pays des Nations Unies, y compris la capacité des institutions à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour des activités réalisées dans les pays dans le contexte des plans cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et à l'appui de leurs activités normatives.
- . Le Secrétariat de la FAO est activement engagé dans: 1) les programmes pilotes « Unis dans l'action » exécutés dans les pays, essentiellement par le biais des équipes de pays des Nations Unies et de divers mécanismes de groupes des Nations Unies pour le développement incluant un nouveau Comité d'appui « Unis dans l'action » au niveau du Secrétaire général adjoint et du Sous-Directeur général. Ces programmes pilotes sont des exercices complexes et particulièrement importants qui s'efforcent d'évaluer les différentes approches qui permettraient au système des Nations Unies d'adopter des processus de travail avec les pays qui soient mieux coordonnés et plus efficaces sur le plan économique. L'engagement de la FAO vise à faire en sorte que ces approches tiennent compte des capacités et des activités des institutions spécialisées des Nations Unies avec ou sans présence sur le terrain, et à contribuer à la mise en place d'un mécanisme efficace d'évaluation des résultats des programmes pilotes.
- . Le Secrétariat de la FAO est également pleinement engagé dans l'amélioration des processus de travail au sein du système des Nations Unies, principalement par le biais du Comité de haut niveau sur la gestion, et dans l'examen du Conseil des chefs de secrétariat, par le biais du Comité de haut niveau sur les programmes et du Conseil des chefs de secrétariat lui-même).

17. Le rapport « HLP » estime que « *pour assurer une sécurité alimentaire à long terme et briser le cycle des famines chroniques, en particulier en Afrique subsaharienne, le PAM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) devraient revoir leurs approches respectives et renforcer la coordination interinstitutions.* » Les trois principaux piliers d'une collaboration de fond en 2008-09 sont les suivants:

- . formulation des politiques, renforcement des capacités, gestion des connaissances et activités de promotion;
- . investissements accrus dans le développement agricole et rural et dans la sécurité alimentaire, pour lesquels le FIDA et la FAO sont particulièrement concernés;
- . situations d'urgence et de remise en état, incluant la réduction des risques de catastrophe, dans lesquelles le PAM et la FAO sont très engagés, notamment dans le secours, le relèvement précoce et la transition vers le développement.

18. En vue d'améliorer leur coopération de fond, la FAO, le FIDA et le PAM ont tenu des consultations de haut niveau et lancé plusieurs initiatives aux niveaux du terrain et du siège.

² C 2007/17

Récemment, les trois institutions ont créé des groupes thématiques nationaux dans le cadre de l'approche « Un programme unique ». La coopération se poursuivra activement dans le contexte des programmes nationaux pour la sécurité alimentaire qui s'inspirent de l'approche sur « deux fronts » utilisée dans des programmes comme le Programme de lutte contre la faim et l'Alliance internationale contre la faim.

19. Dans le premier domaine, une coopération renforcée est prévue dans les domaines thématiques suivants: SMIAR, SICIAV, télédétection, analyse des marchés et rapprochement des producteurs et des marchés, lutte antiacridienne et santé animale, gestion des terres et des eaux, habilitation des agriculteurs (écoles pratiques d'agriculture).

20. Dans le deuxième domaine, la FAO a accru son aide aux activités de prêt du FIDA, ce qui devrait améliorer la qualité des contacts avec le Centre d'investissement et les divisions techniques de la FAO. Le FIDA a également lancé un programme pilote pour renforcer sa présence dans les pays. Deux de ces programmes pilotes sont réalisés avec la FAO (au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie) et d'autres devraient suivre en 2007 (Colombie, Rwanda, Madagascar et Viet Nam).

21. Dans le troisième domaine, parmi les activités menées en commun avec le PAM, on peut citer la préparation d'un chapitre sur la sécurité alimentaire pour le Plan commun d'action humanitaire, la coresponsabilité de groupes spécialisés dans la sécurité alimentaire dans plusieurs pays, le ciblage, l'appui logistique, la préparation et l'évaluation des stratégies nationales du PAM ainsi que les opérations prolongées de secours et de remise en état (par exemple dans les zones touchées par un tremblement de terre dans le nord du Pakistan et la Corne de l'Afrique).

22. Sur le plan administratif, les responsables administratifs des trois institutions ont créé un groupe de travail en vue d'identifier les possibilités de mener à bien des initiatives conjointes dans l'avenir et d'élaborer des mécanismes de gouvernance et de mise en œuvre concrète pour l'évaluation et l'exécution des mesures susceptibles de renforcer le rapport coûts-efficacité des opérations. Les domaines de collaboration administrative actuels et futurs sont décrits dans la *Section I.D* sur les *Économies et les gains d'efficacité*.

C. Mise en œuvre des réformes approuvées par les organes directeurs de la FAO

23. Des réformes importantes, notamment des changements à la structure organisationnelle, ont été approuvées par les organes directeurs par phases, c'est-à-dire principalement lors de la trente-troisième session de la Conférence en novembre 2005, de la cent trente et unième session du Conseil en novembre 2006 et de la cent trente-deuxième session du Conseil en juin 2007 en ce qui concerne l'emplacement d'un bureau sous-régional. La mise en œuvre de ces réformes s'est déroulée pendant l'exercice 2006-07 et se poursuivra comme il conviendra durant le prochain exercice biennal. Les conséquences budgétaires sont présentées dans la présente version intégrale du PTB. Des rapports intérimaires ont été soumis au Conseil de la FAO³, et un bref aperçu des progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre des décisions des organes directeurs – à l'heure où ce document est rédigé – est présenté dans cette section, en ce qui concerne le Siège et les bureaux décentralisés touchés par les réformes.

³ CL 131/18 paragraphes 54-167 et Annexe 3; CL 132/16.

Structure du Siège

24. Conformément aux décisions de la Conférence 2005 et du Conseil de novembre 2006, une structure remaniée est en place depuis le 1er janvier 2007. Présentée dans l'organigramme figurant à l'*Annexe 8*, cette structure organisationnelle est conservée dans le budget de maintenance élaboré dans le présent PTB.

25. La restructuration conduite au cours de l'actuel exercice annuel comprend trois changements importants. Ces changements renforceront l'efficacité des actions menées dans de nouveaux domaines importants tels que le changement climatique et la bioénergie. Ils permettront également de mettre en œuvre de manière adéquate certaines orientations interdisciplinaires comme le renforcement des capacités et la gestion des connaissances et de donner une plus grande visibilité et une priorité accrue à l'interface de la FAO avec le système des Nations Unies:

- Le nouveau Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (NR) comprend les trois nouvelles divisions suivantes: la Division des terres et des eaux, transférée en partie de l'ancien Département de l'agriculture; une nouvelle Division de l'environnement, des changements climatiques et de la bioénergie, et une Division de la recherche et de la vulgarisation; le Secrétariat du Conseil scientifique du GCRAI est situé dans le Bureau du Sous-Directeur général.
- Le nouveau Département des connaissances et de la communication (KC) comprend quatre divisions: la Division des technologies de l'information, qui était auparavant la Division des technologies et des systèmes d'information du Département de l'administration et des finances; la Division de l'échange des connaissances et du renforcement des capacités; la Division de la communication, auparavant la Division de l'information, qui incorpore des activités de liaison avec les Comités nationaux, la Journée mondiale de l'alimentation et le TeleFood; et la Division de la Conférence, du Conseil et du protocole. Les fonctions de l'Alliance internationale contre la faim sont attribuées au Bureau du Directeur général adjoint.
- Le Bureau du Conseiller spécial auprès du Directeur général a été remplacé par le Bureau de la coordination à l'échelle des Nations Unies et du suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement.

26. La structure remaniée du Siège comprend également un département renommé, celui de l'Agriculture et de la protection des consommateurs (AG). Un petit Centre de gestion des crises a été créé dans le Bureau du Sous-Directeur général (AG) pour coordonner les réponses aux crises provoquées par des maladies ou ravageurs transfrontières des plantes ou des animaux ou réagir aux crises en matière de sécurité sanitaire des aliments. Le Secrétariat de la Commission des ressources génétiques a été transféré au Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Les fonctions et les ressources liées à la gestion des sols et aux engrais de l'ancienne Division des terres et des eaux ont été intégrées dans la Division de la production végétale et de la protection des plantes. La Division des systèmes de soutien à l'agriculture a été rebaptisée Division des infrastructures rurales et des agro-industries.

27. Dans le Département du développement économique et social, la Division de la parité, de l'équité et de l'emploi en milieu rural reprend certaines des fonctions et des ressources de l'ancienne Division de la parité hommes-femmes et de la population. La Division de l'économie agricole et du développement incorpore l'Unité des études prospectives mondiales. La Division des produits et du commerce international a été renommée Division du commerce et des marchés.

Le Centre des services communs dans sa nouvelle configuration .

28. L'exercice 2008-09 devrait être celui de l'achèvement de la mise en place du Centre de services communs dans sa nouvelle configuration. Il est rappelé que pour réaliser des économies sur les coûts des services financiers et administratifs et tenir compte de la nécessité fondamentale de fournir en temps réel un appui aux opérations de la FAO dans le monde, sous la forme de services administratifs et d'un Centre d'appel, les opérations mondiales sont réparties en trois fuseaux horaires continentaux: a) Amérique latine et Caraïbes; b) Asie et Pacifique; et c) Afrique, Europe et Asie centrale, et Proche-Orient. Ces trois pôles, situés à Santiago, Bangkok et Budapest, feront rapport à un centre de coordination à Rome chargé d'assurer la qualité du service dans le monde entier.

29. Comme les activités du Centre de services communs liées aux régions de l'Afrique et du Proche-Orient seront conduites à partir de Budapest, des réductions correspondantes peuvent être appliquées aux unités actuelles d'appui à la gestion d'Accra et du Caire, afin de réduire la dimension de ces unités administratives. En ce qui concerne Santiago et Bangkok, la dotation en personnel des unités administratives de ces deux pôles est ajustée dans le présent PTB afin de prendre en compte les charges de travail effectives liées aux questions de personnel et aux activités de gestion des voyages dans les régions respectives.

30. Comme il est décrit plus en détail dans la prochaine section, cette configuration permettra d'économiser un montant non négligeable de huit millions de dollars par exercice, par rapport à la précédente configuration qui incluait un service d'appui à la gestion au Siège et des unités d'appui à la gestion dans chacun des bureaux régionaux en dehors du Siège. Ces économies, qui seront réalisées après la mise en place de la nouvelle configuration en 2009, comprennent une réduction de soixante-douze⁴ postes au Siège (sept postes du cadre organique et soixante-cinq postes des services généraux) et une augmentation nette de cinquante-sept postes par ailleurs (six postes du cadre organique et cinquante et un postes des services généraux), soit une réduction nette de quinze postes au total.

31. Pour le pôle de Budapest, les autorités hongroises ont apporté un appui considérable, en cherchant des locaux adaptés et en facilitant le processus de transition. Les locaux de Budapest devraient être prêts à partir de janvier 2008, et un groupe initial de personnes recrutées localement devra être formé pour commencer à apporter son concours dans les domaines des ressources humaines, des voyages et de l'aide aux utilisateurs. Plus généralement, le transfert des activités sera effectué par phases entre janvier et octobre 2008, afin d'assurer une transition maîtrisée et le redéploiement nécessaire du personnel du Siège.

Bureaux décentralisés

32. - *Région Afrique*: Le nouveau Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale est désormais opérationnel à Libreville (Gabon) et tous les membres du personnel du cadre organique (c'est-à-dire le coordonnateur sous-régional et les fonctionnaires techniques) ont été nommés, depuis 2006. L'accord avec le pays hôte ayant été signé en janvier 2007, le nouveau Bureau sous-régional pour l'Afrique orientale (Addis-Abeba, Éthiopie) devrait être opérationnel en juillet 2007. Le Bureau sous-régional pour l'Afrique australe a remplacé celui qui existait précédemment à Harare (Zimbabwe), avec des effectifs révisés et dans le cadre d'un nouvel accord avec le pays hôte. Le Bureau sous-régional pour l'Afrique occidentale, établi au sein du Bureau régional pour l'Afrique à Accra (Ghana), est également opérationnel (l'accord

⁴ Ce chiffre, qui comprend un poste du cadre organique et huit postes des services généraux chargés des achats, doit être confirmé car la nécessité de redéployer les fonctions liées aux achats fait l'objet d'une étude.

correspondant avec le pays hôte a été signé en septembre 2006). La structure modifiée du Bureau régional pour l'Afrique a été mise en place.

33. - *Région Europe et Asie centrale*: Le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale doit être redéployé à Budapest (Hongrie) et devrait être opérationnel en juillet 2007, après certains ajustements à apporter à la dotation en personnel de l'ancien Bureau régional pour l'Europe de manière à disposer d'une gamme plus appropriée de compétences. L'accord avec le pays hôte a été signé le 27 mars 2007. Le Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale préexistant sera établi conjointement avec le Bureau régional et la structure modifiée de sa dotation en personnel devrait également être en place en juillet 2007. Conformément à l'accord signé avec le pays hôte en août 2006, le Bureau sous-régional pour l'Asie centrale (Ankara, Turquie) est désormais opérationnel. En outre, des contacts ont été pris avec le gouvernement russe pour établir un bureau de liaison à Moscou.

34. - *Région Amérique latine et Caraïbes*: Des contacts ont lieu avec le pays hôte en vue d'établir le Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale à Panama, conformément à la décision prise lors de la cent trente-deuxième session du Conseil en juin 2007. Les conditions proposées par le gouvernement de Panama sont comparables à celles d'autres pays accueillant les bureaux sous-régionaux. Des consultations ont été engagées avec le Bureau régional pour l'Amérique latine concernant un ajustement de la dotation en personnel du bureau régional et de l'actuel Bureau sous-régional pour les Caraïbes.

35. - *Région Proche-Orient*: La cent trente-deuxième session du Conseil de juin 2007 a également noté qu'un pays de la sous-région avait manifesté son intérêt pour accueillir un éventuel bureau sous-régional desservant les pays du Conseil de coopération du Golfe et le Yémen et que des consultations étaient engagées afin de formuler une proposition concrète le moment venu. Ce bureau ne figure donc pas dans le présent PTB.

D. Économies et gains d'efficience

36. La recherche active de gains d'efficience se poursuit depuis 1994 et elle reste une priorité élevée et un processus administratif permanent. Les résultats des efforts consentis par l'Organisation jusqu'en 2004-05 pour réduire le coût des intrants sans que cela se répercute négativement sur les résultats obtenus et pour améliorer le recouvrement des coûts afférents aux services rendus ont permis des gains d'efficience estimés à plus de 120 millions de dollars EU par exercice par rapport à 1994.

37. L'approche engagée en 2006-07, qui continuera à être suivie en 2008-09, se fonde sur le constat qu'il est nécessaire de rechercher des gains d'efficience dans un plus grand nombre d'activités pour la rendre compatible avec les meilleures pratiques actuelles. Conformément aux indications des organes directeurs en 2005, les gains d'efficience concernent quatre grands axes:

- . Gains d'efficience: axés sur les intrants, suivant la définition qu'en a donné le Conseil de la FAO à sa cent dixième session: « *des réductions du coût des intrants sans impact matériel négatif sur les produits⁵* »;
- . Amélioration du recouvrement des dépenses: pour faire en sorte que la FAO soit dûment remboursée, le cas échéant, pour les services qu'elle fournit et aussi conformément aux attentes du Conseil;

⁵ CL 110/REP, par. 24

- . Rationalisation des processus administratifs et financiers: pour réaliser de nouveaux gains d'efficacité et améliorer les politiques et procédures en matière de gestion des ressources humaines, conformément à la Résolution 6/2005 de la Conférence sur les réformes dans l'Organisation;
- . Gains de productivité: visant essentiellement les possibilités d'accroissement des produits sans augmentation du coût des intrants.

Gains d'efficacité en 2006-07

38. Pour 2006-07, la FAO s'est engagée à atteindre un taux de gain d'efficacité typique du secteur public, de 1,0 à 1,5 pour cent par an, reconnaissant que la complexité croissante des mesures visant à réaliser des économies de manière permanente exigerait à présent des investissements ou la volonté de supporter des coûts de transition.

39. Un cadre complet pour déterminer de nouveaux gains d'efficacité suivant cinq grands principes a été mis en place: toutes les activités sont concernées; les objectifs sont fixés avec les gestionnaires qui sont alors tenus responsables de l'obtention et de la signalisation des résultats; des niveaux appropriés de délégation et de contrôle interne sont définis; une stratégie et des incitations efficaces sont mises en place en matière d'établissement des coûts internes pour renforcer la collaboration interdisciplinaire; tous les programmes sont auto-évalués à l'aide de procédures et critères communs.

40. En premier lieu, il a été reconnu que les coûts variables non recouverts des services de soutien administratif et opérationnel des projets financés par des ressources extrabudgétaires sont en fait à la charge du budget du Programme ordinaire, ce qui limite d'autant la capacité de l'Organisation à mettre en œuvre son Programme de travail. Grâce à l'accroissement des taux de remboursement des dépenses d'appui pour les projets qui fournissent un soutien direct aux activités du Programme ordinaire, qui a été approuvé par les organes directeurs en 2006, les remboursements au Fonds général sont en augmentation de plus de 5 millions de dollars EU.

41. S'agissant des autres domaines où peuvent être réalisés des gains d'efficacité et de productivité, le Directeur général a établi un Groupe de travail interdépartemental, qui a déterminé 55 mesures spécifiques possibles pour rationaliser les procédures administratives. En outre, il a été procédé à 31 délégations de pouvoir concernant diverses mesures de gestion et d'administration. Ces mesures ont contribué à des gains de productivité en réorientant les efforts au profit d'activités à plus forte valeur ajoutée.

42. En continuant à rationaliser la prise de décision et à promouvoir l'autonomisation, l'Organisation a cherché à éliminer des strates administratives en réduisant, dans plusieurs secteurs au Siège, le nombre de postes de directeurs et en supprimant les postes des services généraux correspondants. Les économies réalisées par la suppression de 21 postes de directeurs et des postes de personnel d'appui connexes, dont la plupart des titulaires ont été réaffectés dans les mêmes unités, s'élèvent à quelque 9 millions de dollars EU en 2006-07.

43. La révision de la structure organisationnelle au Siège a conduit à la suppression du Bureau du suivi du Sommet mondial de l'alimentation et des alliances et au transfert de la plupart des activités du Bureau vers d'autres unités; on a procédé à un ajustement pour l'efficacité sur les ressources hors personnel des activités de communication et d'information du public et un poste a été supprimé dans l'unité chargée du PCT, sans préjudice de ses résultats grâce à une nouvelle répartition du travail. L'ensemble de ces mesures a permis de réaliser des économies de 1,3 million de dollars EU en 2006-07, qui ont servi à soutenir les domaines très prioritaires.

44. En dehors du Siège, l'Organisation a su « délocaliser » avec succès ses activités de développement des systèmes administratifs et informatiques liés au projet SGRH ainsi que

d'autres projets vers le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, situé à Bangkok, où les coûts sont moindres et qui offre de bonnes conditions d'infrastructure en termes de locaux et de soutien à la gestion. En outre, la rationalisation des groupes des politiques et opérations des bureaux régionaux a permis d'économiser 2,9 millions de dollars EU en 2006-07.

Initiatives visant la recherche de gains d'efficacité en 2008-09

45. Les initiatives en cours en matière d'efficacité se divisent en quatre catégories: les initiatives qui visent à mener à bon terme les réformes approuvées dans l'Organisation; les initiatives de nature institutionnelle, qui touchent toutes les sphères de l'activité de l'Organisation; les initiatives portant sur une activité en particulier, qui sont le fait d'un gestionnaire agissant isolément; et les initiatives axées sur le travail avec des partenaires extérieurs, qui sont de nature interinstitutionnelle.

46. - *Dans le cadre de la réforme en cours*: Des changements complexes apportés au processus administratif ont été mis en route en 2006-07 concernant la mise en place intégrale du Centre de services communs (CSC), ce qui devrait représenter selon les prévisions une économie de 8 millions de dollars EU⁶ après une période de transition courant jusqu'en 2009⁷. Les économies réalisées grâce à la mise en œuvre du CSC (différences de coût du personnel et réduction des effectifs) seraient optimisées si on regroupait au sein du CSC l'expertise et les fonctions administratives qui sont actuellement dispersées dans toute l'Organisation. Par exemple, le traitement des pièces de journal, les révisions des budgets des projets et le traitement des comptes d'avances de caisse seraient effectués par le CSC dans un autre lieu d'affectation, pour un moindre coût. Le recrutement et l'administration du personnel de conférence, actuellement assurés par KCC, seraient également confiés au CSC.

47. La réforme en cours de l'Organisation contribue à une meilleure efficacité également grâce à la décentralisation du personnel technique et du personnel d'appui dans des lieux d'affectation à moindre coût, compte tenu que le coût des intrants varie considérablement selon l'emplacement géographique. L'affectation d'équipes multidisciplinaires dans de nouveaux lieux géographiques a commencé à produire des économies, du fait d'une différence positive pour les dépenses de personnel s'élevant au total à 4,1 millions de dollars EU (par rapport aux coûts de 2006-07), qui sera réalisée pour une large part en 2008-09. En outre, la rationalisation continue des groupes des politiques et opérations dans les bureaux régionaux permettra de réaliser des économies supplémentaires de 1,2 million de dollars EU en 2008-09 et de nouveaux gains d'efficacité dans l'Unité du PCT seront recherchés.

48. Si la décentralisation accrue permet à l'Organisation de se rapprocher de ses Membres, et d'améliorer ainsi les services qu'elle leur prête, elle a par ailleurs ouvert des possibilités pour la FAO de bénéficier de contributions importantes en nature et en espèces de la part des gouvernements hôtes, qui sont destinées à couvrir les dépenses ponctuelles et les coûts de fonctionnement des bureaux sous-régionaux. S'agissant des bureaux sous-régionaux directement concernés par les réformes du Directeur général (à savoir en Afrique, en Europe et Asie centrale et en Amérique latine et aux Caraïbes), des contributions biennales destinées à couvrir les coûts de fonctionnement, représentant un supplément de 300 000 dollars EU en moyenne par bureau, ont été négociées et il est prévu d'affecter sept fonctionnaires techniques auxiliaires et huit membres du personnel d'appui dans chaque bureau sous-régional. Le bénéfice de ces services et contributions, qui seront réalisés dans une large mesure à partir de 2008-09, est estimé à environ 15,9 millions de dollars EU par exercice. Par ailleurs, il est

⁶ CL 131/18, par. 74

⁷ Les coûts associés à cette transition sont présentés dans la Section III.B. Coûts de transition.

également procédé à un réexamen des accords qui avaient été conclus auparavant avec les autres bureaux sous-régionaux, afin de réajuster éventuellement les contributions des pays hôtes concernés selon les nouveaux critères de partage des coûts.

49. - *Au niveau institutionnel*: La mise en œuvre du Système de gestion des ressources humaines (SGRH) en mars 2007 permet d'accélérer l'effort de rationalisation des processus de travail, notamment le traitement à distance des mesures administratives. L'accent est mis sur l'informatisation des dossiers du personnel et le traitement électronique, qui permettront d'exploiter au maximum le nouveau système. Au cours des années 2007 et 2008-09, l'Organisation se propose de déployer le modèle de gestion des ressources humaines – nouveau dispositif d'automatisation des processus de gestion des ressources humaines visant à aider les responsables en la matière – qui améliorera la qualité et l'efficacité de la gestion des ressources humaines tout en réduisant les coûts. Cependant, à l'instar du CSC, ce déploiement complexe continuera à nécessiter des investissements en 2008-09, c'est pourquoi 2,15 millions de dollars EU sont alloués à ce titre au *Chapitre 8*. L'Organisation continue par ailleurs à évaluer les modifications relatives aux arrangements concernant l'octroi d'une somme forfaitaire pour les voyages afin de réaliser des gains d'efficience en 2008-09.

50. Les gains d'efficience sont liés de manière inextricable au renforcement de l'efficacité de l'Organisation – une meilleure efficience et une plus grande efficacité doivent aller de pair et permettre à l'Organisation de tirer systématiquement des enseignements des succès et des échecs, de partager les résultats et de supprimer les activités à faible valeur ajoutée, tout en poursuivant la simplification et la rationalisation des processus. Il est admis depuis longtemps à la FAO que des gains d'efficience durables et leur totale intégration dans les procédures journalières devront être pleinement assumés par les gestionnaires pour guider leur engagement personnel. Ces gestionnaires auront besoin d'un cadre stable, assorti de principes et de mesures d'incitation clairement définis pour leur permettre de réexaminer, sur un mode proactif, les activités fondamentales – y compris les activités transversales – en vue de leur simplification et de leur pérennisation par un remaniement en profondeur plutôt que par des mesures d'ajustement.

51. Pour encourager l'adoption de pratiques plus efficaces, aussitôt que les conditions budgétaires le permettront, l'Organisation souhaite mettre en œuvre un système d'incitations en accordant une augmentation des budgets pour les activités de programme aux gestionnaires qui proposeront des mesures allant dans le sens d'une efficience viable et durable. Une des démarches envisagées consiste à retenir une part des budgets annuels des unités – un pour cent en moyenne – au titre d'une « taxe d'efficience » et à donner aux gestionnaires la possibilité de récupérer partiellement ou intégralement les sommes retenues, en fonction des gains d'efficience durables avérés. Une seconde approche vise à constituer un « fonds d'innovation » en versant une part du budget du Programme ordinaire – par exemple un pour cent – dans un fonds qui serait géré au niveau central pour permettre d'investir dans des changements de processus faisant intervenir des méthodes transversales novatrices dans un but d'amélioration de l'efficacité ou de la productivité de l'Organisation.

52. - *Au niveau du responsable du budget*: En matière financière, le recours à des applications à la carte et à des outils de gestion de flux dans les systèmes financiers de l'Organisation est à l'étude. Au cours de l'année 2007, la Division des finances compte mettre en place une nouvelle structure bancaire au Siège, qui réduira les coûts en 2008-09 en regroupant les transactions par l'intermédiaire d'une banque unique, en renforçant l'automatisation des processus bancaires et en supprimant progressivement les méthodes de paiement manuelles.

53. En ce qui concerne les services liés aux infrastructures, des économies d'énergie et des mesures environnementales sont en cours d'évaluation. Est également à l'étude la mise en place

d'un système central de gestion de fichiers, qui permettrait de mieux utiliser les ressources humaines et de réaliser des économies d'échelle. D'autres gains d'efficacité pourraient être atteints grâce à la mise au point informatique d'un Système de gestion des archives numériques (DRMS) et de moteurs de recherche; des crédits ont été alloués à ce poste au *Chapitre 8*, relatif aux Dépenses d'équipement, pour mettre en œuvre ces projets. Des mesures ont été prises pour réduire au minimum le stockage externe des documents imprimés et on prévoit d'en recueillir les bénéfices en 2008-09.

54. - *Au niveau interorganisations et au niveau du système des Nations Unies:* À l'occasion de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier, respectivement à leurs quatre-vingt-seizième et cent quinzième sessions en septembre 2006, il a été demandé à la FAO d'étudier dans quelle mesure une collaboration plus étroite entre les institutions établies à Rome pour les activités « de bureau » ayant trait à l'administration et au traitement des opérations pourrait permettre de réaliser des gains d'efficacité dans ce domaine. L'Organisation a, depuis, fait rapport sur les nombreux domaines d'efficacité qui existent à la suite d'une action de la FAO, du PAM et du FIDA. Nombre de ces initiatives résultent de l'interaction et de la concertation entre les chefs de services de ces organisations et un espace de rencontre amélioré pour le débat interorganisations et la supervision de ces questions est à présent établi.

55. D'autres mesures sont activement recherchées et, à la demande des comités, un rapport d'étape comprenant des estimations des économies à réaliser sera présenté en mai 2008. Des possibilités de partenariats extérieurs existent en la matière et les domaines où une collaboration est en cours, ainsi que les domaines de collaboration à l'étude, sont présentés ci-après.

56. Dans le domaine des achats, les spécifications pour les achats de biens, les résultats et documents des appels d'offres, les modèles de contrats et les conditions générales applicables sont partagés entre les trois institutions afin d'assurer une convergence vers des normes communes. C'est le cas, par exemple, de l'appel d'offres commun de la FAO, du PAM et du FIDA qui visait à acheter de l'énergie électrique sur le marché libéralisé et qui a permis des économies de 9 à 15 pour cent. L'une des initiatives actuelles concerne la téléphonie mobile, pour laquelle la FAO et le PAM ont préparé conjointement une demande de proposition et ont fait un appel d'offres au même moment en contactant les mêmes soumissionnaires et en indiquant un volume groupé commun pour obtenir une baisse des tarifs. De pair avec le FIDA, la FAO soumet son contrat de services de voyage à un nouvel appel d'offres et les trois organisations ont conjointement engagé des négociations directes sur les tarifs avec des compagnies aériennes.

57. Dans le domaine des ressources humaines, la FAO est chargée de gérer les contrats d'assurance maladie pour le personnel et les retraités des trois institutions (ainsi que de l'ICCROM), et administre également la participation de tous les fonctionnaires de la FAO et du PAM à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et toutes les questions relatives à leurs prestations de pensions. En outre, le « Plan d'indemnisation » du personnel destiné à couvrir les accidents imputables à l'exercice de fonctions officielles à la fois à la FAO et au PAM est administré par la Sous-Division de la sécurité sociale de la FAO.

58. Concernant la mise en commun de la formation, le Centre de développement de la gestion a été créé pour les institutions du système des Nations Unies ayant leur siège à Rome, dans le cadre d'un projet conjoint né du réseau de ressources humaines du PAM, de la FAO et du FIDA et il a reçu un appui continu et important de la part du DFID. Les trois institutions collaborent également avec l'École des cadres du système des Nations Unies à la conception, la mise au point et la réalisation d'un programme à l'échelle de tout le système pour le

développement des aptitudes à la direction, destiné au Réseau proposé pour les hauts fonctionnaires. La FAO tient également à jour le Manuel administratif qui contient les dispositions administratives régissant l'application des règles et statuts à la fois pour la FAO et le PAM et instruit les recours intentés par des fonctionnaires du PAM.

59. Dans le domaine financier, le FIDA a travaillé directement avec la FAO et le PAM à la préparation d'un appel d'offres conjoint pour le nouvel actuaire chargé de l'assurance maladie après la cessation de service et pour un examen actuariel conjoint du Plan de prestations assuré au personnel après la cessation de service. Une coopération existe également avec la FAO et le PAM pour des activités contractuelles de type institutionnel au titre de projets (comme, par exemple, l'initiative relative à la présence sur le terrain, en Tanzanie). Les unités de la trésorerie du PAM et de la FAO coopèrent régulièrement pour les paiements et les services en devise dans des zones reculées. Des discussions et échanges de vues ont lieu entre les trois institutions concernant la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies d'appliquer les principes comptables internationaux du secteur public (IPSAS), reconnus au plan international.

60. Dans le domaine des systèmes d'information, le personnel du PAM et de la FAO a accès au système de la Mutuelle de crédit, qui s'appuie sur des données sur le personnel transmises par les systèmes de la FAO et du PAM et qui fonctionne en interaction avec les systèmes d'état de paie respectifs afin d'effectuer les déductions pour le remboursement de prêts et les versements mensuels sur les comptes de dépôt. Le système Medgate, appuyé par la FAO et géré par le Bureau médical, est utilisé par la FAO, le PAM et le FIDA.

61. Dans le domaine des conférences et du protocole, la FAO s'occupe également de l'émission de cartes d'identité et de visas pour le personnel du PAM et du renouvellement des laissez-passer pour le FIDA et le PAM. Elle prête les services de ses interprètes au PAM et il y a des contacts réguliers entre l'Unité de terminologie de la FAO, le FIDA et le PAM, afin d'assurer une approche commune de la traduction. La FAO fournit également un appui au personnel du PAM pour l'importation de véhicules, l'enregistrement de plaques d'immatriculation nationales/CD, les bons d'essence, les permis de conduire et les licences d'importation pour l'expédition de biens d'équipement ménagers et d'effets personnels.

62. S'agissant des services assurés par les bureaux de pays, des pourparlers sont en cours entre la FAO et le FIDA sur la question de l'hébergement et du fonctionnement des bureaux de pays du FIDA dans les bureaux de la FAO dans certains pays. On envisage un accord cadre, qui fixerait les règles et principes généraux pour le plan proposé, y compris la prestation de services à prix coûtant. Un tel dispositif, outre permettre un meilleur rapport coût-efficacité pour des activités réalisées au niveau des pays, faciliterait aussi la collaboration entre la FAO et le FIDA dans ce domaine.

63. Dans le domaine de l'échange des connaissances, des données d'expérience, des connaissances et des technologies web relatives à la conception et la mise au point de sites web sont échangées afin de réutiliser des structures, solutions et plateformes existantes. Une plateforme commune a été mise au point pour des activités de collaboration en matière d'espace de travail et d'échange de connaissances et des directives sont mises en commun pour la numérisation et la conversion des documents et la publication sur le web.

64. Dans d'autres domaines, la FAO fournit des services de valise diplomatique au PAM et au FIDA et le PAM facilite l'envoi de la valise diplomatique dans certains pays où il dispose de meilleurs arrangements logistiques. Les institutions procèdent à des prêts de personnel pour mettre en commun l'expérience et s'appuyer mutuellement et elles se sont mises d'accord sur certaines questions de continuité opérationnelle. La FAO fournit certains services médicaux au FIDA et il existe également une coopération pour donner une réponse coordonnée à la grippe aviaire humaine.

65. Il est essentiel de mettre en place un mécanisme (à la fois au niveau des structures et des processus) pour assurer le succès de cette initiative renforcée et on a créé à cet effet un Comité de coordination interinstitutions composé des chefs des départements de l'administration et des finances et des chefs des unités responsables des questions interinstitutions de la FAO, du FIDA et du PAM. Ce Comité sera chargé d'examiner, d'approuver et de hiérarchiser le programme d'ensemble regroupant les activités interinstitutionnelles, d'autoriser l'allocation des ressources nécessaires et de veiller à ce que les initiatives approuvées soient incluses dans le plan de gestion global de chaque organisation. Il examinera également les mécanismes applicables à la fourniture conjointe de services, comme des mémorandums d'accord initiaux suivis par une approche plus intégrée des services à moyen terme, y compris leur fourniture dans le cadre de mécanismes conjoints reposant sur un Centre de services communs.

66. Dans le cadre du rapport du Groupe de haut niveau et en tenant compte de la Déclaration de Paris sur l'amélioration de l'efficacité de l'aide au développement, l'Organisation sera également un partenaire actif, dans le système des Nations Unies, pour la mise au point d'approches harmonisées en matière d'élaboration du budget, y compris dans ses aspects financiers, tels que l'établissement de rapports financiers à l'intention des donateurs, les formats communs des lettres d'entente et les transferts de fonds.

67. L'Organisation attend avec intérêt les recommandations formulées dans l'évaluation externe indépendante dans la mesure où elles présentent de nouvelles possibilités pour rationaliser les tâches et réaliser des gains d'efficience.

SECTION II. LIGNES DE FORCE

A. Principaux tendances et défis

Tendances de l'alimentation et de l'agriculture

68. L'alimentation et l'agriculture font l'objet de mutations profondes qui se poursuivront à long terme aux niveaux local, national et mondial. L'impact de ces mutations sera davantage ressenti dans les régions en développement où il transformera les zones rurales et les secteurs agricoles et déterminera une évolution de la sécurité alimentaire. Les principaux moteurs de ce changement sont les suivants: a) une croissance démographique inégale; b) l'urbanisation et le changement des modes de production, de distribution et de consommation des denrées alimentaires; c) une mobilité accrue des biens, du capital et du travail au sein des pays et entre les pays; d) une pression croissante sur des ressources naturelles comme la terre, l'eau et la biodiversité; e) la nécessité pour l'agriculture de répondre à des besoins croissants en matière d'énergie, de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux; f) le changement climatique; g) la sécurité sanitaire des aliments et la biosécurité, incluant les maladies et les ravageurs transfrontières.

69. La population mondiale devrait passer de 6,5 milliards à 9,2 milliards de personnes en 2050. La croissance démographique la plus forte sera observée dans les pays en développement, notamment dans les pays les plus pauvres. Par ailleurs, dans ces pays, les taux de fertilité resteront élevés et la part des personnes en âge de travailler mais sans emploi ne baissera pas rapidement. En outre, le « dividende démographique » qui a contribué à dynamiser la croissance dans certaines régions restera modéré, notamment pendant les premières décennies de ce siècle. La plupart de ces pays se trouvent en Afrique subsaharienne.

70. La croissance démographique sera inégalement répartie entre les pays. Au cours des vingt-cinq prochaines années, la population mondiale augmentera essentiellement dans les zones urbaines. Si l'urbanisation concerne tous les pays, son impact sera très différent selon les régions. L'urbanisation dans les pays les plus riches se traduit souvent par les avantages de l'agglomération (économies d'échelle, efficacité énergétique, réseaux de communication et de transport plus rationnels) et donc par la croissance des revenus. Dans les pays les plus pauvres, en revanche, l'urbanisation transforme souvent la pauvreté rurale en pauvreté urbaine et est à l'origine d'immenses bidonvilles et de pressions accrues sur les services sociaux. Elle peut également signifier l'abandon d'activités agricoles et de terres fertiles au profit du développement urbain.

71. L'urbanisation aura une influence profonde sur la localisation de la production alimentaire, les volumes et la composition du commerce international et des circuits de distribution, et son impact se manifestera sous les aspects les plus divers, notamment le rôle des multinationales du secteur agroalimentaire, les mécanismes d'approvisionnement mondiaux, le développement des réseaux de supermarchés, la relocalisation des filières d'approvisionnement alimentaire en fonction des marchés régionaux et nationaux. L'accès aux réseaux de distribution alimentaire, en forte croissance, sera déterminé par divers facteurs, notamment la disponibilité d'infrastructures physiques efficaces et la capacité d'appliquer les normes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments définies par les réseaux de distribution locaux et/ou internationaux. La transformation des systèmes alimentaires observée à tous les niveaux entraîne une demande accrue de produits de meilleure qualité et plus sains et implique le recours à des technologies respectant durablement l'environnement et assurant la résilience des écosystèmes agricoles. La prédominance des filières alimentaires et de l'agro-industrie dans les systèmes alimentaires a un impact sur les marchés locaux et nationaux et crée de nouveaux mécanismes institutionnels régissant les relations entre le producteur, le transformateur ou le

distributeur. Les agriculteurs qui ne sont pas en mesure d'appliquer ces normes peuvent être exclus des marchés intérieurs, ce qui réduit la croissance des revenus agricoles et la viabilité des exploitations et accentue les tendances à l'urbanisation. La question des moyens d'existence de ces producteurs et de ces groupes ruraux qui ne possèdent pas de ressources naturelles, financières ou humaines appropriées demeurera l'un des enjeux principaux, aussi bien pour les autorités gouvernementales que pour les acteurs du développement n'appartenant pas au secteur public.

72. Malgré les défis à relever en ce qui concerne le développement rural en général et la politique agricole en particulier, le monde devrait être plus riche. La Banque mondiale prévoit que les trente prochaines années seront une période de croissance dynamique bénéficiant d'une circulation accrue de capitaux, de biens et de services qui permettront aux économies émergentes de procéder aux investissements nécessaires au plan intérieur et entraîneront une hausse des revenus individuels. En ce qui concerne les pays en développement, les revenus par habitant devraient augmenter de 3,5 pour cent par an au cours des trente prochaines années. Malheureusement, cette hausse ne sera pas répartie équitablement. Les économies de l'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud devraient continuer de croître rapidement (5,2 pour cent et 4,2 pour cent par an respectivement), les pays de l'Afrique subsaharienne connaissant une croissance plus faible (2,2 pour cent par an).

73. L'urbanisation et la croissance des revenus changeront les modes de consommation alimentaire ainsi que l'activité physique, le besoin de calories et l'impact global sur la santé. Une forte hausse des revenus pourrait signifier une accélération de la consommation, notamment de denrées alimentaires plus énergétiques et de produits carnés. Les populations qui connaîtront une stagnation des revenus pour des raisons diverses verront leur situation alimentaire menacée et devront faire face à des problèmes persistants de sous-alimentation. Il pourrait en résulter un « double fardeau de la malnutrition » étonnant, où la faim, l'obésité et la vulnérabilité aux maladies non transmissibles pourraient coexister.

74. Une croissance des revenus soutenue, mais inégale, et une urbanisation rapide auront un impact évident sur les volumes et les orientations des flux commerciaux de produits agricoles. Le montant net des importations alimentaires des pays en développement devrait augmenter très fortement au cours des trente prochaines années. La région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord restera la région la plus dépendante des importations. En ce qui concerne les régions les plus pauvres dépourvues de secteurs agricoles dynamiques, la dépendance croissante à l'égard des importations pourrait devenir préoccupante, notamment si le prix des importations reste élevé ou continue d'augmenter. Par ailleurs, il faudra examiner et mettre à profit les possibilités d'accroître les exportations de produits agricoles, en tenant compte également de concepts tels que l'« aide pour le commerce », qui contribuent à la sécurité alimentaire.

75. Dans le monde entier, la terre, l'eau ainsi que la biodiversité font l'objet de pressions concurrentielles exacerbées, liées notamment aux besoins résultant de l'urbanisation et de la production de bioénergie. Par ailleurs, la base de ressources naturelles est gravement menacée, sous l'effet, par exemple, de la prédominance de systèmes homogénéisés reposant sur l'utilisation d'une poignée de semences agricoles et de races animales, de la disparition et de la dégradation progressives des forêts, de l'augmentation des capacités de pêche et d'une demande de produits de la mer conduisant à une surexploitation des ressources halieutiques et à une expansion de l'aquaculture.

76. Parallèlement, pour être en mesure de nourrir les 9,2 milliards d'individus prévus en 2050 et répondre à d'autres besoins, la production agricole mondiale devra augmenter d'au moins 80 pour cent par rapport aux niveaux actuels, et cette hausse devra, pour une large part,

se produire dans les pays en développement. De nouvelles terres devront donc être mises en culture et la productivité des terres agricoles existantes devra impérativement s'accroître au moyen de l'intensification des cultures et d'une utilisation plus efficace des ressources. Les pays concernés devront en conséquence trouver les moyens d'acquérir les connaissances adéquates et d'utiliser des ressources en voie de raréfaction. Ils devront également disposer de meilleures infrastructures et d'investissements accrus dans les zones rurales.

77. Au cours des prochaines décennies, l'impact du changement climatique et de sa variabilité sur les économies mondiales sera sans précédent et menacera l'existence même de nombreuses personnes. Les forêts (ainsi que le reboisement) peuvent atténuer les effets du changement climatique et fournir une énergie renouvelable. L'agriculture contribue au changement climatique en émettant des gaz à effet de serre mais elle ressent également les effets du réchauffement de la planète, notamment à cause de la variabilité accrue du climat (davantage d'inondations et de sécheresses, modification du régime des précipitations). Le changement climatique devrait accélérer les pressions sur l'environnement car les systèmes de production établis seront soumis à des stress abiotiques (pénuries d'eau, salinité, aridité et chaleur, etc.) en constante augmentation et d'autant plus pénalisants que ces systèmes devront répondre à des besoins croissants de nourriture. La hausse des températures moyennes aura un impact sur l'agriculture, surtout dans les régions arides et semi-arides. La raréfaction des ressources en eau se poursuivra, menaçant l'agriculture, en particulier celle des pays les moins avancés. La modification des régimes océaniques aura des répercussions sur les pêches, notamment dans les régions tropicales. Le changement climatique mettra en danger la biodiversité des espèces et l'équilibre écosystémique, faisant apparaître éventuellement de nouvelles maladies et ravageurs des animaux et des plantes. Le changement climatique et l'accroissement de l'incidence des événements météorologiques extrêmes qui en découle pourraient aggraver la vulnérabilité des populations dont la sécurité alimentaire est déjà précaire et qui manquent de moyens de compensation. L'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation des populations à cette nouvelle situation devraient être traitées d'une manière globale en s'appuyant sur des stratégies intégrées.

78. Parallèlement à une extension massive de la circulation internationale des biens, l'apparition de nouveaux ravageurs et maladies transfrontières suscite les préoccupations les plus vives. Simultanément, comme susmentionné, le changement climatique pourrait modifier les schémas de distribution des maladies animales et des ravageurs des plantes. Ces maladies poseront des défis importants aux zones rurales et urbaines, notamment dans les élevages industriels (porc, volaille, etc.), qui fournissent de nombreux emplois. Les récentes poussées infectieuses de syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et de grippe aviaire hautement pathogène (H5N1) ont démontré qu'il était nécessaire d'élaborer de nouvelles stratégies de lutte pour renforcer la capacité des systèmes à s'adapter au changement.

Poursuivre avec ténacité les efforts déployés pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

79. Le Cadre stratégique 2000-2015 adopté par la Conférence de la FAO en 1999 a défini trois objectifs mondiaux interdépendants dont l'Organisation s'emploie à faciliter la réalisation par ses Membres, à savoir:

- . l'accès de tous à tout moment à une nourriture saine et nutritive, en quantité suffisante, de façon à réduire de moitié le nombre des personnes souffrant de sous-alimentation chronique d'ici 2015;
- . la contribution constante de l'agriculture et du développement rural durable, y compris des pêches et des forêts, au progrès économique et social et au bien-être de l'humanité;

- la préservation, l'amélioration et l'utilisation durable des ressources naturelles, qui incluent les terres, les eaux, les forêts, les pêches et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

80. L'établissement des OMD peu après la publication du Cadre stratégique de la FAO a montré que la communauté internationale était prête à poursuivre ses efforts en vue de résoudre de manière globale les principales questions liées au développement social et économique. Le premier objectif (OMD1), qui vise à éradiquer la pauvreté extrême et la faim (en les réduisant de moitié d'ici 2015), ainsi que le septième (OMD7), qui prévoit d'assurer une gestion durable de l'environnement, concernent directement la FAO. Ces objectifs, renouvelés lors du Sommet mondial de 2005, sont au cœur de l'action de l'ensemble du système des Nations Unies. En 2005, la Conférence a réitéré son souhait de voir la FAO apporter des contributions concrètes à la réalisation des OMD.

81. Cependant, les progrès accomplis à ce jour dans la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et de la faim sont mitigés. Si certaines régions du monde sont en voie de réaliser l'OMD1 (Asie de l'Est) ou l'ont déjà atteint (Chine), d'autres courent le risque – grave – de ne pas parvenir à réduire de moitié la faim et la pauvreté d'ici 2015 (Afrique subsaharienne). Des différences interrégionales persistent, même dans des pays et des régions qui présentent un bilan global prometteur en vue de l'accomplissement de l'OMD1. En outre, la « faim cachée » causée par un régime alimentaire carencé en fer, iode, zinc et vitamine A est répandue. Le manque de progrès réel concernant l'objectif de réduction de la faim ne permet pas d'atteindre d'autres OMD, notamment en matière de réduction de la pauvreté. Des niveaux élevés de mortalité infantile et maternelle (OMD4 et OMD5, respectivement) ainsi qu'une faible fréquentation scolaire dans les pays en développement (OMD5) sont également intimement liés à la prévalence de la faim et de la sous-alimentation. La persistance de la faim et ses effets négatifs sur la santé et la productivité des personnes continueront d'être un frein à la réduction de la pauvreté. Une action concertée demeure indispensable pour réduire la faim et la pauvreté selon le rythme prévu.

82. La lutte contre la faim est au cœur de nombreuses activités du Programme de travail de la FAO. En outre, le Programme de travail continuera de tenir compte d'autres OMD et des tendances mondiales susmentionnées, ainsi que des changements technologiques, notamment les outils de communication et de diffusion de l'information.

Principales attentes des Membres

83. Les tendances et défis présentés précédemment continuent d'orienter la conception des programmes et des entités de programmes de la FAO, qui s'efforce de répondre aux attentes principales de ses Membres en s'engageant résolument dans les domaines suivants: biens publics tels que les règles, normes et conventions internationales; aide liée aux négociations commerciales internationales; réglementations communément acceptables en matière de sécurité sanitaire des aliments; et soutien aux actions nationales et internationales visant à lutter contre les maladies et les ravageurs transfrontières des plantes et des animaux, la dégradation de l'environnement et les catastrophes d'origine naturelle ou humaine.

84. La formulation du Programme de travail s'efforce de répondre à d'autres exigences des Membres, notamment les suivantes:

- privilégier clairement l'action dans les domaines où l'Organisation a un avantage comparatif, notamment en ciblant les programmes et les bénéficiaires de manière rigoureuse et en se conformant aux priorités reconnues;
- améliorer la pertinence des entités de programme de la FAO en optimisant la « boucle de rétroaction » positive qui se produit entre les travaux analytiques généraux et les enseignements tirés des applications locales;

- tirer un avantage maximal des alliances, partenariats et programmes conjoints avec les Nations Unies et d'autres organisations, notamment celles dont le siège est à Rome et au niveau du pays;
- mettre l'accent sur la rationalisation administrative et les mesures d'efficacité en s'inspirant d'autres expériences réussies en la matière.

85. Des changements importants concernent également le contexte de la coopération en matière de développement dans laquelle la FAO intervient. L'Organisation devra donc continuer de s'adapter à ces changements en s'appuyant sur des réformes récentes et conformément aux réformes plus larges entreprises dans le système des Nations Unies. Il s'agit notamment des nouvelles modalités de financement; des contributions plus incisives attendues des institutions multilatérales en vue de définir et d'appliquer des plans de développement nationaux; d'une plus grande autonomie accordée aux pays; du renforcement des efforts concertés en matière de coordination, d'harmonisation et d'alignement de l'aide; de l'émergence de nouvelles sources d'investissement et d'autres formes d'assistance de la société civile, des fondations et du secteur privé; et de la priorité accordée à l'obligation de rendre compte des résultats obtenus.

B. Orientations multidisciplinaires

Attention accordée à l'action multidisciplinaire

86. Les principaux enjeux et tendances évoqués à la section précédente, qui vont influencer le Programme de travail de la FAO quelles que soient ses sources de financement, vont demander une action multidisciplinaire élargie. Il sera ainsi nécessaire de conjuguer les efforts des unités, qu'elles soient placées dans un même département ou dans différents départements ou zones géographiques, afin de traiter de manière globale les problèmes communs qui se présentent pour répondre aux besoins des Membres et de réduire les éventuels doubles emplois.

87. À la suite de l'adoption du Cadre stratégique 2000-2015, l'importance accordée aux « domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire » (DPAI) dans les plans à moyen terme (PMT) et dans les programmes de travail et budgets (PTB) a illustré cette orientation multidisciplinaire. Les DPAI, tels qu'ils ont été conçus et mis en œuvre jusqu'à présent, visaient à faire face aux nouveaux enjeux ou exigences interdisciplinaires des Membres, en particulier lorsque ces domaines ne se reflétaient pas suffisamment dans la structure organisationnelle ou dans les programmes. Bien que les travaux se soient révélés fructueux, des obstacles ont entravé la planification effective et la réalisation des résultats attendus dans le cadre des DPAI. En particulier, des tensions s'exercent naturellement à différents niveaux de la structure pour parvenir à un équilibre entre, d'une part, les activités de nature essentiellement sectorielle prévues dans les programmes et budgets et, d'autre part, les actions et activités véritablement multidisciplinaires, pour lesquelles les responsabilités en matière de résultats sont partagées.

Utilisation accrue de la planification conjointe ex-ante et dispositions relatives aux DPAI existants

88. Les initiatives de réforme du Directeur général visaient, pour la période 2005-06, à atténuer les problèmes évoqués plus haut en encourageant une plus large utilisation de la planification conjointe *ex ante*, en particulier en ce qui concerne les 19 domaines identifiés à ce jour comme DPAI. Le Comité du programme a également souligné la nécessité d'une plus grande sélectivité et précisé qu'il était souhaitable, lorsque possible, de procéder à l'« intégration » des DPAI.

89. En conséquence, le PTB révisé 2006-07⁸ témoigne d'efforts substantiels pour rationaliser le traitement des domaines désignés par le terme DPAI, au vu de la marge de manœuvre qui existe pour intégrer, lors de la planification, et gérer, lors de la mise en œuvre du programme, des ressources (notamment le temps de travail du personnel) provenant d'un éventail d'unités aussi large que nécessaire. Le tableau ci-après présente la refonte de dix DPAI existants en entités de programme multidisciplinaires, entités qui bénéficient ainsi d'un meilleur ancrage dans le(s) programme(s) le(s) plus pertinent(s).

Intégration de DPAI spécifiques dans la structure du programme 2006-07

Sigle	Titre	Programme ou entité hôte
AWTO	Négociations commerciales multilatérales de l'OMC sur l'agriculture, les pêches et les forêts	3CA02
CLIM	Changement climatique	2KP07
DSRT	La lutte contre la désertification	2KP08 (Écosystèmes fragiles)
GLOP	Études prospectives mondiales	3BA04
LHOO	Renforcement de la capacité des institutions locales d'instaurer des moyens d'existence durables en milieu rural	3GA02 (Processus participatifs pour des moyens de subsistance durables en milieu rural)
MTNS	Gestion durable des montagnes	2KP08 (Écosystèmes fragiles)
PROD	Systèmes intégrés de production	Programmes 2A, 2B et 2D
QINF	Définitions, normes, méthodologies et qualité des informations	Programme 3H
REHA	Prévention et atténuation des catastrophes et plans d'intervention, de secours et de redressement	4DS02
SPAT	Gestion de l'information spatiale et outils facilitant la prise de décisions	Programmes 2K et 3H

90. Le PTB 2006-07 révisé a également précisé que les travaux sur la parité hommes-femmes et le développement devraient s'inscrire dans le cadre du Plan d'action approuvé par la Conférence, alors que ceux consacrés à l'éthique seront poursuivis à une échelle plus réduite. Deux autres thèmes formellement identifiés comme des DPAI, à savoir le ravitaillement des villes (FCIT) et l'agriculture biologique (ORGA), seront abordés sous l'angle de l'identification des pratiques optimales, de la diffusion des connaissances et de l'apport de réponses aux exigences spécifiques des Membres quant à la réalisation de projets opérationnels au niveau national ou infranational.

91. Durant la formulation de la présente version intégrale du PTB 2008-09, les efforts d'intégration ont été poursuivis en ancrant les travaux sur les bioénergies dans l'entité de programme reformulée et (désormais) spécifique *2KP06*, dont les ressources proviennent de plusieurs unités concernées. Comme on le verra à l'*Annexe 1*, les ressources correspondant à ce domaine d'importance croissante sont désormais mieux identifiées.

92. Les travaux conjoints dans les quatre derniers domaines continueront d'être menés dans la même perspective, tandis que la recherche de la coordination nécessaire au sein de l'Organisation et, le cas échéant, d'une interface concertée avec des instruments (conventions) ou événements extérieurs sera poursuivie. Ces domaines sont les suivants:

- . AIDS (Incidence du VIH/SIDA sur l'alimentation et l'agriculture);
- . BIOD (Gestion intégrée de la biodiversité dans l'alimentation et l'agriculture);
- . BIOS (Biosécurité pour la production agricole et alimentaire);
- . BTEC (Application des biotechnologies à l'agriculture, aux pêches et aux forêts).

⁸ PC 95/3 - FC 113/14.

Ressources catalytiques et changements organisationnels venant appuyer les travaux multidisciplinaires

93. Alors que la planification *ex ante* et l'« intégration » sont présentées comme les solutions pratiques à privilégier pour les activités multidisciplinaires, le recours à des ressources catalytiques centrales demeure un instrument nécessaire pour permettre aux groupes concernés de répondre aux besoins imprévus, en particulier du fait que les travaux multidisciplinaires concernent souvent des domaines où les évolutions sont rapides, et pour inciter financièrement à une plus grande collaboration entre les secteurs.

94. Depuis le PTB 2002-03, une provision pour ressources catalytiques a été intégrée au budget, à l'origine pour un montant modeste. En dépit des contraintes budgétaires globales, on s'est efforcé dans le PTB 2006-07 révisé d'augmenter cette provision, qui a plus que doublé par rapport au précédent Programme de travail, pour passer à 1,2 million de dollars EU. La présente version intégrale du PTB 2008-09 augmente encore ces fonds catalytiques centraux, qui sont portés à 2,8 millions de dollars EU (voir les *Ressources liées aux travaux multidisciplinaires* à l'Annexe 7). Sur ce montant, 1,6 million de dollars EU a été spécifiquement affecté aux travaux catalytiques sur la gestion des connaissances, le renforcement des capacités, le changement climatique et les bioénergies, le solde pouvant, comme par le passé, être utilisé par tous les groupes conduisant des activités multidisciplinaires hautement prioritaires, et ce sur une base concurrentielle, c'est-à-dire en fonction de l'intérêt intrinsèque des demandes de financement émises par ces groupes, compte tenu également de la disponibilité éventuelle de ressources extrabudgétaires.

95. Les modifications récemment apportées à la structure organisationnelle ont également facilité une mise en œuvre plus cohérente des quatre grandes orientations multidisciplinaires évoquées par le Conseil en juin 2007: la gestion des connaissances et le renforcement des capacités, confiés à la Division de l'échange des connaissances et du renforcement des capacités (KCE); le changement climatique et les bioénergies, assignés à la Division de l'environnement, des changements climatiques et de la bioénergie (NRC). Ces nouveaux thèmes importants sont explicitement évoqués plus bas.

Vue d'ensemble des actions prévues dans des domaines clés de l'action multidisciplinaire

Gestion et échange des connaissances

96. - *Rappel*: depuis sa création, la FAO place la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion des données et des informations relatives à l'agriculture au cœur de ses activités. Parallèlement à la révolution de l'information incarnée par l'Internet, WAICENT a joué le rôle de plateforme de l'Organisation pour la gestion et la diffusion des informations, avec des résultats positifs.

97. Ces savoirs explicites sont complétés par des savoirs de nature plus « implicite » qui, bien que plus difficiles d'accès, correspondent aux « connaissances tacites » découlant de l'expérience et des compétences des fonctionnaires de la FAO. En tant qu'organisation détentrice de savoirs, la FAO s'est donnée pour défi de tirer le meilleur parti de ces connaissances explicites et implicites afin de les mettre au service de ses Membres. C'est dans cette perspective que trois Groupes de travail interdépartementaux ont été créés en 2005 sur les axes suivants: a) réseaux de connaissances thématiques, b) pratiques optimales, c) échange de connaissances.

98. Depuis, des réseaux de connaissances thématiques ont été établis ou renforcés dans plusieurs domaines prioritaires, souvent de nature multidisciplinaire. Il revient également à une organisation détentrice de savoirs de tirer les enseignements de ses expériences, qu'il s'agisse de réussites ou d'échecs, en s'appuyant sur des mécanismes qui permettent aux personnels de différentes disciplines, travaillant sur des thèmes connexes dans des unités ou des lieux distincts, d'œuvrer de façon collégiale à la mise au point de « pratiques optimales ». Le site Internet de la FAO présente une première série de pratiques optimales documentées, répertoriées par thèmes techniques⁹. En outre, en vue d'offrir aux Membres un accès plus efficace aux savoirs implicites de l'Organisation et de répondre aux besoins d'informations spécifiques d'un large éventail de parties prenantes, un service Internet interactif de questions et de réponses, « *Ask FAO* », a été lancé en décembre 2005.

99. - *Objectifs et plans pour 2008-09*: durant l'exercice biennal à venir, la FAO continuera à développer des réseaux de connaissances thématiques et à soutenir leur développement, à rendre compte des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience et également à élaborer et à mettre en place les mécanismes nécessaires pour faciliter et encourager les échanges de connaissances. Priorité sera donnée dans un premier temps à la mise en place de réseaux à tous les niveaux de l'Organisation (Siège, bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux) avant de les élargir à des Centres d'excellence, par le biais de partenariats conclus dans le cadre d'accords formels (par exemple avec le CGIAR, l'Université Carnegie Mellon ou l'Université agronomique de Wageningen). Le nombre de ces réseaux sera contrôlé et leurs résultats feront l'objet de rapports réguliers.

100. D'autres services interactifs s'appuyant sur l'expérience et la réussite du projet « *Ask FAO* » viendront compléter le site WAICENT. Il est par exemple envisagé de développer une plate-forme prenant en charge les rencontres virtuelles et permettant de dialoguer en ligne avec les experts de la FAO, de mettre en place une version d'*Ask FAO* pour les périphériques sans fil, mobiles et ordinateurs de poche, mais également de diversifier les réseaux de connaissances thématiques et consacrés aux pratiques optimales en s'appuyant sur des fora électroniques et, enfin, d'assurer une plus large utilisation des outils collaboratifs modernes fondés sur les technologies du Web 2.0, tels que les blogs et les wikis.

101. L'Organisation poursuivra également la coopération engagée avec les centres d'excellence internationaux sur les outils permettant de rechercher des informations dans plusieurs langues. Ils seront testés et l'on évaluera s'il est possible de les utiliser dans les pays. Le cas échéant, les procédures et mécanismes existants seront examinés en vue d'intégrer les « pratiques optimales » aux projets et activités de terrain du Programme spécial pour la sécurité alimentaire.

102. Afin d'assurer une meilleure coordination et une mise en œuvre plus efficace des activités fondées sur le savoir menées par la FAO et d'établir un point de référence pour les Membres, une stratégie de gestion des connaissances sera élaborée début 2008. Elle tiendra compte des recommandations éventuelles ainsi que des résultats de l'Évaluation externe indépendante. Cette stratégie visera à développer de manière plus systématique différentes approches de gestion des connaissances au sein des programmes de tous les départements et bureaux décentralisés.

103. Les ressources du budget ordinaire vont essentiellement être utilisées pour lancer et tester de nouvelles approches, assurer une coordination globale et apporter un soutien et des conseils généraux. Des ressources extrabudgétaires seront nécessaires pour étendre certaines

⁹ http://www.fao.org/KnowledgeForum/index_fr.htm.

activités aux niveaux national et mondial, notamment les réseaux de connaissances, et ce dans tous les domaines techniques, et pour aborder d'autres questions, comme l'utilisation des langues non officielles.

Renforcement des capacités

104. - *Rappel*: la Résolution 59/250¹⁰ adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies (décembre 2004) a encouragé la communauté internationale à intervenir en faveur du développement des compétences en vue d'améliorer les résultats et l'impact des actions. Le « renforcement des capacités » joue également un rôle central dans la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide. La publication de l'OCDE/DCD intitulée *Relever le défi posé par le renforcement des capacités: évoluer vers de bonnes pratiques* qui souligne, outre l'aspect central que revêt l'adhésion nationale, l'importance du contrôle et de l'apprentissage, ainsi que le document de synthèse du Groupe des Nations Unies pour le développement ont apporté une contribution importante. Dans le même temps, le Comité de haut niveau sur les Programmes du Conseil des chefs de secrétariat réalise actuellement une analyse des actions de renforcement des capacités du système de développement des Nations Unies, en vue de la préparation de l'Examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de 2007.

105. Au vu de l'intérêt croissant pour le renforcement des capacités, au niveau international comme au sein de la FAO, une consultation interne a été menée afin d'examiner les différentes approches et d'identifier les améliorations possibles. Des orientations communes se sont ainsi dégagées. Elles conviennent notamment de la nécessité d'aligner les travaux de la FAO sur le nouveau cadre conceptuel du « renforcement des capacités » et d'adopter une approche mieux intégrée pour répondre aux besoins des Membres aux niveaux individuel, organisationnel, institutionnel et des politiques. Des problématiques internes clés ont en outre été identifiées, telles que le rôle normatif et de facilitation de la FAO, la création et la diffusion des compétences, les compétences des personnels, l'apprentissage organisationnel et l'adaptation de la culture de l'organisation. Certains domaines relevant davantage de problématiques externes ont également été abordés: l'accès aux clients et partenaires, les réformes en cours aux Nations Unies et leur incidence potentielle, l'identification des principaux acteurs institutionnels, l'évolution des financements et la communication externe.

106. - *Objectifs et plans pour 2008-09*: les actions de développement des compétences portent sur un large éventail d'entités de programme et seront menées par les unités concernées; parallèlement, la FAO élargira durant l'exercice biennal son rôle d'agent de renforcement des capacités. Une stratégie de développement des compétences au niveau de l'Organisation sera finalisée début 2008. Elle présentera les rôles et responsabilités dans ce domaine et incarnera l'engagement de la FAO à renforcer les compétences conformément à son mandat et aux demandes externes. La Division de l'échange des connaissances et du renforcement des capacités jouera son rôle de coordinateur en facilitant l'adoption d'approches communes pour l'organisation et la gestion de ces activités. La Division pilotera le Groupe de travail interdépartemental sur le renforcement des capacités et s'appuiera sur les ressources catalytiques pour: a) utiliser des méthodes de diagnostic clairement définies pour évaluer les besoins des pays; b) assurer l'adéquation entre les activités de renforcement et les objectifs généraux du Programme ordinaire; c) préparer des programmes de renforcement en se fondant sur de bonnes pratiques documentées; d) offrir des incitations à la réalisation de ces programmes; e) développer le portail Internet consacré à cette thématique.

¹⁰ Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

107. Il est également envisagé de passer d'une approche du renforcement des capacités centrée sur les ressources à un système davantage axé sur les résultats/impacts, d'utiliser des outils de gestion privilégiant les résultats afin de faire le lien entre les objectifs de la FAO et les résultats/impacts nationaux en termes de développement des compétences et d'élaborer des indicateurs permettant de mesurer l'impact du renforcement des capacités. Les compétences du personnel de la FAO au Siège comme dans les bureaux décentralisés seront renforcées afin d'exploiter plus systématiquement les nouvelles méthodes.

108. Une action de communication externe spéciale devrait également être menée pour faire mieux connaître la nouvelle approche de renforcement des capacités de la FAO et les opportunités qu'elle présente pour les bénéficiaires, en particulier pour les partenaires du programme de terrain. Ces travaux comprendront des mesures visant: à améliorer le dialogue entre les principaux partenaires nationaux par le biais des cadres nationaux sur les priorités à moyen terme, notamment en donnant expression aux besoins de renforcement des capacités, dans les limites du mandat de la FAO, et se situant dans la ligne du PNUAD; à utiliser les contacts entre institutions pour développer des approches conjointes fondées sur des principes de subsidiarité; à chercher à influencer les Nations Unies et les plateformes de coordination des donateurs afin d'accorder une importance appropriée au renforcement des capacités dans les domaines de l'agriculture et du développement rural.

109. Il sera important de mobiliser des ressources extrabudgétaires en vue de renforcer le rôle joué par la FAO pour faciliter le développement des compétences à tous les niveaux (décideurs publics et institutions, pour le développement organisationnel; particuliers, par l'intermédiaire notamment de formations techniques et de bourses). Il conviendra également d'accéder à des ressources telles que les fonds d'appui budgétaire direct et les ressources flexibles non liées, allouées à la demande des pays, sur la base de partenariats avec les donateurs (par exemple, le Programme de partenariat FAO/Pays-Bas).

Changement climatique

110. - *Rappel:* le changement climatique constitue un défi mondial majeur pour le XXI^e siècle. Comme le montre le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ses impacts sur les systèmes économiques, sociaux et environnementaux sont aujourd'hui déjà profonds et irréversibles. Cela apparaît de plus en plus clairement au vu de la fréquence et de l'intensité des déséquilibres naturels et des catastrophes climatiques qui menacent la santé humaine et les infrastructures, la stabilité des populations, la production agricole et la sécurité alimentaire, ainsi que la pérennité de l'eau, des terres et des autres ressources naturelles.

111. L'agriculture, l'élevage et les changements d'affectation des terres, y compris la déforestation, contribuent aux émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale. Mais l'agriculture, l'élevage et l'exploitation forestière peuvent également contribuer à l'atténuation des changements climatiques par l'intermédiaire de la conservation des gaz à effet de serre (par exemple, systèmes intégrés culture-élevage, systèmes de production d'herbages à faible intensité d'intrants et à forte diversité, gestion du bétail, agriculture de conservation et réduction de la déforestation), de la fixation du carbone (dans le sol, les cultures et les arbres), de la substitution du carbone (remplacement des combustibles fossiles par les biocarburants) et de l'amélioration des cultures.

112. Certains secteurs importants tels que l'agriculture, la pêche et l'exploitation forestière sont très sensibles aux changements climatiques. L'évolution des températures et des précipitations modifie la distribution et la productivité des espèces agricoles et des arbres. Les insectes et autres ravageurs transfrontières, les maladies, les plantes envahissantes et les feux affectent l'agriculture, l'exploitation forestière et les moyens d'existence des populations. La

plus grande fréquence des feux de forêt ainsi que le développement des maladies et ravageurs forestiers, qui ont une forte incidence sur les populations tributaires de la forêt, sont liés au changement climatique. La montée du niveau de la mer accentue l'érosion des sols, la perte de terres productives et les risques d'ondes de tempête. Elle affecte la résilience des écosystèmes côtiers et engendre également des coûts pour répondre et s'adapter à ces chocs. L'évolution des modèles de circulation des océans, la montée de leur niveau et leur salinité affectent les propriétés biologiques et la distribution des espèces marines, ce qui a une incidence sur les populations dépendant de la pêche pour se nourrir et assurer leur subsistance. Les risques sont particulièrement élevés pour les petits États insulaires en développement. Les populations déjà vulnérables, par exemple en raison des inégalités hommes-femmes, des problèmes de santé liés au VIH/SIDA ou encore de l'insuffisance des moyens de subsistance, souffriront sans doute plus gravement encore des impacts du changement climatique.

113. En réponse aux inquiétudes croissantes suscitées par cette question, le Conseil de la FAO, le Comité de l'agriculture et celui des forêts ont demandé à l'Organisation d'aider les pays à faire face aux impacts de ce phénomène et d'engager une collaboration avec le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Dès 1988, un Groupe de travail interdépartemental sur le changement climatique mis en place par la FAO a travaillé au développement et à la coordination des activités intersectorielles. Depuis 2004, la FAO s'est également engagée sur les questions sociales connexes. En particulier, l'Organisation a examiné l'impact de ces évolutions selon que l'on soit un homme ou une femme et elle a évalué comment intégrer la question de la parité hommes-femmes aux politiques sur le changement climatique ainsi qu'aux adaptations à ce phénomène. La nouvelle Division de l'environnement, des changements climatiques et de la bioénergie a été créée durant l'exercice 2006-2007.

114. Afin de répondre aux risques liés aux changements climatiques, la FAO va intégrer les problèmes posés par ce phénomène et les stratégies de réponse correspondantes à ses travaux généraux et de terrain et accorder une plus grande importance à ces questions dans le plan de développement général, dans les limites de son mandat. Ces travaux relèveront de l'entité de programme 2KP07 et bénéficieront de l'appui du Groupe de travail interdépartemental sur le changement climatique.

115. - *Objectifs et plans pour 2008-09*: de manière générale, la FAO doit apporter une aide aux pays en leur fournissant des données et des informations, des conseils techniques et politiques, des outils de gestion (codes de pratiques optimales et directives volontaires), mais également en contribuant aux transferts technologiques et au renforcement des capacités, en vue de relever les défis résultant des changements climatiques dans les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation forestière et de la pêche, d'atténuer et de faire face aux impacts du phénomène sur les moyens d'existence des populations et de traiter les approches et opportunités abordées au sein des tribunes internationales. Plus particulièrement, la FAO:

- . aidera les pays à développer de nouveaux points de référence intégrés sur la vulnérabilité ou à renforcer ceux qui existent;
- . soutiendra les plateformes d'action impliquant plusieurs parties prenantes et favorisant l'adaptation des moyens d'existence;
- . encouragera l'utilisation de directives sur des pratiques minimales d'évaluation des objectifs d'adaptation aux changements climatiques;
- . soutiendra le renforcement des capacités dans le domaine du développement et de l'utilisation de variétés plus résistantes aux perturbations environnementales;
- . aidera les autorités nationales à intégrer des stratégies de gestion des risques climatiques à leurs plans de développement.

116. Au vu des liens étroits qui existent entre, d'une part, la sécurité alimentaire, l'énergie, le climat et les écosystèmes et, d'autre part, les objectifs en matière de développement rural et de commerce, il conviendra de coordonner attentivement avec les populations les pratiques portant sur la gestion des risques de catastrophe, la diversité biologique et les bioénergies. Pour promouvoir les processus d'adaptation au changement climatique au sein des populations rurales des pays les moins avancés, la FAO s'appuiera sur le développement et la mise en pratique d'une approche fondée sur les moyens de subsistance ainsi que sur des orientations relatives à la parité hommes-femmes dans le cadre des négociations et du processus d'adaptation.

117. À l'extérieur de l'Organisation, la FAO continuera de coopérer étroitement avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et la CCNUCC en leur fournissant des données, des informations et des conseils techniques sur l'agriculture, l'exploitation forestière, les terres et l'eau. L'Organisation travaillera sur l'adaptation au changement climatique dans le cadre du Programme de travail de Nairobi, mais également sur des questions liées aux bioénergies, au boisement et à la reforestation, à la gestion des herbages, à la remise en état des terres marginales et dégradées, à la réduction des émissions provenant de la déforestation, de la désertification et des récoltes de produits ligneux. La FAO constituera également une tribune neutre pour débattre de modèles, notions et définitions et accueillir des programmes internationaux tels que le Système mondial d'observation terrestre et le Réseau mondial sur le couvert végétal.

118. En conséquence, les travaux de la FAO sur le changement climatique devraient progressivement conduire aux résultats suivants:

- pleine intégration des thèmes de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets au sein des politiques, programmes et activités de la FAO;
- renforcement de l'aide apportée aux pays pour développer au niveau national des stratégies, politiques et plans d'actions portant sur l'adaptation au changement et à la variabilité climatiques et sur l'atténuation de leurs effets;
- conseils techniques efficaces sur les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage;
- renforcement des partenariats internationaux sur les méthodes et les outils, les données et les informations ainsi que sur la politique et la planification;
- renforcement du soutien technique apporté aux mécanismes intergouvernementaux liés à la CCNUCC, au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et aux dialogues et négociations faisant suite au protocole de Kyoto;
- adoption d'approches intégrées pour les réponses nationales apportées au changement climatique (politiques, gestion de l'eau et des terres, systèmes de culture, questions liées à la forêt et à la pêche);
- renforcement des capacités et formation des parties prenantes clés sur les politiques et pratiques relatives à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets;
- apport d'une aide appropriée aux pays pour l'évaluation nationale des stocks de carbone forestiers.

Bioénergies

119. - *Rappel*: on devrait assister au cours des 30 prochaines années à un net recul de l'usage des combustibles fossiles, au profit d'une économie fondée sur les bioénergies. L'agriculture et les produits forestiers seraient alors les principales matières premières utilisées pour la production d'énergie. Un accès élargi aux combustibles bioénergétiques, en particulier à l'éthanol et au biodiesel, aurait une double fonction: fournir de l'énergie afin de satisfaire aux

exigences de base en matière de bien-être et de développement et générer des effets environnementaux positifs, tels que la réduction des gaz à effet de serre.

120. Étant donné que, dans les zones rurales, quatre personnes sur cinq ne disposent pas d'un accès durable à l'énergie, la transition vers les bioénergies aurait une incidence très importante sur les secteurs de l'agriculture et de l'exploitation forestière au vu des opportunités qu'elle présente pour stimuler la croissance économique dans les zones rurales des pays en développement. Toutefois, cette transition pourrait dans certains cas affecter la sécurité alimentaire et générer des impacts environnementaux négatifs en accentuant les rivalités qui existent pour accéder aux terres, aux cultures et aux matières premières. Il apparaît donc que, dans ces pays où les bioénergies présentent un fort potentiel, ces opportunités ne pourront être exploitées que si les dispositifs de sécurité nécessaires sont mis en place dans les domaines social et environnemental.

121. La FAO est active dans le domaine des bioénergies depuis la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables (Nairobi, 1981) et ce thème a été abordé lors du Sommet mondial de l'alimentation ainsi que lors de son suivi. En 2002, l'Organisation a été à l'origine d'une série d'actions visant à renforcer son engagement dans le domaine et à sensibiliser ses Membres à ces questions. Les réunions des comités de l'agriculture, des forêts, de la sécurité alimentaire mondiale ainsi que celles du Conseil et de la Conférence ont confirmé l'importance de ce sujet et ont appelé à la mise en œuvre d'un programme élargi.

122. L'objectif général est de promouvoir un accès plus équitable aux bioénergies pour les parties prenantes nationales en prenant en compte des aspects tels que la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, la parité hommes-femmes, la durabilité de l'environnement et l'atténuation du changement climatique. La Plateforme internationale sur la bioénergie a été développée sous la houlette de la FAO et lancée en 2006 pour appuyer les travaux menés sur ce sujet. Dans ses opérations générales et de terrain, mais également dans le cadre de son programme de développement international, la FAO sera appelée à promouvoir un développement durable de la bioénergie. Il conviendra de tenir compte des aspects suivants:

- . Mis en œuvre de manière cohérente, les systèmes de production et d'utilisation des bioénergies peuvent contribuer à faire reculer la faim et à stimuler le développement rural en participant à la diversification des activités agricoles.
- . L'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques, en particulier lorsque les stocks vivriers ou les produits forestiers sont utilisés ou remplacés par d'autres cultures, a des implications en terme de sécurité alimentaire. Il convient de bien les comprendre et d'en tenir compte dans les politiques et pratiques nationales dans le domaine de la bioénergie.
- . Les conséquences environnementales du développement des bioénergies, en particulier en termes de changement d'affectation des terres et de gestion des ressources naturelles, doivent faire l'objet d'un contrôle attentif en vue d'assurer des résultats positifs.
- . Le développement durable des bioénergies peut contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'atténuation des effets du changement climatique mais également, en diversifiant les systèmes de production agricole, à l'adaptation à ce phénomène.
- . Plusieurs pays participent déjà à des activités dans ce domaine et les échanges mondiaux vont croissant. Des insuffisances importantes existent cependant en matière de connaissances, de technologies et de compétences.
- . Les demandes d'aide des pays augmentent rapidement. Elles portent notamment sur l'évaluation des potentiels bioénergétiques et sur leur développement à long terme ainsi

que sur l'examen des cadres législatifs et des politiques possibles. Les pays sollicitent également des conseils sur la sécurité alimentaire et la gestion des ressources.

123. - *Objectifs et plans pour 2008-09*: durant cet exercice biennal, la Plateforme internationale sur la bioénergie facilitera la collaboration entre la FAO et ses partenaires en vue d'aider les pays à évaluer et à développer leurs capacités dans le domaine de la bioénergie durable. Le Groupe de travail interdépartemental sur les bioénergies et la Division de l'environnement, des changements climatiques et de la bioénergie exploiteront les compétences multidisciplinaires afin de parvenir aux résultats suivants dans le cadre de l'entité 2KP06 et des entités de programme connexes:

- . Un cadre institutionnel performant pour les bioénergies, système sur lequel s'appuiera la mise en œuvre du programme. Il sera complété par un mécanisme de mobilisation visant à s'assurer que les ressources du programme ordinaire et extrabudgétaires soient utilisées de manière coordonnée pour engager aux niveaux régional, national et mondial des activités favorisant le développement d'une bioénergie durable.
- . Un encadrement actif fondé sur des mécanismes de collaboration tels que le Partenariat mondial sur les bioénergies, dont le Secrétariat est accueilli par la FAO et ONU-Énergie, dont l'Organisation est vice-président. Ces partenariats permettront de s'assurer que l'ensemble des tribunes relevant du mandat de la FAO prend en considération la sécurité alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles ainsi que les opportunités de développement rural. La collaboration avec les centres d'excellence technique sera également renforcée.
- . Un système d'information international sur les bioénergies facilitant l'évaluation et l'analyse des bioénergies aux niveaux régional, national et mondial et servant de référence pour obtenir des données fiables sur les liens entre bioénergie, sécurité alimentaire et durabilité environnementale.
- . Un accès facilité aux informations sur les bioénergies; un renforcement des ressources humaines; une bonne gestion des réponses apportées par la FAO aux demandes des pays et aux besoins nationaux, principalement par le biais de ses bureaux décentralisés. Ces actions bénéficieront de l'appui apporté aux groupes de travail régionaux et nationaux chargés de la bioénergie pour développer des stratégies adaptées aux besoins particuliers.
- . Réalisation d'études de cas basées sur les zones agroécologiques en vue de comprendre les questions politiques et techniques liées au développement des bioénergies dans plusieurs pays. Les enseignements tirés de l'expérience de certains d'entre eux serviront également de référence.
- . Des outils et des orientations utiles sur les pratiques optimales dans le domaine des bioénergies, notamment les processus d'évaluation, de planification et de développement axés sur la sécurité alimentaire, l'environnement et le développement rural. Il conviendra de tenir compte des services bioénergétiques intégrant la question de la parité et destinés aux communautés locales et populations vulnérables.
- . Renforcement des capacités et formation à l'intention des parties prenantes locales, régionales et nationales en vue de mobiliser et de gérer des systèmes de bioénergie durable.

C. Ressources du budget ordinaire et ressources extrabudgétaires: vers une présentation plus intégrée

Contexte général

124. En 1996, les organes directeurs ont reconnu que des ressources substantielles existaient en plus des dotations du budget ordinaire. Ils ont en conséquence décidé d'intégrer au Programme de travail, tel que présenté dans les documents du PTB, des ressources d'appui et d'autres recettes qui étaient dans une large mesure a) à disposition de l'Organisation et b) gérées en étroite relation avec les ouvertures de crédits du budget ordinaire.

125. Depuis le PTB 1998-99, le document présente donc le Programme de travail tel que financé par les contributions mises en recouvrement et par les ressources d'appui et les autres recettes évoquées ci-dessus. Il précise également aux Membres le montant des autres contributions volontaires extrabudgétaires qui sont attendues. Depuis une date plus récente, les ressources extrabudgétaires sont présentées sous deux catégories: celles qui apportent un *appui direct* à la mise en œuvre du Programme de travail et celles offrant aux gouvernements des services d'*assistance technique et d'aide d'urgence* (y compris pour le relèvement) à des fins clairement définies correspondant aux politiques, aux objectifs et aux activités de l'Organisation. Les prévisions de ressources extrabudgétaires se fondent sur les évolutions et principales tendances en matière de contributions volontaires (ressources approuvées et en attente des donateurs), éléments qui permettent d'anticiper les dépenses au niveau du Programme.

126. Le total des dépenses extrabudgétaires s'est récemment rapproché de celui des dépenses afférentes au Programme de travail de l'Organisation. En outre, l'appui direct au Programme de travail représente une part croissante des ressources extrabudgétaires. Il s'est élevé à 117 millions de dollars EU (18 pour cent) en 2004-05¹¹ et devrait atteindre 16,2 millions de dollars EU (21 pour cent) pour l'exercice 2006-07¹², comme le montre le Tableau 2.

Tableau 2. Source de financement

en millions de dollars EU	Programme de travail	Ressources extrabudgétaires			Toutes activités confondues
	(Crédits budgétaires et autres ressources)	Appui direct au Programme de travail	Assistance technique et aide en cas d'urgence	Total (ressources extrabudgétaires)	
2004-05 (dépenses effectives)	831	117	518	635	1 466
	57%	8%	35%		
2006-07 (estimations)	877	162	617	779	1 656
	53%	10%	37%		
2008-09 (estimations)	910	139	697	836	1 746
	52%	8%	40%		

127. L'Organisation a également engagé des actions visant à s'assurer que la conception et la mise en œuvre des projets extrabudgétaires soient conformes aux politiques et programmes de la FAO. Le Comité chargé de l'examen de programmes et de projets, créé par le Directeur général en 1999, examine l'ensemble des programmes et projets ne relevant pas des initiatives d'urgence (notamment les projets du PCT et du PSSA). Il doit s'assurer que les projets soient complémentaires et qu'ils permettent de véritables synergies avec les objectifs de

¹¹ FC 115/14, paragraphe 12.

¹² PC 95/3 - FC 113/14, PTB Révisé 2006-07, Tableau 5.

l'Organisation. Le Comité, en s'appuyant sur une procédure à laquelle participent l'ensemble des départements techniques, veille à ce que les projets en cours d'élaboration satisfassent aux six principes suivants:

- . les activités normatives et opérationnelles de l'Organisation doivent être en constante interaction de manière à assurer leur complémentarité;
- . il convient de tirer le meilleur parti des avantages compétitifs de l'Organisation et d'intervenir lorsque l'on sait qu'ils existent;
- . les activités doivent avoir un impact tangible sur la sécurité alimentaire des populations les moins favorisées et contribuer à un développement rural durable;
- . il faut créer et/ou renforcer des capacités nationales permettant d'assurer la continuité des actions, de promouvoir une autosuffisance durable et de soutenir une utilisation et une gestion soutenables des ressources naturelles dans le cadre du PSSA et des autres projets de la FAO;
- . il convient de promouvoir l'égalité et l'équité hommes-femmes en se conformant systématiquement à l'engagement et aux politiques de la FAO visant à intégrer cette question à ses travaux normatifs et à ses activités de terrain;
- . des partenariats, des alliances et une participation élargies doivent également être encouragés.

128. L'Organisation présente *post factum* dans son Rapport sur l'exécution du Programme les dépenses extrabudgétaires classées par domaines de programme ainsi que les réalisations, les réussites et les enseignements qui peuvent être tirés.

129. Les organes directeurs ont récemment fait part de leur inquiétude quant au fait que le programme de travail de base de la FAO soit de plus en plus tributaire des ressources extrabudgétaires. Des politiques adaptées devraient être formulées, et de plus amples informations être disponibles, sur les interactions existant entre le Programme ordinaire et les travaux financés par des ressources extrabudgétaires, en particulier dans le cadre du programme de terrain¹³. Il a été demandé que l'Évaluation externe indépendante fournisse des recommandations à ce sujet.

130. En outre, le Conseil de la FAO, notant lors de sa cent trente-deuxième session l'augmentation sensible des ressources extrabudgétaires à sa disposition, a accueilli favorablement la volonté du Secrétariat de proposer une présentation plus intégrée du Budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires dans la version intégrale du PTB 2008-09, compte tenu du fait qu'il est nécessaire de parvenir rapidement à une approche stratégique et équilibrée de la mobilisation des ressources en vue de répondre aux besoins et défis au niveaux local et mondial. Le Comité du programme et le Comité financier ont fait remarquer que ces dispositions permettraient de répondre plus facilement par des moyens extrabudgétaires aux besoins de financement affectant les priorités et programmes dont les Membres sont convenus. Les principaux domaines où les financements sont insuffisants sont les suivants: CIPV, ressources génétiques végétales et animales, SMIAR, appui à la mise en application du Code de conduite pour une pêche responsable et base de données statistiques de l'Organisation, FAOSTAT.

Contexte et tendances

131. Certaines évolutions dans le domaine de l'aide au développement influent sur le flux des contributions volontaires à l'Organisation. Elles sont présentées dans les paragraphes suivants.

¹³ C 2005/REP, paragraphe 97; CL 132 REP, parties consacrées au Comité des pêches, au Comité des forêts et au Comité de l'agriculture.

132. - *Nouvelles modalités de mise en œuvre et de financement de l'aide au développement* - L'évolution des modalités de l'aide au développement exerce désormais une influence notable sur la manière dont les ressources sont mobilisées. Dans le cadre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, des engagements concrets ont été pris en vue d'augmenter les efforts d'harmonisation et d'alignement et d'axer la gestion sur les résultats, en s'appuyant notamment sur des mécanismes de suivi. En particulier, l'appropriation et la maîtrise renouvelée des programmes de développement par les pays ainsi que l'augmentation de l'aide au développement acheminée sous forme d'appui budgétaire direct signifient que la FAO doit mieux répondre aux besoins d'assistance technique des pays.

133. - *Réformes des Nations Unies, notamment via l'Examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles et les pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action »* - L'Examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles permet d'assurer à l'échelle du système la cohérence des activités opérationnelles menées au sein des pays par les Nations Unies. Il aborde plusieurs questions relatives à l'efficacité et à la pertinence de ces actions, aux coûts de transaction et à l'efficience, au renforcement du rôle du coordinateur résident des Nations Unies ainsi qu'aux diverses formes de coopération nationale entre les agences. Parmi les questions émergentes, figurent la mobilisation des ressources pour les activités opérationnelles nationales liées aux travaux normatifs de la FAO pour l'initiative « Unis dans l'action », ainsi que les modalités d'intégration des services des agences spécialisées dans les domaines ne relevant pas directement du PNUAD.

134. - *Donateurs et sources de financement émergents* : - Suite aux engagements importants pris par des personnalités politiques et des philanthropes de premier plan, plusieurs fonds d'envergure mondiale ont été créés, tels que, entre autres, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition (GAIN) et la Fondation Bill et Melinda Gates. Plutôt que d'adopter une orientation par pays, cette nouvelle génération de donateurs tend à privilégier certains défis programmatiques spécifiques, prévoyant des réponses rapides et flexibles.

135. - *Fonds fiduciaires unilatéraux (UTF)* - Des ressources de plus en plus importantes sont désormais acheminées par le biais de ces instruments. Les gouvernements bénéficiaires s'en servent pour financer leur propre appui au développement, notamment celui fourni par la FAO (par exemple, Brésil, Arabie Saoudite, Mexique, Venezuela, Nigéria, Gabon, Afrique du Sud, etc.). À l'origine utilisés par des pays riches en pétrole ou pour certaines composantes d'assistance technique des prêts de la Banque mondiale, ces fonds sont aujourd'hui particulièrement adaptés aux pays où l'appui budgétaire direct occupe une place importante ainsi qu'à ceux qui constituent (ou qui deviennent progressivement) des économies à revenu intermédiaire.

136. Dans cet environnement en évolution rapide, la FAO a su mobiliser des ressources extrabudgétaires accrues en vue d'apporter un soutien direct au Programme de travail ainsi qu'une aide technique, de réhabilitation et d'urgence. En raison des situations d'urgence liées au tsunami et aux invasions de criquets pèlerins, les promesses de contributions volontaires ont atteint un niveau record au cours de l'exercice biennal 2004-05, à 1,2 milliards de dollars (au titre des dépenses pour 2004-05 et au-delà). Cette tendance se confirme pour l'exercice biennal en cours, les fonds approuvés s'élevant au total à 570 millions de dollars EU en 2006. Les donateurs se sont engagés à verser des contributions volontaires plus élevées au titre de l'assistance technique, en particulier dans le cadre des OMD.

Vers une véritable stratégie de mobilisation des ressources

137. Bien qu'elles visent toutes en dernière analyse à collecter des contributions en vue de réaliser les objectifs de l'Organisation, les actions de mobilisation de ressources de la FAO sont

menées sur plusieurs fronts. Le Service de développement du Programme de terrain gère les relations avec les sources multilatérales et bilatérales de financement des projets et programmes de développement à long terme. La Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation coordonne quant à elle les projets et programmes d'urgence et de réhabilitation.

138. Les propositions de réforme approuvées par la Conférence de la FAO en novembre 2005 et par le Conseil de la FAO en novembre 2006 englobent notamment la mise en œuvre d'un nouveau modèle opérationnel pour les bureaux décentralisés. Ce modèle entend aider l'Organisation à mieux répondre aux priorités locales tout en préservant son unité de vue et sa cohérence pour le traitement des problèmes mondiaux. En vertu de ce nouveau modèle, les Représentants de la FAO sont chargés d'apporter au nom de l'Organisation une réponse aux priorités et besoins spécifiques des États Membres, en particulier dans le cadre des processus du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et du Cadre national sur les priorités à moyen terme. Les bureaux décentralisés s'impliquent ainsi de plus en plus dans la mobilisation des ressources, les Représentants de la FAO ayant le pouvoir de s'engager directement auprès des donateurs nationaux et d'élaborer des projets nationaux sous la supervision générale des départements du Siège et en s'appuyant sur le soutien technique des équipes multidisciplinaires des bureaux sous-régionaux.

139. Bien qu'elle soit conforme aux orientations générales du Cadre stratégique, l'approche de la FAO quant à la mobilisation des ressources extrabudgétaires s'appuie davantage sur une logique préexistante de collaboration avec ses partenaires que sur une évaluation exhaustive des besoins. Une telle évaluation pourrait être menée lors de la formulation du Plan à moyen terme et du PTB. Lors de précédents plans à moyen terme et PTB¹⁴, de premiers efforts ont été engagés pour identifier les opportunités d'appui extrabudgétaire à certains domaines programmatiques et étendre ainsi la portée des entités de programme, mais les organes directeurs n'ont donné qu'un soutien limité à ces initiatives.

140. Les évolutions actuelles dans le domaine de l'aide au développement donnent l'occasion de traiter ces questions et de parvenir à un programme de travail « global ». Un Programme de travail « de base » serait ainsi défini en fonction du Programme de travail actuel, un éventail de ressources extrabudgétaires étant identifié dans le cadre d'une stratégie cohérente de mobilisation des ressources visant à financer le programme « global ». Cette approche correspond aux expériences récemment menées dans certaines agences spécialisées des Nations Unies (BIT, UNESCO et, surtout, OMS) qui ont, à des degrés divers, commencé à mettre en œuvre des stratégies de mobilisation fondées sur les besoins de ressources globaux (contributions fixées et volontaires) et répondant aux défis mondiaux comme aux besoins locaux dans une perspective de résultats.

141. Dans ce contexte, la FAO entend développer une stratégie de mobilisation des ressources plus cohérente, qui lierait plus étroitement ses objectifs globaux et les ressources nécessaires à leur réalisation aux différentes sources de financement. Elle se fonderait sur les programmes prioritaires et les résultats convenus par les Membres ainsi que sur des actions aux niveaux local, régional et mondial. En vertu de cette approche, tout affectation des contributions volontaires prévues à certaines activités et à certains bénéficiaires devrait s'appuyer sur un cadre convenu et sur un processus transparent permettant de faire preuve d'une certaine flexibilité quant à l'attribution des ressources aux programmes prioritaires, besoins de financement et questions émergentes.

¹⁴ CL 123/7, paragraphes 38-45 et Tableau 4.

142. L'Organisation pourrait ainsi financer la totalité de ses travaux en fonction des priorités stratégiques définies par les Membres et des besoins régionaux/nationaux, sans avoir à tenir compte des sources de financement. Les propositions de réforme du Directeur général¹⁵ allaient en ce sens mais l'adoption d'une telle approche dépend également des pratiques et des politiques des donateurs extrabudgétaires. Ces questions devraient être abordées en profondeur en fonction des résultats de l'Évaluation externe indépendante.

Présentation intégrée des ressources de l'exercice 2008-2009 dans un budget « de maintenance »

143. La présentation des ressources extrabudgétaires du présent PTB 2008-09 s'appuie sur les processus en cours visant à une meilleure intégration au Programme de travail ordinaire. L'Organisation a fait des progrès dans le développement de mécanismes exploitables d'estimation des ressources extrabudgétaires qui ne se limitent pas aux extrapolations habituellement réalisées sur les contributions prévisibles, présentées plus bas. En particulier, les Accords de partenariat stratégique pour une aide au développement sur le long terme et le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation constituent des outils commodes pour établir des cadres financiers pluriennaux assurant un financement à plus long terme qui soit moins tributaire des circonstances.

144. - *Accords de partenariat stratégique* - La FAO a négocié des accords de partenariat stratégique avec plusieurs partenaires bilatéraux, notamment les Pays-Bas, la Norvège, la France et la Belgique. Des négociations ont récemment été engagées avec l'Espagne, la Suède et l'Union européenne en vue d'adopter une approche similaire. Ces accords fournissent un mécanisme de financement flexible pour les actions interdisciplinaires menées au niveau national dans le cadre de projets de développement plus larges. Les Partenariats stratégiques sont gérés par les deux partenaires (la FAO et le donateur concerné) dans un cadre institutionnel donné et ne correspondent pas simplement à une série de projets indépendants. Un aspect essentiel de ces instruments est qu'ils introduisent les principes fondamentaux de la gestion axée sur les résultats: définition d'indicateurs permettant de contrôler l'utilisation des ressources et son efficacité, évaluation des impacts et prise en compte des enseignements. Plus important encore, ils s'inscrivent dans une perspective de long terme. Ils améliorent ainsi la prédictibilité des financements et utilisent comme base de négociation des priorités institutionnelles en constante évolution.

145. - *Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation* - Le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation, créé en mai 2003 avec un objectif de financement de 2 millions de dollars EU, permet un déploiement rapide des activités et assure un fonds de roulement en attendant de recevoir les fonds approuvés des donateurs. La réponse apportée par la communauté internationale au séisme et au tsunami qui ont frappé en 2004 l'océan Indien a constitué la première contribution significative des donateurs au Fonds. Ces sommes n'étaient pas affectées à des activités ou des postes budgétaires spécifiques. La FAO a pu utiliser ce Fonds à grande échelle, ce qui a permis d'accélérer les interventions d'urgence et de les rendre plus efficaces. Cela a conduit à l'adoption d'une approche de programme pour la campagne contre la grippe aviaire hautement pathogène, encourageant en retour davantage de donateurs à contribuer au Fonds spécial. En mai 2007, ils avaient ainsi versé 38 millions de dollars.

146. - *Domaines susceptibles d'attirer un financement extrabudgétaire* - En 2006, en vue de contribuer au processus de réforme en cours, plusieurs groupes de travail internes chargés de questions interdisciplinaires ont dégagé de nouveaux axes et formulé des propositions. Le Tableau 20 du document CL 131/18 présente une synthèse des domaines susceptibles d'attirer un

¹⁵ C 2005/3/Sup.1, paragraphes 147 à 159.

financement extrabudgétaire. Ces idées ont été à l'origine de propositions concrètes qu'il convient de mettre en œuvre activement dans nos relations avec les donateurs. En outre, l'on s'appuiera sur les stratégies élaborées pour les principaux domaines d'action multidisciplinaire (comme par exemple la gestion des connaissances, le renforcement des capacités ou encore le changement climatique et les bioénergies) afin de mobiliser des ressources supplémentaires et d'étendre la portée de ces travaux.

147. - *Programmes de travail pluriennaux des commissions et traités* - Plusieurs commissions internationales et traités qui ont leur siège à la FAO et qui reçoivent des services de l'Organisation (par exemple CIPV, Codex, Convention de Rotterdam, CRGAA, TI-RPGAA) ont élaboré des programmes de travail pluriennaux en vue de fournir des orientations aux partenaires pour leurs contributions. Ce sont sur ces derniers que se fondent, d'une part, l'attribution par la FAO de ressources aux principaux travaux de ces organes, mais également les contributions volontaires destinées aux travaux de base et celles visant à donner un plus grand impact aux actions par l'intermédiaire d'une assistance technique.

148. - *Planification et mobilisation des ressources au niveau des pays* - Le système des Nations Unies recourt de plus en plus fréquemment aux mécanismes de programmation conjointe (fonds fiduciaires impliquant plusieurs donateurs, programmes conjoints de financement centralisé, approches sectorielles), une importance croissante étant dès lors accordée à la coordination, à la rentabilité et à la réduction des coûts de transaction au niveau national. Les représentants de la FAO collaborent avec les équipes des Nations Unies de pays intéressés pour élaborer des propositions de programme conjoints sur les thèmes de l'environnement et du changement climatique, dans le cadre du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD, et de la parité hommes-femmes. La FAO est engagée activement dans les processus de programmation relevant de l'évaluation conjointe de pays/PNUAD, notamment quant à l'utilisation des cadres nationaux sur les priorités à moyen terme pour introduire les questions de l'alimentation et de l'agriculture dans la mise en œuvre du PNUAD. La FAO s'appuiera sur ces cadres nationaux pour identifier les besoins de programmes dans les pays, les adapter au Programme de travail et définir quels sont les besoins de financement globaux.

149. - *Groupe de travail interdépartemental sur la mobilisation des ressources* - Au vu de l'importance croissante du rôle de la mobilisation des ressources au sein de l'institution et de la nécessité connexe d'engager des activités de coordination, d'établissement de rapports, de diffusion des informations et de s'appuyer sur une stratégie de communication cohérente, ce Groupe de travail servira de tribune aux débats sur ce thème.

150. Compte tenu de ces nouveaux mécanismes, l'estimation des ressources extrabudgétaires pour 2008-09 a été conduite en deux étapes. Tout d'abord, les ressources extrabudgétaires devant être débloquées au cours de l'exercice biennal à venir ont été déterminées au niveau du programme. Les besoins extrabudgétaires supplémentaires ont ensuite été évalués en fonction des contacts établis avec les donateurs et des besoins de financement apparaissant dans les programmes prioritaires.

151. L'Annexe 5 présente de manière synthétique les ressources totales disponibles: montant net des dotations proposées, autres recettes et estimation des contributions volontaires. Le Tableau 3 fournit une estimation des ressources totales à disposition de l'Organisation, provenant du programme ordinaire (budget de maintenance) et des ressources extrabudgétaires. Un budget de maintenance ne permettrait pas de résoudre le problème de certains domaines qui ont souffert, au fil des ans, de financements insuffisants, y compris l'amélioration des processus de gestion des ressources humaines, le réseau actuel des bureaux de pays et la gestion des bâtiments de la FAO. En outre, il reste à quantifier les effets, au niveau des coûts, de la suite donnée à l'EEI et aux réformes des Nations Unies.

152. Le *Programme de travail du budget ordinaire* comprend les activités devant être financées par les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres dans le cadre du budget « de maintenance » et par d'autres recettes, y compris les contributions volontaires destinées à l'exécution du Programme de travail, ces dernières étant mises à disposition de l'Organisation et/ou gérées en relation étroite avec les ouvertures de crédits du budget ordinaire.

153. Les *Fonds fiduciaires* correspondent à une projection des dépenses par rapport aux contributions volontaires non comprises dans le Programme de travail. Cette projection se fonde sur l'identification des ressources extrabudgétaires devant être débloquées en 2008-09 et de celles nécessaires pour les programmes prioritaires et pour la satisfaction des besoins de financement. Ces éléments sont présentés en fonction des programmes concernés et dans trois catégories:

- . appui direct au Programme de travail
- . appui au programme de terrain et assistance aux États Membres;
- . assistance d'urgence et à la réhabilitation.

154. Sur les 836 millions de dollars EU de ressources extrabudgétaires attendues, 309 millions de dollars EU seront effectivement débloqués (dont 140 millions de dollars au titre des urgences); 354 millions de dollars EU font l'objet de discussions plus ou moins avancées avec les donateurs (dont 40 millions de dollars au titre des urgences) et relèvent notamment des propositions afférentes aux domaines prioritaires (voir le Tableau 20 du document CL 131/18); enfin, 173 millions de dollars EU sont provisoirement affectés aux urgences.

155. Alors que tous les programmes du *Chapitre 2*, presque tous ceux du *Chapitre 3* et deux programmes du *Chapitre 4* devraient bénéficier de ressources extrabudgétaires, la moitié des fonds se concentrent sur cinq programmes, dont quatre relèvent d'axes prioritaires:

- . gestion des systèmes de production vivrière, notamment par l'intermédiaire de l'appui apporté au TI-RPGAA, du renforcement de la capacité végétale, du développement de l'agriculture urbaine et périurbaine;
- . maladies et ravageurs des animaux et des plantes, notamment grâce à l'appui apporté à la CIPV, à la Convention de Rotterdam, au programme EMPRES et à la lutte contre la grippe aviaire;
- . gestion durable des ressources, axée sur le changement climatique et les bioénergies, la gestion des bassins hydrographiques et la gestion de l'eau au niveau de l'exploitation agricole;
- . infrastructures rurales et agro-industries, notamment par le biais du développement des marchés ruraux et de la finance rurale;
- . politique dans le domaine alimentaire et agricole, notamment en relation avec les SICIAV et renforcement des capacités pour l'élaboration des politiques (les Accords de partenariat jouant un rôle important à ce titre).

Présentation intégrée par chapitre des activités du Programme de travail 2007-08 et des fonds fiduciaires

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)					
Chapitre et programme	Budget ordinaire	Fonds fiduciaire			Toutes sources de financement
	Programme de travail 2008-09	Appui direct au Programme de travail	Appui au Programme de terrain / Assistance aux États Membres	Situations d'urgence	
1A Organes directeurs	8 883	0	0	0	8 883
1B Direction générale	9 845	0	0	0	9 845
1X Gestion du programme	557	0	0	0	557
1 Gouvernance de l'Organisation	19 285	0	0	0	19 285
2A Gestion des systèmes de production végétale	19 466	24 483	53 690	16 116	113 755
2B Gestion des systèmes de production animale	9 235	4 570	5 244	2 784	21 833
2C Maladies et ravageurs des animaux et des plantes	26 961	15 472	18 349	26 097	86 879
2D Nutrition et protection du consommateur	24 169	890	9 103	6 821	40 983
2E Foresterie: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	10 995	10 492	3 200	0	24 687
2F Foresterie: gestion, conservation et remise en état	8 963	7 092	13 998	5 404	35 457
2G Industrie et produits forestiers	8 828	70	1 286	0	10 184
2H Pêches et aquaculture: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	18 969	22 925	5 082	1 235	48 211
2I Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture	13 479	16 429	11 407	0	41 315
2J Produits et industrie de la pêche et de l'aquaculture	9 309	1 394	4 691	10 937	26 331
2K Gestion durable des ressources naturelles	34 587	10 498	66 623	20 307	132 015
2L Technologie, recherche et vulgarisation	11 435	149	5 746	464	17 794
2M Infrastructure et agro-industries rurales	15 749	0	43 786	14 709	74 244
2X Gestion du programme	20 817	0	0	0	20 817
2 Systèmes alimentaires et agricoles durables	232 963	114 464	242 205	104 874	694 506
3A Effet multiplicateur sur les ressources et les investissements	54 206	0	1 214	0	55 420
3B Politiques alimentaires et agricoles	30 348	16 019	92 993	6 574	145 934
3C Commerce et marchés	11 213	4 621	5 328	0	21 162
3D Information et statistiques agricoles	11 167	701	3 634	0	15 502
3E Alliances et initiatives de plaidoyer contre la faim et la pauvreté	13 080	1 500	1 500	0	16 080
3F Parité et équité dans les sociétés rurales	8 928	0	3 825	0	12 753
3G Moyens d'existence en milieu rural	3 077	3 700	14 230	0	21 007
3H Échange d'informations et renforcement des capacités	23 383	657	6 561	28 750	59 351
3I Systèmes de technologie de l'information	32 284	0	0	0	32 284
3J Communication et information	17 618	0	0	0	17 618
3X Gestion du programme	18 800	0	0	0	18 800

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)					
Chapitre et programme	Budget ordinaire	Fonds fiduciaire			Toutes sources de financement
	Programme de travail 2008-09	Appui direct au Programme de travail	Appui au Programme de terrain / Assistance aux États Membres	Situations d'urgence	
3 Échange des connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer	224 105	27 198	129 285	35 324	415 912
4A Coopération, intégration et suivi dans le système des Nations Unies	13 800	0	0	0	13 800
4B Coordination des services décentralisés	20 217	0	0	0	20 217
4C Sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et autres programmes de coopération au développement	85 233	0	9 708	0	94 941
4D Gestion des situations d'urgence et de l'après-crise	25 774	0	805	0	26 579
4E Programme de coopération technique	103 550	0	0	0	103 550
4X Gestion du programme	10 835	0	0	0	10 835
4 Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du programme	259 409	0	10 513	0	269 922
5A Contrôle	13 099	0	0	0	13 099
5B Services pour le budget-programme	7 063	0	0	0	7 063
5C Services financiers	14 986	0	0	0	14 986
5D Gestion des ressources humaines et bien-être du personnel	16 185	0	0	0	16 185
5E Contrats et achats	8 513	0	0	0	8 513
5F Gestion des locaux	35 611	0	0	0	35 611
5G Réunions, services linguistiques et protocole	7 785	0	0	0	7 785
5H Services partagés	22 462	0	0	0	22 462
5X Gestion du programme	8 986	0	0	0	8 986
5 Services de gestion et de supervision	134 690	0	0	0	134 690
6 Imprévus	600	0	0	0	600
8 Dépenses d'équipement	18 410	0	0	0	18 410
9 Dépenses de sécurité	20 444	0	0	0	20 444
I Crédits indirects	0	0	0	0	0
Crédits pour urgences, non alloués				172 701	172 701
Total	909 905	141 662	382 003	312 899	1 746 469
Pourcentage par source de financement	52%	8%	22%	18%	100%

D. Descriptifs des chapitres du Programme de travail

156. Cette section propose une synthèse par chapitre des principales orientations et des principaux résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-09. Elle traite des travaux en cours dans le cadre du budget « de maintenance » et attire l'attention sur certaines initiatives nouvelles, compte tenu des recommandations des organes directeurs, de l'évolution des problèmes et des tendances, des résultats des évaluations et des enseignements tirés de l'expérience. Outre les importants travaux d'évaluation menés sur la décentralisation et l'examen du PCT, les principales évaluations externes menées récemment ont traité des questions suivantes: travaux sur le commerce et les produits; travaux d'urgence et de réhabilitation faisant suite au tsunami; objectif stratégique D2 de la FAO (« *Conservation, remise en*

état et mise en valeur des environnements les plus menacés ») et stratégies intersectorielles sur la diffusion des messages de l'Organisation et sur l'élargissement des partenariats et alliances; campagne de lutte contre le criquet pèlerin 2003-05; et TeleFood. En outre, 39 autoévaluations ont été menées sur certaines entités ou groupes d'activités au cours des trois dernières années calendaires (exercice 2004-06).

157. Les descriptifs des programmes relevant des différents chapitres de la structure de PTB adoptée en 2006-07, qui présentent les ressources attribuées par entité de programme (l'unité de base dont la FAO formule les objectifs programmatiques prévoit les ressources budgétaires et évalue les résultats), sont fournis à l'Annexe 1. L'Annexe 2 présente les priorités des différentes régions; il en ressort que, de toute évidence, plusieurs leur sont communes, par exemple: exigences relatives à la gestion intégrée des terres et de l'eau, conservation des ressources génétiques végétales et bonne utilisation des pesticides, mise en œuvre des normes du Codex et de la CIPV, lutte contre les maladies transfrontières et les ravageurs des animaux et des plantes, mise en place de systèmes de contrôle alimentaires adaptés, adaptation à l'évolution rapide des systèmes de distribution alimentaire et des marchés internationaux, gestion durable des ressources forestières et halieutiques, nécessité de s'adapter au changement climatique, amélioration de la qualité des informations en vue de la formulation des politiques et de l'échange d'expériences entre pays.

158. Bien que le mandat de l'Organisation ne se limite pas à aider les Membres à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme de travail devrait certainement y participer par plusieurs biais. Un grand nombre d'activités relevant des Chapitres 2 et 3 viseront plus ou moins directement à augmenter la production alimentaire, assurer la sécurité des systèmes de distribution alimentaire et améliorer la nutrition. Elles chercheront également à accroître les possibilités d'activités rémunératrices des populations rurales, notamment des groupes les plus vulnérables, et à améliorer leurs moyens d'existence. Tous ces aspects contribueront à l'OMD 1 (« éradiquer l'extrême pauvreté et la faim »). Les travaux plus approfondis menés sur le changement climatique et la bioénergie participeront de l'OMD 7 sur l'environnement durable, alors que la poursuite de l'aide apportée aux Membres pour leurs politiques de développement rural et sur les questions de commerce agricole (notamment pour les produits halieutiques et forestiers) se situe dans la ligne de l'OMD 8 (remarque: une présentation résumée des OMD est proposée en quatrième de couverture).

159. Dans les tableaux accompagnant les descriptifs, les modifications par rapport aux dotations de la version révisée du PTB 2006-07 traduisent d'abord la réorganisation du temps de travail du personnel (en particulier celui du cadre organique) entre les programmes et entités. Elles s'expliquent également par le nouveau modèle opérationnel des bureaux décentralisés et par la mise en place d'équipes pluridisciplinaires dans les bureaux sous-régionaux. Ces évolutions sont compatibles avec l'opinion générale exprimée en juin 2007 par le Conseil lors de son examen du sommaire du PTB, selon laquelle: « une redéfinition significative des priorités n'était pas requise à ce stade car elle aurait préjugé des recommandations éventuelles de l'évaluation externe indépendante quant à la nature des travaux de la FAO ». Comme on l'a déjà vu plus haut à la Section II.B, un transfert de ressources significatif a été réalisé depuis plusieurs programmes importants relevant des Chapitres 2 et 3 vers le Programme 2K, afin d'affecter plus en aval des fonds aux travaux sur la bioénergie et le climat.

Chapitre 1: Gouvernance de l'Organisation

Chapitre 1: Gouvernance de l'Organisation

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
1A	Organes directeurs	7 794	1 088	8 883
1B	Direction générale	9 814	31	9 845
1X	Gestion du programme	714	(157)	557
Total		18 323	962	19 285
Augmentations de coûts				2 368
Total – coûts recalculés				21 653

160. Le Chapitre 1 fournit des services d'une nature permanente et couvre les coûts des principaux organes directeurs et des Conférences régionales (1A) et ceux de la Direction générale, c'est-à-dire le Bureau du Directeur général au sens strict, et la part des activités du Bureau juridique correspondant aux avis que ce dernier fournit à la Direction et aux organes directeurs sur des questions juridiques (1B). L'augmentation des crédits du Programme 1A s'explique par l'introduction de services linguistiques en langue russe et par un financement plus approprié des conférences régionales.

Chapitre 2: Systèmes alimentaires et agricoles durables

Chapitre 2: Systèmes alimentaires et agricoles durables

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
2A	Gestion des systèmes de production végétale	20 164	(698)	19 466
2B	Gestion des systèmes de production animale	8 498	737	9 235
2C	Maladies et ravageurs des animaux et des plantes	23 870	3 092	26 961
2D	Nutrition et protection du consommateur	23 695	474	24 169
2E	Foresterie: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	11 277	(283)	10 995
2F	Foresterie: gestion, conservation et remise en état	8 233	731	8 963
2G	Industrie et produits forestiers	8 899	(71)	8 828
2H	Pêches et aquaculture: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	17 857	1 112	18 969
2I	Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture	12 912	567	13 479
2J	Produits et industrie de la pêche et de l'aquaculture	9 248	61	9 309
2K	Gestion durable des ressources naturelles	28 808	5 779	34 587
2L	Technologie, recherche et vulgarisation	10 012	1 423	11 435
2M	Infrastructure et agro-industries rurales	15 721	28	15 749
2X	Gestion du programme	21 003	(186)	20 817
Total		220 196	12 767	232 963
Augmentations de coûts				28 470
Total – coûts recalculés				261 433

161. Ce chapitre, au cœur des activités techniques de la FAO, comprend treize programmes de fond (de 2A à 2M) placés sous la responsabilité de quatre départements: Agriculture et protection des consommateurs (AG), Forêts (FO), Pêches et aquaculture (FI) et Gestion des ressources naturelles et de l'environnement (NR), auxquels il faut ajouter également le personnel qui intervient dans ces mêmes disciplines dans les bureaux décentralisés. Par souci de lisibilité, le texte est structuré autour du principal département concerné.

Agriculture et protection des consommateurs

162. - Le Programme 2A *Gestion des systèmes de production végétale* poursuit les objectifs suivants:
- . promouvoir l'application d'approches écosystémiques améliorant la production de denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale et la création de revenus permettant d'augmenter les moyens d'existence en milieu rural;
 - . diffuser et mettre en commun les connaissances, créer des capacités pour la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques ainsi que la préservation de la biodiversité agricole, favoriser l'intensification durable de la production agricole en tenant compte des aspects fondamentaux liés à la bioénergie, au changement climatique et à la sécurité alimentaire;
 - . produire des rapports importants comme l'État des ressources phytogénétiques dans le monde afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
 - . encourager le renforcement des capacités et fournir des avis dans des domaines comme la sélection des plantes et des semences, la sécurité biologique, la nutrition des plantes et l'agriculture de conservation;
 - . apporter une contribution accrue à la mise en œuvre du Traité sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment en ce qui concerne les activités de son organe directeur et de ses organes subsidiaires.
163. La réduction des crédits affectés au programme est due en premier lieu à l'achèvement, prévu en 2007, d'une entité de programme (2A402) chargée de la productivité et de la conservation des sols, dont une partie des ressources a été réaffectée aux activités prioritaires menées dans le domaine des ressources phytogénétiques, et au *Programme 2K: Gestion durable des ressources naturelles*.
164. - Le Programme 2B: *Gestion des systèmes de production animale* répond aux besoins prioritaires des Membres qui sont confrontés à une mutation, ample et rapide, des systèmes de production animale. Il est concentré sur le renforcement de la productivité et de la commercialisation des animaux et des produits d'origine animale, l'amélioration de la gestion de l'alimentation des animaux, la nutrition, l'élevage et la gestion de la santé des animaux à la ferme, et sur l'utilisation accrue des ressources zoogénétiques. Ses lignes d'actions sont les suivantes:
- . aider les pays à mettre en place le Plan d'action mondial pour la gestion améliorée des ressources zoogénétiques, tel que négocié en 2007;
 - . assembler, analyser et diffuser des informations propres au secteur de l'élevage aux niveaux local, national, régional et mondial afin d'appuyer la prise de décision.
165. D'importantes composantes liées à l'élevage sont également traitées dans le cadre des Programmes 2C, 2D, 2K, 2M, 3B, 3C et 4D, notamment le renforcement de la surveillance, de la prévention et de la maîtrise des maladies infectieuses des animaux, les zoonoses, la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale, l'accroissement de la valeur ajoutée au niveau de l'exploitation et la création d'avantages accrus découlant du secteur de l'élevage, tant sur le plan institutionnel qu'environnemental, social et économique.
166. - Le Programme 2C: *Maladies et ravageurs des animaux et des plantes* englobe les aspects réglementaires et techniques visant à réduire les risques que les ravageurs des plantes, les maladies animales et les pesticides font peser sur les moyens d'existence, la productivité, la santé humaine et l'environnement. Il aura donc les responsabilités suivantes:
- . poursuivre la mise en œuvre des composantes du système EMPRES concernant les ravageurs, surtout les acridiens, et les maladies animales, afin de renforcer les capacités nationales d'alerte et d'intervention rapides pour réagir aux maladies et aux ravageurs qui menacent les cultures et les élevages (et pour répondre également aux conclusions des récentes évaluations);

- . faciliter le travail du Centre de gestion des crises établi au niveau du département afin de pouvoir se préparer de manière intégrée et planifiée aux situations de crise imprévues et d'apporter des réponses rapides et efficaces aux crises concernant la chaîne alimentaire;
- . conformément au plan stratégique récemment adopté, poursuivre les activités liées à la CIPV dans les domaines de l'établissement de normes, de la création de capacités et de la mise en commun de connaissances, et également aider les Membres à se protéger contre les espèces nuisibles exogènes et envahissantes qui menacent la biodiversité et l'agriculture;
- . conformément aux décisions du Comité de l'agriculture et du Conseil, agir en faveur d'une gestion des pesticides plus cohérente, davantage axée sur le « cycle de vie » des produits et l'application de la Convention de Rotterdam, du Code de conduite sur les pesticides et la lutte intégrée, et sur l'élimination des pesticides périmés.
- . organiser en 2009 un événement de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale et les défis posés par les ravageurs et les maladies transfrontières.

167. L'accroissement des crédits budgétaires est dû à la création du Centre de gestion des crises et aux dotations accrues allouées à la CIPV et au système EMPRES, depuis le PTB 2006-07 révisé et conformément aux orientations du Comité du Programme.

168. - Le *Programme 2D: Nutrition et protection des consommateurs* a pour objectif principal d'améliorer l'accès de chacun à des aliments sains et adéquats sur le plan nutritionnel, et leur consommation. Le travail de la Commission du Codex Alimentarius et les activités liées au Codex constituent un domaine hautement prioritaire. Il consiste en l'élaboration de normes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, afin de protéger la santé des consommateurs et d'assurer des pratiques loyales dans le commerce alimentaire. Le programme traite les questions de sécurité sanitaire des produits animaux, en amont et en aval de la chaîne alimentaire. Il prévoit également un soutien aux programmes nationaux et sous-nationaux en matière de nutrition et de sécurité sanitaire des aliments, des évaluations nutritionnelles et alimentaires et la promotion de l'éducation nutritionnelle.

169. - Le *Programme 2M: Infrastructures rurales et agro-industries* englobe les activités suivantes, conformément aux récentes orientations du Comité de l'agriculture:

- . aider les Membres à développer des agro-industries et des entreprises agroalimentaires compétitives en resserrant les liens entre fournisseurs d'intrants, producteurs et marchés de vente au détail;
- . faciliter l'élaboration de politiques et de mesures institutionnelles et appuyer le développement d'agro-industries spécifiques;
- . contribuer à renforcer les capacités des petits exploitants et des petites entreprises agroalimentaires afin qu'ils puissent accéder aux marchés, y compris aux circuits des produits à haute valeur ajoutée;
- . s'intéresser aux technologies de post-production à valeur ajoutée, à la qualité et à la sécurité sanitaire des produits, aux liens avec les circuits de commercialisation, aux services d'appui et au développement d'infrastructures rurales liées au secteur agricole.

170. La Division mixte FAO/AIEA (AGE) apporte une contribution aux *Programmes 2A, 2B* et *2D* par le biais de nouveaux projets qui misent sur les biotechnologies pour accroître l'efficacité des techniques nucléaires.

Forêts

171. Les activités de la FAO concernant les forêts sont regroupées principalement dans le cadre des *Programmes 2E, 2F, 2G* voire *2K* en ce qui concerne certaines composantes (notamment

à cause du rôle important des forêts dans le changement climatique et la bioénergie). Malgré le déplacement de ressources vers le *Programme 2K*, le montant total des ressources disponibles pour les trois principaux programmes concernant les forêts est supérieur à celui présenté dans le PTB révisé (bien que certaines réallocations aient eu lieu entre ces programmes).

172. - Le *Programme 2E Forêts: Information, statistiques, aspects économiques et politiques générales* englobe les principaux éléments d'une politique forestière rationnelle, à savoir les analyses économiques et les études prospectives mondiales et régionales, les contributions au dialogue international sur les politiques forestières par le biais principalement du Partenariat de collaboration sur les forêts et la diffusion d'informations sur les forêts. Les pays recevront une aide pour élaborer et exécuter des programmes forestiers nationaux, conformément à l'importance attachée par le Comité des forêts à cette question. Le Comité des forêts et les commissions régionales des forêts continueront d'organiser des réunions afin que les Membres puissent débattre des problèmes forestiers.

173. - Le *Programme 2F: Forêts: gestion, conservation et remise en état* est axé sur la gestion et la conservation durables des forêts naturelles, des forêts plantées, des terres boisées, des arbres hors forêts et de la végétation des terres arides, ainsi que sur la coopération internationale pour la lutte contre les incendies de forêts et les partenariats pour la protection de la santé des forêts. L'impact du changement climatique et la gestion des bassins versants vus sous l'angle de la foresterie seront des priorités importantes (liées au *Programme 2K*), et des directives volontaires seront mises en œuvre pour la maîtrise des incendies de forêts et la création et la gestion des forêts plantées, comme demandé spécifiquement par le Comité des forêts.

174. - Le *Programme 2G: Industrie et produits forestiers* est centré sur la fourniture aux pays d'avis techniques et de conseils de politique générale concernant l'exploitation et le traitement durables du bois et des produits forestiers non ligneux et les combustibles ligneux. La diffusion des pratiques optimales mettra l'accent sur les petites industries qui contribuent aux moyens d'existence des nombreuses populations pauvres qui sont tributaires des forêts. Le *Programme 2G* prévoit l'évaluation, le suivi et l'établissement de rapports sur les ressources, les produits et les institutions financières. Le lancement du processus intitulé *Évaluation des ressources forestières mondiales 2010* sera une activité dominante.

Pêches et aquaculture

175. Conformément aux recommandations du Comité des pêches, les *Programmes 2H, 2I et 2J* font apparaître une attention plus équilibrée aux pêches et à l'aquaculture. L'application du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments connexes concerne les trois programmes, qui bénéficient d'une augmentation globale des ressources.

176. - Le *Programme 2H: Pêches et aquaculture: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales* poursuit les objectifs suivants:

- traiter les questions de politiques relatives aux pêches et à l'aquaculture, notamment en diffusant des informations facilitant la prise de décision et en appuyant directement l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et des Plans d'action internationaux qui en découlent;
- apporter son soutien au Comité des pêches, aux organes régionaux des pêches et aux organisations pertinentes d'intégration économique régionale;
- élaborer un nouvel instrument juridiquement contraignant concernant les mesures du ressort de l'État du port pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée;

- mettre en œuvre la stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture et le partenariat connexe FIRMS sur le Système de suivi des ressources halieutiques;
- conduire une analyse socioéconomique des deux secteurs, notamment sur la pêche artisanale et l'aquaculture.

177. - Le *Programme 2I: Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture* traite de la gestion des pêches et de l'aquaculture, de la conservation des stocks de poissons sauvages, des ressources utilisées pour l'aquaculture et de leurs écosystèmes et s'occupe notamment de l'application pertinente du Code, de la diffusion de technologies et de pratiques optimales et de la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches.

178. - Le *Programme 2J: Produits et industrie de la pêche et de l'aquaculture* aide les Membres à tirer le meilleur profit des produits de la pêche, de l'aquaculture et des industries connexes, en mettant notamment l'accent sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et l'élaboration de méthodologies, en particulier pour les pêches artisanales et dans le domaine de l'utilisation et du commerce du poisson, de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits et de la sécurité des pêcheurs, ainsi que sur les aspects techniques des systèmes de suivi, de surveillance et de contrôle des pêches, y compris l'utilisation de systèmes de surveillance des navires. Comme indiqué par le Comité des pêches, il contribuera à la création d'un registre mondial des bateaux de pêche.

Gestion des ressources naturelles et de l'environnement

179. Deux programmes visent à aborder d'une manière plus globale la gestion durable des ressources naturelles et les questions concernant l'environnement, notamment les ressources en eau et la biodiversité (2K), et le renforcement des capacités en matière de recherche et d'éducation pour l'adoption de technologies améliorées (2L), tous deux sous la responsabilité du Département NR.

180. - Le *Programme 2K: Gestion durable des ressources naturelles* bénéficie des contributions d'autres bureaux et départements et de l'expérience acquise par l'Organisation dans les domaines suivants: biodiversité, bioénergie, changement climatique et gestion environnementale des écosystèmes (la priorité étant donnée aux écosystèmes fragiles comme les terres arides, les montagnes et les zones côtières), ainsi que l'appui, par le biais de financements de l'Organisation, aux entités traitant du changement climatique et de la bioénergie. Comme l'explique plus abondamment la *Section II.B* ci-dessus, le *Programme 2K* inclut l'adaptation des systèmes de production agricole au changement climatique, ainsi que la contribution de l'agriculture, des pêches et des forêts à l'atténuation du changement climatique par l'intermédiaire de processus tels que la fixation du carbone et la bioénergie. Les liaisons avec les principales initiatives internationales en matière d'environnement ainsi que les contributions s'y rapportant seront renforcées.

181. En 2008, deux événements importants seront organisés, principalement à l'aide de ressources extrabudgétaires et, en cas de besoin, avec la participation de partenaires multilatéraux. Leur but est de donner une place plus importante aux questions de sécurité alimentaire et de gestion durable dans le débat international actuel sur la bioénergie et le changement climatique. Le premier sera un sommet de haut niveau consacré à l'impact de la bioénergie et du changement climatique sur la sécurité alimentaire. Un deuxième événement, également de haut niveau, sera d'une portée plus large et comprendra la bioénergie, le changement climatique mais également d'autres phénomènes planétaires comme les maladies et les ravageurs transfrontières, les flux migratoires, l'urbanisation et le changement des modes de consommation, qui influenceront sur les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches. Cet

événement servira à définir les mesures à prendre par la communauté mondiale dans le contexte de la réflexion sur le thème « *Comment nourrir la planète en 2050?* »

182. Le Programme 2K inclut également le Secrétariat de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, dont les Membres examinent les questions et les plans d'action relatifs à la conservation et à la gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en harmonie avec d'autres forums internationaux. Comme convenu à la session de juin 2007, le Secrétariat conduira la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Le programme prévoit aussi le renforcement des capacités en vue d'assurer une meilleure gestion et conservation des terres, de l'eau et des ressources génétiques, y compris la base de connaissances essentielle pour leur utilisation durable, ainsi que la gestion de l'eau en agriculture, l'efficacité et la productivité de l'utilisation de l'eau, de la source à l'utilisation finale.

183. - Le *Programme 2L: Technologie, recherche et vulgarisation* porte essentiellement son action sur le développement et la diffusion des technologies et de la recherche, en contribuant notamment au renforcement des systèmes nationaux de recherche agronomique, des services de vulgarisation et de leurs interfaces, et en favorisant les partenariats avec les instituts internationaux de recherche et les universités. À cet égard, il continuera d'accueillir (dans le Bureau du Sous-Directeur général, chargé du Département NR) le Secrétariat du Conseil scientifique du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale, qui bénéficiera de recettes externes accrues. L'accent est également placé sur l'intégration des systèmes nationaux de vulgarisation et de recherche agricole dans les Programmes nationaux de sécurité alimentaire, afin de favoriser la création, l'adoption et l'évaluation de technologies efficaces par les agriculteurs.

Chapitre 3: Échange des connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer

Chapitre 3: Échange des connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
3A	Effet multiplicateur sur les ressources et les investissements	50 829	3 377	54 206
3B	Politiques alimentaires et agricoles	30 295	53	30 348
3C	Commerce et marchés	11 899	(686)	11 213
3D	Information et statistiques agricoles	10 719	448	11 167
3E	Alliances et initiatives de plaidoyer contre la faim et la pauvreté	12 588	492	13 080
3F	Parité et équité dans les sociétés rurales	9 400	(472)	8 928
3G	Moyens d'existence en milieu rural	4 119	(1 042)	3 077
3H	Échange d'informations et renforcement des capacités	22 251	1 132	23 383
3I	Systèmes de technologie de l'information	28 952	3 332	32 284
3J	Communication et information	18 069	(450)	17 618
3X	Gestion du programme	20 312	(1 512)	18 800
Total		219 433	4 672	224 105
Augmentations de coûts				28 445
Total – coûts recalculés				252 550

184. Les activités des programmes exécutés au titre du *Chapitre 3* couvrent l'ensemble de l'Organisation, incluant la participation de nombreux départements et bureaux (notamment ES, TC et KC, voire, dans un registre plus limité, NR et AG, ainsi que d'autres unités comme LEG et OCD). La plupart, sinon la totalité, des dix programmes prévoient d'importantes interfaces avec les composantes de la FAO, et avec de nombreux et importants partenaires institutionnels.

185. - Le *Programme 3A: Effet multiplicateur sur les ressources et les investissements* jouera en premier lieu un rôle de chef de file dans la mobilisation des ressources pour l'agriculture et le développement rural. Il ciblera des donateurs traditionnels et non traditionnels en faveur des programmes et des projets que les pays et les organisations régionales d'intégration économique devront mettre en œuvre eux-mêmes, ainsi que ceux de la FAO. En 2008-09, le dialogue se poursuivra avec les donateurs intéressés en vue d'élargir les partenariats stratégiques pour resserrer les liens avec les programmes mondiaux. Conformément aux recommandations du Groupe de haut niveau de la FAO sur les OMD, l'appui aux programmes régionaux et nationaux sur la sécurité alimentaire sera renforcé. À cet égard, comme demandé par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, la priorité sera placée sur leur intégration systématique dans les programmes, les stratégies et les politiques de réduction de la pauvreté à l'échelon national.

186. L'élément principal du *Programme 3A* continuera de fournir des analyses et des avis indépendants aux pays engagés dans un dialogue avec les institutions internationales de financement. Il les aidera également à formuler des projets d'investissement en agriculture, par le biais du Centre d'investissement, qui pourraient s'élever à près de 6 milliards de dollars EU au cours de l'exercice biennal. Les crédits inscrits au budget traduisent l'augmentation prévue des ressources provenant de la Banque mondiale et d'autres institutions internationales de financement en 2008-09.

187. - Le *Programme 3B* traite la question de l'élaboration des politiques agricoles et alimentaires dans les pays de deux manières: premièrement, en s'appuyant sur une composante analytique axée sur les causes profondes de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire dans des contextes économiques et sociaux qui évoluent rapidement et incluent notamment des situations de famine chronique, d'urgences et de crises prolongées; deuxièmement, en se servant d'une composante qui fournit des services de conseil en matière d'élaboration de politiques, principalement par le biais de bureaux décentralisés. Le programme aura donc les responsabilités suivantes:

- appuyer les réseaux et élargir les partenariats avec les centres de recherche, les institutions académiques et d'autres partenaires;
- publier les principales publications de l'Organisation, notamment la *Situation de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA)*, qui comprendra également la bioénergie et la sécurité alimentaire en 2008, l'*État de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI)* et le prochain rapport prospectif important sur l'*Agriculture mondiale à l'horizon 2030/2050*, qui doit être publié en 2009;
- poursuivre d'autres activités établies comme les SICIAV et le soutien au Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

188. - Le *Programme 3C: Commerce et marchés* donnera suite aux priorités formulées à la soixante-sixième session du Comité des produits en avril 2007 et à l'évaluation des travaux de la FAO sur les produits et le commerce achevée au début de 2007. Il prendra également en compte la situation changeante des négociations sur l'agriculture dans le cadre de l'OMC. Les activités seront organisées selon deux axes principaux: a) l'analyse et les perspectives à court et moyen termes du commerce agricole et des marchés des produits, incluant l'examen des circuits d'approvisionnement alimentaire nationaux et internationaux et de l'évolution de la

demande; et b) la politique en matière de commerce agricole, notamment l'assistance et le renforcement des capacités pour favoriser la participation aux négociations commerciales internationales et la mise en œuvre des arrangements commerciaux multilatéraux; ainsi que la diversification et l'ajout de valeur dans les marchés intérieurs et d'exportation. Du point de vue de l'impact et des réalisations escomptés, le programme devrait aider les Membres à élaborer des stratégies de développement de produits plus efficaces et en meilleure connaissance de cause et à participer plus activement aux accords commerciaux régionaux et multilatéraux. Le département ES, responsable de ce programme, a pu réaffecter certaines ressources aux *Programmes 3H* (couvrant l'échange de connaissances et le renforcement des capacités) et *3D* suivants.

189. - Le *Programme 3D: Informations et statistiques agricoles* couvre les activités statistiques de la FAO. À ce titre, il exercera les responsabilités suivantes:

- . continuer d'exploiter et d'améliorer les deux principaux systèmes d'informations mis à jour récemment, à savoir FAOSTAT, la base de données de l'Organisation pour la gestion, l'actualisation et la diffusion de données statistiques de fond; et CountrySTAT, le système intégré de collecte de statistiques agricoles et alimentaires au niveau national, qui alimentent le système FAOSTAT;
- . appuyer la participation des pays aux recensements agricoles mondiaux, incluant les domaines d'application, le contenu, les concepts, les définitions, les classifications, la méthodologie et les tabulations proposées;
- . répondre aux besoins des pays en matière d'assistance technique à la planification et à la conduite des recensements et des enquêtes agricoles.

190. - Le *Programme 3E: Alliances et initiatives de plaidoyer contre la faim et la pauvreté* continuera d'inclure la coordination, la planification et la mise en œuvre des activités liées à la Journée mondiale de l'alimentation, au TeleFood et au programme des Ambassadeurs de la FAO. Conformément aux recommandations de l'évaluation du TeleFood, ce programme sera étroitement intégré aux activités d'information et de communication de l'Organisation (*Programme 3J*). Le *Programme 3E* inclut également le Secrétariat de l'Alliance internationale contre la faim qui poursuivra son travail de coordination entre les membres de l'alliance et de mobilisation de nouvelles ressources, comme l'a recommandé le Conseil. D'autres crédits budgétaires couvrent les activités relatives au droit à l'alimentation, aux bureaux de liaison (en dehors du système des Nations Unies) ainsi que la coordination globale avec la société civile et les partenaires du secteur privé. Les crédits intègrent la création d'un nouveau bureau de liaison à Moscou, grâce en partie aux économies réalisées dans d'autres entités de programme (cf. *Annexe 1*).

191. - Les *Programmes 3F: Parité et équité dans les sociétés rurales* et *3G: Moyens d'existence en milieu rural* sont conduits sous l'autorité de la nouvelle Division de la parité, de l'équité et de l'emploi en milieu rural (ESW), avec des contributions du département NR. La diminution apparente des crédits est due principalement à la réaffectation des ressources des divisions ESW et NRR aux Programmes multidisciplinaires 2K et 3H.

192. En ce qui concerne la parité et l'équité, le *Programme 3F* aura les responsabilités suivantes:

- . maintenir la priorité sur le renforcement des capacités nationales afin d'incorporer la question de la parité dans les politiques et les programmes, dans le cadre du Plan d'action pour la parité hommes-femmes et le développement;
- . poursuivre l'analyse des liens entre l'agriculture, la parité, l'équité sociale, la sécurité alimentaire des ménages, le développement rural et la réduction de la pauvreté;

- permettre à la division ESW de servir de point de contact dans l'Organisation sur les questions suivantes: le VIH/Sida, les populations indigènes et la démographie, notamment la migration, le vieillissement et le handicap en milieu rural;
- jouer le rôle de coordonnateur dans la Coalition mondiale sur les femmes et le SIDA et le Réseau interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes.

193. En ce qui concerne l'emploi rural et les moyens d'existence, le *Programme 3G*, en étroite coopération avec le BIT, aura les responsabilités suivantes:

- étudier l'impact des changements qui bouleversent les systèmes agricoles mondiaux, par exemple le développement croissant des chaînes de valeur associées aux secteurs agro-industriel et agroalimentaire, les difficultés des petits exploitants et les pénuries de main-d'œuvre dans certaines régions;
- examiner des formes plus flexibles et occasionnelles d'emploi agricole et contribuer à l'élimination du travail des enfants sous ses pires formes;
- fournir un appui complémentaire au renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des principaux groupes vulnérables;
- faire en sorte que la division ESW soit le centre de coordination de l'Organisation en matière de renforcement des capacités institutionnelles des organisations de producteurs, des processus participatifs et du développement rural.

194. Dans le *Programme 3H: Échange de connaissances et renforcement de capacités*, la division KCE est le centre de coordination global concernant le renforcement du rôle de la FAO en tant qu'organisation détentrice de connaissances et elle continuera d'élaborer le cadre du WAICENT et le SMIAR. L'augmentation des crédits indique la priorité accrue accordée par le centre de coordination KCE et d'autres unités à ce domaine prioritaire ainsi que le soutien fourni par des ressources catalytiques centrales. Comme la *Section II.B* le décrit de manière plus détaillée, le programme aura les responsabilités suivantes:

- en premier lieu, élaborer une stratégie de gestion des connaissances pour l'Organisation;
- apporter son concours à des réseaux d'échange de connaissances et à d'autres services, et définir les normes de base;
- promouvoir le programme intitulé « Réduire la fracture numérique » ainsi que la Communauté d'expertise de l'agriculture électronique et, par effet de levier, tirer un parti maximal des ressources en s'appuyant sur des partenariats interinstitutions créés pour donner suite au Sommet mondial de la société de l'information;
- accroître l'impact des activités de renforcement des capacités dans l'ensemble des programmes techniques de la FAO.

195. - Le *Programme 3I: Systèmes de technologie de l'information*, réalisé par la Division KCT, porte sur la fourniture de systèmes d'information (SI) et de technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'appui des programmes et processus administratifs de la FAO. Cela comprend non seulement la mise au point de systèmes et la communication traditionnelle de données, avec les services d'aide, de conseil et d'orientation aux utilisateurs que cela suppose, mais également la communication de données vocales et les équipements techniques des salles de conférence, pour les réunions classiques ou virtuelles. Le *Programme 3I* facilitera également la gouvernance des activités d'autres Unités dans le domaine des SI/TIC. L'augmentation des crédits budgétaires s'explique par les financements supplémentaires prévus pour le fonctionnement du Grand réseau dans les bureaux décentralisés et par la consolidation au sein de la Division KCT de services dont le coût était auparavant couvert par les programmes techniques pertinents.

196. - Le *Programme 3J: Communication et information* a pour but de coordonner, par le biais de la Division KCI, la diffusion des messages institutionnels de l'Organisation et de faire mieux

connaître les objectifs de celle-ci ainsi que l'intérêt qui doit être porté aux secteurs rural et agricole dans les initiatives et les politiques de développement nationales et internationales. Les activités de coopération avec divers médias seront donc poursuivies à cette fin. Le *Programme 3J* supervisera également les activités de publication de la FAO, notamment en appuyant la planification de ces activités et en leur apportant un soutien technique. Des économies ont pu être réalisées dans le cadre de la dotation budgétaire dans ce domaine.

Chapitre 4: Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du Programme

Chapitre 4: Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du Programme

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
4A	Coopération, intégration et suivi dans le système des Nations Unies	13 912	(112)	13 800
4B	Coordination des services décentralisés	20 306	(89)	20 217
4C	Sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et autres programmes de coopération au développement	86 092	(858)	85 233
4D	Gestion des situations d'urgence et de l'après-crise	15 838	9 936	25 774
4E	Programme de coopération technique	103 550	0	103 550
4X	Gestion du programme	13 898	(3 063)	10 835
Total		253 596	5 813	259 409
Augmentations de coûts				24 208
Total – coûts recalculés				283 616

197. En termes organisationnels, ce chapitre concentre la plupart des ressources relevant du Département de la coopération technique (y compris le TCE, le TCO et le PCT), du bureau OCD et des Représentants de la FAO, ainsi que de quelques autres unités (par exemple, le Bureau de la coopération à l'échelle des Nations Unies et du suivi des OMD et les bureaux de liaison avec le système des Nations Unies).

198. - Le *Programme 4A: Coopération, intégration et suivi dans le système des Nations Unies*, donne une plus grande visibilité et importance à la coopération avec les autres organismes des Nations Unies, voire d'autres gouvernements, afin d'harmoniser les activités de la FAO avec les initiatives du système des Nations Unies. Au niveau de l'Organisation, il coordonne et facilite la participation aux activités du système des Nations Unies, notamment celles liées à l'intégration des politiques adoptées dans l'ensemble des Nations Unies, en collaboration avec d'autres bureaux et départements, et formule des positions stratégiques s'y rattachant. Le *Programme 4A* couvre également la participation des Représentants de la FAO aux équipes de terrain des Nations Unies pour la mise en œuvre de stratégies et de programmes conjoints. Cette partie du programme a pris davantage d'importance compte tenu des discussions engagées sur les réformes des Nations Unies et inclut une collaboration avec les institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome et la mise en œuvre des programmes pilotes « Unis dans l'action ».

199. - Le *Programme 4B: Coordination des services décentralisés* continuera de couvrir: d'une part, la fonction générale de coordination exercée par OCD dans la formulation et la mise en œuvre de la politique de décentralisation de l'Organisation et le soutien central aux bureaux décentralisés en matière de contrôle, d'opérations, de gestion et de formation; et d'autre part, les activités des bureaux de pays dans le domaine de la gestion des connaissances, de l'établissement de

réseaux et de la sensibilisation. Le *Programme 4B* suit la mise en œuvre des réformes dans les bureaux décentralisés, incluant l'établissement des nouveaux bureaux sous-régionaux et des nouveaux modèles fonctionnels de responsabilités et de relations entre les différents niveaux de la structure organisationnelle.

200. Le *Programme 4C: Sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et autres programmes de coopération au développement* englobe, notamment dans sa principale entité, les importantes contributions fournies par les Représentants de la FAO pour aider les Membres à réaliser leurs objectifs nationaux de développement et répondre à leurs exigences dans les situations d'urgence et en matière de réhabilitation. La FAO répond aux priorités des pays en déléguant davantage de responsabilités aux bureaux régionaux et en créant des équipes multidisciplinaires dans les bureaux sous-régionaux qui disposent de moyens suffisamment fournis pour recruter des collaborateurs hors personnel. La pertinence, la cohérence, la qualité de conception et le financement des programmes de coopération technique seront contrôlés et surveillés étroitement. Le *Programme 4C* prévoit également la collecte et l'analyse d'informations aux niveaux national et régional à des fins de coordination et de gestion. La diminution des crédits est principalement due à une allocation plus précise des ressources des Représentants de la FAO aux programmes techniques.

201. Le *Programme 4D: Gestion des situations d'urgence et de l'après crise* se concentre sur la protection et la reconstruction des moyens d'existence des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs. Il appuie également les stratégies de préparation aux situations d'urgence et les mesures d'atténuation des conséquences, assurant à cet égard une coordination dans l'ensemble de l'Organisation. L'augmentation très importante des crédits attribués au *Programme 4D* est due aux recettes plus élevées escomptées au titre du soutien aux opérations de secours. Dans le cadre des réponses aux situations d'urgence du système des Nations Unies et en coopération étroite avec d'autres institutions des Nations Unies (notamment le PAM, le HCR, l'UNICEF, le BIT et l'OMS) et des ONG, le programme consistera essentiellement à:

- coordonner l'analyse des situations et des réponses (évaluation des besoins) et le suivi de la sécurité alimentaire;
- formuler des stratégies et des programmes de redressement pour l'après crise;
- aider les gouvernements à tirer un parti maximum du concours prêté par les acteurs du développement et de l'aide humanitaire;
- aider à maîtriser les poussées des maladies et des ravageurs transfrontières menaçant les cultures et les élevages et à favoriser l'exécution des programmes de remise en état et de redressement d'après crise.

202. - Le *Programme 4E: Programme de coopération technique*, qui administre les crédits alloués au Programme de coopération technique (PCT), est conservé à un niveau identique en termes réels. Les vastes changements au cadre normatif et opérationnel du PCT approuvés par le Conseil en novembre 2005 se poursuivront. L'aide du PCT aux situations d'urgence ne dépassera pas vraisemblablement le niveau de 15 pour cent fixé par les organes directeurs. L'utilisation du Mécanisme du PCT devrait s'accroître, notamment pour la formulation des Programmes nationaux d'investissement à moyen terme, dans lesquels les priorités du PCT sont ensuite intégrées. Le PCT maintiendra son rôle de catalyseur dans la « localisation » des biens publics mondiaux conformes à ses critères, et tous les projets continueront d'être liés à une entité de programme au moins. De plus amples détails sur le PCT sont fournis à l'*Annexe 1*.

Chapitre 5: Services de gestion et de supervision

Chapitre 5: Services de gestion et de supervision

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
5A	Contrôle	11 260	1 839	13 099
5B	Services pour le budget-programme	7 013	50	7 063
5C	Services financiers	17 880	(2 894)	14 986
5D	Gestion des ressources humaines et bien-être du personnel	16 812	(627)	16 185
5E	Contrats et achats	8 901	(388)	8 513
5F	Gestion des locaux	33 454	2 157	35 611
5G	Réunions, services linguistiques et protocole	7 882	(97)	7 785
5H	Services partagés	19 641	2 821	22 462
5X	Gestion du programme	7 865	1 121	8 986
Total		130 708	3 983	134 690
Augmentations de coûts				18 280
Total – coûts recalculés				152 970

203. Ce chapitre regroupe une série de services de supervision et de soutien à la gestion: contrôle, budget-programme, services financiers, gestion des ressources humaines, contrats et achats, gestion des locaux, mais également réunions, services linguistiques et protocole et, enfin, services communs. Parmi les principales orientations pour l'exercice biennal 2008-09, mentionnons: renforcement du Système de gestion des ressources humaines existant et mise en œuvre du Module de gestion des ressources humaines en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité globale de cette fonction tout en réalisant des économies; exploitation du Centre des services communs dans sa nouvelle configuration; poursuite des travaux sur les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) en prévision de leur mise en application en 2010.

204. Comme nous l'avons vu à la *Section II.B*, la présente version intégrale du PTB 2008-09 comprend 1,2 millions de dollars EU de financements centraux catalytiques au titre du *Programme 5B*, fonds auxquels peuvent accéder tous les groupes conduisant des activités multidisciplinaires hautement prioritaires, et ce sur une base « concurrentielle », c'est-à-dire en fonction de l'intérêt intrinsèque de leurs demandes de financement. À cette somme vient s'ajouter 1,6 millions de dollars EU spécifiquement affecté aux travaux catalytiques sur la gestion des connaissances, le renforcement des capacités, le changement climatique et les bioénergies.

205. Les principales autres évolutions en matière d'attribution des ressources peuvent s'expliquer comme suit: l'augmentation constatée pour le *Programme 5A* est due aux dotations plus importantes affectées à l'audit interne (notamment pour le Comité d'audit), au programme d'audit et à l'évaluation indépendante; la réduction constatée pour le *Programme 5C* reflète le transfert du traitement des transactions de routine au CSC de Budapest, ainsi que le transfert de personnel vers l'unité de coordination du CSC du Siège, au titre du *Programme 5H*; la réduction constatée pour le *Programme 5D* traduit elle aussi un transfert de ressources vers le *Programme 5H*, y compris pour les travaux associés à l'Unité des états de paie et des prestations, désormais intégrée au Centre des services communs; la réduction constatée pour le *Programme 5E* s'explique par le transfert du traitement des transactions de routine aux pôles du CSC; l'augmentation des ressources allouées au *Programme 5F* est due au développement des structures décentralisées (gestion des infrastructures et locaux de ces bureaux); enfin, l'augmentation constatée pour le *Programme 5H* témoigne de la restructuration prévue du CSC et des coûts de

redéploiement des agents dont les postes ont été supprimés dans ce cadre (cf. *Section III.B* ci-dessous).

Chapitre 8: Dépenses d'équipement

Chapitre 8: Dépenses d'équipement

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
8A	Dépenses d'équipement	13 575	4 835	18 410
Total		13 575	4 835	18 410
Augmentations de coûts				528
Total – coûts recalculés				18 938

206. Les propositions afférentes à ce chapitre sont présentées de manière complète à la *Section III* et à l'*Annexe 1* ci-après.

Chapitre 9: Dépenses de sécurité

Chapitre 9: Dépenses de sécurité

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
9A	Sécurité au Siège	7 989	81	8 071
9B	Sécurité sur le terrain	12 455	(82)	12 373
Total		20 444	(0)	20 444
Augmentations de coûts				1 658
Total – coûts recalculés				22 102

207. Le Chapitre 9 prévoit une couverture détaillée des coûts de personnel et hors personnel se rapportant directement à la sécurité et à la protection du personnel et des biens de la FAO au titre du Dispositif pour les dépenses de sécurité établi par la Conférence dans sa Résolution 5/2005. Les deux programmes dont le chapitre est constitué traitent des questions liées à la sécurité, respectivement au Siège et dans la structure décentralisée.

SECTION III. PRINCIPALES QUESTIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

A. Introduction

208. Le Secrétariat a régulièrement attiré l'attention des Membres sur la gravité du déficit du Fonds général de l'Organisation, de la situation de trésorerie, des coûts sous-évalués et des obligations de dépenses non financées, en vue de trouver des améliorations à la situation.

209. À sa cent trente et unième session, en novembre 2006, le Conseil s'est déclaré très préoccupé par l'aggravation de la situation financière de l'Organisation, l'importance des coûts non inscrits au budget, les obligations de dépenses non financées et non enregistrées et l'aggravation du déficit du Fonds général. Il a noté que la détérioration de la trésorerie, due notamment aux retards de paiement des contributions ordinaires des Membres, était alarmante car toutes les réserves étaient épuisées, ce qui a contraint l'Organisation à recourir à des emprunts à plus long terme que par le passé pour respecter ses engagements. Le Conseil a par ailleurs approuvé la demande du Comité financier, qui souhaite que le Secrétariat soumette une proposition financière appropriée pour la période 2008-09 visant à restaurer la santé financière et la viabilité à long terme de l'Organisation.

210. À sa cent trente-deuxième session, le Conseil a reconnu que le Sommaire du Programme de travail et budget visait au premier chef à répondre à ses propres attentes d'un « plan financier détaillé », y compris par des mesures visant à redresser la situation financière de l'Organisation. En conséquence, cette section traite, d'une part, la question des ressources nécessaires pour exécuter le Programme de travail du prochain exercice biennal, en particulier en tenant compte de la hausse du coût unitaire des intrants, et précise, d'autre part, les ressources requises pour rétablir la situation financière, les liquidités et les réserves de l'Organisation.

211. Les questions financières qui se posent à l'Organisation en 2008-09 sont traitées dans le cadre de deux thèmes distincts, qui sont développés et quantifiés ci-dessous:

212. - *Besoins supplémentaires pour exécuter le Programme de travail 2008-09 à un niveau de « budget de maintenance »:*

- . Il s'agit en premier lieu des besoins qui viennent s'ajouter au montant nominal du budget actuel pour maintenir le pouvoir d'achat du budget par rapport à 2006-07, c'est-à-dire pour compenser les augmentations de coûts prévues. Ces besoins sont estimés à 101,4 millions de dollars EU pour 2008-09.
- . Il s'agit ensuite des besoins budgétaires supplémentaires apparus en 2006-07. Présentés aux Membres ou approuvés par ceux-ci pour exécution en 2008-09, sans couverture financière, ils sont estimés à 18,7 millions de dollars EU. Ils sont en baisse puisqu'ils représentaient initialement 23,9 millions de dollars dans le Sommaire du Programme de travail et budget; cette baisse s'explique par la proposition visant à adopter progressivement le russe comme langue de la FAO et par la prise en charge au titre des dépenses de personnel des frais ponctuels liés à la cessation de service en rapport avec la mise en œuvre du CSC.

213. Le Conseil est convenu que les propositions dans le sens d'un budget de maintenance dans le Sommaire du Programme de travail et budget ont servi de base à une ultérieure mise au point de la version intégrale du PTB. Le Conseil a également demandé une justification plus détaillée des estimations des augmentations de coûts et des besoins à l'origine de l'augmentation des coûts des propositions relatives aux dépenses d'équipement inscrites

dans le budget de maintenance, dans la version intégrale du PTB. Les explications sont fournies dans la présente section.

214. - *Besoins nécessaires pour rétablir la santé financière, les liquidités et les réserves*: Il s'agit de besoins récurrents ou ponctuels pour résoudre le déficit du Fonds général en traitant la question des obligations non financées et en augmentant les dispositifs de sécurité (réserves) pour éviter les crises de liquidités.

215. Le Conseil est convenu qu'il était nécessaire de prendre des mesures pour rétablir la situation financière de la FAO, mais il a noté qu'il fallait un temps de réflexion supplémentaire pour arrêter le moment et les modalités de règlement de cette question. Le sentiment général était qu'il y avait lieu de réexaminer dans la version intégrale du document du PTB les propositions concernant le financement des réserves et des obligations à long terme, dans l'optique de suivre une approche plus progressive.

216. Concernant les manques de liquidités que connaît l'Organisation, le Conseil a admis à sa cent trente-deuxième session que la situation des liquidités du Fonds général était critique et ne pouvait être améliorée que par le paiement rapide des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres. Il a approuvé le principe de proposer à la Conférence les trois mesures recommandées par le Comité financier¹⁶, à savoir: a) approuver une dérogation à l'Article 5.6 du Règlement financier, afin de permettre au Secrétariat d'accepter des contributions dans des monnaies locales qui ne sont pas librement convertibles, à certaines conditions¹⁷; b) demander aux États Membres ayant des arriérés dépassant la somme des contributions dues par eux pour les deux années civiles précédentes de soumettre un plan de paiement échelonné au Comité financier, pour examen, puis à la Conférence, pour approbation; et c) mettre fin immédiatement à la pratique consistant à rétablir automatiquement les droits de vote de tous les États Membres lors du premier jour de la Conférence.

217. Dans le Sommaire du Programme de travail et budget, l'hypothèse de financement supplémentaire minimal prévoit de couvrir l'amortissement de l'assurance maladie après cessation de service et des indemnités de départ dues pour les services passés à hauteur de 39,7 millions de dollars EU et la reconstitution des réserves à hauteur de 31,2 millions de dollars EU, soit 70,9 millions de dollars EU au total.

218. Dans cette version intégrale du PTB, les allocations supplémentaires minimales pour 2008-09 au titre de cette rubrique, après avoir été évaluées de manière plus approfondie par le Secrétariat afin de proposer une approche plus progressive, vont à présent d'un montant minimal de 37,3 millions de dollars EU au même montant souhaitable de 133,8 millions de dollars EU.

B. Besoins budgétaires supplémentaires pour exécuter le Programme de travail 2008-09

219. Cette section calcule les besoins de financement du Programme de travail au titre du budget de « maintenance ». Un budget de « maintenance » est un budget dont le niveau préserve le pouvoir d'achat en actualisant les coûts unitaires sur la base des augmentations de

¹⁶ CL 132/14, par. 54 à 57; FC 118/13.

¹⁷ FC 110/17, par. 12 et 19.

coûts prévues. Il fournit des ressources pour les besoins supplémentaires qui ont été présentés aux Membres ou approuvés par eux en 2006-07 pour exécution en 2008-09 (par exemple, budgétisation des investissements, coûts ponctuels de transition et introduction du russe comme langue de la FAO).

Augmentations de coûts prévues

Méthodologie et contexte

220. La méthode de calcul des augmentations de coûts utilisée dans la version intégrale du Programme de travail et budget (PTB) 2008-09 est conforme à l'approche précédemment approuvée par le Comité financier, le Conseil et la Conférence. Les augmentations de coûts sont estimées en fonction des ajustements effectués pendant l'exercice en cours et des projections de coûts pour le prochain exercice; avant de préparer la version finale du PTB, les données sont actualisées pour tenir compte des dernières tendances et prévisions de coûts. Les ajustements financiers pour l'exercice sont subdivisés en *biennalisation* et en *inflation*.

221. La *biennalisation* illustre l'incidence de la hausse des dépenses durant la période 2008-09 du fait d'ajustements réalisés pendant l'exercice biennal 2006-07. En tant que telle, la biennalisation traduit objectivement l'impact financier d'événements qui auront déjà eu lieu avant l'exécution du budget. Les conséquences financières de la biennalisation sont concrètes et arithmétiques, elles ne relèvent ni de la conjecture ni de la planification à long terme.

222. L'*inflation* représente l'impact sur la période 2008-09 du coût des ajustements prévus à certains stades du prochain exercice biennal. La prudence en matière de gestion budgétaire et l'indépendance des vérifications imposent de continuer à utiliser les prévisions externes de l'Economist Intelligence Unit et les données publiées d'organismes compétents tels que la Commission de la fonction publique internationale pour estimer l'inflation. Une approche conservatrice du risque est adoptée dans les estimations relatives à l'inflation pour la période 2008-09 et les hypothèses de planification sont résumées ci-dessous.

223. S'agissant du principe d'un budget de maintenance, le Conseil a noté l'importance des augmentations de coûts estimées dont l'ampleur est principalement due à l'impact global que l'accroissement des frais de personnel a eu ou devrait avoir sur l'exercice biennal 2006-07. Sans douter du bien-fondé de ces estimations compte tenu de l'examen minutieux du Comité financier, le Conseil a conclu, comme le Comité du Programme, qu'une argumentation plus fournie devrait être apportée dans la version intégrale du PTB. Des explications détaillées et les hypothèses qui les sous-tendent sont présentées ci-dessous.

Vue d'ensemble des augmentations de coûts

224. Les besoins supplémentaires pour couvrir les augmentations de coûts et préserver ainsi le pouvoir d'achat par rapport à 2006-07 sont estimés pour 2008-09 à 101,4 millions de dollars EU, après déduction des recettes, ce qui est considérablement plus qu'au cours des exercices précédents, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau 4. Augmentation des coûts – série chronologique (en millions de dollars EU)*

Exercice biennal	Total du budget approuvé	Dont augmentations de coûts totales	Pourcentage du budget sans compter les augmentations de coûts
2006-07	765,7	44,6	6,2%
2004-05	749,1	33,0	4,6%
2002-03	651,8	47,7	7,9%
2000-01	650,0	31,3	5,1%

*La source de ces données est la suivante: pour 2006-07, document C 2005/3 note 29; pour 2004-05, calculées à partir du tableau du PTB révisé figurant au paragraphe 10 (PC 91/3 – FC 107/14 – JM 04.1/2); pour 2002-03, tirées des tableaux du document C 2001/3 figurant aux paragraphes 162 et 197; pour 2000-01, document C 99/3, tableau du paragraphe 141.

225. Le Tableau 5 récapitule les augmentations considérables des coûts pour la période 2008-09, par catégorie d'apports, afin de mieux en apprécier les causes. L'augmentation estimée de 101,4 millions de dollars EU correspond à un pourcentage de hausse biennale des coûts de 12,9 pour cent du budget net (soit une augmentation annuelle de 8,4 pour cent), principalement due aux services de personnel (92,4 millions de dollars EU ou 89 pour cent) tandis que l'accroissement des dépenses de biens et services est estimé à 3,6 pour cent pour l'ensemble de l'exercice biennal (soit 2,4 pour cent par an). En fait, le coût des services de personnel devrait augmenter de 15,8 pour cent sur la période biennale (soit 10,2 pour cent par an).

Tableau 5. Synthèse des augmentations de coûts dans un budget de maintenance en 2008-09, avec abattement pour délais de recrutement (en millions de dollars EU)

	Propositions du PTB 2008-09 aux coûts de 2006-07*	Augmentations de coûts pour 2008-09	Augmentations des coûts en pourcentage	Augmentations totales des coûts imputables à chaque élément de coût (en pourcentage)
Services de personnel	583,0	92,4	15,8%	89%
Biens et services	326,9	11,6	3,6%	11%
Programme de travail	909,9	104,0	11,4%	100%
À déduire:	(125,5)	(2,6)	2,0%	
Budget net et besoins supplémentaires	784,4	101,4	12,9%	

* La ventilation du budget par catégorie d'intrants figurant dans la colonne intitulée « Propositions du PTB 2008-09 aux coûts de 2006-07 » reflète toute la gamme des intrants proposée dans le budget de maintenance 2008-09 aux coûts de 2006-07.

Services de personnel

226. Les services de personnel comprennent tous les coûts liés au personnel, notamment les traitements, les cotisations à la Caisse des pensions, les indemnités pour personnes à charge, la sécurité sociale et autres prestations dues au personnel ainsi que les prestations après cessation de service pour les catégories de personnel du cadre organique et des services généraux. L'ampleur de l'augmentation des coûts des services de personnel résulte de décisions prises dans le cadre du régime commun des Nations Unies, telles qu'examinées par la CFPI et approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que de facteurs externes comme les taux de change en vigueur.

Tableau 6. Synthèse des augmentations de coûts au titre des services de personnel pour le PTB 2008-09 avec abattement pour délais de recrutement (en millions de dollars EU)

	Propositions du PTB 2008-09 aux coûts de 2006-07	Biennalisation	Inflation	Total des augmentations de coûts pour 2008-09	Propositions du PTB 2008-09 aux coûts de 2008-09
Services de personnel					
Salaires, cotisations à la caisse des pensions et indemnités	552,7	53,0	20,4	73,4	626,0
Assurance médicale après la cessation de service – coût afférent aux services actuels	12,4	13,9	0,0	13,9	26,3
Autres prestations après cessation de service	17,9	3,4	0,0	3,4	21,3
Abattement pour délai de recrutement				1,8	1,8
Total Services du personnel	583,0	70,2	20,4	92,4	675,4

227. Sur les 92,4 millions de dollars d'augmentation globale au titre des services de personnel¹⁸, résumés au Tableau 6, 20,4 millions sont dus à l'inflation (c'est-à-dire l'incidence sur les coûts des ajustements qui devraient prendre effet à compter de janvier 2008). Comme expliqué et illustré ci-dessous, la grande majorité (70,2 millions) des augmentations est donc attribuée à la biennalisation (à savoir l'incidence de la hausse des coûts en 2008-09 du fait de l'ajustement des dépenses de personnel au cours de l'exercice biennal actuel).

228. L'incidence financière de la biennalisation en 2008-09 résulte de deux facteurs:
- les dépenses effectives de personnel par mois de travail en 2006-07 diffèrent des prévisions budgétaires élaborées deux ans plus tôt en vue du PTB 2006-07 qui doivent donc être corrigées pour retrouver le niveau des coûts réellement encourus en 2006-07; et,
 - lorsque les augmentations de coûts prenant effet à certaines dates de la première ou deuxième année de l'exercice biennal en cours (qu'elles soient prévues ou non au budget) sont quantifiées pour la période 2008-09, des crédits supplémentaires doivent être prévus car les augmentations de coûts s'appliquent sur les 24 mois de l'exercice.

229. L'effet conjugué de la biennalisation des coûts de personnel en 2008-09 est présenté au tableau ci-dessous:

¹⁸ Malgré certains ajustements des estimations depuis le SPTB 2008-09, l'augmentation globale des coûts est conforme à celle présentée dans ce document. Les mouvements suivants méritent toutefois d'être notés: i) une baisse d'environ 0,8 million de dollars EU au titre de la biennalisation; ii) une baisse de 1,1 million de dollars EU au titre de l'inflation, compte tenu du fléchissement du taux d'inflation des frais médicaux, comme décrit au paragraphe 242. Ces baisses ont été compensées par une réduction des taux d'abattement qui a eu pour effet de relever les dépenses de personnel de 1,8 million de dollars EU (voir la section suivante sur l'abattement pour délais de recrutement).

Tableau 7. Biennialisation des coûts de personnel (en millions de dollars EU), par catégorie de coût, et rappel des principaux facteurs de causalité

		Base du Programme du PTB 2008-09 aux coûts de 2006-07	Coûts sous-budgétisés en 2006-07 pour s'aligner sur les coûts effectifs de 2006-07		Ajustements des coûts de 2006-07 appliqués pour les 24 mois de l'exercice 2008-09	Biennialisation totale des services de personnel
		I	II	III /a	IV	V = II+III+IV
Personnel du cadre organique	Traitement	270,9		12,0	13,9	25,9
	Pension	60,7		1,6	3,6	5,1
	Indemnité pour frais d'études	17,9		2,9	2,3	5,2
	Voyages auxquels a droit le personnel	17,3		(1,3)	0,0	(1,4)
	Plan d'assurance maladie	11,5		(0,4)	(0,1)	(0,5)
	Autres prestations	19,9		(1,7)	0,2	(1,6)
	Total – Cadre organique	398,2	-	13,1	19,8	32,8
Services généraux	Traitement	113,9	13,9	0,6	2,6	17,1
	Pension	22,1		2,6	0,4	3,1
	Plan d'assurance maladie	15,5		(0,6)	0,3	(0,3)
	Autres prestations	2,9		0,2	0,1	0,3
	Total – Services généraux	154,5	13,9	2,8	3,4	20,1
Total partiel – Cadre organique et services généraux		552,7	13,9	15,9	23,1	53,0
	Assurance maladie après la cessation de service	12,4	13,5	1,4	(1,1)	13,9
	Licenciement	11,3		1,3	1,0	2,3
	Régime des indemnités de départ	5,8		0,1	1,5	1,5
	Indemnisation	0,8		(0,7)	0,3	(0,5)
	Total partiel – Prestations dues après la cessation de service (coûts actuels de service)	30,4	13,5	2,1	1,6	17,2
Total		583,0	27,4	18,0	24,8	70,2

/a À l'exclusion d'un montant d'un million de \$EU à verser en une fois

230. Les organes directeurs de la FAO ont été informés que les coûts du personnel sont difficiles à prévoir malgré les systèmes d'information perfectionnés utilisés pour analyser les structures de coûts actuelles et quantifier les tendances¹⁹; de ce fait, des écarts sont survenus par rapport aux prévisions budgétaires élaborées au milieu de l'année 2005 pour le PTB 2006-07. Cela constitue, comme indiqué ci-dessus, le premier des deux facteurs illustrés par la biennialisation. Les organes directeurs de la FAO ont reconnu que le sous-financement des coûts de personnel pour l'exercice biennal en cours s'élève à 46 millions de dollars EU sous l'effet des augmentations de coûts enregistrées en 2006-07²⁰. La FAO ne bénéficie pas de la

¹⁹ Voir FC 113/10 Traitement de la variation des dépenses de personnel.

²⁰ Voir FC 118/2 Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres en 2006-07, paragraphes 13 à 17.

solution appliquée, par exemple, à l'ONU, où les besoins liés aux coûts de personnel sont ajustés annuellement sur la base des prévisions les plus récentes communiquées par le Secrétariat des Nations Unies sur le niveau d'inflation et des taux de change, les contributions dues par les États Membres étant immédiatement ajustées afin de fournir une source de financement pour ces augmentations non inscrites au budget. L'approche en vigueur à la FAO est de trouver des solutions ad hoc pour compenser les coûts sous-évalués pour l'exercice en cours, et d'inclure l'impact financier de ces coûts dans l'exercice biennal suivant, au titre de la biennalisation, afin qu'ils puissent être prévus dans les plans de 2008-09.

231. Les coûts sous-budgétisés en 2006-07, qui sont estimés à 45,4 millions de dollars EU, sont repris aux colonnes II et III du tableau ci-dessus; plusieurs facteurs contribuent à cet important ajustement:

- . Le coût de service actuel de l'assurance maladie après cessation de service doit être augmenté de 13,5 millions de dollars EU, qui s'ajoutent au montant prévu dans le budget 2006-07, pour couvrir le coût de service réel déterminé par l'évaluation actuarielle la plus récente, soit au 31 décembre 2006 (telle que présentée au Comité financier²¹ en septembre 2005). Il est mentionné à la colonne II, au poste Assurance maladie après cessation de service.
- . Une augmentation de 12,16 pour cent (13,9 millions de dollars EU) des traitements du personnel des services généraux du Siège, pour l'essentiel non prévue au budget, et approuvée par le Conseil en novembre 2006, suite aux résultats de l'enquête de la Commission de la fonction publique internationale à partir de 2005 sur les conditions d'emploi, est présentée au poste Traitements du personnel des services généraux, dans la colonne II (cela affecte également la rémunération considérée aux fins de la pension, le plan de cessation de service et les indemnités pour personne à charge payables à cette catégorie de personnel).
- . L'augmentation des traitements des fonctionnaires du cadre organique du Siège et des pensions, supérieure aux niveaux prévus dans le budget 2006-07, l'augmentation des indemnités pour frais d'études et l'impact d'un dollar EU plus faible par rapport aux devises locales dans les bureaux décentralisés contribuent à des variations des coûts de personnel estimés à 18 millions de dollars EU pour le présent exercice biennal (à l'exclusion d'un million de \$EU de dépenses ponctuelles consenties en 2006-07). Ces augmentations, portées à la connaissance du Comité financier en 2006 et 2007, sont présentées dans la colonne III.

232. Les colonnes II et III du tableau ci-dessus quantifient l'incidence des coûts sous-financés engagés en 2006-07, mais l'impact des ajustements opérés en 2008-09 au titre des coûts de personnel sous-budgétisés et budgétisés sera encore plus important. En effet, toutes les augmentations de coûts survenant à un moment ou un autre durant 2006-07 doivent être répercutées sur la durée totale de l'exercice biennal 2008-09. Les ajustements requis sont quantifiés à la colonne IV et le montant de 24,8 millions de dollars EU est conforme aux prévisions énoncées dans les précédents PTB²².

²¹ CL 129/4, paragraphe 73.

²² Ainsi, on avait prévu l'augmentation des traitements des fonctionnaires du cadre organique du Siège en avril 2006 et avril 2007, et en décembre 2006 et mars 2007 pour les bureaux de pays, de même que l'affaiblissement progressif du dollar EU par rapport aux monnaies locales durant la période 2006-07. Ces ajustements de traitements et de change doivent être pris en compte pour les 24 mois de l'exercice biennal 2008-09.

233. À partir des données quantifiées ci-dessus, l'effet conjugué des facteurs composant la biennialisation et l'inflation des coûts de personnel est illustré dans le graphique ci-dessous.

234. Les deux premières barres précisent les différents éléments composant les niveaux de dépenses de personnel effectivement atteints à la fin du mois de décembre 2007. Il s'agit:

- . premièrement, des coûts de personnel budgétisés aux taux de 2006-07 lors de l'élaboration du PTB de ce même exercice biennal il y a deux ans de cela (583,0 millions de dollars EU); et,
- . deuxièmement, les charges renouvelables non inscrites au budget et engagées en 2006-07, d'un montant de 45,4 millions de dollars EU comme indiqué ci-dessus, qui correspondent aux besoins accrus liés au coût actuel de l'assurance maladie après cessation de service, à l'augmentation des traitements du personnel des services généraux du Siège et aux variations des dépenses de personnel.

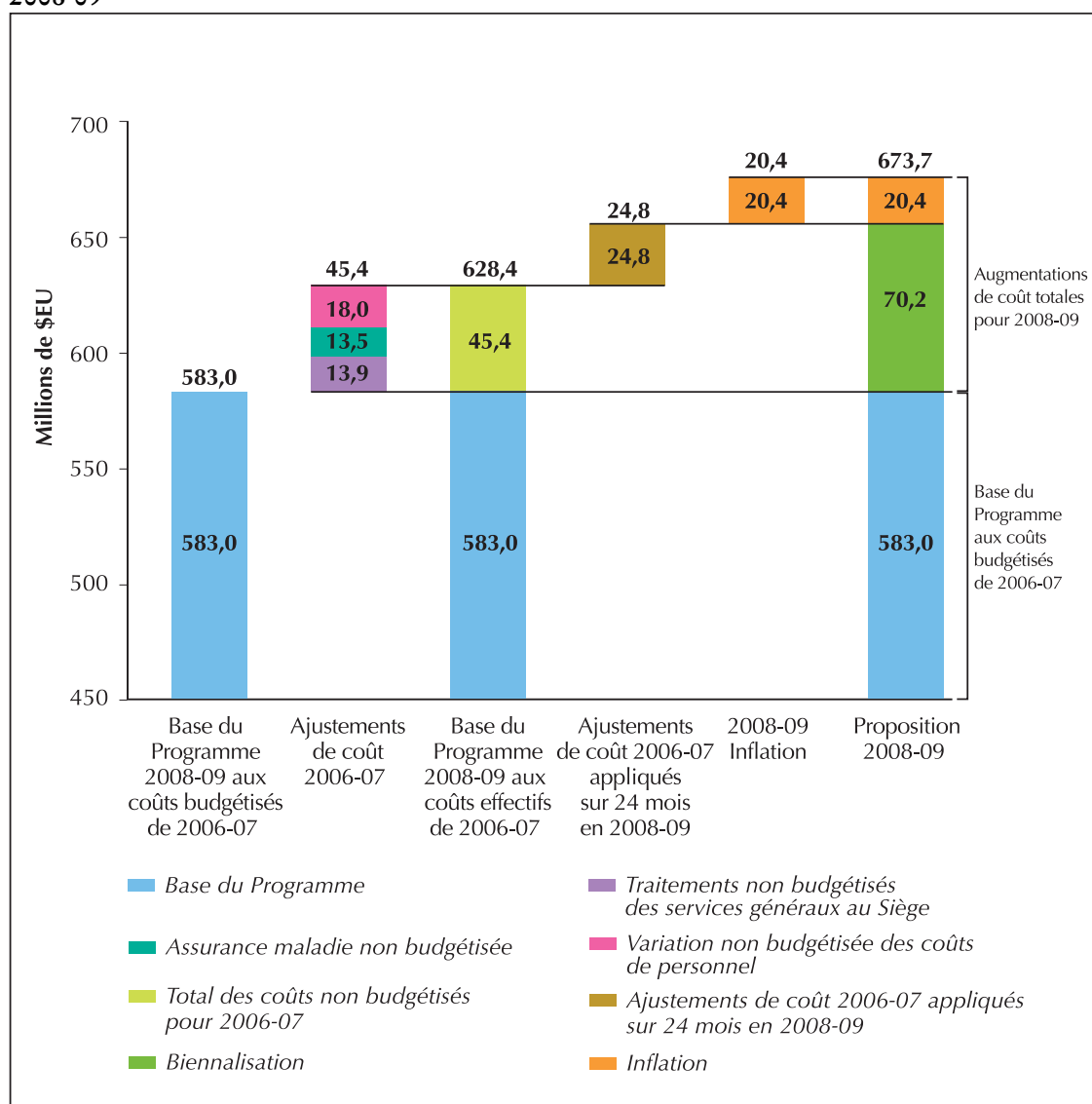
235. À compter du budget de maintenance aux *coûts actuels* de 2006-2007 représentés à la troisième barre, la quatrième et la cinquième barre, on extrapole l'impact des dépenses de personnel aux coûts actuels de 2006-07 sur l'exercice biennal 2008-09:

- . à la quatrième barre, les augmentations intervenues à un moment ou un autre durant l'exercice biennal 2006-07 imposent de prévoir des crédits supplémentaires en 2008-09 afin d'être couvertes pendant les 24 mois de cet exercice biennal. Les besoins supplémentaires en 2008-09 sont estimés à 24,8 millions de dollars EU.
- . l'augmentation des coûts de personnel en 2008-09, soit 20,4 millions de dollars EU, est ajoutée (les hypothèses qui sous-tendent cette opération sont explicitées ci-après).

236. Ainsi, la dernière barre monte comment les dépenses de personnel parviennent à un total de 673,7 millions de dollars EU²³ qui se décompose comme suit: i) un montant de 583,0 millions budgétisé deux ans plus tôt aux taux de 2006-07 dans le PTB de ce même exercice biennal; et, ii) l'augmentation des coûts de personnel, composée de 70,2 millions de dollars EU au titre de la biennialisation (dont 45,4 millions de dollars EU de frais non prévus au budget effectivement engagés en 2006-07, et 24,8 millions de dollars EU pour l'application des ajustements des coûts de 2006-07 à l'intégralité de l'exercice biennal 2008-09), et d'un montant de 20,4 millions de dollars EU au titre de l'inflation.

²³ À l'exclusion d'un abattement pour délais de recrutement d'un montant de 1,8 million de dollars EU tel qu'indiqué aux paragraphes 246 à 255.

Illustration graphique de la répartition des augmentations des coûts de personnel en 2008-09



237. En ce qui concerne l'*inflation*, l'augmentation totale de 20,4 millions de dollars EU prévue pour les services de personnel est fondée sur les estimations de l'inflation projetée en 2008-09 pour les différents éléments de coûts.

238. En ce qui concerne les traitements du personnel et autres dépenses connexes, les hypothèses retenues sont présentées ci-après; elles ont été actualisées pour tenir compte des plus récents indices des prix à la consommation de l'EIU et des indices des salaires nominaux:

- traitement du personnel des services généraux du Siège et autres dépenses connexes: une augmentation de 2,7 pour cent et de 3 pour cent respectivement pour 2008 et 2009; soit un taux légèrement inférieur à l'indice des salaires nominaux de l'EIU pour 2008, située à 2,9 pour cent, mais un peu plus élevé que celui de 2009 qui s'établit à 2,7 pour cent;
- traitement du personnel du cadre organique et ajustement de poste: une augmentation de 2,5 pour cent pour 2008 et de 3,0 pour cent pour 2009;
- autres lieux d'affectation: une moyenne de divers facteurs comme les taux d'inflation, les extrapolations de taux de change et les grilles récentes d'augmentations appliquées aux traitements des personnels. À titre d'exemple: l'inflation pour les traitements des

cadres vont de 1 pour cent par an (Bureau régional pour l'Amérique latine, Bureau de liaison au Japon, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique) à 5 pour cent par an (Bureau régional et sous-régional pour l'Europe, Bureau sous-régional pour l'Afrique australe); les variations sont plus marquées pour les traitements des agents des Services généraux, avec une fourchette allant de 1 pour cent (Bureaux de liaison à Genève et au Japon, Bureau sous-régional pour les Îles du Pacifique) à 20 pour cent (Bureau régional pour l'Afrique, à Accra); dans les bureaux de pays de la FAO, l'inflation est en moyenne de 3 pour cent par an pour le cadre organique et de 4 pour cent pour les agents des Services généraux, en monnaie locale.

239. En ce qui concerne les rémunérations du cadre organique considérées aux fins de la pension, une augmentation annuelle de 3 pour cent est appliquée, ce qui est une moyenne des prévisions de l'EIU relatives à l'indice nominal moyen des traitements aux États-Unis pour 2008 et 2009 (3,1 pour cent et 3,4 pour cent) et de l'indice des prix à la consommation (2,5 pour cent et 2,6 pour cent).

240. Les coûts de service actuels de l'assurance maladie après cessation de service et du Fonds des indemnités de départ s'accroissent chaque année car les membres actifs du personnel fournissent leurs services en échange des prestations qui leur seront versées dans l'avenir. Ils représentent les coûts légitimes d'exécution du Programme de travail et sont inclus dans les crédits budgétaires, comme coûts du personnel et dépenses connexes. Comme indiqué au paragraphe 231, l'allocation au titre des coûts de service actuels de l'assurance maladie après cessation de service, telle qu'elle découle de l'évaluation actuarielle la plus récente, se traduit par une augmentation importante par rapport au montant actuellement inscrit au budget.

241. En ce qui concerne le compte du Fonds des indemnités de départ, une allocation globale de 13 millions de dollars EU est prévue, alors que le coût de service actuel estimé par les évaluations actuarielles se chiffre à 4,2 millions de dollars EU. Cette allocation servira à couvrir le coût potentiel des départs à l'amiable dans le cadre du budget de maintenance, compte tenu des niveaux de dépenses traditionnels. Cette somme comprendrait donc les indemnités de départ considérées comme des dépenses ponctuelles dues à la mise en place du Centre de services communs. Quant aux autres prestations après cessation de service, notamment le Plan d'indemnisation et le Plan de cessation de service des agents des services généraux, les montants absolus déterminés par l'évaluation du 31 décembre 2006 ont été pris pour base, ce qui a entraîné des ajustements mineurs par rapport aux crédits prévus pour 2006-07.

242. La contribution au Plan général d'assurance maladie en 2008-09, qui reposait sur une estimation prudente de 8 pour cent d'inflation par an dans le SPTB, a été révisée à la baisse et portée à 5 pour cent pour tenir compte de la tendance récente des coûts médicaux et des primes d'assurance; elle reste toutefois supérieure à l'inflation des prix à la consommation.

243. Enfin, aucun ajustement n'est prévu pour les bureaux décentralisés concernant les fluctuations des monnaies de pays hors siège par rapport au dollar EU, ce qui implique que les taux de change en vigueur en 2006 et au début de 2007 sont considérés comme réalistes pour le prochain exercice biennal. Toutefois, la poursuite du fléchissement du dollar EU en 2008-09, attestée par son indice pondéré en fonction des échanges ou par les taux de change croisés dans les bureaux de la FAO, pourrait se traduire, pour l'Organisation, par une hausse des coûts engagés dans cette monnaie en 2008-09.

Biens et services

244. Ces coûts comprennent les autres ressources humaines, les voyages officiels, les dépenses générales de fonctionnement, le mobilier, le matériel et les véhicules, et l'inflation estimée qui est en moyenne de 2,4 pour cent par an. Un montant de 11,6 millions de dollars

EU est nécessaire pour l'ensemble de l'exercice biennal (3,6 pour cent) en vue de maintenir le pouvoir d'achat pour ces intrants.

245. La catégorie « Autres ressources humaines » comprend toutes les ressources humaines autres que les fonctionnaires de l'Organisation, soit l'assistance temporaire, les consultants et les services contractuels. Au titre de l'inflation, une augmentation des coûts de 2,8 pour cent pour le Siège et de 3,2 pour cent par an pour les lieux d'affectation hors siège est estimée (4,3 pour cent et 4,9 pour cent respectivement pour l'ensemble de l'exercice biennal) sur la base des prévisions de l'EIU. Ces estimations reposent sur la moyenne pondérée de l'augmentation des salaires prévue en Italie, appliquée aux dépenses du Siège, et sur celle des États-Unis pour les dépenses dans les bureaux non décentralisés. Depuis le SPTB, ces taux sont respectivement passés de 2,3 pour cent à 2,9 pour cent en 2008, et de 2,5 pour cent à 2,7 pour cent en 2009 pour le Siège, et de 2,8 pour cent à 3,1 pour cent en 2008 pour les autres pays. D'autres coûts, comme les voyages, devraient augmenter de 1,7 pour cent au Siège et de 2,7 pour cent dans les bureaux décentralisés.

Abattement pour délais de recrutement

246. L'abattement pour délais de recrutement consiste à réduire les crédits budgétaires prévus pour couvrir les coûts estimatifs des effectifs en tenant compte du fait que certains postes seront vacants pendant une partie de l'exercice biennal, du fait de mouvements de personnel. Cette méthode d'abattement pour délais de recrutement a été approuvée par le Conseil à sa cent septième session pour le budget de 1996-1997. Elle n'a cessé d'être appliquée à tous les budgets depuis lors.

247. Du fait des réductions budgétaires, en termes réels, des derniers exercices biennaux, le fait d'établir un budget en s'appuyant sur des taux standards incluant un abattement pour mouvements de personnel a créé des coûts non financés supplémentaires. Dans de nombreux cas, la différence de coûts entre le taux incluant un abattement et celui sans abattement pour les postes occupés doit désormais être financée centralement, par la reprogrammation non planifiée de ressources d'autres domaines, parce que de nombreuses unités de la FAO ne sont pas en mesure d'« absorber » l'abattement et exigent en conséquence des ressources excédant leur budget approuvé. Cela peut concerner, par exemple, des programmes hautement prioritaires qui nécessitent que tous les postes soient occupés pendant l'exercice biennal (et, dans le cas de vacances, le recours immédiat à des consultants temporaires), ou des unités qui ne connaissent pas de rotation de personnel pendant l'exercice.

248. Dans l'environnement budgétaire actuel, où les Membres sont eux-mêmes concernés par la « masse critique » de l'Organisation dans un certain nombre de domaines stratégiques, la méthode d'application du facteur d'abattement peut être considérée comme une sous-estimation délibérée du véritable coût de l'exécution du programme et un risque de promettre davantage que ce qui peut être exécuté avec les ressources disponibles. L'élimination de la pratique du facteur d'abattement ajouterait cependant 15,6 millions de dollars EU au budget 2008-09 afin d'assurer le financement complet de tous les postes pendant l'ensemble de l'exercice biennal.

249. À sa session de juin 2007, le Conseil a pris note des précisions apportées par le Secrétariat, à savoir que la méthode de l'abattement pour délais de recrutement approuvée à sa cent septième session serait maintenue dans le PTB 2008-09, mais qu'une solution devrait être envisagée durant un autre exercice biennal afin de résoudre le déséquilibre structurel qu'elle génère entre les budgets approuvés et l'exécution du programme.

250. Conformément à cette méthodologie, plusieurs nouveaux postes ont été chiffrés dans le budget-programme pour une partie seulement du prochain exercice, lorsque la période prévue d'occupation des postes est inférieure à l'exercice entier.

251. La méthodologie est fondée sur trois facteurs:

- . le taux de rotation du personnel, sur la base des cessations de service;
- . les délais normaux de recrutement;
- . la mesure dans laquelle les cessations de service sont prévisibles, de façon à anticiper le recrutement et à réduire ainsi les délais.

252. Conformément à la méthodologie établie, on a appliqué une moyenne variable sur cinq ans (de 2002 à 2006 inclus) pour calculer le taux de rotation des effectifs, qui se situe en moyenne à 6,91 pour cent pour le personnel du cadre organique et à 5,70 pour cent pour les agents des services généraux. Par rapport à la moyenne variable sur cinq ans utilisée dans le Programme de travail et budget 2006-07, le taux de rotation a diminué pour les deux catégories de personnel, de 0,37 pour cent pour les fonctionnaires du cadre organique et de 0,54 pour cent pour les agents des services généraux.

253. Actuellement, les délais normaux de recrutement sont les suivants: cadre organique – 42 semaines ou 0,81 an; agents des services généraux – 25 semaines ou 0,48 an.

254. La possibilité de prévoir les cessations de service a fait l'objet d'une étude qui analysait les motifs de la cessation de service et dont les résultats sont résumés ci-après.

Tableau 8. Possibilité de prévoir les besoins de recrutement

Types de cessation de service	Personnel du cadre organique		Services généraux	
	Part du total des effectifs (pourcentage)	Nombre de semaines prévu	Part du total des effectifs (pourcentage)	Nombre de semaines prévu
Cessations de service prévues (par ex. départs obligatoires à la retraite)	43%	42 semaines ou plus	21%	25 semaines
Cessations de service prévues dans un délai restreint (par exemple, démissions avec préavis)	42%	12 semaines	59%	8 semaines
Cessations de service imprévues	15%	0 semaines	20%	0 semaines

255. Ces résultats ont été utilisés pour calculer l'abattement pour délais de recrutement en 2008-09 qui s'établit à 2,51 pour cent pour les fonctionnaires du cadre organique et à 1,65 pour cent pour ceux des services généraux. Ces taux sont inférieurs à ceux utilisés en 2006-07 où ils étaient respectivement de 2,83 pour cent et 1,75 pour cent, ce qui explique l'ajustement à la hausse, de 1,8 million de dollars EU, des coûts du personnel par rapport à 2006-07, comme indiqué au Tableau 6 ci-dessus.

Dépenses d'équipement

256. Le *Compte de dépenses d'équipement* a été créé par la Résolution 10/2003 de la Conférence et exploité dès l'exercice biennal 2006-07 au moyen des ressources non dépensées d'un montant de 10,1 millions de dollars EU qui avaient été allouées à des dépenses ponctuelles en 2004-05, ainsi qu'à des crédits d'un montant de 4,7 millions de dollars inscrits au budget 2006-07 au titre du *Chapitre 8* du PTB, l'intention initiale étant de laisser un solde non dépensé de 1,2 million de dollars EU, à reporter sur l'exercice 2008-09 comme l'autorise l'Article 6.11 du Règlement financier. À la suite de l'examen effectué par le Comité financier, on pense maintenant que ces ressources seront utilisées intégralement en 2006-07. Le Compte doit être doté de financements suffisants pour permettre à l'Organisation de poursuivre en bon ordre les investissements déjà examinés par les organes directeurs, afin d'appuyer la rationalisation des procédures administratives et financières et la mise en œuvre de la décentralisation.

257. Les dépenses d'équipement proposées pour l'exercice biennal 2008-09 comprennent des projets engagés en 2006-07 et des projets prévus dans le PMT 2006-11, avec une mise à jour des

estimations de ressources et des calendriers d'exécution. En particulier: la réorganisation des processus administratifs du système électronique de gestion documentaire nécessitera une augmentation de crédits; un projet relatif aux normes comptables internationales pour le secteur public devra être mis en place suite aux décisions prises par les organes directeurs; les dépenses d'équipement prévues au titre des applications administratives et techniques prévues pour 2010-11 ont été avancées, et un nouveau projet a été mis sur pied en vue des mesures de santé et de sécurité concernant les systèmes d'infrastructure immobilière.

258. Au total, un montant minimum de 18,4 millions de dollars EU doit être inscrit au budget de l'exercice biennal 2008-09, ce qui représente un complément de 13,7 millions de dollars EU aux crédits budgétaires ouverts à hauteur de 4,7 millions de dollars EU en 2006-07, ce qui ne laisserait aucun solde à reporter sur 2010-11. Les besoins correspondants sont récapitulés ci-dessous et des informations complètes sur les projets d'investissement au titre du *Chapitre 8* sont fournies à l'*Annexe 1*.

Tableau 9. Résumé des projets d'investissement (en milliers de dollars EU)

Description	Compris dans le PTB révisé 2006-07	Reporté de 2006-07	Prévu dans le PMT 2006-11 pour 2008-09 (ajusté)	Total des projets d'équipement pour 2008-09 prévu dans les documents de planification	Autres projets d'équipement ou nouveaux besoins de financement	Projets d'équipement proposés pour 2008-09
	a	b	c	d=b+c	e	f=d+e
8AA01 – Services de téléphonie	0	150	1 000	1 150		1 150
8AA02 – Applications administratives de l'Organisation	1 950	700	3 125	3 825		3 825
8AA03 – Logiciel de serveur et gestion des licences d'accès client	500	95	280	375	2 485	2 860
8AA04 – Soutien informatique aux réunions	575	425	0	425	325	750
8AA05 – Système de gestion des ressources humaines	9 250	0	0	0	2 150	2 150
8AA06 – Projet de remplacement du système de comptabilité de terrain	500	0	0	0	0	0
8AA07 – Système électronique de gestion documentaire	800	0	0	0	850	850
8AA08 – IPSAS	0	0	0	0	5 775	5 775
8AA09 – Systèmes d'infrastructure (bâtiment)	0	0	0	0	350	350
8AA10 – Applications techniques de l'Organisation	0	0	0	0	700	700
TOTAL	13 575	1 370	4 405	5 775	12 635	18 410

259. Sur la base des projets inscrits au PTB révisé 2006-07, il a fallu différer la mise en œuvre de certaines activités, telles que les investissements dans un nouveau système de réservation de voyages (prévus au titre de l'entité 8AA02) pour pouvoir compléter le financement du projet de système de gestion des ressources humaines. Des travaux préparatoires ont également dû être engagés au titre des normes comptables internationales pour le secteur public. Au total, comme indiqué à la troisième colonne du tableau, un montant de 1,37 million de dollars EU

prévu au plan d'investissement 2006-07 a dû être réaffecté et devra donc être prévu durant l'exercice biennal 2008-09.

260. Le Plan à moyen terme 2006-11 présenté au second semestre de 2004 situait les besoins de dépenses d'équipement en 2008-09 à 7,165 millions²⁴ de dollars EU. Ce chiffre a été réévalué et ajusté pour tenir compte d'autres exigences ou de besoins moindres ainsi que de l'évolution des opérations ou des technologies depuis lors. Ainsi, la modernisation des services de téléphonie au profit d'installations PABX (prévue au titre de l'entité 8AA01) et certains logiciels d'applications administratives de l'Organisation (entité 8AA02) seront repoussés à 2010-11. Par conséquent, les prévisions initiales du Plan à moyen terme pour 2008-09 ont été ajustées à la baisse et se situent désormais à légèrement plus de 4,4 millions de dollars EU.

261. Les financements requis au cours du prochain exercice biennal pour des projets examinés par les organes directeurs lors du présent exercice figurent à l'avant-dernière colonne du Tableau 9. Signalons notamment: un complément de 2,15 millions de dollars EU correspondant aux coûts d'élaboration et de suivi du système de gestion des ressources humaines (HRMS); un montant supplémentaire de 2,1 millions de dollars EU pour l'achat du logiciel de serveur et des licences d'accès client en remplacement de systèmes obsolètes; et une entité importante (8AA08) relative à l'application des normes comptables internationales pour le secteur public d'ici 2010, telle qu'approuvée par les organes directeurs, suite à des décisions prises en ce sens dans l'ensemble du système des Nations Unies. Enfin, il convient de noter les allocations relatives au système électronique de gestion documentaire, le renforcement du soutien informatique aux réunions, les systèmes d'infrastructure immobilière aux fins de conformité avec la réglementation sur la santé et la sécurité et le développement d'autres applications techniques de l'Organisation.

Estimation des coûts ponctuels et de transition

262. Les coûts ponctuels et les coûts de transition des réformes de la FAO prévues en 2008-09 dans les conditions d'un budget de maintenance sont décrits ci-après; ils comprennent les coûts de traitement estimés des fonctionnaires réaffectés (3,3 millions de dollars EU). Les autres coûts ponctuels et de transition liés à l'achèvement des réformes déjà approuvées par les organes directeurs sont inclus dans les coûts de personnel (départs à l'amiable prévus) ou devraient être couverts par le gouvernement hôte ou par d'autres contributions extrabudgétaires.

Mise en place intégrale des Centres de services communs

263. La mise en place des Centres de services communs entraîne un certain nombre de coûts ponctuels et de transition. Le gouvernement hongrois apportera ou couvrira les charges ponctuelles suivantes: les bureaux nécessaires; les installations techniques et les travaux de génie civil; les travaux de sûreté et de sécurité; le matériel nécessaire (y compris les technologies de l'information, la téléphonie et l'informatique) et le mobilier, à hauteur d'un total d'environ un million de dollars EU. Il a en outre accepté de participer aux dépenses annuelles de fonctionnement du Centre. Par ailleurs, il apportera chaque année, pendant les trois prochaines années, des ressources en vue de la réaffectation du personnel international et de la formation de personnel local, qui seront facilitées par le détachement de personnel expérimenté ou en poste au CSC de Rome.

264. Les titulaires des 65 postes des services généraux supprimés dans la Division des services administratifs selon le régime approuvé seront progressivement relevés des fonctions

²⁴ CL 127/7, par. 632 à 645.

associées au Centre des services communs, de janvier à juin 2008, puis redéployés dans d'autres postes budgétisés du Siège ou quitteront l'Organisation dans des conditions convenues d'un commun accord. Les coûts de traitement de ces fonctionnaires pendant la période où ils seront encore basés au Centre de services communs du Siège ou en attente de réaffectation sont estimés à 3,0 millions de dollars EU en 2008. Ces dépenses ont été prévues au *Programme 5H: Services communs*, à titre de crédits supplémentaires requis pour le budget de maintenance.

265. Une vingtaine d'indemnités de licenciement à l'amiable pourraient être proposées, soit directement aux fonctionnaires réaffectés dont les postes ont été supprimés, soit indirectement à des fonctionnaires occupant des postes inscrits au budget qui pourraient céder leur place aux fonctionnaires réaffectés; le coût total de l'opération est estimé à 1,7 million de dollars EU. Ces indemnités de départ sont comprises dans les dépenses de personnel inscrites au budget 2008-09.

266. Un certain nombre de postes dans les unités administratives de soutien des bureaux régionaux seront également concernés par la mise en place des Centres de services communs, sans que cela entraîne une augmentation importante des coûts.

Région Amérique latine et Caraïbes

267. La mise en œuvre du modèle de réformes décentralisées dans la Région Amérique latine et Caraïbes devrait entraîner certaines dépenses de redéploiement, actuellement estimées à environ 0,3 million de dollars EU et inscrites aux entités de gestion de programme des Chapitres 2 et 3 à titre de crédits supplémentaires requis pour le budget de maintenance.

268. En outre, les coûts d'installation ponctuels du nouveau bureau d'Amérique centrale et les coûts éventuels de remise à neuf du bureau de Santiago, actuellement estimés à 0,2 million de dollars EU, seront financés par des ressources extrabudgétaires.

Formation

269. Plusieurs catégories de personnel en particulier les Représentants de la FAO et le personnel réaffecté dans des équipes multidisciplinaires sous-régionales, dans les régions Afrique, Asie centrale et Amérique latine/Caraïbes, ont besoin d'une formation intensive de recyclage, y compris des ateliers sur l'amélioration de la planification des programmes. Des modules de formation ont été élaborés sur les politiques et les stratégies de développement agricole et rural, l'investissement agricole et la mise en valeur des compétences des représentants de la FAO. Une formation est également prévue pour tous les nouveaux fonctionnaires recrutés au plan national et les fonctionnaires administratifs. Au total, le coût ponctuel de la formation pour l'exercice biennal est estimé à plus de deux millions de dollars EU et des ressources extrabudgétaires seront recherchées à cette fin.

Introduction de la langue russe comme langue de la FAO

270. Le Comité financier et le Conseil ont respectivement examiné en mai 2007 et en juin 2007 les services supplémentaires qu'exigerait la pleine adoption de la langue russe comme langue de l'Organisation pour la période 2008-09²⁵. Le coût des services complémentaires a été estimé à 5,2 millions de dollars EU pour l'exercice biennal, dont 4,6 millions de dollars de coûts renouvelables.

271. À la session de juin 2007 du Conseil, les Membres se sont déclarés préoccupés par l'incidence financière de l'adoption du russe, demandant la recherche de modalités de financement appropriées, notamment sous forme d'un fonds fiduciaire et de contributions

²⁵ CL 132/17 Adoption du russe en tant que langue de la FAO.

volontaires. Ils ont aussi suggéré d'envisager une introduction progressive du russe, comme cela a été fait pour la langue arabe. Dans ces circonstances, le Secrétariat a engagé des consultations avec les pays intéressés pour préciser avec eux les services qui pourraient être offerts en russe à titre prioritaire, et discuter du principe de contributions volontaires, en particulier de l'aide en nature qu'ils pourraient apporter²⁶.

272. Tout en réitérant la nécessité d'une pleine adoption de la langue russe, les pays intéressés sont prêts à soutenir l'introduction progressive de services en russe compte tenu des difficultés financières actuelles de l'Organisation. La première phase durant l'exercice biennal 2008-09 comprendrait: i) la traduction en russe des principaux documents des sessions de la Conférence et du Conseil, de la Conférence régionale pour l'Europe et l'Asie centrale, des sessions des Comités des pêches, des forêts et de la sécurité alimentaire mondiale ainsi que les rapports finals correspondants; ii) l'interprétation en russe des séances plénières des sessions de la Conférence et du Conseil et des réunions d'une Commission pendant la session de la Conférence, de la Conférence régionale pour l'Europe et l'Asie centrale et des sessions des Comités des pêches, des forêts et de la sécurité alimentaire mondiale; iii) la traduction en russe des principales publications de la FAO; iv) l'élaboration en russe des principales pages du site web de la FAO avec l'aide de spécialistes des pays intéressés; et, v) la constitution d'une terminologie russe avec le soutien de spécialistes des pays intéressés.

273. Pour couvrir les coûts de ces services, le Programme de travail et budget 2008-09 prévoit une allocation budgétaire d'environ 1,7 million de dollars EU, qui représente en grande partie une dépense renouvelable. Des contributions volontaires seront sollicitées et leur apport éventuel pourrait être utilisé pour couvrir les coûts supplémentaires de traduction et d'interprétation en russe, pour des services jugés prioritaires par les pays intéressés. Vers la fin de l'exercice biennal 2008-09, les besoins de services en langue russe seront réévalués et les changements estimés nécessaires seront soumis aux organes directeurs compétents pour décision.

C. Ressources requises pour rétablir la situation financière, compenser le manque de liquidités et reconstituer les réserves

274. L'évaluation de la situation financière de l'Organisation à la fin de 2006 constitue une base de travail utile pour examiner les solutions possibles pour le prochain exercice biennal. En conséquence, l'*Annexe 4* donne un aperçu du déficit du Fonds général et des causes de sa détérioration entre 1998, lorsque les réserves et les soldes des Fonds étaient positifs, à 27,4 millions de dollars EU, et fin 2006, quand le déficit global se chiffrait à 83,2 millions de dollars EU.

275. L'Annexe 4 explique que la détérioration de la situation durant cette période est due en grande partie aux facteurs suivants: amortissement non financé du coût de l'assurance maladie après la cessation de service (81,2 millions de dollars EU); dépenses de réaffectation et de cessation de service, approuvées par la Conférence, d'un montant supérieur aux crédits bruts inscrits au budget en 1998-99 et 2000-01 (19 millions de dollars EU); indemnités de départ versées aux fonctionnaires pour un montant supérieur à celui prévu par les évaluations actuarielles de 2002-03 et 2004-05 (12,3 millions de dollars EU) et pertes cumulatives de change imputées au Fonds de réserve spécial (19,8 millions de dollars EU). Cette annexe souligne également les effets du niveau continuellement élevé des contributions non acquittées, qui

²⁶ CL 133/6 Adoption du russe en tant que langue de la FAO – Modalités de financement.

s'élevaient à 110,5 millions de dollars EU à la fin de 2006, sur la situation de trésorerie du Fonds général, effets qui ont obligé à recourir à des emprunts extérieurs depuis 2004.

276. Comme noté à l'*Annexe 4*, le déficit du Fonds général a continué de s'aggraver en raison des dépenses non prévues au budget. Fin 2006, le solde du Fonds de roulement était de 0,3 million de dollars EU pour un niveau autorisé de 25,4 millions de dollars EU, notamment parce que des ressources ont été avancées au Fonds général pour compenser le manque de liquidités. Le Compte de réserve spécial, asséché par les pertes de change importantes dues en grande partie au versement tardif des contributions, présentait un solde de 12,1 millions de dollars EU (pour un niveau autorisé de 5 pour cent du budget de fonctionnement effectif, qui serait l'équivalent de 38,3 millions de dollars EU en 2006-07).

277. Lors de ses sessions précédentes²⁷, le Comité financier a examiné des propositions visant à accélérer le règlement des contributions par les Membres en vue d'améliorer les comptes de la FAO et de régler les crises de liquidités. Le Comité a étudié plusieurs mesures à cet effet, notamment des incitations ou des sanctions, ainsi que des mesures proposées dans le passé, mais jamais adoptées. Il s'est également penché sur les expériences récentes menées au sein du système des Nations Unies pour recouvrer les contributions. La question est examinée par le Secrétariat des Nations Unies et plusieurs propositions ont été récemment présentées à l'Assemblée générale, comme l'application d'intérêts sur les arriérés de contributions. Le Secrétariat continue de s'intéresser à toutes les mesures en son pouvoir pour accélérer le recouvrement des contributions. Il est cependant conscient que toute amélioration en la matière dépend des délibérations à venir et de la volonté des Membres de régler ce problème.

278. À sa cent trente-deuxième session, le Conseil a fait part de son inquiétude quant au niveau élevé des arriérés et a enjoint les Membres à régler intégralement leurs contributions, notant qu'au 15 juin 2007, 62 États Membres devaient encore verser des arriérés au titre de l'année 2006 et d'années précédentes et que, 27 Membres, du fait du montant de leurs arriérés, couraient le risque de perdre leur droit de vote conformément à l'Article III.4 de l'Acte constitutif. L'important déficit de trésorerie dont souffre l'Organisation s'explique également par les très faibles taux de versement des contributions enregistrés à ce jour pour 2007, bien en deçà de ce qu'ils étaient il y a un ou deux ans. Comme on l'a vu au paragraphe 215, le Conseil est convenu de recommander à la Conférence plusieurs mesures visant à accélérer le paiement des contributions par les États Membres.

279. La présente section quantifie les besoins nécessaires pour, à tout le moins, stabiliser le déficit du Fonds général en faisant face aux obligations récurrentes non financées telles qu'elles apparaissent dans les comptes de l'Organisation (notamment les obligations de dépenses au titre des services passés concernant l'assurance maladie après cessation de service et les indemnités de départ du personnel) et pour rétablir des « filets de protection », notamment en vue d'éviter les crises de liquidités, en reconstituant, en un paiement unique, les réserves (Fonds de roulement et Compte de réserve spécial).

280. Le Conseil est convenu que les Membres doivent engager les actions nécessaires pour rétablir la situation financière de la FAO, notant toutefois que le calendrier et les modalités pratiques de ces efforts méritent une réflexion plus approfondie.

281. En réponse à l'avis général exprimé par le Conseil, selon lequel il conviendrait de revoir le financement des réserves et des obligations à long terme dans la version intégrale du

²⁷ Voir le document FC 115/8 Mesures visant à remédier au déficit de trésorerie de l'Organisation, qui fournit également la liste des documents présentés au Comité financier sur cette question.

PTB, les besoins de financements supplémentaires minimaux ont été portés à 37,3 millions de dollars EU, contre 70,9 millions de dollars EU dans le Sommaire du Programme de travail et budget.

282. Les besoins de financements supplémentaires minimaux ainsi réévalués englobent désormais deux domaines spécifiques pour lesquels le Secrétariat a déjà reçu un avis positif du Conseil:

- 6,4 millions de dollars EU ont été alloués pour réapprovisionner le Compte de réserve spécial, qui avait été utilisé pour financer en partie l'augmentation des traitements des agents des services généraux du Siège, non prévue au budget, comme l'avait déjà recommandé le Conseil lors de sa cent trente et unième session en novembre 2006²⁸;
- 30,9 millions de dollars EU ont été alloués pour les obligations de dépenses de l'assurance maladie après cessation de service au titre des services passés, en plein accord avec le principe établi par le Conseil lors de sa session de novembre 2006, qui consiste à « recommander un financement du niveau prescrit dans les dernières évaluations actuarielles pour les exercices à venir ».

283. Les financements supplémentaires souhaitables pour rétablir la situation financière de l'Organisation et compenser le manque de liquidités ont été fixés à 133,8 millions de dollars EU, ce qui correspond là aussi à l'avis du Secrétariat quant aux montants nécessaires pour améliorer sensiblement et rapidement la situation financière de la FAO. Le Tableau 10 montre, sous une forme synthétique, que les besoins supplémentaires de financement s'échelonnent de 37,3 millions de dollars EU au minimum à 133,8 millions de dollars pour parvenir au financement intégral souhaitable.

Tableau 10. Besoins supplémentaires nécessaires pour rétablir la situation financière de l'Organisation (en millions de dollars EU, au taux de change budgétaire de 2006-07, soit 1 euro = 1,19 dollar EU)

Éléments destinés à améliorer la situation financière, les liquidités et les réserves de la FAO	Financements supplémentaires minimaux en 2008-09	Financements supplémentaires souhaitables en 2008-09
Besoins renouvelables pour les obligations de dépenses concernant le personnel		
Financement de l'assurance maladie après la cessation de service (pour les obligations de dépenses au titre des services passés) par versements échelonnés sur dix exercices biennaux	30,9	30,9
Financements des indemnités de départ (obligations de dépenses au titre des services passés) par versements échelonnés sur trois exercices biennaux	0,0	8,8
Total partiel des besoins supplémentaires et récurrents de financements pour les obligations de dépenses au titre du personnel	30,9	39,7
Versements uniques nécessaires à la reconstitution des réserves		
Fonds de roulement (niveau actuellement autorisé de 25,4 millions de \$EU)	0,0	49,6
Compte de réserve spécial (solde à la fin de 2006 de 12,1 millions de \$EU)	6,4	44,5
Total partiel des versements uniques pour la reconstitution des réserves	6,4	94,1
Total des besoins supplémentaires	37,3	133,8

Financement des obligations de dépenses de l'assurance maladie après cessation de service, au titre des services passés

284. Il n'a jamais été prévu que les obligations de dépenses de la FAO liées à l'assurance

²⁸ CL 131/REP, paragraphe 37.

maladie après cessation de service, au titre des services passés, soient financés par des crédits budgétaires ou par le Programme de travail et il continuera d'en être ainsi. Comme on l'a vu à l'*Annexe 4*, à compter de l'exercice biennal 2004-05, la Conférence a approuvé le principe de contributions complémentaires visant à financer ces montants, mais à un niveau inférieur à celui exigé pour couvrir intégralement les obligations de dépenses correspondant à la période d'amortissement allant jusqu'en 2027. Le Conseil a auparavant accepté le principe de financer l'amortissement des obligations de dépenses sur la base de l'évaluation actuarielle la plus récente²⁹. L'amortissement biennal qui en résulte est de 45 millions de dollars EU³⁰. Il faut donc ajouter 30,9 millions de dollars EU à la contribution biennale actuelle de 14,1 millions de dollars EU pour porter le financement au niveau requis, conformément aux recommandations formulées par le Conseil lors de sa cent vingt-neuvième session, selon lesquelles le financement des Membres devait correspondre aux niveaux prévus par les évaluations actuarielles les plus récentes³¹.

285. Chaque organisation du système des Nations Unies est tenue de financer ses obligations de dépenses en matière d'assurance maladie après cessation de service. Il n'est prévu aucune solution de financement global pour l'ensemble des organismes des Nations Unies car chacune a des engagements différents et un mode de financement qui lui est propre. Quelques rares organismes des Nations Unies ont financé intégralement les obligations de dépenses au titre de l'assurance maladie après cessation de service, alors que beaucoup les financent par tranches. Dans le cas de la FAO, pour 2008-09, les organes directeurs examineront ces questions sur la base des données actuarielles les plus récentes.

Amortissement des indemnités de départ dues pour les services passés

286. Cette obligation de dépenses concerne les indemnités de départ, incluant les congés annuels accumulés, la prime de rapatriement, les indemnités de cessation de service et les coûts des voyages de rapatriement, que les membres du personnel perçoivent lorsqu'ils quittent l'Organisation. Au 31 décembre 2006, les obligations au titre des services passés, non enregistrées et non financées, s'élevaient à 24,2 millions de dollars EU; il n'est pas prévu de couvrir ce montant à l'aide des crédits budgétaires ou du Programme de travail³². Il devra par conséquent être couvert selon les mêmes modalités que l'obligation concernant l'assurance maladie après cessation de service.

287. Pour parvenir au niveau de financement souhaité, il est donc proposé de mettre en recouvrement une contribution spéciale de 8,8 millions de dollars EU par exercice biennal. Cette contribution financerait intégralement les obligations du Fonds des indemnités de départ au titre des services passés pendant une période de trois exercices biennaux. Aucun mécanisme de financement n'existe à ce jour et les prévisions concernant les besoins supplémentaires minimaux ont été révisées de façon à ne pas tenir compte de ce financement pour 2008-09.

²⁹ CL 129/REP, paragraphe 44.

³⁰ Au 31 décembre 2006, l'Organisation a comptabilisé des obligations de dépenses en matière d'assurance maladie après cessation de service d'un montant de 173 millions de dollars EU, dont 20 millions de dollars EU n'étaient pas financés. Le montant des engagements restants, qui s'élèvent à 353,3 millions de dollars EU, n'est pas encore comptabilisé ou financé et doit être amorti sur la base de l'évaluation actuarielle la plus récente à la fin décembre 2006.

³¹ Comme prévu dans le document FC 118/11.

³² Les coûts de service du Fonds des indemnités de départ sont inclus dans les crédits budgétaires pour 2008-09, à hauteur de 4,2 millions de dollars EU.

288. Cela pourrait avoir des conséquences négatives sur la situation financière et la trésorerie de l'Organisation si le niveau des dépenses biennales demeure supérieur aux prévisions budgétaires et n'est pas compensé par une réduction des activités prévues ou par un recours à des financements spécifiquement destinés à couvrir ces dépenses de personnel.

Fonds de roulement

289. Le Comité financier a été précédemment informé que, pour couvrir les besoins de trésorerie dus aux retards de paiement persistants des contributions dues par les Membres, le Fonds de roulement devrait être augmenté de 49,6 millions de dollars EU pour atteindre 75 millions de dollars EU, soit 8,4 pour cent d'un budget 2008-09 de maintenance. Cette somme viendrait d'un versement unique demandé aux Membres. Le montant de 75 millions de dollars EU est l'équivalent d'environ deux mois de trésorerie du Programme ordinaire. Une reconstitution à ce niveau en 2008-09 serait fort souhaitable; elle permettrait de bénéficier d'un filet de protection et, ainsi, d'éviter ou de réduire les emprunts. En effet, les arriérés de contribution représentent en moyenne quatre mois de dépenses du budget ordinaire. Une reconstitution étalée sur deux exercices biennaux a été proposée dans le Sommaire du Programme de travail et budget comme niveau minimum des financements supplémentaires requis pour 2008-09 (24,8 millions de dollars EU par exercice biennal). Il a été revu de manière à maintenir le Fonds de roulement à 25,4 millions de dollars EU pour 2008-09. Le réapprovisionnement ne prendrait donc pas la forme d'un versement unique et il n'aurait aucun impact sur les contributions mises en recouvrement.

290. On se souvient qu'avec les trois recommandations qu'il est convenu de soumettre à la Conférence en vue d'encourager un recouvrement plus rapide des contributions des États Membres, le Conseil a engagé des actions concrètes visant à améliorer la situation des liquidités du Fonds général. À moins que l'on assiste à une amélioration sensible des versements des Membres en 2008-2009, maintenir le Fonds de roulement à son niveau actuel de 25,4 millions de dollars EU risquerait fortement de contraindre l'Organisation à contracter des emprunts commerciaux extérieurs pour pouvoir réaliser son programme de travail.

Compte de réserve spécial

291. La Résolution 13/81 de la Conférence indique que le Compte de réserve spécial doit être maintenu à un niveau équivalent à 5 pour cent du budget de fonctionnement effectif total de l'Organisation. La précédente reconstitution du Compte de réserve spécial, financée par une contribution spéciale demandée aux Membres, a été autorisée par la Conférence en 1991 (Résolution 16/91), pour un montant de 28 millions de dollars EU.

292. Le Compte de réserve spécial présentait un solde de 12,1 millions de dollars EU à la fin de 2006, après déduction d'un montant de 6,4 millions de dollars EU pour financer une partie de l'augmentation imprévue des traitements du personnel des services généraux en 2006-07, comme recommandé lors de la Réunion conjointe de septembre 2006 du Comité financier et du Comité du Programme. Le Comité financier, à sa session de septembre 2006, a noté qu'une reconstitution minimale de 6,4 millions de dollars EU était nécessaire pour compenser le prélèvement susmentionné³³. À la lumière de la recommandation du Comité financier, adoptée par le Conseil lors de sa cent trentième session, les besoins supplémentaires minimaux pour le Compte de réserve spécial sont maintenus au même niveau que celui proposé par le Sommaire du Programme de travail et budget, soit 6,4 millions de dollars EU.

293. Le Compte de réserve spécial pourrait toutefois être asséché à la fin de l'année, si des pertes de change importantes se produisent en 2007 suite au recouvrement tardif des

³³ CL 131/7, paragraphe 43.

contributions des Membres, ce qui aurait des conséquences sur le déficit du Fonds général. Par exemple, les pertes de change imputées au Compte de réserve spécial pendant l'exercice 2004-05 se sont élevées à 14,7 millions de dollars EU, ce qui est supérieur au solde du Compte au 31 décembre 2006. Il est donc souhaitable de reconstituer la réserve à son niveau autorisé au moyen d'une contribution exceptionnelle. Le niveau de la contribution dépendra du solde le plus récent du Compte de réserve spécial et du montant approuvé du budget. Si l'on part du principe qu'il n'y aura pas de solde sur le Compte de réserve spécial à la fin de l'exercice biennal, une contribution de l'ordre de 44,5 millions de dollars EU permettant de reconstituer le compte à hauteur de 5 pour cent d'un budget 2008-09 de maintenance pourrait être nécessaire.

D. Conclusions

294. Cette section présentait les éléments d'un « plan financier d'ensemble » visant à rétablir la santé financière et la viabilité à long terme de l'Organisation, compte tenu des orientations données par les Comités et le Conseil pendant leur examen du Sommaire du Programme de travail et budget 2008-09 en mai-juin 2007.

295. On trouvera ci-après une vue générale de la manière dont ce plan, qui répond aux besoins de financement nécessaires pour exécuter le Programme de travail 2008-09 et rétablir la santé financière, les liquidités et les réserves de l'Organisation, influera sur les engagements financiers futurs des Membres.

Besoins de financement cumulatifs

Financement du Programme de travail 2008-09

296. Le budget de maintenance fournit les ressources nécessaires pour continuer le Programme de travail 2006-07 en 2008-09. Il s'appuie en conséquence sur les crédits budgétaires nets de 765,7 millions de dollars EU approuvés pour l'exercice biennal en cours. Il convient d'ajouter à cette enveloppe un montant de 101,4 millions de dollars EU servant à préserver le pouvoir d'achat (notamment pour couvrir la hausse des dépenses de personnel qui avaient été sous-budgétisées en 2006-07) et un autre montant de 18,7 millions de dollars EU pour les besoins supplémentaires liés à des activités que les membres ont examinées ou approuvées en 2006-07 et qui doivent être exécutées en 2008-09 (dépenses d'équipement, coûts de transition et adoption du russe comme langue de la FAO).

Tableau 11. Crédits budgétaires nets (en millions de dollars EU, au taux de change budgétaire de 2006-07, soit 1 euro = 1,19 dollar EU)

Ressources nécessaires pour la mise en œuvre du Programme de travail 2008-09	Budget de « maintenance » pour 2008-09
Ouverture nette de crédits budgétaires 2006-07	765,7
Augmentations de coûts	101,4
Besoins supplémentaires pour les activités de 2008-09 approuvés ou examinés par les Membres	18,7
Besoins de financement supplémentaires pour un budget de maintenance	120,1
Niveau de « maintenance » des ouvertures de crédits budgétaires nettes pour 2008-09	885,8
Variation en pourcentage des ouvertures de crédits nettes	15,7%

297. Le montant total des crédits budgétaires, soit 885,8 millions de dollars EU, représente l'enveloppe nécessaire pour poursuivre l'exécution du Programme de travail lors du prochain exercice biennal au niveau de celui de 2006-07. Si les crédits budgétaires nets sont inférieurs à ce montant, il faudra donc réduire les programmes. Un budget de maintenance ne permet pas de répondre aux besoins de certains domaines dont le financement est insuffisant depuis des

années ou de donner la suite qu'il convient à l'Évaluation externe indépendante et aux réformes du système des Nations Unies, dont le coût n'a pas été évalué à ce jour.

Rétablir la santé financière de l'Organisation

298. Une enveloppe budgétaire supplémentaire d'un montant de 133, 8 millions de dollars EU permettrait d'améliorer rapidement la santé financière de l'Organisation en 2008-09.

Cependant, comme le présente le tableau ci-dessous, des propositions sont avancées en vue de rétablir, au minimum, la situation financière de l'Organisation et de surmonter sa crise de liquidités en:

- . finançant les obligations de dépenses correspondant aux services passés, notamment celles concernant l'assurance maladie après cessation de service par des contributions biennales supplémentaires, comme l'a recommandé le Conseil en novembre 2005;
- . remboursant au Compte de réserve spécial le montant qui avait été prélevé pendant l'exercice biennal en cours pour couvrir une partie de l'augmentation, non prévue au budget, des salaires des fonctionnaires des services généraux, comme le Comité financier l'avait recommandé au Conseil en novembre 2006.

Tableau 12. Besoins supplémentaires nécessaires pour rétablir la situation financière de l'Organisation (en millions de dollars EU, au taux de change budgétaire de 2006-07, soit 1 euro = 1,19 dollar EU)

Éléments destinés à améliorer la situation financière, les liquidités et les réserves de la FAO	Financements supplémentaires minimaux en 2008-09
Besoins récurrents pour les obligations de dépenses au titre du personnel: financement de l'assurance maladie après la cessation de service (obligations de dépenses au titre des services passés) par versements échelonnés sur dix exercices biennaux	30,9
Besoins ponctuels pour la reconstitution des réserves: Compte de réserve spécial (solde à la fin de 2006, 12,1 millions de \$EU)	6,4
Besoins supplémentaires minimaux pour 2008-09 afin de rétablir la situation financière	37,3

Impact sur les contributions

299. S'agissant des contributions dues par les Membres, l'Article 5.2 a) du Règlement financier prévoit que la résolution sur les ouvertures de crédits doit inclure une déduction pour les recettes accessoires prévues. Celles-ci se sont situées entre 6 millions de dollars EU et 9,2 millions de dollars EU au cours des quatre derniers exercices biennaux. Les organes directeurs ont déjà reconnu le risque que représente cette démarche si le niveau des recettes accessoires n'était pas atteint, notamment son impact négatif sur le solde du Fonds général. En 2004-05, les recettes accessoires ont été inférieures de 1,7 million de dollars EU au niveau prévu. En 2006-07, le coût croissant des emprunts (soit 1,5 million de dollars EU en 2006 et plus d'un million de dollars EU prévus pour 2007) devrait réduire le montant des recettes accessoires à un niveau inférieur au montant de 6 millions de dollars EU prévu pour 2006-07. En conséquence, il est raisonnable d'adopter une attitude prudente et de fixer le montant des recettes accessoires prévu dans le prochain PTB au niveau de 1 million de dollars EU.

300. Les besoins de financement globaux correspondant à un budget 2008-09 de maintenance et de rétablissement de la situation financière de la FAO s'élèvent à 936,2 millions de dollars EU, ce qui représente une augmentation de 21 pour cent du niveau des contributions par rapport au présent exercice biennal, comme le montre le Tableau 13.

Tableau 13. Contributions cumulatives (en millions de dollars EU, au taux de change budgétaire de 2006-07, soit 1 euro = 1,19 dollar EU)

	PTB 2006-07 approuvé	Besoins de financements 2008-09 pour un budget de « maintenance » et le rétablissement de la santé financière de l'Organisation
Besoins budgétaires aux coûts de 2006-07		765,7
<i>Besoins supplémentaires pour un budget de « maintenance »</i>		120,1
Crédits budgétaires nets pour la mise en oeuvre du Programme de travail	765,7	885,8
Financement partiel de l'assurance maladie après la cessation de service (obligations de dépenses pour les services passés)	14,1	14,1
<i>Besoins supplémentaires pour le rétablissement de la situation financière de la FAO</i>		37,3
Contributions nécessaires pour rétablir la situation financière de la FAO	14,1	51,4
Besoins totaux proposés	779,8	937,2
Somme à déduire pour recettes accessoires	(6,0)	(1,0)
Contributions mises en recouvrement auprès des Membres	773,8	936,2
Augmentation des contributions en 2008-09 par rapport à 2006-07		162,4
Augmentation en pourcentage des contributions par rapport à 2006-07		21,0%

301. Selon la méthode de recouvrement fractionné des contributions adopté par la Conférence 11/2003³⁴, les contributions sont dues en dollars EU et en euros, en fonction des dépenses estimées dans ces monnaies³⁵. La part en dollars EU des dépenses estimées en 2008-09 pour la mise en œuvre du Programme de travail augmentera par rapport à 2006-07, en raison principalement de la décentralisation accrue des éléments de coût. Le Tableau 14 illustre l'incidence globale sur les contributions du budget de maintenance proposé en 2008-09 et des propositions supplémentaires destinées à rétablir la situation financière de la FAO, par rapport aux contributions approuvées en dollars EU et en euros pour 2006-07. Il montre que l'augmentation globale de 21 pour cent des contributions correspond à une augmentation de 34,3 pour cent des contributions en dollars EU et à une augmentation de 9,8 pour cent des contributions en euros.

³⁴ Conformément aux dispositions de l'Article 5.6 du Règlement financier.

³⁵ Les dépenses prévues dans la plupart des bureaux hors siège sont incluses dans la part des dépenses en dollars EU.

Tableau 14. Contributions mises en recouvrement auprès des Membres en 2006-07 et en 2008-09

Exercice biennal	Niveau de financement pour	En millions de dollars EU à 1 euro = 1,19 dollar EU	en millions de \$EU	En millions d'euros
2006-07	Mise en application du Programme de travail (46 pour cent en dollars EU, 54 pour cent en euros)	765,7	352,2	347,5
	- À déduire: recettes accessoires (80 pour cent en dollars EU, 20 pour cent en euros)	(6,0)	(4,8)	(1,0)
	Financement de l'amortissement de l'assurance maladie après la cessation de service pour les services passés (40 pour cent en dollars EU, 60 pour cent en euros)	14,1	5,6	7,1
	Total des contributions 2006-07 payées par les Membres	773,8	353,1	353,6
2008-09	Mise en oeuvre du Programme de travail	885,8	450,5	365,8
	- À déduire recettes accessoires	(1,0)	(0,8)	(0,2)
	Financement de l'amortissement de l'assurance maladie après la cessation de service pour les services passés	45,0	18,0	22,7
	Reconstitution du Compte de réserve spécial	6,4	6,4	0,0
	Total des contributions proposées pour 2008-09	936,2	474,1	388,3
	Différence en pourcentage par rapport à 2006-07	21,0%	34,3%	9,8%

302. L'impact sur les Membres peut être différent compte tenu des ajustements apportés au barème des contributions proposé pour 2008-09³⁶, qui prévoient par exemple un niveau de contribution plus faible pour le Japon et le Brésil et plus élevé pour l'Australie, la Chine, le Mexique, la République de Corée et l'Espagne.

303. Les chiffres du budget ci-dessus ont été calculés en fonction du taux de change budgétaire de l'exercice 2006-07, soit 1 euro = 1,19 dollar EU. Comme le veut la pratique, le taux de change budgétaire de 1 euro = 1,36 dollars EU pour l'exercice biennal 2008-09 est fixé sur la base du taux de change en vigueur le jour de l'impression de la version intégrale du document du PTB et la part estimée des dépenses en dollars pour l'exécution du PTB a été établie à 47,5 pour et celle en euros à 52,5 pour cent.

304. Il est rappelé que les contributions fixées selon la méthode de mise en recouvrement fractionnée en euros et en dollars EU restent les mêmes, quelle que soit l'hypothèse de taux de change envisagée. Le Tableau 15 illustre ce principe en appliquant un taux de change euro-dollar EU de 1 euro = 1,36 dollar EU aux besoins de financement de 2008-09.

³⁶ CL 132/REP Appendice D.

Tableau 15. Impact des variations de taux de change dans le cadre du mécanisme de mise en recouvrement fractionnée des contributions (en millions de dollars EU)

	1 euro = 1,19 \$EU	1 euro = 1,36 \$EU
<i>Contributions dues en dollars EU pour la mise en oeuvre du Programme de travail 2008-09* (47,5 pour cent des crédits budgétaires nets)</i>	\$450,3	\$450,3
<i>Contributions dues en euros pour la mise en oeuvre du Programme de travail 2008-09* (52,5 pour cent des crédits nets)</i>	€365,8	€365,8
Contributions dues en \$EU	450,3	450,3
Contributions dues en euros et exprimées en dollars EU à deux taux de change budgétaire différents, soit 1 euro = 1,19 dollar EU (2006-07) et 1 euro = 1,36 dollar EU (2008-09)	435,3	497,5
Total exprimé en \$EU	885,8	948,0

*Sauf déduction au titre des recettes accessoires (au taux de 1 euro = 1,36 dollar EU) de 1 143 000 dollars EU, répartis à 80 pour cent en dollars EU (c'est-à-dire 914 000 dollars EU) et 20 pour cent en euros (168 000 euros)

305. Le tableau ci-dessous montre l'impact par chapitre du taux de change révisé euro/dollar EU pour 2008-09, de 1 euro = 1,36 dollars EU, ainsi que le montant des crédits qui en résulte.

Impact des variations de taux de change par chapitre (en milliers de dollars EU)

Chapitre	Description	Crédits budgétaires nets au taux budgétaire de 2006-07, soit 1 euro = 1,19 dollar Eu	Crédits budgétaires nets au taux budgétaire de 2008-09, soit 1 euro = 1,36 dollar Eu
1	Gouvernance de l'Organisation	21 043	23 038
2	Systèmes alimentaires et agricoles durables	248 408	266 474
3	Échange des connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer	220 179	239 851
4	Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du programme	227 832	234 553
5	Services de gestion et de supervision	126 695	139 671
6	Imprévus	600	600
8	Dépenses d'équipement	18 938	20 378
9	Dépenses de sécurité	22 102	23 420
Total		885 797	947 985

E. Projets de résolutions soumis à la Conférence pour adoption

Ouvertures de crédits 2008-09

LA CONFÉRENCE,

Ayant examiné le Programme de travail et budget présenté par le Directeur général,

Approuve une ouverture nette de crédits d'un montant total de 947 985 000 dollars EU pour l'exercice 2008-09 et approuve le Programme de travail proposé par le Directeur général pour 2008-09, comme suit:

a) Des crédits budgétaires sont ouverts, au taux de change de 1 euro = 1,36 dollar EU, pour les objets suivants:

	\$EU
Chapitre 1: Gouvernance de l'Organisation	23 038 000
Chapitre 2: Systèmes alimentaires et agricoles durables	266 474 000
Chapitre 3: Échange des connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer	239 851 000
Chapitre 4: Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du programme	234 553 000
Chapitre 5: Services de gestion et de supervision	139 671 000
Chapitre 6: Imprévus	600 000
Chapitre 8: Dépenses d'équipement	20 378 000
Chapitre 9: Dépenses de sécurité	23 420 000
Ouverture totale de crédits (chiffre net)	947 985 000
Chapitre 10: Transfert au Fonds de péréquation des impôts	94 300 000
Ouverture totale de crédits (chiffre brut)	1 042 285 000

b) Les crédits budgétaires (chiffre net) ouverts au paragraphe a) ci-dessus, après déduction du montant estimé des Recettes accessoires (1 143 000 dollars EU), seront couverts par les contributions des États Membres, pour un montant total de 946 842 000 dollars EU.

c) Ces contributions sont fixées en dollars EU et en euros et comprendront 449 378 000 dollars EU et 365 782 000 euros. Cela traduit une répartition de 47,5 pour cent en dollars EU et 52,5 pour cent en euros pour les ouvertures de crédits nettes.

d) Un montant de 45 000 000 de dollars EU sera également financé par des contributions des Membres pour financer l'amortissement de l'Assurance maladie après la cessation de service. Les contributions seront fixées en dollars EU et en euros, avec une répartition de 40 pour cent en dollars EU et 60 pour cent en euros, soit respectivement 18 000 000 de dollars EU et 19 853 000 euros.

e) Les contributions totales dues par les États Membres pour mettre en œuvre le Programme de travail approuvé et financer l'amortissement de l'Assurance maladie après la cessation de service se chiffreront à 467 378 000 dollars EU et 385 635 000 euros. Ces contributions dues par les États Membres en 2008 et 2009 seront payées conformément au barème adopté par la Conférence à sa trente-quatrième session.

f) Pour le calcul de la contribution effectivement due par chaque État Membre, un montant supplémentaire sera exigible, par l'intermédiaire du Fonds de péréquation des impôts, pour tout État Membre qui perçoit des impôts sur les traitements, émoluments et indemnités versés par la FAO aux fonctionnaires, impôts que l'Organisation rembourse aux fonctionnaires intéressés. Un montant provisionnel de 11 600 000 dollars EU a été prévu à cette fin.

Reconstitution du Compte de réserve spécial

LA CONFÉRENCE,

Notant qu'un des objectifs du Compte de réserve spécial, créé par la Résolution 13/81 de la Conférence, est, sous réserve de l'examen et de l'approbation préalables du Comité du Programme et du Comité financier, de financer les dépenses supplémentaires non inscrites au budget mais afférentes à des programmes approuvés et qui résultent de poussées inflationnistes imprévues, dans la mesure où ces dépenses ne peuvent être couvertes par voie d'économie budgétaire sans nuire à l'exécution de ces programmes,

Notant que le Comité du Programme et le Comité financier, à leur réunion conjointe de septembre 2006, étaient convenus d'imputer au Compte de réserve spécial une partie de l'augmentation non prévue et non budgétisée des traitements des agents des Services généraux en 2006-07 découlant des conclusions de l'étude relative aux traitements du personnel des services généraux, à hauteur de 6,4 millions de dollars EU, et que cette décision a été approuvée par le Conseil à sa session de novembre 2006,

Rappelant qu'à sa session de septembre 2006, le Comité financier a recommandé que les fonds nécessaires pour couvrir les 6,4 millions de dollars EU imputés au Compte de réserve spécial soient obtenus par une mise en recouvrement auprès des États Membres d'un montant équivalent lors de la formulation du Programme de travail et budget pour 2008-09 pour reconstituer le Compte de réserve,

Rappelant également que le Conseil, à sa session de novembre 2006, avait demandé au Comité financier de passer en revue le financement des coûts non inscrits au budget et de faire rapport au Conseil à ce sujet,

Ayant examiné, conformément à ce qui précède, les propositions soumises par le Directeur général au Comité financier, à sa session de septembre 2007, et au Conseil, à sa session de novembre 2007, portant sur la reconstitution du Compte de réserve spécial à hauteur de 6,4 millions de dollars EU,

1) Décide d'instaurer une contribution spéciale des États Membres destinée à la reconstitution du Compte de réserve spécial, à hauteur de 6,4 millions de dollars EU, payable en deux parts égales de 3,2 millions de dollars EU chacune, exigibles le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009 respectivement;

2) Demande au Directeur général d'informer le Comité financier et le Conseil de l'état d'avancement de la reconstitution du Compte de réserve spécial au cours de l'exercice biennal suivant.

ANNEXE 1 – DESCRIPTIF DES PROGRAMMES ET TABLEAUX SUR LES RESSOURCES

Notes explicatives

306. La présente annexe complète la *Section II.D* ci-dessus en présentant des informations plus détaillées sur les orientations de fond ou les actions prévues dans le cadre des divers programmes ainsi que les crédits budgétaires proposés au niveau des entités de programme. Il convient de rappeler que la structure actuelle du programme est différente de celle utilisée dans la précédente version intégrale du PTB correspondant à l'exercice 2006-07, soumise lors de la dernière Conférence de novembre 2005. Dans le cadre des réformes, une structure modifiée a été adoptée lors de cette Conférence, utilisée ensuite dans le PTB 2006-07 examiné par le Comité du programme et le Comité financier en mai 2006. Des informations plus détaillées peuvent être consultées sur le site web de la FAO, à l'adresse www.fao.org/pwb.

307. Les tableaux par programme ci-après énumèrent les entités qui les composent, avec leurs codes, titres et propositions de crédits budgétaires pour 2008-09. Il peut être utile de rappeler les codes aujourd'hui utilisés. À chaque entité correspond un code composé de cinq chiffres et lettres, comme suit:

- . le premier chiffre indique le chapitre dont relève l'entité;
- . la lettre majuscule qui suit indique le programme correspondant au sein du chapitre;
- . le troisième caractère (lettre majuscule) indique si: i) l'entité est un projet limité dans le temps (lettre A); ii) elle reflète des activités continues (lettre P); iii) elle assure des services techniques (lettre S), notamment des services consultatifs auprès des Membres ou des services d'appui technique aux projets;
- . les deux derniers chiffres représentent l'ordre séquentiel de chaque entité du même type au sein du programme (avec la possibilité théorique d'aller de 01 à 99).

Modification des ressources

308. Les changements au niveau des chapitres et des programmes ont été expliqués à la *Section II.D*. Au niveau des entités de programme, sauf mention contraire, les modifications par rapport aux dotations du PTB révisé 2006-07 qui apparaissent dans les tableaux reflètent pour l'essentiel la réorganisation du temps de travail du personnel (en particulier des cadres) entre les programmes et entités, mais également l'impact du nouveau modèle opérationnel sur les bureaux décentralisés et l'incidence des équipes multidisciplinaires sur les bureaux sous-régionaux. Les effets des augmentations de coût sont indiqués dans une ligne spécifique, en bas de chaque tableau.

Chapitre 1: Gouvernance de l'Organisation

Programme 1A: Organes directeurs

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
1AP01	Organisation des sessions de la Conférence et du Conseil et coordination interdépartementale des sessions des organes directeurs	6 473	983	7 456
1AP02	Conférences régionales	1 321	105	1 427
Total		7 794	1 088	8 883
Augmentations de coûts				826
Total – coûts recalculés				9 709

309. Le *Programme 1A* inclut l'organisation de la Conférence, du Conseil et de ses comités, à l'exception des principaux comités techniques, ainsi que des Conférences régionales. Il couvre également la documentation dans les langues de la FAO, l'interprétation, le personnel temporaire et les heures supplémentaires, ainsi que les frais de voyage des représentants des gouvernements, comme stipulé dans le Règlement financier. Le secrétariat des sessions de la Conférence et du Conseil est également assuré, notamment l'élaboration de l'ordre du jour, le calendrier d'établissement et de diffusion de la documentation, la correspondance et l'utilisation des salles de réunion et des installations pendant les sessions.

Programme 1B: Direction générale

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
1BP01	Bureau du Directeur général	7 296	(182)	7 114
1BP02	Services juridiques d'appui à la gestion de l'Organisation	2 355	213	2 568
1BP03	Appui au CQCJ	163	0	163
Total		9 814	31	9 845
Augmentations de coûts				1 461
Total – coûts recalculés				11 306

310. Le programme couvre le Bureau du Directeur général *stricto sensu*, ainsi que la part des activités du Bureau juridique correspondant aux avis que ce dernier fournit à la direction. L'appui technique fourni au CQCJ fait l'objet d'une entité distincte.

Chapitre 2: Systèmes alimentaires et agricoles durables

Programme 2A: Gestion des systèmes de production vivrière

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
2AA02	Productivité et conservation des sols	2 454	(2 454)	0
2AA04	Conservation et utilisation durable des ressources phytogénétiques	2 621	758	3 379
2AA05	Intensification durable des systèmes de production agricole grâce aux techniques nucléaires et aux biotechnologies	2 089	0	2 089
2AA06	Systèmes de production agricole – Intensification durable, diversification et biodiversité	4 328	549	4 877
2AP01	Soutien technique au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	2 875	(0)	2 875
2AP03	Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	1 124	483	1 607
2AS01	Comité de l'agriculture	512	0	512
2AS02	Services techniques pour le développement des partenariats et la promotion de l'information	695	(264)	431
2AS03	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	3 467	229	3 696
Total		20 165	(699)	19 466
Augmentations de coûts				2 265
Total – coûts recalculés				21 731

311. Au titre de ce programme, les pays recevront une assistance afin de mettre au point des stratégies intégrées et des options pratiques (axées sur des enjeux multiples tels que le changement climatique, la perte de diversité biologique, la détérioration des ressources naturelles et l'impact des bioénergies sur la production végétale) afin de renforcer les systèmes de production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux et d'améliorer les moyens d'existence, notamment pour les populations pauvres des zones rurales, en appliquant des méthodes de gestion écosystémique. Le *Programme 2A* visera également à diffuser des pratiques optimales et à mettre en place des capacités nationales pour la collecte, la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques et de la biodiversité associée aux cultures.

312. L'intensification durable de la production végétale doit conjuguer les avancées obtenues dans différents domaines (sélection végétale et biotechnologies, sécurité biologique, utilisation de l'eau sur les exploitations, nutrition des végétaux, protection intégrée (PI), réduction de la pollution des sols et de l'eau et cultures horticoles de grande valeur) afin d'élaborer des techniques viables dans divers systèmes agroenvironnementaux. Une base de données, ainsi qu'un système électronique interactif d'information et d'appui à la prise de décisions et une série d'ateliers sous-régionaux permettront d'échanger des connaissances à référence géographique sur les pratiques agricoles, notamment pour les zones connaissant une insécurité alimentaire généralisée ayant des retombées sur l'environnement.

313. La mise en oeuvre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture va se poursuivre, avec notamment la mise en œuvre du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages liés aux ressources génétiques et l'Accord type relatif au transfert de matériel. En outre, un rapport clé sur l'*État des ressources phytogénétiques dans le*

monde sera publié. Ce rapport aidera les pays à hiérarchiser les activités liées à la conservation et à l'utilisation des ressources phytogénétiques et à mettre en place le Plan d'action mondial, le Traité international ainsi que le programme de travail pluriannuel tout juste adopté par la CRGAA. Ces informations aideront également les pays à faire face aux incidences négatives du changement climatique sur les ressources phytogénétiques et la production agricole. Le Plan d'action mondial et le Système d'information mondial sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture donneront également lieu à une assistance technique spécifique.

314. La Division mixte FAO/AIEA (AGE) va élaborer des techniques de pointe visant à améliorer la productivité de l'eau destinée aux cultures, à renforcer la durabilité et la compétitivité dans les milieux difficiles et à promouvoir des variétés mutantes améliorées. L'utilisation de ces techniques associée à la gestion durable de l'eau et de la nutrition des plantes permettra d'accroître la production et la qualité des cultures. Des méthodes et des directives seront aussi élaborées pour l'utilisation de la mutagenèse en vue de l'amélioration et de la conservation des espèces végétales peu ou pas utilisées, et pour l'évaluation des marqueurs moléculaires pour la caractérisation des génomes mutants. Le programme alimentera une base de données sur les ressources mutantes et mettra au point des outils d'aide à la prise de décisions pour la planification et l'application de la technique de l'insecte stérile.

315. La vingt et unième session du Comité de l'agriculture sera organisée en 2009.

Programme 2B: Gestion des systèmes de production animale

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
2BA02	Production animale durable	3 043	144	3 187
2BA03	Gestion des ressources zoogénétiques	2 307	(0)	2 307
2BP01	Système mondial d'information et de connaissances sur l'élevage	1 257	46	1 303
2BS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	1 891	547	2 438
Total		8 498	737	9 235
Augmentations de coûts				1 189
Total – coûts recalculés				10 424

316. Le *Programme 2B* porte principalement sur la production animale à l'exploitation ainsi que sur la compilation, l'analyse et la diffusion d'informations concernant la filière de l'élevage. Cela suppose l'introduction de bonnes pratiques de production animale et d'élevage couvrant tous les aspects suivants: alimentation et nutrition des animaux; élevage; exigences en matière de bien-être des animaux; gestion de la santé des troupeaux en ce qui concerne les maladies animales non infectieuses; utilisation appropriée des ressources zoogénétiques à l'exploitation; et orientations données sur le volet élevage lors de l'élaboration des réponses aux catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, en collaboration avec le *Programme 4D*.

317. Puisque les maladies infectieuses et les zoonoses trouvent généralement leur origine sur les exploitations, le *Programme 2B* appuiera les activités de lutte contre les principales épizooties menées dans le cadre du *Programme 2C*, en renforçant les mesures appliquées à la sécurité biologique et à l'élevage au niveau des exploitations. De même, les maladies transmises par les aliments d'origine animale proviennent généralement d'un mauvais traitement des animaux et des produits d'origine animale à l'exploitation. Par conséquent, le *Programme 2B* produira et diffusera également de bonnes pratiques de gestion en collaboration avec le *Programme 2D*. Un manuel sur l'alimentation animale sans danger (en cours de préparation en coopération avec la

filière des aliments pour animaux) sera publié afin de garantir la mise en œuvre du Code pour une bonne alimentation animale adopté par la Commission du Codex Alimentarius. En outre, les aspects techniques et institutionnels de la valeur ajoutée après production à l'échelon du petit exploitant seront abordés en association avec le *Programme 2M*.

318. Le Système mondial d'information et de connaissances sur l'élevage continuera à fournir des données et des analyses sur le secteur de l'élevage à l'échelon mondial, régional et national. La couverture de l'Atlas mondial sur la production et la santé animales et des cartes de répartition des zones d'élevage et des systèmes de production animale sera élargie. La compilation, le traitement et la diffusion de statistiques et de connaissances par le biais de produits conviviaux et facilement accessibles permettront de prendre des décisions en connaissance de cause, sur la base d'éléments factuels, qui guideront le développement de la filière de l'élevage.

319. Le programme assurera également le suivi des décisions adoptées lors de la première Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques (septembre 2007, Interlaken, Suisse) qui devraient inclure un Plan d'action mondial sur les ressources zoogénétiques à mettre en œuvre à différents niveaux. Les aspects de politiques stratégiques seront traités en collaboration avec le Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre du *Programme 2K*.

Programme 2C: Maladies et ravageurs des animaux et des plantes

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
2CA02	Intensification durable des systèmes de production animale grâce aux techniques nucléaires et aux biotechnologies	1 726	0	1 726
2CP01	Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)	4 656	671	5 327
2CP02	Réduction des risques liés aux pesticides grâce à une bonne gestion des pesticides, à la protection intégrée et à l'utilisation de biopesticides	3 936	284	4 220
2CP04	EMPRES – Phytoparasites envahissants migrants et transfrontières	5 226	422	5 648
2CP05	EMPRES - Lutte progressive contre les maladies animales transfrontières	4 553	695	5 248
2CS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	3 772	1 020	4 792
Total		23 869	3 092	26 961
Augmentations de coûts				3 111
Total – coûts recalculés				30 073

320. Le *Programme 2C* intègre les composantes du système d'alerte et d'intervention rapide concernant les ravageurs des plantes et les maladies animales (EMPRES) et bénéficie du soutien du Centre de gestion de crise créé en 2007 au niveau du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs. Le Centre assurera la coordination dans l'ensemble de la filière alimentaire (ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes et sécurité sanitaire des aliments), y compris les partenariats avec d'autres institutions; il utilisera le Centre de gestion des crises du département AGA, établi en octobre 2005, comme plateforme logistique et/ou opérationnelle pour intervenir rapidement en cas de situations d'urgence survenant dans la filière alimentaire. Il veillera à ce que des mesures de planification des interventions d'urgence soient prises à différents niveaux, appuiera les activités de simulation et renforcera ou créera, le cas échéant, les systèmes d'information et d'alerte rapide voulus.

321. Les activités de ciblage et de suivi dans le cadre de la nouvelle stratégie de lutte contre le criquet pèlerin porteront sur les moyens d'existence et les évaluations de la vulnérabilité, conformément aux recommandations de l'évaluation de la campagne de lutte contre le criquet pèlerin de 2003-05³⁷, et l'expansion de l'utilisation de biopesticides comme indiqué dans la lutte contre le criquet migrateur. Le renforcement des capacités à éliminer les pesticides conventionnels non utilisés contribuera à réduire les risques pour l'environnement.

L'approche de prévention d'EMPRES, utilisée avec succès dans une grande partie de la région centrale sera étendue dans celle-ci et dans la région occidentale.

322. En ce qui concerne la Convention internationale sur la protection des végétaux (CIPV), la FAO jouera un rôle de premier plan dans la mise en œuvre progressive du plan de travail approuvé récemment, en partenariat avec les organisations nationales et régionales de protection des plantes. L'expansion des réseaux facilitera le soutien technique et financier à la normalisation et contribuera à la protection de la biodiversité végétale et à la gestion des espèces végétales envahissantes. Les partenariats stratégiques viseront à renforcer le rôle que joue la FAO dans la coordination de l'aide aux capacités phytosanitaires des pays. L'évaluation externe de la CIPV, achevée récemment, suggère un objectif de trois ou quatre normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) nouvelles ou révisées par an.

323. Après l'approbation par le Comité de l'agriculture et le Conseil d'une stratégie plus globale de la gestion internationale des pesticides, la FAO coordonnera plus activement l'appui qu'elle apporte à la Convention de Rotterdam, au Code de conduite sur les pesticides, aux normes sur les résidus de pesticides dans le cadre du Codex Alimentarius, aux avis sur les politiques et les pratiques en matière de protection intégrée, et à l'aide de l'élimination des pesticides périmés. Cette stratégie aidera, dans au moins trois régions, les États Membres à réduire l'utilisation de pesticides particulièrement dangereux.

324. Le processus qui devrait permettre de déclarer la peste bovine éradiquée dans le monde en 2010 se déroule comme prévu. Le Programme mondial d'éradication de la peste bovine établira un comité scientifique directeur chargé de superviser le processus de confirmation et de reconnaissance officielle. Il faudra vraisemblablement continuer à faire preuve d'une grande vigilance au regard de la grippe aviaire hautement pathogène et les activités de prévention et de contrôle resteront prioritaires, notamment en Asie et en Afrique. Les services vétérinaires nationaux seront renforcés afin de leur permettre de cibler cette maladie dangereuse à la source, sur la base des nouvelles connaissances acquises sur son écologie. Le *Programme 2C* continuera à s'attaquer au problème des lourdes pertes qu'inflige la fièvre aphteuse dans le secteur de l'élevage en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Le groupe de recherche de haut niveau de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse apportera les informations utiles à l'appui de la lutte mondiale contre cette maladie. En Amérique latine, l'attention sera axée sur l'éradication de la fièvre aphteuse et de la peste porcine classique.

325. En coopération avec l'OIE et l'OMS, la FAO fournira une alerte rapide et des renseignements sur toutes les maladies animales transfrontières qui ont une importance socioéconomique ou qui menacent la santé humaine dans le cadre de son Système mondial d'alerte rapide pour l'élevage. Le réseau des Centres régionaux de santé animale sera élargi afin d'appuyer la maîtrise et l'éradication progressive des maladies animales transfrontières, dont les zoonoses. Le soutien et l'assistance technique au programme de terrain dans les pays seront centrés sur la prévention des maladies, la surveillance et l'intervention rapide en cas de crises.

³⁷ PC 96/4 c)

326. Le Département AGE produira des directives, des méthodes de détection précoce et des données de qualité provenant d'enquêtes sérologiques et moléculaires nationales à l'appui des éléments de diagnostic, de surveillance et d'analyse du *Programme 2C*. L'accès des pays aux outils moléculaires pour mieux caractériser les ressources zoogénétiques indigènes et identifier les séquences d'ADN qui marquent des caractères favorables sera facilité. Le Programme interinstitutions de lutte contre la trypanosomose animale africaine (PLTA) sera poursuivi ainsi que les activités de gestion et d'analyse des maladies liées à l'environnement/écologie (y compris les interactions entre l'élevage et la faune sauvage) afin d'améliorer les interventions techniques et stratégiques.

Programme 2D: Nutrition et protection du consommateur

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
2DA01	Sécurité sanitaire des aliments d'origine animale	1 835	197	2 032
2DA05	Sécurité sanitaire, nutrition et moyens de subsistance des ménages	2 822	(221)	2 601
2DA06	Information et sensibilisation des consommateurs en matière d'alimentation et de nutrition	1 459	8	1 467
2DP01	Amélioration de la sécurité sanitaire des aliments et de l'environnement grâce aux techniques nucléaires	1 703	0	1 703
2DP02	Besoins en nutriments et évaluation nutritionnelle dans une économie alimentaire en transformation	1 471	258	1 729
2DP03	Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius)	6 932	13	6 945
2DP04	Qualité et sécurité sanitaire des aliments dans toute la filière alimentaire aux fins de la protection des consommateurs	2 641	141	2 781
2DP05	Fourniture d'avis scientifiques sur la sécurité sanitaire des aliments	2 779	0	2 779
2DS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	2 054	77	2 131
Total		23 696	473	24 169
Augmentations de coûts				2 729
Total – coûts recalculés				26 898

327. Au titre d'un des principaux volets de ce programme, il est prévu de mettre pleinement en œuvre, d'ici la fin 2008, les recommandations découlant de l'évaluation du Codex Alimentarius et des autres activités de la FAO et de l'OMS dans le domaine des normes alimentaires. La communication avec les pays et la publication des normes adoptées seront renforcées grâce à l'utilisation de techniques d'information avancées. Neuf réunions d'experts seront organisées afin de fournir des avis scientifiques sur des questions de sécurité sanitaire des aliments, y compris sur les points suivants: évaluation des risques représentés par les organismes microbiologiques et les substances chimiques dans les aliments; spécifications pour les additifs alimentaires; résistance aux antimicrobiens; évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés d'animaux à ADN recombinés; utilisation sans risque du chlore actif dans le secteur alimentaire; risques et avantages pour la santé liés à la consommation de certains aliments; nanotechnologies et autres questions pertinentes.

328. Il est prévu de renforcer la sécurité sanitaire des aliments et la protection des consommateurs dans huit pays grâce à l'assistance fournie par la FAO en matière de gestion des systèmes de contrôle dans le cadre d'une approche axée sur l'ensemble de la filière alimentaire. Cela englobe: l'harmonisation des normes et des règlements alimentaires nationaux avec le Codex Alimentarius; une participation plus efficace aux travaux de la

Commission du Codex Alimentarius; l'intégration des systèmes de qualité et de sécurité alimentaire tout au long de la chaîne; la réponse aux situations d'urgence; et la diffusion d'informations sur la qualité et la sécurité sanitaire des aliments. On aidera également les pays à respecter les exigences sanitaires et phytosanitaires internationales découlant des négociations commerciales multilatérales et bilatérales dans le domaine de l'agriculture.

329. Afin de contribuer à améliorer les régimes alimentaires, une consultation d'experts sur « *les lipides et les acides gras dans la nutrition humaine* » sera organisée en collaboration avec l'OMS et d'autres institutions des Nations Unies. Des indicateurs et des méthodes seront validés afin d'évaluer et de contrôler les apports alimentaires, les niveaux d'insécurité alimentaire des ménages, l'état nutritionnel et les problèmes multiples posés par la malnutrition dans le cadre des systèmes d'information sur la nutrition et la sécurité alimentaire. De nouveaux indicateurs seront mis au point et des directives ainsi que des supports de formation visant à mettre en œuvre les normes relatives à la nutrition seront élaborés dans le cadre de « l'Initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition ». La production et la diffusion de données concernant la composition des aliments seront accélérées par le biais du réseau des centres régionaux de données INFOODS et du Journal of Food Composition and Analysis. Des supports et des outils innovants d'information, d'éducation et de communication sur la nutrition seront élaborés, les capacités de six institutions nationales et locales seront renforcées en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'éducation nutritionnelle efficaces. On continuera à intégrer les aspects nutritionnels dans les projets de sécurité alimentaire, y compris les SICIAV. Il est prévu de mener des enquêtes nutritionnelles dans plusieurs pays et de mettre à jour et de préparer de nouveaux aperçus nutritionnels par pays.

330. Pour ce qui est des questions liées à la sécurité sanitaire des produits d'origine animale, le *Programme 2D* contribuera à élaborer de bonnes pratiques agricoles et de gestion afin de gérer les risques pour la sécurité sanitaire des aliments lors des opérations de routine, en collaboration avec la filière concernée et les autres parties prenantes. On mettra l'accent sur la mise en œuvre des codes adoptés par la Commission du Codex Alimentarius sur une alimentation animale sans danger et sur la manipulation de la viande et des produits laitiers, ainsi que sur les normes négociées par l'OIE en ce qui concerne la sécurité des produits d'origine animale au stade de la production. Dans le but de renforcer la préparation aux situations d'urgence et une réponse rapide (y compris la planification des interventions d'urgence), le programme collaborera avec le Centre de gestion des crises du Département de l'agriculture, en étroite partenariat avec d'autres organisations et en appuyant (et, le cas échéant, en mettant sur pied) les systèmes d'information et d'alerte rapide correspondants.

331. Le laboratoire de la Division AGE élaborera des méthodes et des procédures qui permettront aux autorités publiques d'évaluer les effets découlant de l'application des bonnes pratiques de production. Ces dernières seront le fruit des efforts conjoints consentis par les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes et elles cibleront les pesticides, les mycotoxines et la détection de résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.

Programme 2E: Forêts: informations, statistiques, aspects économiques et politiques générales

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
2EP03	Centre de connaissances et de communication sur la foresterie	3 016	(462)	2 554
2EP04	Analyses socioéconomiques mondiales et études sectorielles sur les forêts	1 893	(92)	1 801
2EP05	Renforcement des capacités politiques, institutionnelles et participatives en matière de gestion et de conservation des forêts	2 462	359	2 821
2EP06	Appui au Comité des forêts et aux processus forestiers mondiaux et régionaux	2 496	(473)	2 023
2ES01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	1 413	382	1 796
Total		11 280	(286)	10 995
Augmentations de coûts				1 360
Total – coûts recalculés				12 354

332. Au titre du *Programme 2E*, des informations par pays seront fournies sur tous les aspects des forêts et de la foresterie, en s'appuyant sur l'échange des connaissances et les partenariats avec les États Membres, d'autres organisations et le secteur privé. Ces informations seront disponibles à divers niveaux, par le biais de bases de données intégrées et de publications ciblées d'un bon rapport coût/efficacité. Des études prospectives régionales et mondiales élargiront la base de connaissances sur la foresterie, à l'appui également du renforcement des capacités.

333. Conformément à l'importance accordée par le Comité des forêts aux programmes forestiers nationaux, les pays recevront une aide concernant leur élaboration et leur mise en œuvre dans les domaines suivants: examen de politiques, resserrement des liens entre la foresterie et d'autres secteurs, renforcement de la participation des parties prenantes, mesures d'application de la loi et mise en commun de pratiques optimales aux niveaux régional, national et local. La priorité sera donnée aux mécanismes financiers liés à la gestion durable des forêts et à la gestion des conflits. Par ailleurs, pour donner suite aux recommandations du Comité des forêts, le programme procédera à une analyse plus approfondie des arrangements fonciers forestiers et de leurs conséquences sur la gestion durable des forêts et l'atténuation de la pauvreté. Il favorisera l'établissement de liens pratiques entre les stratégies de foresterie et de réduction de la pauvreté et les petites entreprises artisanales gérées par les communautés afin qu'elles puissent créer des revenus durables. Son but est de faire en sorte que les programmes forestiers nationaux soient considérés par quarante pays comme le cadre choisi pour la planification et la mise en œuvre des politiques forestières. Trois pays ont d'ailleurs inclus des objectifs en la matière dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté et dix autres ont admis que le rôle de la foresterie dans l'atténuation de la pauvreté était important.

334. Des études prospectives régionales et mondiales analyseront les forces motrices et les scénarios concrets permettant de jeter les bases de la planification au niveau national. Les pays auront une meilleure connaissance des opportunités à saisir et des défis à relever dans le contexte de la mondialisation et adapteront leurs programmes forestiers nationaux en conséquence. L'analyse économique présentera les possibilités d'accroître les niveaux de revenu et d'emploi, qui sont des facteurs déterminants dans l'adoption généralisée de la gestion durable des forêts. Toutes ces activités devraient faciliter le dialogue à l'échelon régional ou mondial, et la FAO continuera à jouer son rôle de chef de file du Partenariat de collaboration sur les forêts en adoptant des approches multidisciplinaires efficaces pour résoudre des problèmes revêtant un intérêt majeur.

Programme 2F: Forêts: gestion, conservation et remise en état

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
2FA06	Gestion des incendies de forêt et santé des forêts	1 486	(143)	1 343
2FA07	Conservation et remise en état des écosystèmes forestiers et boisés	2 160	336	2 496
2FP02	Gestion durable des forêts, des terres boisées et des arbres hors forêt	2 293	219	2 512
2FS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	2 295	318	2 612
Total		8 234	730	8 963
Augmentations de coûts				1 081
Total – coûts recalculés				10 044

335. En encourageant la gestion durable des forêts, le *Programme 2F* vise à garantir que les biens et services assurés par les forêts et les arbres répondent aux besoins des générations actuelles et futures, ainsi qu'aux objectifs nationaux de réduction de la pauvreté, d'éradication de la faim et de gestion durable de l'environnement. Il fournira aux pays et aux parties prenantes de la foresterie des outils d'aide à la prise de décision pour la gestion des forêts se régénérant naturellement, la création et la gestion de forêts plantées et de systèmes agroforestiers. Les travaux sur les ressources génétiques seront réalisés en coopération avec le *Programme 2K*.

336. Le développement de connaissances par des acteurs multiples sera encouragé, notamment par l'évaluation et le suivi national des forêts et le partage d'expériences en matière de gestion des forêts, afin de faire progresser la gestion durable des forêts. La gestion de la diversité biologique, des zones protégées, de la faune et de la flore sauvages, des arbres hors forêts et de la foresterie urbaine continuera d'être au centre des préoccupations. De nouvelles approches de gestion des zones arides et des montagnes seront encouragées ainsi que des directives concernant la gestion durable des écosystèmes forestiers arides. Comme demandé par le Comité des forêts en mars 2007, des directives volontaires sur les incendies de forêt et sur la création et la gestion responsables des forêts plantées seront élaborées, afin d'en tirer un maximum d'avantages et de réduire les impacts négatifs éventuels. La prévention et la maîtrise des ravageurs et des maladies des forêts ainsi que des espèces envahissantes demeureront à l'ordre du jour. L'impact du changement climatique sur les forêts, l'adaptation nécessaire de la gestion des forêts afin d'assurer la santé des forêts et le rôle que la foresterie peut jouer dans l'atténuation du changement climatique seront également des questions prioritaires.

Programme 2G: Industries et produits forestiers

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
2GA01	Renforcement de la contribution des industries forestières au développement rural	1 347	(76)	1 271
2GP01	Meilleures pratiques en matière d'exploitation et d'utilisation des produits forestiers et développement approprié de l'industrie forestière	2 697	(500)	2 197
2GP02	Évaluation et suivi des ressources forestières, des produits forestiers et des institutions forestières et rapports à ce sujet	3 210	235	3 445
2GS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	1 645	270	1 916
Total		8 899	(71)	8 828
Augmentations de coûts				1 147
Total – coûts recalculés				9 975

337. Le *Programme 2G* inclut la fourniture aux pays d'avis d'ordre technique ou politique sur l'exploitation et la transformation des produits forestiers ligneux et non ligneux qui contribuent aux moyens d'existence en milieu urbain et rural. Des analyses techniques et un appui en matière de politiques seront également proposés dans des situations où le bois et les forêts jouent un rôle important dans la production et la consommation d'énergie. Le programme visera à renforcer la capacité des pays en développement à créer de petites ou moyennes entreprises forestières. Il continuera à évaluer et à suivre les ressources et institutions forestières et à faire rapport à leur sujet. L'une des grandes priorités de l'exercice 2008-09 sera le lancement du processus d'évaluation des ressources forestières mondiales 2010. Le *Programme 2G* comprend également des statistiques annuelles sur la production, la consommation et la commercialisation des produits forestiers, des informations sur la politique et les institutions forestières nationales et l'intégration des processus d'établissement de rapports et des communications nationales. Le programme favorisera le partage des connaissances et des pratiques optimales concernant l'exploitation, la transformation et l'utilisation durables du bois, des produits forestiers non ligneux et des combustibles ligneux, en mettant l'accent sur la création d'emplois et de revenus.

Programme 2H: Pêches et aquaculture: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
2HA01	Soutien à la stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture (Stratégie STF) par le biais de partenariats avec les systèmes FIRMS et FIGIS et autres	1 038	(40)	998
2HA02	Mise en oeuvre du Code de conduite pour une pêche responsable (y compris les pêches continentales et l'aquaculture) et instruments connexes	3 825	159	3 984
2HP01	Fourniture d'informations et de statistiques sur les pêches	4 760	142	4 902
2HP04	Analyses socioéconomiques mondiales des pêches et de l'aquaculture et de leur contribution à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à la croissance économique	1 574	110	1 684
2HS02	Promotion et renforcement des organes et accords régionaux concernant les pêches et l'aquaculture	2 967	287	3 253
2HS03	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	2 871	483	3 354
2HS04	Appui au Comité des pêches et aux réunions qu'il organise	823	(29)	794
Total		17 858	1 111	18 969
Augmentations de coûts				2 536
Total – coûts recalculés				21 505

338. Conformément aux recommandations du Comité des pêches, le *Programme 2H* doit diriger la mise en oeuvre du Code de conduite pour une pêche responsable, y compris l'aquaculture, et des instruments connexes, mesurée par le nombre d'instruments internationaux adoptés sur les pêches et le nombre de pays qui adoptent des plans nationaux d'action. Cet effort majeur suppose: l'analyse, l'élaboration et la promotion de politiques, stratégies et mesures réglementaires appropriées; l'élaboration de directives supplémentaires sur l'écoétiquetage des produits des pêches intérieures et des pêches de capture marine ainsi que de directives techniques sur les considérations sociales, institutionnelles et économiques de l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture; l'assistance en vue de la diminution progressive de la surcapacité de pêche; les préparatifs d'une conférence sur la pêche artisanale; et l'élaboration d'un nouvel instrument juridiquement contraignant sur les mesures de l'État du port pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Sur demande également du Comité des pêches, la priorité sera accordée à l'expansion durable de l'aquaculture, y compris l'établissement d'un programme spécial pour l'aquaculture en Afrique, et au renforcement des organes régionaux des pêches.

339. L'action en matière de politiques sera renforcée par l'analyse socioéconomique mondiale des pêches et de l'aquaculture, et en particulier leur contribution à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à la croissance économique. Le *Programme 2H* continuera à identifier et à analyser les grandes questions d'actualité ayant des incidences aux niveaux mondial, régional et national, telles que: la surcapacité, l'accès aux ressources et aux fonds de pêche dans les eaux côtières et intérieures et la gestion participative des ressources. En ce qui concerne les informations et les statistiques, le programme accordera la priorité, selon qu'il conviendra, à la Stratégie concernant l'amélioration des informations sur l'état et les tendances des pêches de capture (Stratégie STF) et à la Stratégie concernant l'amélioration des informations sur l'état et les tendances de l'aquaculture adoptée récemment, ainsi qu'à la publication biennale de la *Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* (SOFIA) et à d'autres publications et produits d'information. Les partenariats avec les gouvernements, les organes régionaux des pêches et les centres d'excellence viseront à contribuer à une meilleure qualité et

à une plus grande couverture de l'information et des statistiques sur la pêche en haute mer et l'aquaculture (ce qui est aussi conforme aux attentes du Comité des pêches).

Programme 2I: Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
2IP01	Suivi, gestion et conservation des ressources halieutiques	5 539	(37)	5 502
2IP02	Suivi, gestion et conservation des ressources pour le développement de l'aquaculture	3 861	136	3 998
2IS01	Services de soutien technique aux Membres et au Programme de terrain dans le domaine des ressources halieutiques	1 792	223	2 015
2IS02	Services de soutien technique aux Membres et au Programme de terrain dans le domaine de l'aquaculture	1 721	244	1 964
Total		12 914	565	13 479
Augmentations de coûts				1 759
Total – coûts recalculés				15 238

340. Le *Programme 2I* vise à promouvoir la conservation des ressources et une gestion efficace des systèmes de production, grâce à des entités complémentaires s'occupant des deux sous-secteurs des pêches de capture (marines et intérieures) et de l'aquaculture. Il contribue également à la mise en oeuvre des aspects pertinents du Code de conduite pour une pêche responsable, des plans d'action internationaux qui y sont associés et d'autres instruments internationaux. Compte tenu des conclusions et des recommandations du Comité des pêches, il aura pour mission: a) de poursuivre l'identification, l'évaluation et le suivi des ressources; b) de diffuser des directives, méthodes et indicateurs de gestion et de conservation tant des ressources halieutiques (marines et intérieures) que des systèmes aquacoles; c) de préciser le rôle des méthodes de gestion liées à l'écosystème (notamment des zones aquatiques protégées); d) de prendre en compte les aspects environnementaux des pêches et de l'aquaculture; e) d'effectuer des études visant à intensifier l'aquaculture grâce, notamment, à des technologies efficaces et durables; f) d'appuyer les réseaux d'échange d'informations sur la gestion des pêches; et g) de traiter les questions d'actualité telles que les pêches en eaux profondes, les zones marines protégées et l'impact du changement climatique sur la pêche. Le programme assure aussi le secrétariat du Sous-Comité sur l'aquaculture du Comité des pêches et de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures. Les activités en matière de ressources génétiques seront réalisées en coopération avec le *Programme 2K*.

Programme 2J: Produits et industrie de la pêche et de l'aquaculture

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
2JA02	Application de mesures de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS)	564	182	746
2JA03	Renforcement des capacités aux fins du développement de l'aquaculture et des pêches artisanales	1 050	(66)	984
2JP01	Utilisation, sécurité sanitaire et qualité des produits halieutiques	1 628	17	1 645
2JP02	Commerce et commercialisation du poisson	2 020	(68)	1 952
2JP03	Amélioration de la sécurité des opérations de pêche	528	96	624
2JS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	3 459	(101)	3 358
Total		9 248	61	9 309
Augmentations de coûts				1 124
Total – coûts recalculés				10 433

341. Le *Programme 2J* se concentre sur l'optimisation des ressources halieutiques, notamment la production de produits sains et nutritifs. Le programme aidera les pays en développement à participer au commerce international du poisson, y compris avec les produits issus de la pêche artisanale. Il mènera des activités de suivi, d'analyse et d'élaboration de rapports sur les barrières commerciales dans le secteur des pêches et encouragera ainsi des systèmes commerciaux transparents et prévisibles, y compris des normes sur le commerce de détail, et une distribution équitable des bénéfices qui en dérivent. Comme souligné par le Comité des pêches, d'autres travaux seront menés sur les directives générales pour le commerce responsable du poisson.

342. Le programme suivra les faits nouveaux en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises et l'évolution des différents programmes de certification et d'étiquetage écologique, afin de préciser ce que constitue le commerce responsable du poisson. Le programme prévoit un renforcement de l'appui aux pêches artisanales et aux petites et moyennes entreprises de traitement et de commercialisation du poisson. De même, l'information et les renseignements sur la commercialisation du poisson seront renforcés grâce à une collaboration avec les Services d'information sur les pêches.

343. Le programme examinera comment le microfinancement peut être utilisé pour le développement de la pêche et de l'aquaculture. L'accent portera sur la collaboration internationale et l'aide aux pays pour l'utilisation des nouvelles technologies dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU), comme par exemple le recours aux Systèmes de surveillance par satellite des navires, au journal de bord électronique et à d'autres systèmes qui encouragent les exploitants des navires de pêche à respecter les systèmes de gestion. Comme l'a souligné le Comité des pêches, il s'agira en particulier de l'élaboration d'un registre mondial de bateaux. L'attention sera accordée à la durabilité et à la sécurité des opérations de pêche, notamment dans le secteur de la pêche artisanale, ainsi qu'aux interventions liées à la propreté dans les ports de pêche et la gestion des déchets.

Programme 2K: Gestion durable des ressources naturelles

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
2KA01	Efficacité d'emploi et conservation de l'eau en agriculture	4 080	271	4 351
2KA05	Système foncier, réforme agraire et accès aux ressources naturelles	2 684	17	2 701
2KA06	Politiques, planification et gestion concernant les systèmes intégrés de gestion des terres, des eaux et de la production	1 638	779	2 417
2KA07	Forêts et eau	1 107	(283)	824
2KA09	Incidence de la pêche sur l'environnement	955	34	989
2KP01	Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA)	2 077	(0)	2 077
2KP02	Gestion des connaissances, systèmes d'information, bases de données et statistiques sur la terre et l'eau	2 476	(678)	1 799
2KP04	Économie des ressources naturelles et viabilité écologique	1 479	27	1 506
2KP06	Bioénergie	1 797	1 538	3 335
2KP07	Adaptation aux changements climatiques et atténuation de ces changements	1 557	2 577	4 134
2KP08	Écosystèmes fragiles	1 144	723	1 867
2KS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	7 813	774	8 587
Total		28 808	5 779	34 587
Augmentations de coûts				4 244
Total – coûts recalculés				38 831

344. Comme souligné à la *Section II.D* ci-dessus, le *Programme 2K* est le plus grand programme du *Chapitre 2* et il se caractérise par sa forte pluridisciplinarité, sous la direction du Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (NR); il bénéficie de contributions importantes d'autres départements et bureaux. Le programme tire parti, en effet, des compétences disponibles au sein de l'Organisation sur la gestion des ressources naturelles, en particulier la terre et l'eau, la biodiversité, la bioénergie, le changement climatique et la gestion écologique des écosystèmes. Le programme assure aussi les liens avec les principales initiatives internationales en matière d'environnement, notamment la Commission du développement durable, et fournit les contributions voulues. À la demande du Comité de l'agriculture (vingtième session), le Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement préparera une étude en vue de l'élaboration d'un cadre stratégique à l'échelle de l'Organisation sur l'agriculture et l'environnement au vingt et unième siècle.

345. Le programme a réorienté ses objectifs afin de refléter clairement la priorité que la FAO accorde à la bioénergie et au changement climatique. Bien que l'entité *2KP07: Adaptation aux changements climatiques et atténuation de ces changements* fournissait déjà un point d'ancrage solide pour la coordination des efforts dans ce domaine à l'échelle de la FAO, l'entité *2KP06* est reformulée afin d'accueillir les activités analogues en matière de bioénergie. La portée des travaux prévus et les objectifs dans ces deux domaines sont expliqués de manière détaillée à la *Section II.B* ci-dessus et les événements de haut niveau prévus sont évoqués à la *Section II.D*.

346. Une part importante des ressources mobilisées au titre de ce programme concerne la gestion des ressources en terres et en eaux. Trois entités étroitement liées (*2KA01*, *2KA06* et *2KP02*) visent à: assurer une utilisation et une conservation de l'eau plus efficaces; intégrer les politiques, la planification et la gestion des terres et des eaux; améliorer la qualité des terres et des eaux; et améliorer la gestion des connaissances et les bases de données sur les ressources en

terres et en eau. Les systèmes d'informations sur les ressources en terres et en eaux seront mis à jour en permanence, y compris le suivi de l'état et de l'utilisation des ressources en terres et en eau douce dans le monde entier. Des liens seront établis avec les systèmes d'informations sectorielles afin de créer une base exhaustive d'informations à niveaux et objectifs multiples pour faciliter l'analyse intégrée à l'appui de la prise de décision.

347. Les activités relatives à la gestion de l'eau incluent les ressources hydriques transfrontières, le rôle catalytique de la FAO en matière de coopération et d'accords entre les pays et l'appui aux grandes initiatives internationales. L'accent est mis sur la rareté de l'eau, la gestion des écosystèmes fragiles, dont les zones humides, et sur les méthodes de conservation de l'humidité des sols et d'accroissement de la résistance à la variabilité du climat en agriculture pluviale. La reconstitution des nappes aquifères et l'incidence du changement climatique sur les ressources en terres et en eaux seront étudiées. L'entité 2K407 traite du rôle des forêts dans la constitution de réserves suffisantes en eau douce, notamment grâce à l'élaboration de nouvelles méthodologies et à la fourniture d'avis aux pays sur les bonnes politiques et pratiques de gestion des bassins versants.

348. En ce qui concerne la terre et les autres ressources naturelles, l'entité 2K405 est chargée d'aider les pays à en garantir l'accès conformément aux objectifs généraux de justice sociale et de développement rural, dans le cadre du suivi de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR). L'entité traitera notamment de la gestion des régimes fonciers dans les situations d'urgence, de la gouvernance efficiente des régimes fonciers, de l'amélioration de l'administration des terres communales et de l'évolution des systèmes fonciers en fonction des changements climatiques et de la nécessité d'en atténuer les effets. L'entité 2K409 couvre plus spécifiquement les questions complexes d'environnement liées aux opérations et à la gestion des pêches. L'entité 2K continuera à fournir des évaluations détaillées et à apporter son soutien aux décisions sur les questions touchant à l'interaction entre l'élevage et l'environnement et à l'atténuation de ses effets.

349. Le *Programme 2K* assure aussi le Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) et facilite l'élaboration de cadres convenus à l'échelon international pour les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. À sa onzième session ordinaire (juin 2007), la Commission a examiné la situation et les besoins des divers secteurs de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture autres que les plantes et les animaux, pour inclure les forêts, les pêches, les microorganismes, ainsi que l'approche écosystémique de la gestion et de la conservation des ressources génétiques. Comme convenu lors de cette même session, le Secrétariat conduira la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel à évolution continue de la Commission sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Il favorisera les aspects tels que l'élaboration de programmes transversaux, y compris les politiques et accords d'accès et de partage des avantages concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture en général et l'internalisation de l'approche écosystémique de la gestion de la diversité biologique dans le secteur de l'agriculture, des forêts et des pêches. Il entretiendra des contacts étroits avec d'autres processus et organisations internationales pertinents, intervenant activement dans les secteurs de l'environnement, du commerce et de la propriété intellectuelle.

350. Le *Programme 2K* fournit les services de télédétection et d'analyse géospatiale nécessaires pour les évaluations d'alerte rapide, la cartographie régionale et mondiale du couvert végétal, la cartographie et l'analyse de la pauvreté et des zones sensibles du point de vue de l'environnement. Les pays sont aidés à intégrer de manière globale les problèmes d'environnement dans les pratiques de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche, sur la base d'approches agroécologiques et aussi à améliorer la gestion des écosystèmes fragiles (par exemple, terres arides, zones montagneuses et côtières).

351. Le Département économique et social (ES) apporte une contribution essentielle pour compléter le tableau, en s'efforçant d'améliorer la connaissance des liens entre l'agriculture et l'environnement et des facteurs économiques, environnementaux et politiques qui ont une incidence sur les décisions des agriculteurs concernant la gestion des ressources naturelles. Il a été noté, au cours des récentes sessions des organes directeurs de la FAO, notamment le Comité de l'agriculture et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, que les politiques devaient s'appuyer sur une meilleure information grâce à des données rationnelles venant des sciences biophysiques et sociales. Les domaines d'analyse incluront notamment: les liens entre les marchés et la biodiversité; les possibilités d'ordre commercial de compenser les agriculteurs pour les coûts résultant du renforcement de leurs services environnementaux; et les mesures visant à réduire les facteurs (contraintes technique ou économique, politiques et manque d'information) qui font obstacle à l'utilisation durable des ressources par les populations rurales pauvres.

Programme 2L: Technologie, recherche et vulgarisation

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
2LA01	Renforcement des systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles	2 828	18	2 846
2LP01	Secrétariat du Conseil scientifique du GCRAI	5 650	1 328	6 978
2LS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	1 534	77	1 611
Total		10 012	1 423	11 435
Augmentations de coûts				1 030
Total – coûts recalculés				12 465

352. Le *Programme 2L* aide les pays à établir et à renforcer les approches et systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles pour répondre aux techniques, aux connaissances et aux capacités humaines nécessaires pour le développement agricole durable. L'accent est mis sur l'intégration des systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles et des programmes nationaux de sécurité alimentaire afin d'assurer la création, l'évaluation et l'adoption de techniques efficaces par les agriculteurs. Les interactions complexes entre les communautés agricoles, la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire sont ainsi prises en compte. Une aide est aussi fournie pour l'amélioration des capacités nationales en matière de formulation de politiques et d'application sans danger des biotechnologies et l'harmonisation au niveau régional des cadres réglementaires. Le programme a des liens étroits avec le *Programme 3F: Parité et équité dans les sociétés rurales* pour aider les pays dans le domaine de la communication pour le développement et de l'éducation des populations rurales. Le *Programme 2L* comprend aussi des partenariats étroits avec les Centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), d'autres institutions des Nations Unies, le Forum mondial sur la recherche agricole et les organisations et forums régionaux et sous-régionaux sur la recherche, la vulgarisation, l'éducation et la communication. Il accueille le Secrétariat du Conseil scientifique du GCRAI.

Programme 2M: Infrastructures rurales et agro-industries

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
2MA04	Promotion d'entreprises agro-industrielles compétitives	6 019	(334)	5 685
2MA05	Amélioration des revenus, des emplois et des moyens de subsistance des petits agriculteurs	2 700	(89)	2 611
2MP02	Amélioration de l'infrastructure rurale	2 229	(74)	2 155
2MS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	4 773	525	5 298
Total		15 721	28	15 749
Augmentations de coûts				1 995
Total – coûts recalculés				17 744

353. Le principal objectif du *Programme 2M* est de développer des agro-industries et des entreprises agroalimentaires concurrentielles assurant le lien entre fournisseurs d'intrant, producteurs et marchés au détail. Conformément aux orientations du Comité de l'agriculture, il va chercher à répondre à trois priorités majeures: aider les pays à mettre en place des politiques et des institutions favorisant le développement des agro-industries et du secteur agroalimentaire, réaliser des programmes pour le développement d'agro-industries et de chaînes de valeur spécifiques et renforcer les capacités des petits exploitants à participer aux marchés, y compris aux circuits à forte valeur ajoutée.

354. Une rencontre majeure, le Forum mondial des agro-industries, sera organisée en 2008 en collaboration avec l'ONUDI et d'autres partenaires pour débattre de stratégies favorisant le développement d'agro-industries concurrentielles, capables de faire reculer la pauvreté. Suite à ce Forum, une série d'actions concrètes sera lancée aux niveaux régional et national en vue de renforcer les compétences et capacités au niveau local pour mettre en place des politiques et institutions favorables. Une attention particulière sera accordée à la clarification des mandats institutionnels, à l'amélioration des cadres réglementaires et au renforcement de la coopération entre les secteurs public et privé. En collaboration avec d'autres agences et des partenaires du secteur privé, le programme offrira un appui technique au développement d'agro-industries et de chaînes de valeur spécifiques dans l'ensemble des régions (au moins vingt pays seraient concernés).

355. Le *Programme 2M* va répondre aux préoccupations des petits exploitants agricoles en renforçant, en coopération avec ses partenaires, les capacités organisationnelles pour favoriser l'accès des agriculteurs aux marchés et services ainsi que leurs compétences en matière de valeur rajoutée (plus de 30 projets ou activités prévus). Compte tenu des contraintes importantes qui existent en matière d'infrastructures et de leur incidence sur la croissance agricole, y compris sur le développement des agro-industries, les agroentreprises et l'augmentation des revenus agricoles, le programme favorisera les investissements dans les infrastructures en donnant la priorité au Consortium pour les infrastructures en Afrique.

Chapitre 3: Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer

Programme 3A: Effet multiplicateur sur les ressources et les investissements

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
3AP02	Financement des projets et programmes de la FAO	3 351	(328)	3 023
3AP03	Élaboration et formulation de programmes nationaux et régionaux sur la sécurité alimentaire et le développement agricole et rural	3 578	(85)	3 494
3AS01	Programme de coopération avec la Banque mondiale	32 550	2 698	35 248
3AS08	Mobilisation de ressources au profit des États Membres	593	718	1 311
3AS12	Institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome	1 061	697	1 758
3AS14	Institutions de financement internationales, régionales et sous-régionales et institutions bilatérales	8 770	418	9 188
3AS16	Appui aux activités de la FAO	926	(742)	184
Total		50 829	3 377	54 206
Augmentations de coûts				5 596
Total – coûts recalculés				59 802

356. Le *Programme 3A* couvre, en premier lieu, la collaboration avec une vaste gamme de partenaires à l'appui de la coopération technique et du financement du développement agricole et rural, dont l'aide pour identifier des possibilités de financement, faciliter le dialogue et les négociations de haut niveau et harmoniser les initiatives internationales de développement; l'engagement dans les programmes « Unis dans l'action » du système des Nations Unies fera l'objet d'une attention particulière. Une aide est fournie aux niveaux sous-régional, régional et mondial pour l'identification et la formulation de projets et la programmation conjointe. En outre, l'accent nécessaire est mis sur l'élaboration de différentes modalités de financement (partenariats stratégiques, fonds fiduciaires multidonateurs, programmes conjoints, financements communs, fonds fiduciaires unilatéraux) qui offrent davantage de souplesse et permettent de mieux se conformer aux besoins et aux priorités des donateurs et des pays en développement. Des interactions plus nombreuses sont attendues avec les nouvelles sources de financement (« nouveaux » donateurs), comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui sont plus complexes et exigeantes, en termes de résultats tangibles, de rapidité et de souplesse d'intervention, et de mesure des résultats et de l'impact, qui doivent être étayés par des rapports pertinents.

357. Conformément aux orientations fournies par le Groupe de haut niveau d'experts extérieurs de la sécurité alimentaire (mai 2007), par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, à sa trente-troisième session, et par le Comité du Programme, le soutien aux pays pour la formulation et le financement des programmes nationaux et régionaux de sécurité alimentaire (PNSA et PRSA, respectivement) continuera à être une activité importante dans le cadre de ce programme en 2008-2009. Étant donné que la réalisation des OMD nécessite des mesures de plus grande ampleur et compte tenu des enseignements acquis et des recommandations de l'évaluation indépendante achevée en 2001-2002, il conviendra de poursuivre le changement d'orientation introduit en 2006-2007, à savoir passer des projets pilotes du PSSA aux PNSA et aux PRSA, plus détaillés. L'attention voulue sera accordée à l'intégration plus systématique des PNSA et des PRSA dans les politiques, stratégies et programmes pertinents de lutte contre la pauvreté. Des accords de coopération Sud-Sud plus vastes et plus souples sont attendus des nouvelles alliances stratégiques avec les pays intéressés.

358. Bénéficiant de loin de la plus grande part des ressources inscrites au budget au titre du *Programme 3A*, le Centre d'investissement fournira, sur la base des partenariats établis avec les grandes institutions financières internationales (IFI), des avis et des analyses indépendants aux pays bénéficiaires et aux IFI elles-mêmes, qui doivent déboucher sur la formulation d'importants investissements en agriculture. L'essentiel de ces investissements, ciblés en particulier sur la sécurité alimentaire, doit être financé par la Banque mondiale tandis que les financements émanant du FIDA devraient augmenter grâce à une collaboration étroite et à l'élargissement de la portée des activités conjointes. Le Centre a aussi un rôle à jouer à l'appui de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, en s'efforçant d'harmoniser les approches et de promouvoir les stratégies conjointes d'assistance au niveau national. L'évolution de la structure de l'aide – les gouvernements maîtrisant de plus en plus la conduite et la direction des programmes d'investissements – amènera le Centre à consacrer davantage de ressources au renforcement des capacités afin de transférer des compétences en matière de planification du développement aux partenaires nationaux dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. L'Afrique subsaharienne devrait bénéficier d'une part croissante des activités du Centre, conformément aux priorités des partenaires et aux engagements pris dans la Déclaration de Maputo, qui prévoyaient de consacrer au moins dix pour cent du budget national à l'agriculture.

Programme 3B: Politiques alimentaires et agricoles

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
3BA01	Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV)	4 295	113	4 408
3BA04	Analyses socioéconomiques des perspectives mondiales en matière d'alimentation et d'agriculture	1 332	160	1 492
3BA06	Soutien à l'élaboration d'un cadre réglementaire pour l'alimentation et l'agriculture	2 126	(144)	1 982
3BP02	La situation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation	1 458	(8)	1 450
3BP05	Analyse des politiques en matière de sécurité alimentaire et suivi des objectifs du SMA et des OMD	1 873	(64)	1 809
3BP08	Développement du Programme de terrain	9 094	(757)	8 337
3BP10	Collecte et diffusion de l'information juridique	1 276	67	1 343
3BP11	Le rôle de l'agriculture dans le développement économique et social: analyse des politiques et enseignements tirés	2 465	(94)	2 371
3BS01	Fourniture de services au Comité de la sécurité alimentaire mondiale	1 099	236	1 335
3BS02	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	1 203	212	1 415
3BS06	Assistance en matière de politiques agricoles	4 075	331	4 406
Total		30 296	52	30 348
Augmentations de coûts				4 026
Total – coûts recalculés				34 373

359. Le *Programme 3B* vise à recenser les politiques les plus efficaces pour atteindre les OMD, notamment l'OMD 1, dans un monde en évolution rapide. Lors des réunions de nombreux organismes intergouvernementaux (notamment le Comité de l'agriculture et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale) et dans de nombreux rapports d'évaluation, on a signalé qu'une organisation comme la FAO devait disposer de meilleurs cadres pour l'élaboration des politiques et des normes, mais aussi de services consultatifs juridiques et stratégiques se basant sur des données factuelles. C'est pourquoi ce programme est constitué de deux principaux

volets: un volet analytique servant de fondement indispensable au deuxième volet, les services consultatifs directs.

360. Dans le cadre de ce programme, le travail analytique porte en premier lieu sur les causes sous-jacentes de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire dans un contexte social et économique en pleine évolution, y compris les situations de faim chronique, d'urgences et de crises prolongées. Ce travail aborde la question de l'impact du développement agricole et rural et des politiques environnementales, l'efficacité des programmes et des projets de réduction de la pauvreté et il conduit à la réalisation d'études ad hoc sur le rôle de l'agriculture dans le développement économique général. Cela conduit également à mener des études comparatives sur le développement agricole à l'échelon national et régional. Le programme a très largement recours aux réseaux établis avec des centres de recherche, des institutions universitaires et d'autres partenaires afin d'échanger des points de vue et des conseils.

361. Au chapitre des principales publications vedettes du *Programme 3B*, on citera notamment les titres suivants: La *situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* (SOFA), publié tous les ans; des *Analyses socioéconomiques des perspectives mondiales en matière d'alimentation et d'agriculture*, la publication du prochain grand rapport, *L'agriculture mondiale à l'horizon 2030/2050*, étant prévue pour 2009; et *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde* (SOFI). À titre d'exemple, en 2008 le rapport SOFA mettra l'accent sur le thème « bioénergie et sécurité alimentaire ». On comptera deux numéros par an de la *Revue électronique d'économie agricole et de développement* (e-Jade) qui couvriront des thèmes liés à l'économie agricole. À l'échelon national, des outils consacrés à la classification de l'insécurité alimentaire et à l'évaluation des besoins seront mis en œuvre en collaboration avec des partenaires. Ces outils faciliteront l'accès à des informations nationales et sous-nationales plus exactes et disponibles plus rapidement par le biais des SICIAV.

362. Sur la base du travail analytique susmentionné, des services consultatifs sur les politiques sont fournis aux pays, notamment dans les domaines suivants: création d'un environnement juridique et réglementaire propice et mise en place d'arrangements institutionnels appropriés; harmonisation des politiques de développement agricole et rural avec des stratégies de réduction de la pauvreté de plus grande envergure; renforcement des capacités des pays et des organisations d'intégration économique régionale en matière d'analyse, de formulation et de mise en œuvre des politiques; adoption d'approches novatrices et de méthodologies améliorées, sur la base des enseignements tirés et de la diffusion des pratiques optimales; et développement du programme de terrain aux niveaux des pays et des régions. Le programme continuera d'évaluer et de renforcer le rôle du secteur de l'élevage, en évolution rapide, dans le développement économique et la réduction de la pauvreté.

Programme 3C: Commerce et marchés

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
3CA02	Appui à une participation effective aux Négociations commerciales multilatérales et à la mise en œuvre d'arrangements commerciaux multilatéraux	1 642	0	1 642
3CP06	Analyse socioéconomique et évaluation des marchés à l'échelle mondiale pour les produits agricoles et impact sur la sécurité alimentaire	4 947	(462)	4 485
3CP07	Analyse des aspects de la mondialisation et du commerce international intéressant les marchés agricoles	2 685	(28)	2 657
3CP08	Appui au Comité des produits	1 490	(2)	1 488
3CS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	1 135	(194)	941
Total		11 899	(686)	11 213
Augmentations de coûts				1 595
Total – coûts recalculés				12 808

363. Le programme met principalement l'accent sur: *a)* l'analyse du commerce et des marchés des produits agricoles, et *b)* l'analyse des politiques commerciales agricoles, dans le but d'établir des stratégies nationales plus rationnelles et plus efficaces en matière de développement du commerce et des produits agricoles et de mieux participer aux négociations portant sur les accords commerciaux multilatéraux et régionaux. Les activités prévues pour 2008-09 sont conçues autour des priorités exprimées à la soixante-sixième session du Comité des produits, en avril 2007, et elles sont fondées sur les recommandations de l'évaluation du travail de la FAO sur les produits et le commerce agricoles réalisée au début de l'année 2007, tout en tenant compte de l'évolution des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

364. En ce qui concerne le point *a)*, les principaux domaines d'activité sont les suivants: 1) perspectives à court et à moyen termes sur les marchés mondiaux des produits agricoles, à la lumière d'évolutions qui commencent à apparaître à l'échelon international telles que l'augmentation des prix de l'énergie, la demande de bioénergie, le rôle des grands acteurs internationaux et les répercussions des maladies animales transfrontières; 2) analyse des évolutions du commerce international et régional des produits agricoles et des questions y relatives à la lumière des modalités changeantes de la mondialisation et des accords multilatéraux, avec un renforcement correspondant des capacités des Membres; et 3) analyse de l'offre et de la demande alimentaire à l'échelon national et international, l'accent étant mis sur l'impact de la demande de bioénergie, les évolutions des marchés de produits agricoles intéressant le SMIAR et l'impact des enjeux commerciaux sur la sécurité alimentaire des pays et des ménages.

365. En ce qui concerne le point *b)*, les activités prévues portent sur les points suivants: 1) assistance technique et renforcement des capacités visant à assurer la participation efficace des pays en développement aux négociations commerciales internationales et la mise en œuvre des arrangements commerciaux multilatéraux; et 2) conseils en matière de stratégies nationales et régionales relatives au commerce et aux produits agricoles à la lumière des évolutions internationales. Ce programme appuie également les politiques de diversification et de production de valeur ajoutée sur les marchés intérieurs et d'exportation.

366. Le *Programme 3C* permet également de réaliser des analyses socioéconomiques de la filière de l'élevage, de l'évolution des tendances et des questions de politique publique y afférentes à l'échelon mondial et régional. Il traite en outre des questions qui se posent, dans le cadre de la mondialisation et des échanges lors de l'apparition de graves maladies animales

transfrontières, des activités de lutte contre ces maladies et des mesures prises pour faire face aux risques pour la sécurité sanitaire des aliments dans toute la chaîne de valeur des produits d'origine animale.

Programme 3D: Information et statistiques agricoles

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
3DA01	Programme pluri-institutionnel de renforcement des capacités en matière de statistiques alimentaires et agricoles	558	140	698
3DP02	Statistiques mondiales sur l'alimentation et l'agriculture	4 888	148	5 036
3DP03	Enquêtes et systèmes d'information statistiques nationaux	2 145	4	2 149
3DP04	FAOSTAT/CountrySTAT et coordination des statistiques à la FAO	2 143	4	2 147
3DS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	985	152	1 137
Total		10 719	448	11 167
Augmentations de coûts				1 670
Total – coûts recalculés				12 838

367. Le *Programme 3D* vise à constamment améliorer la portée, la quantité, l'utilité, la disponibilité en temps voulu et l'accessibilité des informations sur la nutrition, l'alimentation et l'agriculture pour une large gamme d'utilisateurs. Comme la qualité des statistiques de la FAO est étroitement liée à la capacité des pays à lui fournir des données fiables et complètes, le programme cherche à renforcer les capacités nationales en matière de collecte et d'analyse des données. Les activités prévues pour la prochaine période biennale donnent suite à des études et des évaluations passées et à des orientations récentes formulées par les organes directeurs, y compris le Comité du programme et le Comité de l'agriculture en 2007, et par les Commissions régionales de statistiques.

368. Les principaux ensembles de données sur lesquels le programme se concentre sont les suivants: statistiques sur les ressources, la production, les prix, le commerce des produits agricoles et les flux commerciaux par origine et destination; bilans disponibilités-utilisations pour les productions végétales et animales; et les ressources correspondantes, commerce des produits agricoles, production, prix des intrants et indices de productivité; sans oublier les bilans alimentaires par pays. Le programme regroupe et analyse des données sur la consommation alimentaire et des données démographiques et calcule des indicateurs relatifs à la situation de l'alimentation et de la nutrition. Afin de réaliser le suivi d'autres aspects du développement agricole et rural, le programme gère des bases de données spécialisées sur la sécurité alimentaire, les investissements dans le secteur agricole, l'assistance à l'agriculture, les dépenses publiques pour l'agriculture, les indicateurs macroéconomiques et le recensement de l'agriculture. Des activités normatives sont réalisées en matière de ventilation des données par sexe et selon d'autres paramètres. FAOSTAT est la base de données utilisée par l'organisation pour la gestion, la mise à jour et la diffusion de données statistiques fondamentales, alors que CountrySTAT est un système intégré visant à organiser et à diffuser des statistiques alimentaires et agricoles à l'échelon des pays. Le programme va poursuivre le déploiement de CountrySTAT dans d'autres pays (le nombre de ces pays dépendant de la disponibilité des ressources).

369. Le programme sert à promouvoir la participation des pays aux programmes de recensement de l'agriculture mondiale, y compris en ce qui concerne les domaines d'application, le contenu, les concepts, les définitions, les classifications, les méthodologies et

les tabulations proposées. Il évalue, pour y répondre, les besoins des pays en matière d'assistance technique à la planification et à la bonne conduite des recensements et des enquêtes agricoles. Il entreprend des études méthodologiques, organise des consultations d'experts, des colloques, des ateliers et participe aux forums internationaux afin d'établir des normes et des règles internationales en matière de statistique agricole. Encore une fois, les demandes d'assistance technique soumises par les pays seront traitées dans la mesure où les ressources le permettent.

Programme 3E: Alliances et initiatives de plaidoyer contre la faim et la pauvreté

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
3EA01	Mise en oeuvre des directives sur le droit à l'alimentation dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale	391	27	418
3EP01	Bureaux de liaison avec l'Union européenne et dans les pays	4 638	1 248	5 886
3EP02	Cadre général pour des partenariats efficaces avec la société civile et le secteur privé	798	(151)	647
3EP03	Coordination des programmes de partenariat de la FAO pour les experts retraités, les experts CTPD/CTPT, les cadres associés et les experts invités des instituts d'enseignement et de recherche	887	(401)	486
3EP04	Coopération avec l'Union européenne	1 978	(74)	1 904
3ES02	La Journée mondiale de l'alimentation, le TeleFood et les activités connexes	3 183	(129)	3 054
3ES03	L'Alliance internationale contre la faim	713	(28)	685
Total		12 588	492	13 080
Augmentations de coûts				1 392
Total – coûts recalculés				14 471

370. Le *Programme 3E* comprend toujours la coordination, la planification et la mise en œuvre des activités liées à la Journée mondiale de l'alimentation, au TeleFood et au Programme des Ambassadeurs de bonne volonté de la FAO. Conformément aux recommandations de l'évaluation du TeleFood, ces composantes seront étroitement intégrées aux activités d'information du public et de promotion de l'Organisation (dans le cadre du *Programme 3j*) visant à sensibiliser le public au problème de la faim dans le monde et à d'autres problèmes relevant du mandat de la FAO et à promouvoir la sécurité alimentaire universelle. Le *Programme 3E* inclut aussi le Secrétariat de l'Alliance internationale contre la faim qui s'efforcera de mobiliser de nouvelles ressources, comme le recommande le Conseil, afin d'accroître son autofinancement. Le principe de base de l'Alliance internationale contre la faim est que tous les acteurs doivent travailler à une vision et à des objectifs communs conformes aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

371. L'entité 3EP01 couvre trois bureaux de liaison: Yokohama (Japon), Washington, D.C. (Amérique du Nord) et – lorsqu'il sera créé – Moscou (Fédération de Russie). Ces bureaux jouent aussi un rôle essentiel pour la sensibilisation des différents partenaires nationaux intéressés par les domaines de compétence de la FAO et s'efforcent de mobiliser des ressources pour lutter contre la faim et la sous-alimentation. L'entité 3EP04 couvre un autre bureau de liaison à Bruxelles et vise à accroître la coopération avec l'Union européenne, sachant que l'UE fournit plus de la moitié de l'Aide publique au développement (APD) mondiale. La mise en œuvre du partenariat stratégique entre la Commission européenne et la FAO sera assurée par un dialogue et une coopération active avec la Commission, le Conseil, le Parlement, la Banque européenne d'investissement, ainsi qu'avec le Secrétariat et les membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et les comités connexes.

372. D'autres crédits budgétaires sont alloués aux activités sur le droit à l'alimentation, à la coordination pour la mise en œuvre d'accords de partenariats et à la coopération avec les partenaires de la société civile et du secteur privé. Les Directives volontaires à l'appui de la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (directives pour le droit à l'alimentation) ont été adoptées en 2004 par le Conseil de la FAO, qui a recommandé aux Membres de les appliquer. L'entité 3EA01 continuera ainsi à aider les pays à appliquer les directives, grâce à l'élaboration de méthodologies et d'outils, à la fourniture d'avis et d'informations et au renforcement des capacités. L'entité s'attache aussi à intégrer l'approche du droit à l'alimentation dans les programmes et projets de la FAO, selon qu'il convient.

Programme 3F: Parité et équité dans les sociétés rurales

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
3FA02	Atténuation de l'impact des maladies dans les sociétés rurales	1 457	(319)	1 138
3FP01	Promotion de l'égalité hommes-femmes, de l'équité sociale, de l'éducation et de la communication en matière de développement rural	5 144	0	5 144
3FS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	2 799	(153)	2 646
Total		9 400	(472)	8 928
Augmentations de coûts				1 200
Total – coûts recalculés				10 128

373. Le *Programme 3F* est réalisé par la nouvelle Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural, avec des contributions du Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Il vise à réduire les inégalités entre les sexes et les inégalités sociales qui contribuent à entretenir la pauvreté et la faim. Il assiste les pays en vue d'intégrer le thème de l'égalité hommes-femmes dans les politiques et les programmes nationaux, dans le cadre du Plan d'action pour la parité hommes-femmes et le développement, et il soutient également d'autres programmes techniques de l'Organisation. On accorde une attention particulière aux pays où sont réalisés des projets pilotes « Unis dans l'action ». Les thèmes abordés de façon analytique incluent les points suivants: le lien entre l'agriculture, l'égalité des sexes, l'équité sociale, la sécurité alimentaire des ménages, le développement rural et la réduction de la pauvreté, compte tenu des dernières tendances (telles que la vulnérabilité des pauvres face au changement climatique et à la pénurie d'eau); description du fardeau socioéconomique que représentent les maladies humaines, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence en milieu rural; et besoins spécifiques des pays pour ce qui a trait à l'interaction entre les politiques sur la parité, le commerce, la mondialisation et les nouvelles technologies de communication.

374. Le *Programme 3F* conserve un important volet de renforcement des capacités des pays, notamment pour des activités de recherche sociale appliquée, sensible aux sexospécificités, sur les moyens d'existence en milieu rural et les inégalités socioéconomiques, y compris le vieillissement de la population rurale, les maladies humaines et les populations vulnérables. Il s'agit également de travailler sur les facteurs démographiques et les considérations de parité entre les sexes dans les statistiques agricoles, et sur les systèmes de suivi et d'évaluation utilisant des indicateurs sensibles aux sexospécificités. L'assistance en matière de communication pour le développement et d'éducation des populations rurales sera fournie en étroite collaboration avec le Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

375. Le programme coordonne également les questions relatives au VIH/SIDA, aux populations autochtones et à la population, notamment la migration, le vieillissement des populations rurales et le handicap. Il joue le rôle de coordonnateur de la Coalition mondiale sur les femmes et le SIDA et il participe activement au Réseau interinstitutions des Nations Unies sur les femmes et la parité (en tant que chef de file pour certaines questions).

Programme 3G: Moyens d'existence en milieu rural

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
3GA02	Processus participatifs à l'appui de moyens de subsistance durables en milieu rural	3 754	(1 110)	2 644
3GS02	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	365	68	433
Total		4 119	(1 042)	3 077
Augmentations de coûts				399
Total – coûts recalculés				3 476

376. Le *Programme 3G* est également réalisé par la Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural, avec des contributions d'autres divisions du département et d'autres départements de la FAO. Récemment, lors de plusieurs événements au plus haut niveau organisés dans le système des Nations Unies, on a souligné la nécessité d'intégrer les objectifs du plein emploi et de la possibilité pour chacun de trouver un travail décent et productif dans l'ensemble des politiques, programmes et activités. Nous misons notamment sur un partenariat avec le BIT dans le domaine de l'emploi agricole et rural, dans le cadre d'un protocole d'accord.

377. Le programme se déroule dans le cadre de changements profonds des systèmes agricoles mondiaux, qui ont des incidences évidentes sur l'emploi en milieu rural. L'extension des chaînes de valeur associées au secteur agroalimentaire et aux agro-industries, les difficultés rencontrées par les petits agriculteurs indépendants pour gagner de quoi vivre, la pénurie de main-d'œuvre dans certaines régions et le sous-emploi dans d'autres transforment les systèmes d'emploi en milieu rural et imposent un ajustement des politiques. Les efforts consentis afin de réduire la pauvreté et la faim en stimulant les revenus agricoles et non agricoles et en diversifiant les moyens d'existence peuvent être sapés par de nouvelles relations de travail favorisant une forme d'emploi agricole plus flexible et plus informelle. Il faut traiter cette question dans le cadre des politiques et des programmes de développement rural en vigueur et de la législation du travail.

378. Le programme appuie les politiques et les programmes en faveur de l'emploi et des moyens d'existence en milieu rural qui permettent de créer des emplois agricoles et non agricoles productifs, diversifiés, rémunérateurs, décents et sûrs, tout en éliminant les pires formes de travail des enfants. Une assistance complémentaire vise à renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles des grands groupes vulnérables. Le programme cible les groupes qui risquent d'être les grands perdants de ces transformations rapides, y compris les petits agriculteurs, les travailleurs sans terre, les populations autochtones, les enfants et les populations rurales des zones montagneuses et d'autres régions agroécologiques marginales ou en situation de relèvement après une catastrophe. Le programme coordonne également les activités de renforcement institutionnel des organisations de producteurs, les processus à caractère participatif et le développement rural. Il facilite la coordination interdépartementale en matière de renforcement des moyens d'existence et de développement rural, il préside le Groupe de travail interdépartemental sur le Renforcement institutionnel à l'appui de

l'agriculture et du développement rural et il encourage la création de partenariats internationaux en faveur des organisations de petits agriculteurs.

Programme 3H: Échange d'informations et renforcement des capacités

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
3HP01	Gestion des connaissances et diffusion de l'information (WAICENT, AskFAO)	3 695	380	4 075
3HP02	Normes et procédures de gestion des connaissances et de diffusion de l'information (WAICENT et Forum de connaissances de la FAO, y compris AskFAO)	1 518	(67)	1 451
3HP03	Renforcement des capacités, apprentissage à distance et facilitation de l'accès à WAICENT et au Forum de connaissances de la FAO, y compris AskFAO	2 408	(27)	2 381
3HP04	Bibliothèque et services de bibliothèque virtuelle, AGORA et autres collections de documents d'information	3 290	(845)	2 445
3HP05	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture	6 380	380	6 760
3HP06	Acquisition d'ouvrages et de journaux en ligne, programmes internationaux de numérisation d'ouvrages et de journaux sur l'agriculture	1 978	710	2 688
3HP07	Réseaux de connaissances, internes et externes	2 128	(5)	2 123
3HS02	Renforcement des capacités, notamment bourses d'étude, stages, formation de haut niveau en matière de politiques, création d'institutions	855	606	1 461
Total		22 251	1 132	23 383
Augmentations de coûts				3 401
Total – coûts recalculés				26 784

379. Le *Programme 3H* assure la coordination d'ensemble en vue du renforcement du rôle de la FAO en tant qu'organisation détentrice de savoirs, y compris par le biais du système WAICENT, et de la coordination et de la facilitation des activités de renforcement des capacités. Son rôle clé est expliqué plus en détail dans la *Section II.B* ci-dessus.

380. Comme l'indique le tableau ci-dessus, le *Programme 3H* compte plusieurs entités spécifiques qui traitent de divers aspects de la gestion des connaissances. Ce programme va entre autres continuer à coordonner le programme visant à combler le fossé numérique en milieu rural et à animer la communauté d'experts sur l'e-Agriculture, assurant un effet multiplicateur des ressources dans le cadre de partenariats interinstitutions établis à la suite du Sommet mondial sur la société de l'information. Les décideurs, les chercheurs, les planificateurs et les évaluateurs, notamment dans les pays en développement, auront un accès rapide à des informations multilingues sur l'alimentation, l'agriculture et le développement rural, grâce au site web et d'autres supports. Les services d'information de WAICENT deviendront plus interactifs, mettant à profit l'expérience et le succès du Forum de connaissances, y compris le service *AskFAO*. Des outils seront mis au point afin de soutenir les événements virtuels et de permettre aux partenaires extérieurs de dialoguer en ligne avec les experts de la FAO. Le soutien aux réseaux de connaissances thématiques ou axés sur les pratiques optimales se réalisera par le biais de forums électroniques ou encore de manuels et d'activités de formation. L'élaboration de « pratiques optimales » sera intégrée dans les procédures de travail des projets de terrain de la FAO et du Programme spécial pour la sécurité alimentaire. On essaiera d'améliorer encore le système d'archivage des publications électroniques de l'Organisation en vue de créer des « archives libres » et un soutien accru sera fourni aux passerelles d'informations thématiques telles que les profils de pays de la FAO. Les

agents de la FAO, au Siège et dans les bureaux décentralisés, continueront à bénéficier d'un éventail complet de services de bibliothèque.

381. Le programme favorise également l'adoption de définitions, de normes et de méthodes internationales pour la collecte, le stockage et la diffusion d'informations, de données et de connaissances électroniques concernant l'alimentation et l'agriculture, pour une meilleure gestion des systèmes nationaux d'information et une utilisation accrue des informations disponibles. L'amélioration du guide web de WAICENT facilitera la publication par voie électronique. On améliorera le thésaurus agricole multilingue AGROVOC, en tenant compte des dernières évolutions en matière de sciences de l'information (à savoir la conversion du vocabulaire vérifié en ontologies complètes).

382. Les activités relatives au renforcement des capacités incluent des bourses de perfectionnement, des stages, des formations de haut niveau en matière de politiques et le renforcement des institutions. Le *Programme 3H* va ouvrir la voie à des approches efficaces de création et de gestion des activités de renforcement des capacités, à l'échelle de toute l'Organisation dans un cadre stratégique cohérent précisant les rôles et les responsabilités de chacun et reflétant l'engagement envers le renforcement des compétences et des approches correspondant à la mission de la FAO et aux principales demandes provenant de l'extérieur.

383. Le *Programme 3H* inclut également le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), dont les principaux volets sont les suivants: a) appui aux Membres et à la communauté internationale, en général, afin de faire face aux crises alimentaires avérées, par le biais de l'évaluation des besoins alimentaires en période de crise et sur la base de missions d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires; b) renforcement des systèmes d'alerte rapide dans les pays eux-mêmes, y compris les moyens d'évaluer la vulnérabilité des ménages face à des crises alimentaires à court terme; et c) assistance visant l'élaboration de stratégies appropriées de gestion des risques à l'échelon national et international.

Programme 3I: Systèmes de technologie de l'information

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
3IP02	Conception et élaboration de systèmes de technologies de l'information	6 138	928	7 066
3IP05	Appui aux services fournissant les infrastructures technologiques pour l'information et la communication	9 380	1 481	10 861
3IP06	Appui à l'utilisation des technologies de l'information	5 079	1 039	6 118
3IP07	Appui aux systèmes de gestion des connaissances	2 578	225	2 803
3IP08	Appui aux systèmes d'information de gestion (SIG)	5 777	(340)	5 437
Total		28 952	3 332	32 284
Augmentations de coûts				4 169
Total – coûts recalculés				36 454

384. Le *Programme 3I* couvre les Systèmes d'information (SI) ainsi que les Technologies de l'information et des communications (TIC) à l'appui des unités, des programmes et de tous les processus administratifs de la FAO en tous lieux, sous la conduite de la Division des technologies de l'information (KCT). Le programme fournit un éventail de services relatifs aux SI et aux TIC, une assistance aux utilisateurs, des conseils stratégiques et techniques, y compris par le truchement de fonctionnaires détachés dans les Bureaux régionaux et dans certains bureaux sous-régionaux. Il est possible que les projets pilotes « Unis dans l'action » et la mise

en place des nouveaux arrangements aient des incidences significatives sur le programme de travail.

385. Comme à l'accoutumée, on s'efforcera de fournir des services présentant un niveau suffisant de disponibilité et de performance, à un coût acceptable. Le programme s'efforce en permanence de réaliser des gains d'efficience et de productivité, décrits dans la *Section I.D* ci-dessus, ainsi que des économies dans le domaine des dépenses d'équipement. Il est essentiel de respecter un cadre de gouvernance efficace des TIC et l'Organisation a également adopté des normes convenues à l'échelon international en matière de gestion des projets et des services, normes par ailleurs en cours d'adoption dans l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi que dans de nombreux États Membres. En 2008-09, un des principaux objectifs sera d'aboutir à un plus haut degré de respect de ces normes.

Programme 3J: Communication et information

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
3JP01	Programme d'amélioration de la couverture linguistique	2 048	0	2 048
3JP03	Politiques et appui en matière de publication électronique	4 474	188	4 662
3JS01	Communication, promotion auprès des médias et coopération multilingues	11 547	(638)	10 909
Total		18 069	(450)	17 618
Augmentations de coûts				2 321
Total – coûts recalculés				19 939

386. Le *Programme 3J* joue un rôle majeur en appuyant et coordonnant la diffusion cohérente des messages de l'Organisation et en sensibilisant davantage l'opinion à ses objectifs. Il supervise les activités de publication de la FAO et inclut les campagnes de promotion destinées à élargir le rayon d'action de l'Organisation. Par conséquent, ce programme se charge de la communication et de l'information à l'appui des programmes de la FAO; il s'efforce d'améliorer l'image de l'Organisation en tant que centre multilingue d'excellence ainsi que le niveau de compréhension et de connaissance en ce qui concerne les domaines d'activité prioritaire de la FAO; et il attire l'attention, autant que possible, sur la priorité que les politiques et initiatives de développement national et international doivent accorder au secteur agricole et rural et à la disponibilité d'aliments pour tous. Il vise également à accroître la reconnaissance de l'identité de la FAO au niveau mondial et de son impact sur le processus de développement par le biais de partenariats avec le secteur privé de la communication, la mise au point de matériel pour des campagnes d'information et l'établissement de directives et de normes sur la conception et la photographie, de registres de fournisseurs de services extérieurs et de services consultatifs aux unités de la FAO dans tous les lieux d'affectation.

387. Le programme couvre la planification stratégique des activités de publication et un soutien technique pour ces activités qui sont un volet essentiel du travail de la FAO en tant qu'Organisation fondée sur le savoir. Dans ce domaine, le programme fait en sorte que les produits d'information technique, tous supports confondus, soit conçus, planifiés, produits, diffusés et promus de façon appropriée afin d'optimiser leur contribution et leur coût-efficacité. Le programme englobe également les principales responsabilités liées à la production d'informations par le biais de la télévision, de la radio, de l'Internet et des support écrits, y compris grâce aux éléments suivants: diffusion sur le web en direct de conférences et manifestations majeures; création d'un centre de télé- et de radiodiffusion; et collaboration avec les chaînes et les réseaux de télévision à l'échelon mondial, régional et national.

Chapitre 4: Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du Programme

Programme 4A: Coopération, intégration et suivi dans le système des Nations Unies

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
4AP04	Participation de la FAO en coopération avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales au niveau organisationnel	8 748	262	9 010
4AP05	Participation de la FAO en coopération avec l'ONU au niveau du terrain	5 164	(374)	4 790
Total		13 912	(112)	13 800
Augmentations de coûts				1 679
Total – coûts recalculés				15 479

388. Le *Programme 4A* continuera à promouvoir, au sein de l'Organisation, une interaction et une coordination étroites avec les organisations et les programmes du système des Nations Unies afin d'assurer la complémentarité et d'éviter les chevauchements, les doubles emplois et la fragmentation. Il suit aussi de près les discussions intergouvernementales (y compris les politiques des donateurs) ayant trait à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et aux grandes réformes des institutions du système des Nations Unies, et il s'emploie à en évaluer les incidences pour la FAO. Il vise à établir des partenariats avec les autres institutions des Nations Unies et formule des positions coordonnées sur les grandes questions intéressant le système des Nations Unies, y compris les institutions ayant leur siège à Rome.

389. Le programme assure aussi le secrétariat du Comité de haut niveau de la FAO sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, en assurant l'interface voulue avec d'autres institutions spécialisées, programmes et fonds du système des Nations Unies. À cet égard, il est envisagé d'examiner les facteurs responsables du succès ou de l'échec des efforts menés en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement intéressant la FAO, en particulier dans certains pays d'Afrique.

390. Comme rappelé à la *Section I.B* ci-dessus, le Secrétariat de la FAO est maintenant étroitement associé aux activités visant à améliorer la cohérence à l'échelle du système, par exemple les initiatives interinstitutions liées aux programmes pilotes « Unis dans l'action » à l'échelle des pays; à cet effet, il participe notamment aux activités des Équipes de pays des Nations Unies et à différentes instances consultatives interinstitutions comme les mécanismes du Groupe des Nations Unies pour le développement, y compris le nouveau Comité de soutien de haut niveau, ainsi que le Groupe consultatif de haut niveau sous la présidence du Secrétaire général adjoint, et il contribue à l'amélioration des processus de travail internes au sein du système des Nations Unies (par le biais du Comité de haut niveau sur la gestion) et à l'examen du Conseil des chefs de secrétariat (par le biais du Comité de haut niveau sur les programmes et du Conseil des chefs de secrétariat lui-même). En outre, un soutien sera apporté à l'appui d'une réponse cohérente et coordonnée aux initiatives touchant l'ensemble du système des Nations Unies.

391. On notera que l'entité *4AP04* regroupe les unités et les personnels qui interagissent le plus directement avec les partenaires du système des Nations Unies, notamment le Bureau de la

coordination à l'échelle des Nations Unies au Siège et les bureaux de liaison de New York et Genève. L'entité 4AP05 couvre les ressources dans les bureaux décentralisés, compte tenu de la place de premier plan accordée dans les réformes des Nations Unies aux activités opérationnelles à l'échelle des pays.

Programme 4B: Coordination des services décentralisés

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
4BP02	Coordination et politique de décentralisation	1 920	365	2 285
4BP03	Soutien aux bureaux décentralisés: surveillance, fonctionnement et gestion	4 867	(79)	4 788
4BS01	Soutien des bureaux des représentants de la FAO à la gestion des connaissances, à l'établissement de réseaux et aux activités de plaidoyer	13 519	(375)	13 144
Total		20 306	(89)	20 217
Augmentations de coûts				2 829
Total – coûts recalculés				23 046

392. Le *Programme 4B* continuera à assurer la concertation et la synergie des différents niveaux de la structure décentralisée. La politique de décentralisation et les récentes réformes de la FAO ont entraîné un ajustement de la structure et des lieux d'affectation des bureaux, y compris la création de nouveaux bureaux sous-régionaux et d'un nouveau modèle de fonctionnement concernant les rôles et les responsabilités, ainsi que les relations entre le Siège et les bureaux décentralisés. Le fonctionnement général du réseau réaménagé des bureaux dans les pays, les sous-régions et les régions (comprenant actuellement plus de 130 pays) et la poursuite de la mise en œuvre de la réforme continueront à exiger un soutien efficace pour le contrôle, la réalisation des activités et la gestion, y compris la valorisation des ressources humaines, de manière à assurer une utilisation optimale des ressources financières et humaines. Le programme contribue aussi à l'analyse des politiques et à la définition de mécanismes visant à assurer la pleine participation des unités décentralisées aux accords de coopération révisés qui peuvent découler des réformes du système des Nations Unies.

393. Les services fournis par les bureaux des Représentants de la FAO à l'appui de la gestion des connaissances, de l'établissement de réseaux et des activités de plaidoyer continueront à faciliter l'échange d'informations et de connaissances (statistiques, technologies appropriées et pratiques optimales) entre les acteurs internationaux et les partenaires locaux et favoriseront également les initiatives nationales de renforcement des capacités. Les bureaux de pays poursuivront leurs activités de plaidoyer, c'est-à-dire qu'ils veilleront à ce que l'agriculture et la sécurité alimentaire bénéficient de la priorité voulue dans les politiques nationales, ils cibleront les activités de sensibilisation de l'opinion publique et ils favoriseront un dialogue sur les politiques générales, à travers des réseaux regroupant les principales parties prenantes. On rappellera que les Représentants de la FAO sont tenus de consacrer une partie de leur temps à la fourniture de soutien technique aux niveaux national et sous-régional, en tant que membres des équipes pluridisciplinaires des bureaux sous-régionaux concernés (avec les crédits budgétaires correspondants dans le cadre des programmes appropriés).

Programme 4C: Sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et autres programmes de coopération au développement

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
4CA01	Coordination, surveillance et inspection du Programme de terrain et établissement de rapports à ce sujet	4 538	102	4 640
4CP01	Gestion et coordination des projets PSSA/PNSA/PRSA/Coopération Sud-Sud en faveur des plus pauvres	7 816	(69)	7 747
4CP05	Analyse de l'information nationale et régionale sur le développement agricole et son contexte économique, social et politique	4 384	218	4 602
4CP06	Opérations et suivi du Programme de terrain au niveau régional	3 792	103	3 895
4CS07	Appui des représentants de la FAO au développement national et aux opérations de secours/relèvement	65 562	(1 212)	64 350
Total		86 092	(859)	85 233
Augmentations de coûts				10 785
Total – coûts recalculés				96 018

394. Dans le cadre du *Programme 4C* et en concertation avec l'entité 3A, une assistance technique est fournie aux pays et aux organisations d'intégration économique régionale (OIER) pour la mise en œuvre des programmes nationaux et régionaux sur la sécurité alimentaire, y compris la mobilisation des compétences techniques de la FAO, l'établissement d'accords de coopération Sud-Sud, ainsi que les partenariats avec les autres institutions du système des Nations Unies et les parties prenantes dans les pays. En 2008-2009, les activités entreprises dans le cadre de ce programme viseront notamment: a) à créer des systèmes de suivi quantitatif et d'évaluation des programmes nationaux sur la sécurité alimentaire et analyser leurs incidences, pour ensuite établir un rapport au CSA sur les enseignements tirés en 2009; b) à mettre en œuvre les accords entre la FAO, le PAM et le FIDA liés à l'établissement de groupes thématiques sur la sécurité alimentaire au niveau local; c) à améliorer le ciblage, l'impact et l'efficacité des projets du TeleFood.

395. Le programme continuera, avec une contribution des bureaux décentralisés, à suivre et à analyser les situations aux niveaux national et régional pour appuyer les efforts d'assistance aux politiques et de mobilisation des ressources. Il organisera les activités de formation en particulier pour les nouveaux Représentants de la FAO et le personnel chargé du programme de terrain. Des dossiers de synthèse nationaux et régionaux assureront le cadre d'ensemble sur lequel s'appuieront l'assistance aux politiques et l'aide technique aux pays et aux OIER. Le programme appuie et coordonne également les débats au sein de l'Organisation, ainsi que les réponses de celle-ci, concernant les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Conférence de la FAO liées à l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, y compris les dimensions opérationnelles des programmes pilotes « Unis dans l'action », et interagit avec les mécanismes du Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) qui concernent les questions opérationnelles.

396. Des rapports d'analyse périodiques seront publiés en s'appuyant sur le Système d'information de gestion du programme de terrain (FPMIS) et les problèmes complexes ayant trait au programme de terrain seront examinés à mesure qu'ils se posent. Le FPMIS en tant qu'application organisationnelle sera renforcé conformément aux demandes des utilisateurs et des gestionnaires. Les politiques et les procédures du Programme de terrain sont mises à jour selon que de besoin et les conseils et la formation connexes sont fournis à toutes les unités concernées.

397. La plus grande entité (4CS07) concerne le soutien des bureaux des Représentants de la FAO au développement national (urgence et redressement), car les bureaux de pays doivent coordonner des interventions cohérentes et rapides pour répondre aux problèmes de sécurité alimentaire, de développement agricole et rural et d'opérations d'urgence qui se posent, ainsi que pour mobiliser les ressources. Ils agissent de manière de plus en plus autonome et bénéficient d'une délégation de pouvoirs accrue pour les questions administratives et l'adoption des projets. Ils soutiendront activement les approches conjointes du système des Nations Unies pour la réalisation des OMD et la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté. Grâce à la mise en place progressive des cadres nationaux prioritaires à moyen terme (CNPMT), les priorités concernant l'aide de la FAO pourront être approuvées en association avec les gouvernements des pays hôtes. Ils faciliteront aussi le dialogue avec les partenaires du système des Nations Unies, les donateurs et les autres parties prenantes, afin d'établir des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) tenant dûment compte des priorités nationales en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture, de développement rural et de développement durable.

Programme 4D: Gestion des situations d'urgence et de l'après-crise

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
4DS01	Exécution du programme de secours d'urgence	15 228	9 739	24 967
4DS02	Préparation aux catastrophes, atténuation de leur impact et appui aux programmes de secours d'urgence et de relèvement	610	197	807
Total		15 838	9 936	25 774
Augmentations de coûts				3 081
Total – coûts recalculés				28 855

398. Dans le cadre des interventions d'urgence des Nations Unies et en étroite coopération avec d'autres institutions (en particulier, le PAM, le HCR, l'UNICEF, le BIT et l'OMS) ainsi que les ONG, le programme continuera à concrétiser le rôle catalytique de la FAO dans les situations d'urgence en prenant les mesures suivantes: a) coordonner les analyses de la situation et des interventions (évaluation des besoins) et le suivi de la sécurité alimentaire; b) formuler des stratégies et des programmes de redressement après crise; c) prendre la direction du groupe chargé du secteur de l'agriculture ou en codirigeant les groupes chargés de la sécurité alimentaire ou des moyens d'existence au niveau du terrain, et en aidant les gouvernements par la coordination et des contributions standard et techniques, afin d'optimiser l'incidence de l'aide humanitaire et de l'aide au développement; et d) faciliter la lutte contre les infestations de ravageurs et les foyers de maladies transfrontières des animaux et des plantes ainsi que les programmes de relèvement et de remise en état après-crise

399. La FAO accordera une importance égale au soutien des interventions qui encouragent la diversification des moyens d'existence afin de réduire les risques futurs. Une fois que des évaluations plus détaillées ont été effectuées et analysées avec d'autres parties prenantes, les interventions deviennent plus complexes, doivent être replacées dans une perspective plus large et à plus long terme et nécessitent la participation de nombreuses unités. L'assistance qui s'y rattache ne s'appuie pas uniquement sur des « budgets humanitaires » mais contribue à induire des ressources orientées davantage sur le développement pour les activités de prévention et pour les périodes faisant suite à une catastrophe ou un conflit.

400. Le programme animera aussi les activités pluridisciplinaires de prévention des catastrophes, d'atténuation de leurs effets et de soutien aux opérations d'urgence et de

relèvement. Il produira des procédures rationnelles pour réduire les coûts administratifs et accélérer l'action de la FAO. Il définira et appliquera une approche commune concernant l'évolution du rôle de la FAO face aux situations d'urgence, aux contextes après-crise et aux périodes de transition et il exploitera les compétences techniques de la FAO dans tous les secteurs (par exemple, analyse des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire, élevage, semences). Ces activités visent à améliorer la qualité des évaluations des besoins d'urgence et de la planification des réponses ainsi que la capacité de l'Organisation à faire face aux crises tout en renforçant les systèmes nationaux et locaux de gestion des risques de catastrophes.

Programme 4E: Programme de coopération technique

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
4EP01	Sommet mondial de l'alimentation	98 780	348	99 128
4ES01	Gestion du programme, suivi et coordination du PCT	4 770	(348)	4 422
Total		103 550	0	103 550
Augmentations de coûts				3 866
Total – coûts recalculés				107 416

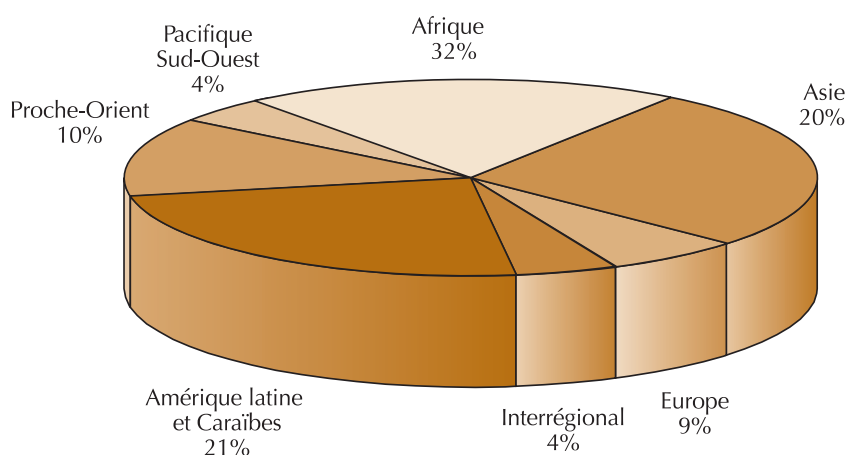
401. À sa cent vingt-neuvième session, en novembre 2005, le Conseil, tout en confirmant le fait que le PCT est déterminé par la demande, a approuvé des modifications de fond de sa politique et de son cadre opérationnel, visant à renforcer la pertinence, l'impact et la pérennité des résultats des projets du PCT. Ces modifications ont été intégrées dans l'exercice biennal 2006-07, ce qui a donné jour à de nouvelles façons d'utiliser et de gérer les ressources du PCT qui se poursuivront en 2008-09.

Répartition géographique globale

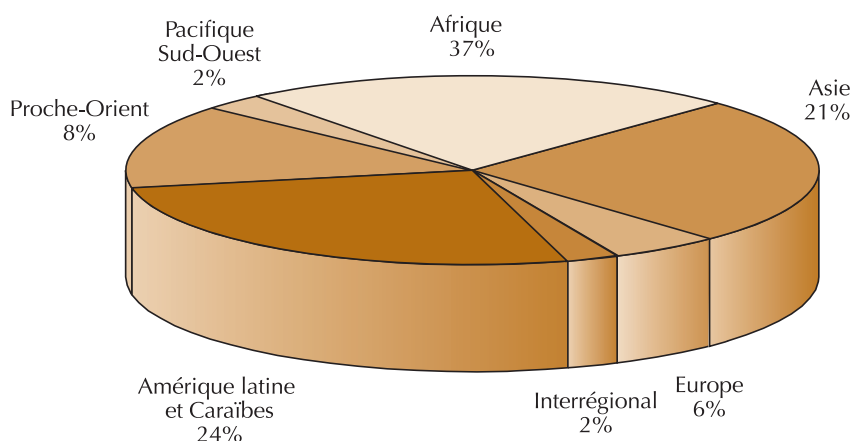
402. Tout en confirmant l'universalité de l'accès aux ressources du PCT, et sans fixer de niveau d'approbation par pays ou par groupe de pays, le Conseil a recommandé qu'une attention particulière soit donnée aux besoins des pays les plus défavorisés, notamment les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), soit un total de 115 pays. Un troisième groupe de pays en développement à revenu moyen continuent à avoir accès au PCT sous la forme de dons. Le tableau suivant compare les niveaux d'approbation pour ces trois groupes de pays lors de deux périodes: les trois périodes biennales précédentes et la période biennale actuelle en date de mai 2007. La tendance observée devrait se poursuivre en 2008-09.

Projets nationaux approuvés au titre du PCT entre le 1er janvier 2000 et le 31 mai 2007		2000-2005				2006-2007		
	Nombre de pays (Membres de la FAO)	Nombre de projets	en millions de \$EU	%		Nombre de projets	en millions de \$EU	%
Pays devant bénéficier d'une attention particulière	115	1 263	221,4	77,2%		185	33,0	79,8%
Pays à revenus élevés (à l'exclusion des PEID)	35	18	1,8	0,6%		0	0,0	0,0%
Autres pays en développement à revenus moyens	39	392	63,6	22,2%		50	8,3	20,2%
Total	189	1 673	286,8	100,0%		237	41,3	100,0%

Répartition des projets du PCT, par région 2004-2005



Répartition des projets du PCT, par région 2006-2007



Aide d'urgence

403. La valeur des projets de secours d'urgence approuvés en 2006-07 (en date de juin 2007) s'élève à 14,2 pour cent du total, soit juste en dessous du plafond indicatif de 15 pour cent fixé par les organes directeurs. Ce pourcentage est bien en deçà du niveau atteint en 2004-05 (27,8 pour cent) dû à la concomitance de grandes crises (grippe aviaire et zoonoses transfrontières, criquet pèlerin et autres situations d'urgence complexes, y compris le tsunami). Conformément aux directives données par les organes directeurs, l'aide d'urgence au titre du PCT s'éloigne de la seule fourniture d'intrants de production pour s'orienter vers les conseils techniques

stratégiques visant à renforcer la résistance et la préparation ainsi que la mobilisation d'un soutien efficace des donateurs et des autorités gouvernementales.

Utilisation du dispositif du PCT

404. Les Représentants de la FAO assument désormais la responsabilité de l'approbation des engagements au titre du fonds du PCT à hauteur de 200 000 dollars EU par exercice biennal et par pays. Alors qu'en 2004-05 seulement 0,7 million de dollars EU ont été approuvés au titre de projets relevant de ce dispositif, réalisés dans 40 pays, 5,8 millions de dollars EU ont été approuvés en 2006-07 (au 15 juin 2007) pour des projets réalisés dans 90 pays. Cette tendance devrait se poursuivre.

Procédures nationales renforcées

405. Le processus d'établissement des priorités des pays au titre du PCT fait intervenir les autorités gouvernementales, le Représentant de la FAO, la Division de l'assistance aux politiques (TCA) et ses fonctionnaires détachés dans les lieux d'affectation décentralisés et d'autres parties prenantes. Ces procédures garantissent une bonne prise en charge nationale des projets et une totale conformité de l'assistance du PCT avec les politiques de développement à l'échelon national. Le dispositif du PCT contribue à l'élaboration des Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme et les priorités du PCT sont intégrées dans ces Cadres nationaux et dans d'autres cadres élaborés par les équipes de pays des Nations Unies.

Critères, procédures et directives applicables au PCT

406. Les critères approuvés en novembre 2005 ont été systématiquement appliqués lors de l'évaluation des nouvelles demandes. La préparation et la mise en œuvre des projets ont été facilitées grâce à l'introduction d'outils et de concepts appropriés (directives du PCT pour les parties prenantes nationales, modèle de document de projet, cadre logique), conformément aux pratiques optimales d'autres institutions des Nations Unies et des organismes de donateurs, et grâce à une meilleure communication avec les partenaires du PCT et une formation renforcée pour ces derniers. Ces nouveaux arrangements devraient également aboutir à un suivi et à une évaluation améliorés, et par conséquent à une meilleure reddition de compte auprès des organes directeurs. Des modules sont notamment introduits pour l'autoévaluation réalisée par les responsables de budget (les représentants de la FAO dans la majorité des cas) et portant sur les résultats/les réalisations des projets et leurs effets catalytiques potentiels, lorsque les projets arrivent à terme.

Lien entre les activités mondiales de la FAO et les besoins locaux

407. Le PCT continuera à jouer un rôle catalytique en matière de « localisation » des biens publics mondiaux de la FAO (y compris les normes, réglementations et pratiques optimales élaborées par les programmes de la FAO) conformément aux critères du PCT. Le fonctionnaire technique principal désigné pour chaque projet PCT est chargé de veiller à ce que le projet soit élaboré, évalué, approuvé et mis en œuvre conformément à des normes techniques optimales et aux politiques générales et sectorielles de la FAO.

408. Tous les projets continueront à être directement liés à au moins une entité de programme. Par exemple, dans le cadre des crédits alloués au PCT pour les périodes biennales 2004-05 et 2006-07, 22 programmes techniques et 65 entités de programme ont élargi leur portée grâce au PCT, notamment: Gestion des systèmes de production végétale (14,0 et 19,8 pour cent); Maladies et ravageurs des animaux et des plantes (22,8 et 14,9 pour cent); Nutrition et protection du consommateur (5,1 et 7,2 pour cent); Infrastructures rurales et agro-industries (3,3 et 6,2 pour cent); et Politiques alimentaires et agricoles (5,4 et 3,5 pour cent).

Gestion du Programme

409. Le PCT est administré et coordonné par le Service du Programme de coopération technique (TCOT) qui relève du Directeur de la Division des opérations de terrain du

Département de la coopération technique. Le Service TCOT assure que les projets approuvés répondent aux critères du PCT et coordonne l'évaluation des demandes ainsi que la suite donnée par l'Organisation aux demandes d'assistance dans le cadre du PCT. Le Service se charge du contrôle de la qualité lors de la conception du projet et il vérifie que les budgets affectés sont proportionnels aux problèmes rencontrés. Alors que la structure décentralisée joue un rôle croissant dans le cycle des projets, les départements du Siège continuent d'exercer leur responsabilité en matière de qualité et de respect des principes et des critères. Le Service TCOT a été en mesure de rationaliser ses opérations et de réduire ses effectifs en 2006-07 et à nouveau en 2008-09.

Chapitre 5: Services de gestion et de supervision

Programme 5A: Contrôle

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
5AP01	Vérification extérieure des comptes	925	0	925
5AP02	Vérification intérieure des comptes, inspection et suivi du système de contrôle intérieur et de gestion financière de l'Organisation	6 654	1 636	8 290
5AP03	Évaluation indépendante	3 681	203	3 884
Total		11 260	1 839	13 099
Augmentations de coûts				1 501
Total – coûts recalculés				14 600

410. Ce programme englobe les principales fonctions de contrôle, à savoir: le travail effectué par le Commissaire aux comptes et l'Inspecteur général dans tous les lieux d'affectation, les vérifications à l'échelle locale des bureaux décentralisés (entité 5AP02) et les activités d'évaluation financées par des ressources centrales. Une collaboration pleine et entière est maintenue entre le Commissaire aux comptes et le Bureau de l'Inspecteur général pour assurer la complémentarité des activités. La vérification intérieure des comptes continuera à porter sur les activités réalisées au Siège et les activités décentralisées, de façon à fournir l'assurance que les opérations sont gérées de manière économique, efficace et rationnelle, et comprendra des enquêtes sur les fraudes, les présomptions de fraude et les tendances répréhensibles. De nouvelles approches de la vérification locale des comptes seront envisagées afin de maîtriser les coûts. Le rétablissement des crédits du programme de vérification à l'échelle locale pour la période biennale 2006-07 devraient permettre une couverture adéquate.

Programme 5B: Services pour le budget-programme

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
5BP01	Appui à la planification, à la budgétisation, à l'exécution et au suivi du Programme fondés sur les résultats et établissement de rapports à ce sujet	5 806	50	5 856
5BS02	Appui central aux DPAI	1 207	0	1 207
Total		7 013	50	7 063
Augmentations de coûts				851
Total – coûts recalculés				7 914

411. Ce programme apporte un appui à la planification, à la budgétisation, à l'exécution, au suivi et à l'autoévaluation du Programme fondés sur les résultats et à l'établissement de rapports à ce sujet par le biais du Bureau du programme, du budget et de l'évaluation, à l'exception du travail d'évaluation indépendante qui relève du programme précédent. Comme cela est expliqué dans la *Section II.B* ci-dessus, les fonds catalytiques gérés centralement à l'appui d'activités multidisciplinaires (5BS02) sont maintenus.

Programme 5C: Services financiers

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
5CP01	Comptabilité centrale et rapports financiers	7 557	3 446	11 003
5CP02	Opérations et systèmes financiers	8 749	(6 066)	2 683
5CP03	Opérations de trésorerie	1 574	(274)	1 300
Total		17 880	(2 894)	14 986
Augmentations de coûts				2 179
Total – coûts recalculés				17 165

412. Dans le cadre de ce programme, la Division des finances gère les systèmes financiers de l'Organisation et les activités de contrôle de la comptabilité, dans le but de garantir la fiabilité des rapports financiers et leur conformité avec les politiques financières et les réglementations pertinentes, et établit les comptes officiels de l'Organisation qui devront être certifiés par le Commissaire aux comptes. La Division des finances gère également la trésorerie, les placements et les besoins monétaires de l'Organisation. Le programme fait face à des défis considérables liés notamment à l'introduction de nouvelles normes comptables dans l'ensemble du système des Nations Unies, et au grand volume des activités comptables et des rapports, liés au niveau croissant et à la complexité des activités extrabudgétaires de la FAO. On établit un ordre de priorité pour l'utilisation des ressources afin de relever ces défis de la façon la plus efficace et la plus rationnelle.

Programme 5D: Gestion des ressources humaines et bien-être du personnel

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
5DP01	Services sanitaires et médicaux	2 837	(63)	2 774
5DP02	Services juridiques relatifs aux ressources humaines	1 290	(56)	1 234
5DP03	Politiques, planification et activités interinstitutions relatives aux ressources humaines	5 028	(437)	4 591
5DP04	Développement de l'Organisation et structure du personnel	4 069	(63)	4 006
5DP05	Formation et perfectionnement du personnel	2 085	(78)	2 007
5DP06	Services de sécurité sociale	1 503	70	1 573
Total		16 812	(627)	16 185
Augmentations de coûts				2 219
Total – coûts recalculés				18 404

413. Ce Programme englobe la Division de la gestion des ressources humaines (AFH) et l'Unité médicale (AFDM). La Division AFH continuera à couvrir un large éventail d'activités de gestion des ressources humaines tout en jouant essentiellement son rôle consultatif et en apportant un soutien aux bureaux décentralisés. Dans ce contexte, une démarche intégrée sera mise en place pour la planification et la valorisation des ressources humaines dans le cadre du Modèle basé sur la pleine mise en œuvre du Système de gestion des ressources humaines. Au sein du système des Nations Unies, la Division AFH continuera de participer à des consultations interinstitutions, relatives notamment à la Commission de la fonction publique internationale et à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, en vue d'assurer le maintien d'une stratégie commune en matière de gestion des ressources humaines

414. La Division AFH apportera son soutien aux activités institutionnelles suivantes: examen des effectifs globaux; recrutement ciblé (notamment de candidats provenant de pays sous-représentés) et programmes de perfectionnement des jeunes cadres; mise au point et amélioration d'un système de gestion du comportement professionnel lié au modèle de planification de l'Organisation; et programme efficace de perfectionnement du personnel. L'Unité médicale s'acquittera de sa mission en matière de santé du personnel. Outre les initiatives déjà prises (évaluation ergonomique des postes de travail et élargissement des services d'information et de soins aux voyageurs), l'unité réalisera des programmes de médecine préventive sur la base des données du Système d'information sur la médecine du travail.

Programme 5E: Contrats et achats

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
5EP01	Achats	8 901	(388)	8 513
Total		8 901	(388)	8 513
Augmentations de coûts				1 376
Total – coûts recalculés				9 889

415. Ce programme, exécuté par le Service des contrats et achats de la Division des services administratifs, inclut l'appui central à toutes les activités d'achat de l'Organisation, dont l'importance s'est considérablement accrue, notamment du fait des situations d'urgences. Il appuie également les activités de formation et de renforcement des institutions en matière d'achat dans les pays concernés, dans le contexte de programmes et de projets importants dont le financement est unilatéral, et conformément au concept de renforcement des capacités.

416. Les activités vont se poursuivre en matière d'appui à la décentralisation et de délégation accrue des pouvoirs. Les conditions préalables sont les suivantes: déploiement du module de certification des achats dans les régions; finalisation du programme de certification des achats; et intensification de la formation. Le *Programme 5E* va continuer à cibler les catégories de marchandises pour lesquelles le Siège peut apporter un effet multiplicateur potentiel et une valeur ajoutée sur le plan technique. On continuera à rechercher les gains d'efficacité grâce à la mise en œuvre des outils de renseignement commercial de l'organisation élaborés dans le cadre de ce programme et à la poursuite de l'examen de faisabilité d'un outil systématique d'adjudication par voie électronique. Le *Programme 5E* poursuivra l'amélioration de la gestion des fournisseurs afin d'augmenter le taux de réponse aux appels d'offre, d'améliorer la répartition géographique des offres reçues et de mettre en place un service d'achats en collaboration avec les institutions basées à Rome et, le cas échéant, avec d'autres institutions des Nations Unies.

Programme 5F: Gestion des locaux

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
5FP01	Service central des dossiers	7 581	205	7 786
5FP02	Services de gestion des installations	25 874	1 952	27 826
Total		33 454	2 157	35 611
Augmentations de coûts				3 308
Total – coûts recalculés				38 919

417. Ce programme, exécuté par le Service des infrastructures et de la gestion des installations de la Division des services administratifs, englobe divers aspects de la gestion des locaux, en particulier les services collectifs et l'entretien des bâtiments. Vu les contraintes budgétaires générales de l'Organisation, on continuerait de compter sur l'aide du pays hôte et des bailleurs de fonds pour l'amélioration des infrastructures du Siège. Les activités d'entretien courant se poursuivront, mais à un rythme loin d'être idéal. Des fonds supplémentaires ont été mobilisés dans le cadre du Dispositif pour les dépenses d'équipement afin de réaliser des travaux de sécurité et d'entretien urgents et afin de lancer un processus à plus long terme de gestion des besoins en matière d'infrastructure, notamment pour améliorer la sécurité conformément aux normes et réglementations européennes. Ce programme inclut également des services essentiels se rapportant aux documents, aux archives centrales et aux communications internes.

Programme 5G: Réunions, services linguistiques et protocole

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
5GP01	Correspondance officielle	1 723	(166)	1 557
5GP02	Programmation des réunions au Siège et sur le terrain	1 559	149	1 708
5GP03	Fourniture et suivi des services linguistiques de la FAO	1 974	(12)	1 962
5GP04	Services de protocole et liaison avec les représentants permanents	2 625	(68)	2 557
Total		7 882	(97)	7 785
Augmentations de coûts				1 303
Total – coûts recalculés				9 088

418. Le *Programme 5G* gère la correspondance officielle et assure la programmation et la gestion de toutes les réunions de la FAO ainsi que des réunions non FAO qui se tiennent au Siège. Il fournit des services dans les langues de la FAO et également en langue locale, notamment dans le domaine de la terminologie, la traduction, l'interprétation et l'impression, ainsi que les systèmes de gestion du flux des documents et d'information connexes. Il inclut également les activités de liaison et de protocole, notamment la liaison avec le gouvernement hôte pour l'application de l'Accord de siège, la délivrance des documents de voyage, des visas et des cartes d'identité, et l'appui à l'organisation des réunions des Représentants permanents. On continuera à étudier les mécanismes de recouvrement des coûts relatifs au traitement et à la délivrance des documents administratifs (visas, laissez-passer, etc.).

419. On notera que la gestion financière et le suivi des services d'interprétation, de traduction et d'impression des documents s'effectuent dans le cadre de ce programme, mais que le financement de ces services est imputé aux divisions d'origine et aux secrétariats des organes directeurs sur la base des coûts standards fixés au début de la période biennale. Par rapport aux exercices antérieurs, le niveau des ressources gérées par les « pools » est en baisse, et ce essentiellement pour deux raisons: des mesures sont appliquées dans tous les programmes afin de réduire les volumes de traduction et d'impression et le nombre de jours d'interprétation; et un volume moindre de traduction est traité par les services de traduction interne. Des outils linguistiques électroniques sont disponibles en interne pour le personnel et peuvent être consultés sur l'Internet par le biais du site web FAOTERM.

Programme 5H: Services communs

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
5HP01	Fourniture de services d'appui à la gestion	19 641	2 821	22 462
Total		19 641	2 821	22 462
Augmentations de coûts				4 254
Total – coûts recalculés				26 717

420. Ce programme accueille le Centre des services communs (CSC), dont l'objectif ultime serait d'obtenir des gains d'efficience dans le traitement des tâches administratives en réduisant la fragmentation et le chevauchement des activités. Le CSC reconfiguré s'inspire, en l'élargissant, du précédent Service d'appui à la gestion, dont le coût était réparti entre un certain nombre de programmes. Il convient de rappeler que le CSC regroupe les services au personnel, la gestion des voyages, le service d'appui et d'assistance des utilisateurs lors de l'exercice de leurs fonctions d'administrateurs de budget ou de préparateurs de transactions dans l'ensemble de l'Organisation, ainsi que l'Unité des états de paie et des prestations et la nouvelle Unité de coordination des applications administratives.

Chapitre 6: Imprévus

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
6AP01	Imprévus	600	0	600
Total		600	0	600
Augmentations de coûts				0
Total – coûts recalculés				600

421. Les crédits pour imprévus restent inchangés au niveau fixé pour le Programme de travail et budget 1980-81.

Chapitre 8: Dépenses d'équipement

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
8AA01: Services de téléphonie		0	1 150	1 150
8AA02: Applications techniques de l'Organisation		1 950	1 875	3 825
8AA03: Logiciel de serveur et gestion des licences d'accès client		500	2 360	2 860
8AA04: Soutien informatique aux réunions		575	175	750
8AA05: Projet de Système de gestion des ressources humaines (SGRH)		9 250	(7 100)	2 150
8AA06: Projet de remplacement du système de comptabilité de terrain		500	(500)	0
8AA07: Système électronique de gestion documentaire		800	50	850
8AA08: Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)		0	5 775	5 775
8AA09: Bâtiments - Systèmes d'infrastructure		0	350	350
8AA10: Applications techniques de l'Organisation		0	700	700
Total		13 575	4 835	18 410
Augmentations de coûts				528
Total – coûts recalculés				18 938

422. Comme indiqué à la *Section III.B* ci-dessus, une enveloppe totale de 18,4 millions de dollars EU a été allouée au titre des dépenses d'équipement pour 2008-09. Les détails et les justifications des projets correspondants présentés au tableau ci-dessus sont exposés ci-après.

8AA01: Services de téléphonie (1 150 000 dollars EU)

423. Le central téléphonique numérique qui assure les services de téléphonie au Siège a été mis en service en 1994 et il devra être remplacé au cours de l'exercice 2008-09. Compte tenu de l'évolution technique du protocole de transmission de la voix par Internet (VoIP), il est prévu d'opter pour un central téléphonique de nouvelle génération compatible avec cette technologie. Les crédits dont l'allocation avait été différée en 2006-07 (150 000 dollars EU) seront dépensés début 2008 pour permettre un premier essai de la technique VoIP, y compris dans les bureaux régionaux, dont les centraux téléphoniques sont plus petits et se prêtent ainsi mieux à des tests. L'objectif de ces mesures est de permettre une maîtrise des coûts des appels téléphoniques vocaux au sein d'une Organisation de plus en plus décentralisée dont les dépenses de communication continueraient, sinon, de croître rapidement. Afin de réduire le plus possible les risques et les désagréments pour les utilisateurs, une approche progressive sera adoptée: crédit supplémentaire d'un million de dollars EU en 2008-09, le solde nécessaire pour achever le projet étant imputé sur le budget de 2010-11.

8AA02: Applications techniques de l'Organisation (3 825 000 dollars EU)

424. Les crédits alloués sont inférieurs aux montants prévus dans le PMT 2006-11. Les sous-rubriques faisant l'objet d'un financement en 2008-09 sont récapitulées au tableau ci-dessous.

Immobilisations	Montant
Mise à jour des infrastructures pour les applications administratives	1 685
Mise à jour limitée du Logiciel de planification des ressources de l'Organisation	420
Expansion de l'entrepôt de données de l'Organisation	200
Mise à jour du logiciel de la Grande base de données	500
Mise à jour de PIREs	220
Mise à jour du système de gestion des voyages	800
TOTAL	3 825

425. Le développement de la base de données de l'Organisation s'inscrit dans le cadre des systèmes d'information de gestion considérés essentiels pour prendre des décisions efficaces et

rapides. L'investissement de 200 000 dollars EU est destiné à un travail préliminaire consistant à rédiger le plan de mise en œuvre d'un cadre pour les systèmes d'information de gestion de l'Organisation. Une enveloppe de 500 000 dollars EU a été allouée pour mettre à jour le logiciel du système de la grande base de données, qui permettra d'avoir un environnement opérationnel plus performant, ainsi qu'une interface plus simple et intuitive, et 220 000 dollars EU ont été alloués pour actualiser le système PIRES de budgétisation et planification de l'Organisation. Le progiciel Atlas, mis en service en mai 1999 pour exécuter au sein de l'Organisation des fonctions de comptabilité et d'information liées aux voyages, devra être remplacé (moyennant un investissement de 800 000 dollars EU, reporté depuis l'exercice 2006-07). Le nouveau logiciel répondra aux besoins de l'Organisation en matière de pratiques optimales pour le traitement des voyages, de même qu'aux recommandations des vérificateurs internes et du Commissaire aux comptes qui prescrivent d'importantes modifications du système actuel.

8AA03: Logiciel de serveur et gestion des licences d'accès client (2 860 000 dollars EU)

426. Les sous-rubriques sont mentionnées au tableau ci-dessous.

Immobilisations	Montant
Réseau et logiciels de gestion des courriels Microsoft	1 180
Courriels entre postes de travail dans les bureaux de pays existants	980
Logiciel de lutte contre le pourriel	250
Mise en place d'un réseau centralisé et de serveurs de courriel	450
TOTAL	2 860

427. La FAO utilise actuellement les logiciels Microsoft Windows 2000 Server et Microsoft Exchange 2000, respectivement pour les serveurs et le courrier électronique. Comme les fournisseurs cesseront d'assurer le suivi de ces deux logiciels au milieu de l'année 2010, il est nécessaire d'allouer 1,18 million de dollars EU pour acquérir de nouvelles versions des logiciels Windows Server et Exchange et acquitter les licences d'utilisation correspondantes. Cette somme couvrira les frais afférents aux serveurs de gestion de réseau et les licences pour les serveurs et l'accès client au Siège et dans les bureaux régionaux et sous-régionaux, la formation du personnel d'appui et des utilisateurs, ainsi que les dépenses liées au passage à de nouvelles versions.

428. Afin de répondre au besoin de longue date de doter l'ensemble du personnel d'un accès au courrier électronique, on a entamé en 2006 un projet destiné à élargir les services de courrier électronique interne aux bureaux de pays existants, et à mettre ainsi le personnel de ces bureaux sur un pied d'égalité avec les autres fonctionnaires de la FAO. Un crédit de 980 000 dollars EU a été alloué pour mener à bien ce projet. Les messages indésirables envoyés par courriel (spam, ou pourriels) sont devenus une véritable nuisance à cause de la perte de temps qu'ils causent aux internautes partout dans le monde. Le volume croissant et la complexité des pourriels exigent de faire appel à un dispositif plus performant et élaboré en 2008-09, moyennant un crédit de 250 000 dollars EU. Enfin, il est nécessaire de mettre en place un service de réseau central pour un montant de 450 000 dollars EU. Actuellement, les services de réseau (partage et échange de fichiers électroniques et d'imprimantes) sont organisés par départements et, à chaque fois que des ressources supplémentaires (disques, mémoire, processeurs) sont nécessaires, il n'est pas possible, faute de flexibilité, d'utiliser les ressources qui sont disponibles ailleurs dans l'Organisation. Un service central est de nature à apporter des améliorations dans ce domaine.

8AA04: Soutien informatique aux réunions (750 000 dollars EU)

429. Les systèmes de communication des salles de réunion du Siège englobent le matériel audiovisuel et les équipements d'interprétation simultanée. Depuis les installations d'origine,

qui ont été financées par les contributions de divers gouvernements, aucun financement n'a été prévu pour moderniser ou remplacer les équipements de manière périodique. L'investissement prévu permettra de procéder à une révision des équipements des salles de réunion et de garantir le maintien de services d'audiovisuel et d'interprétation simultanée fiables, et complètera ainsi largement les mesures déjà entreprises en 2006-07. Ces crédits couvriront également d'autres services secondaires en rapport avec les réunions, comme la vidéoconférence, la diffusion audiovisuelle par l'intermédiaire du web, les dispositifs techniques pour l'interprétation simultanée à distance et l'enregistrement sonore numérique des débats dans les salles de réunion.

8AA05: Projet de Système de gestion des ressources humaines (SGRH) (2 150 000 dollars EU)

430. Le Comité financier, dans le rapport de sa cent dix-huitième session, prie instamment le Secrétariat d'accorder une priorité élevée « *notamment à l'achèvement en 2008 de toutes les fonctionnalités du SGRH³⁸* ». Compte tenu que le SGRH sera mis en œuvre progressivement, certaines de ses fonctionnalités ne seront pas disponibles avant 2008, y compris la planification des ressources humaines et l'information sur la gestion des ressources humaines, ainsi que le recrutement informatisé et la gestion des performances. Les crédits prévus sont destinés à achever la mise en œuvre, à garantir un soutien après la mise en œuvre, à résoudre les problèmes initiaux et à gérer parallèlement certaines procédures nécessaires dans le cadre des anciens systèmes.

8AA07: Système électronique de gestion documentaire (850 000 dollars EU)

431. Le SGRH sert à garder en archives des documents qui étaient auparavant conservés sur support papier. Il permet ainsi de réduire notablement la masse de documents papier circulant au sein de l'Organisation et, par exemple, d'utiliser des procédures de signature électronique pour les formalités relatives aux ressources humaines, ainsi que d'archiver et de rechercher plus facilement des documents. Le Système électronique de gestion des documents (EDMS) est complémentaire du SGRH. En outre, au titre de la même rubrique de dépenses, on finalisera la mise au point du Système de gestion des documents administratifs (DocFlow) pour faciliter les processus administratifs, gérer les documents et les tâches et permettre aux utilisateurs d'entreprendre, d'exécuter, de gérer et de suivre les processus internes.

8AA08: Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) (5 775 000 dollars EU)

432. En novembre 2005, le Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a approuvé la recommandation formulée par l'Équipe spéciale interinstitutions sur les normes comptables, aux termes de laquelle le système des Nations Unies adopte les normes IPSAS pour les états financiers établis à compter du 1er janvier 2010. En juillet 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé l'adoption des normes IPSAS par l'Organisation des Nations Unies. Le Directeur général a donné son assentiment à l'adoption des normes IPSAS au sein de la FAO sous réserve de l'identification des coûts d'une telle adoption et de l'approbation de la proposition par les organes directeurs, ainsi que du financement des dépenses.

433. La décision d'adopter les normes IPSAS, prise à l'échelle du système des Nations Unies, prévoit pour tous les organismes du système une obligation de conformité à ces normes au plus tard le 1er janvier 2010. Une équipe de projet établie au sein du système des Nations Unies assure le soutien, la coordination et la direction, mais chaque institution du système doit évaluer les incidences et inscrire les fonds nécessaires pour le projet dans son budget. Ainsi, les

³⁸ CL 132/24, par. 72.

normes IPSAS ont été intégrées dans le budget d'équipement à hauteur d'un montant estimé à 5,8 millions de dollars EU pour 2008-09. Des détails sur le projet et sur les coûts y afférents figurent dans le document *Rapport intérimaire sur l'adoption des normes comptables internationales pour le secteur public* (FC 118/12).

434. La non-adoption des normes IPSAS comporte des risques importants. La crédibilité de l'Organisation s'en ressentira, face aux autres organisations du système des Nations Unies, qui établissent des rapports financiers conformes aux normes IPSAS, et à l'opinion négative que les commissaires aux comptes devraient émettre concernant l'incapacité de l'Organisation à préparer des états financiers conformes aux normes IPSAS. En outre, l'Organisation ne bénéficierait pas des avantages attendus apportés par les normes IPSAS en matière d'amélioration de la reddition de comptes, de la transparence et de la gouvernance.

435. Ce montant englobe le coût des activités fonctionnelles et techniques, qui s'élèvent respectivement à 3,9 et 1,9 millions de dollars EU. La première rubrique comprend les charges relatives aux fonctionnaires et aux consultants de l'équipe chargée du projet, outre les coûts de remplacement, dans les divisions, du personnel auquel le projet fera appel pendant les phases d'analyse des travaux et de mise à l'essai. La seconde rubrique couvre les charges relatives aux fonctionnaires ou aux consultants chargés des activités techniques, ainsi que le coût des redevances d'utilisation des logiciels et du matériel supplémentaires nécessaires.

8AA09: Bâtiments - Systèmes d'infrastructure (350 000 dollars EU)

436. Afin de veiller à ce que les bâtiments du Siège soient conformes à la réglementation en matière de sécurité et à ce que le système de climatisation fonctionne de manière fiable, il est nécessaire d'investir d'urgence pour remplacer les groupes réfrigérants vieillissants ainsi que les systèmes électriques et les bouches du circuit de climatisation. Le remplacement des groupes réfrigérants permettra, outre un meilleur fonctionnement et une plus grande fiabilité de la climatisation dans les salles de réunion des bâtiments C et D, de mettre en conformité l'équipement aux prescriptions des protocoles de Montréal et de Kyoto sur l'environnement, qui recommandent d'abandonner progressivement l'usage des gaz nocifs pour la couche d'ozone tels que ceux contenus dans les systèmes de refroidissement visés.

8AA10: Applications techniques de l'Organisation (700 000 dollars EU)

437. Il était prévu, dans le PMT 2006-11, de mettre en route en 2010 des activités dans le cadre de ce projet, et il est donc demandé à ce qu'elles soient mises en œuvre en 2008-09. Ces activités consistent, entre autres, en: une base de données commune intégrée et accessible contenant des informations techniques et visant à permettre aux États Membres, aux partenaires et aux autres intervenants un meilleur accès aux données; des serveurs et des logiciels de serveur supplémentaires pour répondre à la demande croissante des départements techniques et des réseaux de connaissances; et l'amélioration et la modernisation technique de la Médiabase de l'Organisation pour améliorer la création de contenus, l'entreposage de données de sauvegarde et l'intégration des divers systèmes des divisions.

Chapitre 9: Dispositif pour les dépenses de sécurité

Programme 9A: Sécurité au Siège

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
9AP02	Protection du personnel, des biens et des activités de la FAO au Siège	7 989	81	8 071
Total		7 989	81	8 071
Augmentations de coûts				1 236
Total – coûts recalculés				9 306

438. Le *Programme 9A* porte sur la protection des personnes, des biens et des locaux au Siège et assure la coordination nécessaire avec les autorités gouvernementales du pays hôte. Le programme couvre, par exemple, la fourniture de cartes d'identification dotées d'une puce électronique intégrée, ainsi que d'infrastructure de sécurité telles que les caméras de sécurité, les zones de réception et les gardes affectés au Siège.

Programme 9B: Sécurité sur le terrain

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)				
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07	Variation	Programme de travail 2008-09
9BP01	Protection du personnel, des biens et des activités sur le terrain et mise à disposition d'équipements de sécurité aux bureaux des Représentants de la FAO	7 091	(108)	6 983
9BP02	Mise à disposition d'équipements de sécurité aux bureaux décentralisés de la FAO autres que les bureaux des Représentants	727	26	753
9BP03	Participation de la FAO aux efforts communs du système des Nations Unies visant à consolider la sécurité sur le terrain	297	0	297
9BP04	Contribution financière de la FAO au système unifié de gestion de la sécurité des Nations Unies	4 340	0	4 340
Total		12 455	(82)	12 373
Augmentations de coûts				423
Total – coûts recalculés				12 796

439. Le *Programme 9B* couvre l'élaboration de la politique de sécurité de la FAO sur le terrain et sa mise en œuvre dans tous les lieux d'affectation hors siège, dans le contexte d'une décentralisation croissante. Le programme inclut les éléments suivants:

- liaison avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies et la représentation de l'Organisation lors des réunions du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité pour toutes les questions relatives à la politique de sécurité et à la gestion du système commun de sécurité des Nations Unies;
- coordination de la formation pour les voyages officiels et les procédures d'habilitation de sécurité concernant les pays présentant des problèmes de sécurité, information des Représentants de la FAO et d'autres membres du personnel sur la politique de sécurité sur le terrain et d'autres sujets connexes;

- . mise à disposition d'équipements et de services de sécurité pour les bureaux des Représentants de la FAO et aux bureaux régionaux, sous-régionaux et de liaison;
- . contribution au Plan d'assurance contre les actes de malveillance afin de couvrir les primes concernant les agents éligibles déployés sur le terrain; et
- . fourniture du matériel et de services de sécurité pour la protection du domicile du personnel éligible des bureaux hors siège de l'Organisation.
- .

Chapitre 10: Transfert au Fonds de péréquation des impôts

440. Le Fonds de péréquation des impôts a été institué le 1er janvier 1972.
441. Conformément à la pratique suivie depuis 1972-73, le budget 2008-09 est présenté en chiffres bruts, en ce sens qu'un crédit au titre du plan d'imposition du personnel est ajouté au budget opérationnel effectif total.
442. Les contributions des États Membres qui n'imposent pas le traitement versé par la FAO à leurs ressortissants ne seront en rien modifiées: en effet, leur quote-part du crédit en question leur est remboursée, puisqu'elle est intégralement déduite de leurs contributions brutes.
443. Les États Membres qui imposent les traitements de leurs ressortissants verront leur quote-part du crédit inscrit au titre du plan d'imposition du personnel réduite du montant estimé nécessaire pour rembourser aux fonctionnaires intéressés l'impôt versé par eux.
444. Le montant de 94,3 millions de dollars EU inscrit pour 2008-09 représente la différence entre traitements bruts et traitements nets calculée, dans le cas des fonctionnaires du cadre organique et des catégories supérieures, sur la base du barème des traitements de l'ONU au 1er janvier 2007.
445. Après que la Conférence aura déterminé le barème des contributions à appliquer en 2008-09, elle recevra un état des contributions nettes dues par les États Membres, une fois déduite leur quote-part du crédit précité.

ANNEXE 2 – DIMENSIONS REGIONALES

État récapitulatif des ressources

(tous les montants sont en milliers de \$EU)		
Région	Chapitre 2 - Systèmes alimentaires et agricoles durables	Chapitre 3 - Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer
Mondial	86 182	115 003
Interrégional	15 187	2 572
Afrique	45 087	32 779
Asie et Pacifique	27 812	28 448
Proche-Orient	15 816	10 280
Europe	15 423	17 662
Amérique latine/	27 457	17 362
Total	232 963	224 105

Le tableau donne une ventilation des ressources du Programme ordinaire qui, selon les estimations, iraient à chaque région; celles-ci comprennent les allocations aux bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux au titre des deux chapitres et une partie des ressources allouées au Siège.

Introduction

446. L'Organisation entend mieux répondre aux priorités des bureaux décentralisés tout en continuant à travailler sur les questions de portée mondiale. L'*Annexe 1* ci-dessus était consacrée aux principales orientations programmatiques et réalisations mondiales et se contentait de faire référence aux activités intéressant directement les différentes régions, de manière explicite (par exemple, en abordant les maladies animales ou les ravageurs des plantes affectant certaines zones géographiques) ou implicite (par exemple, en mentionnant les travaux prévus sur certaines questions de nature régionale ou infrarégionale, tels que les études prospectives sur la foresterie, le soutien apporté aux organisations de pêche ou la préparation de programmes de sécurité alimentaire).

447. En conséquence, cette annexe apporte des précisions sur les priorités intéressant les régions et devant être abordées en 2008-09 dans le cadre du *Chapitre 2: Systèmes alimentaires et agricoles durables* et du *Chapitre 3: Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer*.

448. Les domaines prioritaires définis par les bureaux régionaux en consultation avec les bureaux infrarégionaux et les divisions techniques du Siège tiennent compte des recommandations des Conférences régionales. Les résultats planifiés sont présentés dans le contexte des programmes existants; ils visent à contribuer aux travaux normatifs de l'Organisation et à en étendre le bénéfice aux niveaux régional, infrarégional et national. Les ressources extrabudgétaires fourniront des moyens supplémentaires pour traiter ces priorités sur le terrain.

449. Le tableau synthétique présenté ci-dessus précise comment les ressources du Programme de travail devraient, pour les *Chapitres 2 et 3*, être ventilées entre les activités de portée mondiale et celles concernant les différentes régions. Les présentations par région se concentrent délibérément sur certains aspects donnés. Elles commencent par un bref aperçu général dans la perspective du mandat de la FAO.

Afrique

Aperçu général

450. En Afrique, l'agriculture est aujourd'hui encore tributaire des caprices de la pluviométrie, 93 pour cent des terres cultivées environ étant faiblement ou non irriguées. Elle

se caractérise également par des problèmes liés à la faible productivité des sols, des systèmes de production très extensifs, une dégradation des sols, de faibles rendements, des pertes provoquées par les ravageurs avant et après les récoltes et l'absence de variétés résistantes aux maladies et à la sécheresse. La plupart des communautés agricoles se trouvent encore confinées à des pratiques agricoles à faible intensité d'intrants/faible productivité et parviennent à peine à s'élever au dessus du niveau de subsistance. D'autres faiblesses majeures, au niveau par exemple des arrangements institutionnels, de la formulation des politiques ou des statistiques disponibles, doivent être corrigées. Dans un tel contexte, l'exploitation des ressources en eau constitue une priorité fondamentale. Il convient également de mettre en œuvre de manière volontaire une gestion intégrée des ressources naturelles, en vue d'augmenter la productivité, de parvenir à une diversification appropriée des systèmes de production et d'assurer un développement soutenable de l'agriculture, de l'élevage, de l'exploitation forestière et de la pêche, de manière à répondre à l'augmentation de la demande alimentaire tant pour la consommation nationale que pour l'exportation. Il faut également appliquer au sein des programmes régionaux et nationaux de sécurité alimentaire les pratiques exemplaires tirées de l'expérience. Toute l'importance nécessaire est par ailleurs accordée au soutien apporté au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Chapitre 2: Systèmes alimentaires et agricoles durables

451. Les principales priorités sont les suivantes:

- . conseils sur la gestion intégrée de l'eau et des terres, résultant en un plus large recours à la mise en valeur à faible coût des basses terres, une expansion de la petite irrigation, y compris les techniques d'épargne de l'eau, la collecte des eaux pluviales, la gestion durable des terres (TerrAfrica) ainsi que la réutilisation sécurisée des eaux usées pour l'irrigation, en particulier dans les zones urbaines et périurbaines;
- . appui aux systèmes de culture artisanaux, à l'agriculture de conservation et à l'agriculture urbaine et périurbaine;
- . appui aux pays pour la mise en œuvre des normes de la CIPV et de la Convention de Rotterdam ainsi que pour l'élimination des pesticides;
- . poursuite de l'application du Programme de prévention des urgences pour les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES), en particulier en vue de combattre et de prévenir les invasions de criquets pèlerins;
- . renforcement des organisations d'éleveurs en privilégiant les aspects environnementaux, techniques, financiers, commerciaux, organisationnels et relatifs à la gestion, en parallèle, gestion de la transition depuis des systèmes d'élevage extensifs vers des systèmes intensifs;
- . assistance apportée à la lutte contre les principales maladies, comme par exemple la grippe aviaire hautement pathogène et la résurgence de l'hépatite enzootique en Afrique de l'Est, notamment par le biais de systèmes d'alerte et de réaction rapides;
- . poursuite des actions menées sur la trypanosomiase africaine, notamment la définition de stratégies d'intervention à l'échelle de la zone sur la trypanosomiase et la mouche tsé-tsé et le renforcement et l'intégration des services vétérinaires et d'autres services liés au bétail;
- . poursuite de la mise en œuvre des Plans d'action nationaux pour la nutrition (PANN), notamment par le biais d'action de communication et d'éducation sur la nutrition et de méthodologies et directives portant sur la sécurité alimentaire des ménages;
- . réduction des carences en micronutriments, notamment en améliorant la qualité et l'accessibilité des données (AFROFOODS);
- . renforcement des systèmes d'inspection et de contrôle alimentaires et acceptation/application des recommandations du Codex Alimentarius;

- amélioration des systèmes dans les domaines de la finance rurale, de la fourniture d'intrants agricoles, des informations de marché et du développement de l'agrotransformation et des petites et moyennes entreprises agricoles.

Forêts

452. Les principales priorités sont les suivantes:

- amélioration des pratiques d'agroforesterie et de préservation des sols et utilisation des produits forestiers non ligneux;
- protection des forêts et de la faune et flore sauvages contre les feux de brousse;
- pratiques optimales pour la gestion des conflits homme/faune;
- échange d'informations et de connaissances sur la gestion des forêts et de la faune;
- formation de partenariats stratégiques et intégration des questions liées à la forêt aux initiatives du NEPAD;
- assistance aux programmes nationaux de foresterie, une attention particulière étant accordée à la participation de multiples parties prenantes aux activités de conservation et de gestion;
- mise en œuvre de directives régionales visant à réduire l'impact des coupes, plantations forestières et protection contre les incendies;
- promotion d'une production dendroénergétique efficace.

Pêches

453. Les principales priorités sont les suivantes:

- élaboration de plans de gestion des pêches à long terme et renforcement des capacités nationales en vue de profiter pleinement de la pêche en mer et côtière;
- meilleure gouvernance des pêches et gestion participative, en particulier dans les environnements côtiers et marins;
- accès élargi au commerce régional et international des produits de la pêche;
- développement des entreprises par le biais d'institutions et de politiques favorables;
- appui au Programme spécial pour le développement de l'aquaculture en Afrique (SPADA);
- mise en place de réseaux régionaux d'aquaculture (similaires au RCAAP);
- recours à des approches de l'écosystème basées sur les bassins hydrographiques afin de s'assurer que le développement de l'aquaculture soit durable d'un point de vue social et environnemental.

Chapitre 3: Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer

454. Les principales priorités sont les suivantes:

- appui technique aux pays dans le cadre des négociations d'accords de partenariat économique en cours, des négociations commerciales multilatérales (OMC) et de diverses initiatives bilatérales et régionales dans le domaine des échanges, notamment par l'intermédiaire d'informations fiables;
- appui à l'harmonisation des politiques et plans d'action ainsi qu'au renforcement des capacités;
- outils permettant de collecter des données en fonction du sexe et de l'âge au sein des recensements agricoles et des enquêtes, indicateurs sur le développement agricole et la parité hommes-femmes;
- appui aux gouvernements dans le cadre de l'institution de programmes de lutte contre les effets du VIH/SIDA et d'autres maladies sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- conseils aux pays pour leurs recensements agricoles menés dans le cadre du Programme du recensement mondial de l'agriculture 2010;

- organisation de réunions de consultation et de tables rondes pour la sensibilisation des pays et des donateurs et éventuellement le financement de projets dans le cadre du PDDAA et autres prises de position;
- réseaux et partenariats visant à analyser et à partager les informations sur les politiques; actualisation des principales études de politique régionale ainsi que des domaines adaptés à une action conjointe.

Asie et Pacifique

Aperçu général

455. Dans cette région, de nombreux pays ont continué de faire des progrès considérables en matière de réduction de la pauvreté et de la faim et d'amélioration du niveau de vie. Toutefois, plusieurs d'entre eux continuent de souffrir de la pauvreté et, dans cette zone, les économies en développement et en transition comptent encore aujourd'hui 524 millions de personnes sous-alimentées. Les exploitants agricoles et forestiers et les pêcheurs sont très vulnérables aux catastrophes naturelles telles qu'inondations, sécheresses et cyclones. La grippe aviaire a en outre pris des proportions endémiques dans de nombreuses parties de la région. Les prix élevés de l'énergie, le manque d'eau, les conséquences de la libéralisation des échanges et de la mondialisation sur les petits exploitants ainsi que l'impact des changements climatiques sont autant de sources d'inquiétude, en particulier dans les petits États insulaires en développement. L'agriculture demeure un secteur essentiel, bien que son importance relative soit en déclin, tant en termes de contribution au PIB qu'en part de la population active.

456. Un cadre stratégique régional intitulé *Towards a Food-secure Asia and the Pacific* (« Vers une situation de sécurité alimentaire pour l'Asie et le Pacifique ») a été élaboré en consultation avec les institutions régionales partenaires et adopté lors de la vingt-septième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique qui s'est tenue en mai 2004 à Pékin. Six priorités stratégiques régionales ont été identifiées pour le long terme: 1) restructurer l'agriculture en tenant compte de l'évolution des conditions régissant les marchés et les échanges; 2) décentraliser la gouvernance pour appuyer le développement durable; 3) réduire la vulnérabilité face aux catastrophes; 4) promouvoir une gestion efficace et équitable des ressources naturelles ainsi que leur conservation et leur utilisation durable; 5) améliorer la biosécurité à l'appui de la sécurité alimentaire et du commerce agricole; 6) réduire la pauvreté dans les systèmes de subsistance fondés sur la riziculture. Bien qu'il ne constitue pas un plan d'action complet, il représente un outil utile pour formuler les activités qui seront menées à l'avenir.

Chapitre 2: Systèmes alimentaires et agricoles durables

457. Les principales priorités sont les suivantes:

- appui apporté à des systèmes agricoles durables fondés sur la riziculture et adoption, pour la gestion des sols, des cultures, de l'eau, des fertilisants et des ravageurs, d'une approche intégrée satisfaisant aux bonnes pratiques agricoles;
- politiques visant à redynamiser le secteur du riz et à améliorer les revenus agricoles en se fondant sur des partenariats entre de multiples parties prenantes;
- réseaux de production agricole régionaux et renforcement des capacités nationales d'adaptation et d'atténuation des effets négatifs du changement climatique;
- fourniture de systèmes de crédit et de commercialisation adaptés ainsi que de services d'irrigation; mesures d'atténuation des risques visant à apporter une aide aux paysans ainsi qu'aux populations vivant de la pêche et de la forêt;
- actions contre les maladies animales transfrontières et autres espèces envahissantes (surveillance, diagnostic, prévention et contrôle), en particulier la grippe aviaire et la fièvre aphteuse;

- . renforcement des systèmes phytosanitaires nationaux (conseils techniques, définition de normes);
- . assistance pour la restructuration du secteur de l'élevage et la mise en place de systèmes de production respectueux de l'environnement;
- . mise en place de cadres nationaux sur la biosécurité satisfaisant aux obligations internationales et bénéficiant d'une capacité politique et réglementaire suffisante pour analyser et gérer les risques (ce qui passe également par des ateliers et la mise en commun des informations et des technologies);
- . identification systématique des populations vulnérables d'un point de vue nutritionnel, en vue de mieux cibler les interventions dans le domaine;
- . réalisation d'études sur la consommation alimentaire et sur l'utilisation d'une alimentation sûre et diversifiée en vue de parvenir à une nutrition équilibrée, en se fondant notamment sur les indicateurs appropriés;
- . stratégies d'adaptation visant à améliorer la résilience des communautés rurales à d'éventuels changements climatiques et assistance technologique à la séquestration du carbone;
- . évaluation des impacts de la production de biocarburants et mise en œuvre de politiques et programmes pertinents dans ce domaine;
- . travaux analytiques sur le potentiel des biotechnologies et leurs risques;
- . politiques de développement des infrastructures rurales et des agro-industries et conseils techniques sur la gestion après récolte et les systèmes de distribution alimentaire.

Forêts

458. Les principales priorités sont les suivantes:

- . appui aux évaluations de ressources forestières;
- . assistance sur les questions de propriété, de régimes fonciers et d'arrangements institutionnels liés aux ressources forestières;
- . mise en œuvre de codes de pratique et de directives volontaires sur le développement et la gestion des forêts, les coupes qui y sont pratiquées, ainsi que les autres ressources naturelles.

Pêches

459. Les principales priorités sont les suivantes:

- . meilleure gestion des eaux côtières et des petits plans d'eau par les petites communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs, notamment par le biais de méthodes participatives;
- . réseaux visant à la préservation de l'environnement marin et côtier, conformément au Code de conduite pour une pêche responsable;
- . poursuite des actions visant à soutenir la reconstruction à long terme des pays touchés par les tsunamis et à améliorer les moyens d'existence de leurs populations.

Chapitre 3: Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer

460. Les principales priorités sont les suivantes:

- . conseils sur la redirection des subventions agricoles vers des investissements favorisant la croissance du secteur agricole, l'atténuation de la pauvreté et la sécurité alimentaire;
- . soutien aux organismes tels que l'ANASE, l'ASACR et le Forum des Îles du Pacifique sur les questions de politique portant sur les ravageurs et les maladies des animaux et des plantes, la gestion intégrée des bassins hydrographiques, l'impact des inondations et sécheresses, le contrôle des feux de forêt et les mécanismes d'alerte anticipée;
- . amélioration des systèmes de commercialisation en y créant une plus forte valeur ajoutée; accès facilité aux marchés et plus grande efficacité de ces derniers;

- . développement d'indicateurs et échange d'expériences, en vue d'améliorer la rapidité de production et la fiabilité des statistiques agricoles et des informations permettant de formuler des stratégies de sécurité alimentaire au niveau national;
- . renforcement des capacités et conseils portant sur les données statistiques et les systèmes d'information dans le secteur de l'agriculture et de l'alimentation, y compris sur les forêts et les pêches et la gestion des ressources naturelles;
- . étude de la situation de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans cette région, notamment en analysant les tendances et en étudiant les évolutions des négociations et de la politique commerciales;
- . promotion d'une plus grande autosuffisance des groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants et les handicapés; développement des opportunités pour les jeunes des zones rurales.

Europe et Asie centrale

Aperçu général

461. Le Bureau sous-régional pour l'Asie centrale d'Ankara et le Bureau pour l'Europe centrale et orientale, qui partage les locaux du Bureau régional de Budapest, viennent renforcer le réseau des bureaux de la FAO dans cette région. Le réseau s'étend désormais à 51 pays (nombre qui devrait passer à 53 en novembre 2007 si Andorre et le Monténégro deviennent membres) plus une organisation membre (la Communauté européenne). La population desservie atteint donc 260 millions de personnes, dont 65 millions de personnes souffrant de la pauvreté, pour la plupart situées dans des zones rurales.

462. Certains pays des Balkans, et plus particulièrement les pays d'Asie centrale de la CEI, souffrent de taux de pauvreté élevés, en particulier dans les zones rurales. L'agriculture demeure un secteur essentiel qui emploie une part importante de la population active et contribue de manière significative au PIB. Les domaines prioritaires identifiés et adoptés par la Conférence régionale portent sur la redynamisation du secteur rural, l'appui apporté aux moyens d'existence des populations rurales ainsi que l'aide apportée aux pays pour qu'ils puissent satisfaire aux critères d'adhésion à l'Union européenne. Il s'agit également de faciliter l'accès de ces pays aux marchés de l'UE. En outre, une grande importance est accordée aux problèmes transfrontières ainsi qu'à certaines thématiques nouvelles mises en avant lors de la Conférence régionale, telles que l'agriculture biologique, les biotechnologies et la biosécurité.

Chapitre 2: Systèmes alimentaires et agricoles durables

463. Les principales priorités sont les suivantes:
- . coopération en matière de surveillance, de diagnostic et de contrôle des maladies animales transfrontières, notamment de la fièvre aphteuse, comme le prévoit la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse;
 - . soutien au petit élevage, notamment en améliorant l'accès aux services de santé vétérinaires et la viabilité économique du secteur, en particulier dans les pays d'Asie centrale;
 - . renforcement des capacités pour les systèmes phytosanitaires et de quarantaine végétale nationaux, dans le cadre de la CIPV;
 - . interventions basées sur la communauté dans le domaine de la nutrition et renforcement des systèmes nationaux de contrôle alimentaire, notamment en révisant et en actualisant la législation dans ce domaine, en harmonisant les réglementations et normes conformément aux recommandations du Codex et d'autres instruments réglementaires internationaux et en conduisant des formations dans différents domaines relevant de la sécurité sanitaire des aliments;

- . renforcement des capacités nationales dans l'élaboration des politiques afin d'assurer l'accès aux terres pour les populations pauvres rurales ainsi que des régimes fonciers plus favorables, une meilleure sécurité alimentaire et un développement rural équilibré;
- . conseils pour une plus grande efficacité des Systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) et la mise en place de liens fonctionnels entre les activités de recherche et de vulgarisation;
- . capacités régionales et nationales à mener des évaluations innovantes axées sur le marché et à réaliser des transferts de technologies, notamment en matière de biotechnologies pour l'alimentation et l'agriculture et de réglementations sur la biosécurité;
- . développement des entreprises agricoles et promotion des investissements dans ce domaine, gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Forêts

464. Les principales priorités sont les suivantes:

- . en collaboration avec les partenaires, renforcement des institutions privées (associations) du secteur forestier;
- . appui aux mesures visant à protéger les ressources forestières et à consolider des terres forestières et portant sur les régimes fonciers;
- . promotion d'une utilisation du bois respectueuse de l'environnement (construction de logements et production d'énergie) et participation de l'ensemble des pays aux débats et initiatives relevant de la politique régionale du secteur forestier.

Pêches

465. Les principales priorités sont les suivantes:

- . appui à la modernisation de l'aquaculture et de la pêche dans les pays pauvres et amélioration de l'approche des écosystèmes dans le cadre de la gestion des pêches;
- . assistance aux organes régionaux, notamment la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et la CECPI pour soutenir l'aquaculture et les pêches continentales;
- . meilleure connaissance du Code de conduite pour une pêche responsable et prise en compte de ses principales dispositions dans l'élaboration des politiques nationales et dans les processus de planification.

Chapitre 3: Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer

466. Les principales priorités sont les suivantes:

- . traitement des principaux problèmes compromettant la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural durables, notamment par le biais de l'analyse, de la formulation et de la mise en œuvre des politiques;
- . stratégies régionales pour le développement des programmes de terrain, fondées sur les priorités nationales et les exigences infrarégionales;
- . assistance aux pays dans le cadre des Négociations commerciales multilatérales et analyse des questions relatives aux échanges régionaux et aux marchés agricoles;
- . facilitation continue des échanges et des réseaux;
- . renforcement des capacités dans le domaine des statistiques sur l'alimentation et l'agriculture, coordination entre les pays et échange d'expériences en matière de méthodologie;
- . promotion de CountrySTAT auprès des pays de la région et participation à la préparation de rapports nationaux relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

Amérique latine et Caraïbes

Aperçu général

467. La vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui s'est tenue en avril 2006 à Caracas, a mis l'accent sur sept domaines prioritaires. La présentation ci-après est organisée en fonction de ces derniers et non en fonction de la structure du PTB. Elle prend également en considération les recommandations émises lors de la réunion du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à Rome en janvier 2007 ainsi que d'autres demandes spécifiques de certains groupes de pays.

Maladies transfrontières des animaux et ravageurs des plantes

468. Les principales priorités sont les suivantes:

- . faire face à la menace que représente le virus de la grippe aviaire hautement pathogène (H5N1) et sa possible introduction dans les Amériques;
- . soutenir les pays pour la prévention et le contrôle de la fièvre aphteuse;
- . contrôler les principales autres maladies (peste porcine classique, encéphalopathie spongiforme bovine, lucilie bouchère, rage) et renforcer les services vétérinaires nationaux;
- . coopérer dans le domaine de la santé des plantes et de l'éradication de ravageurs ayant une incidence économique, tels que les mouches des fruits.

Bioénergies

469. Les principales priorités sont les suivantes:

- . développement et diversification des sources d'énergie de la région, dans le cadre de la Plateforme internationale sur la bioénergie (notamment par le biais de l'évaluation des potentiels, du renforcement des capacités au niveau national et de consultations régionales);
- . politiques afférentes aux biocarburants liquides et régulation du marché des produits et services relevant des bioénergies;
- . amélioration de la qualité des informations (sur les institutions, les technologies et les cultures alternatives) pour soutenir les programmes et les projets dans le domaine de la bioénergie.

Ressources génétiques, biodiversité et durabilité environnementale

470. Les principales priorités sont les suivantes:

- . élaboration d'une stratégie régionale de gestion et d'utilisation des ressources génétiques animales, contribution au Plan d'action mondial pour les ressources génétiques animales;
- . gestion durable des forêts naturelles ainsi que des zones protégées, pratiques appropriées de gestion de l'eau (notamment par le biais de réseaux tels que REDLACH et REDPARQUES);
- . gestion intégrée des bassins hydrographiques, utilisation des approches et des méthodes de planification territoriale.

Santé des animaux et des plantes et sécurité sanitaire des aliments

471. Les principales priorités sont les suivantes:

- . conseils techniques et politiques sur les normes privées, de plus en plus nombreuses et complexes;
- . conseils sur la gestion responsable des pesticides et l'élimination des pesticides obsolètes; poursuite de la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) (par le biais notamment, pour les deux zones, d'ateliers

- régionaux, de formations et de l'appui apporté aux pays pour l'homologation des pesticides et les programmes de surveillance post-homologation);
- . harmonisation des procédures relatives au Codex et mise en œuvre d'accords d'équivalence entre les pays; en parallèle, prévention des maladies d'origine alimentaire.

Sécurité alimentaire et politiques de lutte contre la faim

472. Les principales priorités sont les suivantes:

- . appui apporté à l'initiative intitulée « l'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim », notamment par l'intermédiaire d'activités de sensibilisation, d'ateliers et de réseaux, de la formation de fonctionnaires et de responsables d'ONG aux questions de sécurité alimentaire, de l'évaluation de programmes spécifiques et de la communication de statistiques sur la sécurité alimentaire et la malnutrition ainsi que d'autres données venant soutenir la planification gouvernementale;
- . promotion des activités de coopération Sud-Sud.

Développement rural et politiques agraires

473. Les principales priorités sont les suivantes:

- . suivi des recommandations de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural qui s'est tenue en mars 2006 et renforcement de la coopération avec les partenaires dans le cadre du Groupe interinstitutions sur le développement rural;
- . travail en réseau des institutions responsables des politiques territoriales, de la réforme agraire et de l'accès aux terres.

Agriculture urbaine et périurbaine

474. La principale priorité est la suivante:

- . analyse des principales questions: technologies, éducation nutritionnelle, gestion des sols et de l'eau, implications socioéconomiques, politiques de commercialisation et organisation des communautés.

Proche-Orient

Aperçu général

475. Le Proche-Orient est caractérisé par une grande disparité du point de vue de la dotation en ressources, des revenus et du développement rural. Plusieurs pays sont confrontés à des déficits vivriers et à une hausse de leurs importations alors que d'autres sont touchés par la malnutrition. Les besoins régionaux sont donc, eux aussi, hétérogènes et ils concernent notamment les domaines suivants: avis sur la formulation de politiques sur l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire; gestion améliorée des ressources en eau; mesures prises pour remédier à la faible productivité des systèmes agricoles; renforcement des capacités techniques et institutionnelles; réduction des pertes après récolte; programmes actifs de boisement et de conservation des sols; durabilité des ressources halieutiques et amélioration de la gestion des pêches; promotion des investissements du secteur privé et de l'esprit d'entreprise en agriculture; coopération efficace entre les pays pour la lutte contre les ravageurs transfrontières des plantes, l'adoption de normes et l'augmentation des possibilités de commerce intrarégional.

Chapitre 2: Systèmes alimentaires et agricoles durables

476. Les principales priorités sont les suivantes:

- . meilleure gestion de l'eau, y compris techniques de récolte de l'eau, réutilisation des eaux usées en agriculture, participation des irrigants à l'entretien des périmètres d'irrigation;

- . programmes de gestion des terres pour l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées;
- . production durable des parcours et services des écosystèmes;
- . appui aux réseaux sur l'élevage traitant des petits ruminants, des buffles et des ressources génétiques;
- . harmonisation des mesures phytosanitaires régionales et renforcement des capacités nationales; collaboration régionale sur les mesures phytosanitaires appliquées pour lutter contre les ravageurs;
- . assistance pour la mise à jour des législations nationales sur les pesticides;
- . promotion de stratégies de protection des plantes dans le cadre de l'agriculture biologique et des programmes de biosécurité et de prévention du risque biologique aux niveaux national et régional;
- . appui aux Commissions de lutte antiacridienne et opérations de prospection et de lutte (accompagnées des mesures suivantes: recherches appliquées, cours de formation, amélioration des outils d'information et utilisation de solutions de remplacement des pesticides traditionnels);
- . promotion de la création d'une Commission de la santé animale pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord;
- . interventions nutritionnelles au niveau des communautés et programmes d'éducation nutritionnelle;
- . renforcement des systèmes nationaux de contrôle des aliments et mise à jour des législations sur les aliments;
- . gestion améliorée de l'eau, y compris meilleures techniques de récolte de l'eau et réutilisation des eaux usées en agriculture et participation des irrigants à l'entretien des périmètres d'irrigation; préparation à la sécheresse et adaptation aux changements climatiques;
- . renforcement des capacités dans les domaines des biotechnologies (y compris cultures ayant une plus longue durée de conservation pour réduire les pertes après récolte), de la prévention du risque biologique, de la recherche et du transfert de technologies.

Forêts

477. Les principales priorités sont les suivantes:

- . renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion et la conservation des forêts;
- . coopération pour la protection contre les feux de forêt et pour la santé des forêts;
- . renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion et la conservation des forêts;
- . conservation des écosystèmes vulnérables moyennant l'application de méthodes appropriées de foresterie en milieu aride et semi-aride; remise en état des bassins versants;
- . renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion et la conservation des forêts;
- . utilisation durable de la dendroénergie.

Pêches

478. Les principales priorités sont les suivantes:

- . promotion de la coopération régionale, y compris pour l'évaluation et la gestion des stocks partagés et le commerce intrarégional;
- . renforcement des commissions régionales et sous-régionales des pêches, notamment RECOFI et création de nouveaux organismes régionaux des pêches, selon qu'il conviendra (par exemple, pour la mer Rouge);

- . systèmes de sécurité sanitaire et de qualité du poisson pour se conformer aux exigences internationales et amélioration des systèmes d'information commerciale;
- . assistance pour l'amélioration des systèmes statistiques des pêches.

Chapitre 3: Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer

479. Les principales priorités sont les suivantes:

- . meilleur suivi de la sécurité alimentaire et de la sous-alimentation aux niveaux des ménages, des pays et de la région, y compris par le truchement de SICIAV nationaux;
- . échange d'informations, de données d'expérience et d'enseignements, notamment dans le cadre du Réseau régional du Proche-Orient et d'Afrique du Nord pour les politiques agricoles (NENARNAP) et du Réseau du Proche-Orient et d'Afrique du Nord sur les connaissances et les informations concernant l'agriculture et le monde rural (NERAKIN), sous l'impulsion des SNAR aux niveaux national et régional;
- . plans d'action à long terme pour les interventions en cas de sécheresse et les atténuations des effets (conformément aux recommandations formulées par la Conférence régionale pour le Proche-Orient);
- . harmonisation des politiques agricoles et rurales pour la promotion d'une intégration commerciale sous-régionale et assistance aux pays ayant signé des accords d'association avec l'UE ou sur le point d'accéder à l'OMC;
- . études prospectives régionales sur les sujets suivants: effets des changements climatiques, utilisation de l'eau, utilisation de biocarburants, évolution de la demande d'aliments;
- . pour les pays se relevant de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, appui à des cadres institutionnels et de politique générale appropriés pour la remise en état de l'agriculture et du secteur rural.

Annexe 3 - Évolution des postes

480. Les propositions en matière de personnel du PTB 2008-09 traduisent l'impact des décisions concernant la réforme de la FAO prises à ce jour par les organes directeurs. Certaines s'appuient également sur l'expérience des actions menées; elles ont été soumises par les départements et bureaux. Le tableau ci-après résume l'évolution des postes prévus au budget par emplacement et par catégorie, du PTB révisé 2006-07 au PTB 2008-09.

Évolution des postes (Nombre de postes par niveau et par lieu d'affectation)

Classe	PTB 2006-07 révisé	PTB 2008-09	Variation	Changement en pourcentage
Siège				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	919	910	(9)	(1%)
Services généraux	872	798	(75)	(9%)
Total Siège	1 791	1 708	(84)	(5%)
Décentralisé				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	300	323	23	8%
Cadres recrutés sur le plan national	181	188	7	4%
Total cadres et fonctionnaires de rang supérieur	481	511	30	3%
Services généraux	800	847	47	6%
Total bureaux décentralisés	1 281	1 358	77	6%
Tous bureaux				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1 219	1 233	14	1%
Cadres recrutés sur le plan national	181	188	7	4%
Total cadres et fonctionnaires de rang supérieur	1 400	1 421	21	2%
Services généraux	1 672	1 644	(28)	(2%)
TOTAL	3 072	3 065	(7)	0%
Pourcentage de postes du cadre organique décentralisés	34%	36%		

Note: Le PTB 2006-07 comprend 14 postes de fonctionnaires du Siège détachés dans les bureaux extérieurs et le PTB 2008-09 19 postes de ce type.

481. Depuis le PTB révisé 2006-07, 77 postes sont venus compléter le personnel des bureaux décentralisés. Cette évolution s'explique principalement par la mise en place du Centre des services communs, le transfert à Budapest du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale et la création du Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale. La part des postes du cadre organique situés dans les bureaux décentralisés est passée de 34 pour cent à 36 pour cent.

482. Les services généraux comptent au total 28 postes de moins (variation de 2 pour cent). Cette baisse est essentiellement due aux modifications convenues pour le profil fonctionnel du Centre des services communs et à la poursuite de la rationalisation au sein des bureaux régionaux.

483. Conformément aux exigences d'un budget « de maintenance », les évolutions en matière de personnel sont minimales dans le PTB 2008-09 et les effectifs globaux ne comptent que sept postes de moins par rapport au PTB révisé 2006-07.

Annexe 4 - Aperçu du bilan de la FAO

484. La santé financière de l'Organisation peut être évaluée en examinant les trois éléments budgétaires suivants du Fonds général et des autres fonds, comme suit:

- . Le solde du Fonds général, qui reflète le résultat cumulé du recouvrement total des contributions dues par les États Membres, des recettes accessoires et d'autres recettes, auquel font pendant les dépenses cumulatives d'exécution du Programme de travail dans le cadre des crédits approuvés pour l'exercice biennal (incluant, par exemple, une exécution accélérée des projets du PCT en 2004-05) et d'autres coûts comme l'utilisation des arriérés approuvée par la Conférence pour des dépenses ponctuelles de 44,6 millions de dollars EU correspondant à des programmes hautement prioritaires incluant des systèmes informatiques;
- . Le Fonds de roulement, dont le niveau autorisé est de 25,4 millions de dollars EU. Il sert essentiellement à avancer des fonds au Fonds général pour financer les dépenses en attendant le recouvrement des contributions dues. Il peut également être utilisé pour financer des activités d'urgence non prévues au budget;
- . Le Fonds de réserve spécial, dont le niveau autorisé est fixé à 5 pour cent du budget opérationnel (soit actuellement 38,3 millions de dollars EU pour l'exercice biennal 2006-07). Créé par la Conférence en 1977 et élargi par les Résolutions 13/81 et 17/89 de la Conférence, il protège le Programme de travail contre les effets des coûts supplémentaires, non inscrits au budget, découlant de fluctuations de change défavorables et de tendances inflationnistes non prévues. Le Compte de réserve spécial peut également avancer des fonds remboursables au Fonds général.

Histoire du déficit du Fonds général

485. Le solde du Fonds général et des autres fonds fournit une vue instantanée de la santé financière de l'Organisation. Au 31 décembre 2006, la ventilation du Fonds général et des autres fonds se présente comme suit:

Situation de l'actif du Fonds général et des autres fonds au 31 décembre 2006 (comptes non vérifiés)

	en millions de \$EU
Solde du Fonds général/(Déficit cumulé)	(95,6)
Fonds de roulement	0,3
Compte de réserve spécial	12,1
Total des réserves et des soldes des fonds/(déficit) au 31 décembre 2006	(83,2)

486. Le tableau et le texte ci-après présentent une analyse de la diminution totale des réserves et du solde du Fonds du 31 décembre 1997 (année au cours de laquelle a été enregistré le dernier solde positif, d'un montant de 27,4 millions de dollars EU) au 31 décembre 2006.

Analyse de la baisse des réserves et des soldes des fonds pendant la période 1998-2006

	Amélioration / (détérioration) en millions de \$EU
Total des soldes des réserves et des fonds au 31 décembre 97	27,4
Fluctuations du Fonds général entre 1998 et 2006	
1 Diminution nette des provisions pour contributions	43,5
2 Amortissement non financé des coûts de l'assurance maladie après la cessation de service, au titre des services passés	(81,2)
3 Coûts de réaffectation et de licenciement en 1998-99 et 2000-01	(19,0)
4 Indemnités de départ imputées au Fonds général en 2002-03 et 2004-05	(12,3)
5 Pertes cumulatives de change imputées au Compte de réserve spécial	(19,8)
6 Autres dépenses	
1998-2005	(2,6)
2006 (comptes non vérifiés)	(19,2)
Détérioration nette du Fonds général entre 1998 et 2006	(110,6)
Total des soldes au 31 décembre 2006	(83,2)

Allocations au titre des contributions

487. Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, les contributions dues par les Membres ne sont considérées comme des avoirs nets dans les comptes de l'Organisation que lorsqu'elles sont réellement versées. Au 31 décembre 2006, les contributions et les arriérés dus par les Membres s'élevaient à 110,5 millions de dollars EU, et ce montant n'était donc pas crédité au solde du Fonds général. On observe cependant un net recul, de 43,5 millions de dollars EU, du montant des contributions non acquittées entre le 31 décembre 1997 (quand ce montant se chiffrait à 154 millions de dollars EU) et le 31 décembre 2006. Le tableau ci-dessous rend compte de cette amélioration.

Amortissements au titre de l'assurance maladie après cessation de service, pour les services passés

488. Les obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service représentent les coûts des prestations médicales que l'Organisation est tenue de payer pour les retraités sur la base de leurs années de services à la FAO. Il convient de les distinguer des dépenses courantes de service, qui sont un élément standard des coûts de personnel et sont financées par les crédits budgétaires du Programme ordinaire de chaque exercice biennal.

489. En 1997, les organes directeurs ont approuvé l'amortissement sur 30 ans des obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service selon l'évaluation actuarielle (c'est-à-dire leur enregistrement dans le bilan comptable). L'enregistrement de ces obligations dans les comptes officiels de la FAO a commencé en 1998, mais ce n'est qu'en 2004 que le principe des contributions complémentaires visant à financer ces charges a été adopté, la Conférence prévoyant cette année-là des contributions biennales supplémentaires d'un montant de 14,1 millions de dollars pour financer ces charges pour 2004-05 et 2006-07. L'impact cumulatif net de l'amortissement des engagements sur le déficit du Fonds général depuis le début de l'amortissement de l'assurance maladie après cessation de service en 1998 était de 81,2 millions de dollars, à compter de la fin 2006³⁹.

Coûts de réaffectation et de cessation de service en 1998-99 et 2000-01

490. Les Résolutions 7/97 et 3/99 de la Conférence ont autorisé le Directeur général à

³⁹ Outre le montant du déficit du Fonds général à la fin de 2006, une somme de 353,3 millions de dollars EU correspondant aux obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service n'est pas enregistrée ou financée et doit être amortie. D'autres informations sur ces charges sont présentées aux organes directeurs dans le document FC 118/11.

prévoir des coûts de réaffectation et de cessation de service supérieurs aux crédits budgétaires nets approuvés pour 1998-99 et 2000-01. Les coûts concernés, qui s'élèvent respectivement à 10,6 millions de dollars EU et 8,4 millions de dollars EU ont été imputés au Fonds général.

Paielements au titre des indemnités de départ en 2002-03 et 2004-05

491. Les paiements au titre des indemnités de départ sont un élément des coûts de personnel et sont imputés au compte du Fonds des indemnités de départ. Le montant inscrit au budget du Programme ordinaire pour la contribution au compte du Fonds des indemnités de départ est déterminé par l'évaluation actuarielle. À la fin des deux derniers exercices biennaux, des paiements supérieurs aux montants déterminés par les évaluations actuarielles, respectivement de 9,4 millions de dollars EU en 2002-03 et de 2,9 millions de dollars EU en 2004-05, ont été imputés au Fonds général sans financement correspondant.

Pertes nettes de change imputées au Compte de réserve spécial

492. Depuis 1997, le solde du Compte de réserve spécial a diminué d'un montant net de 19,8 millions de dollars EU sous l'effet des variations de change. Il s'établissait à 12,1 millions de dollars EU à la fin de 2006. L'analyse des gains et des pertes de change imputés au Compte de réserve spécial montre que la cause principale des différences de change enregistrées vient des taux de change défavorables en vigueur au moment du paiement des contributions des Membres acquittées en retard.

Manques de liquidités

493. Comme susmentionné, les contributions non acquittées et dues à la FAO, d'un montant de 110,5 millions de dollars EU à la fin de 2006, ne sont pas prises en compte dans le déficit cumulé du Fonds général, qui s'élevait à 95,6 millions de dollars au 31 décembre 2006. Par ailleurs, les retards de paiements des contributions sont la cause de pertes de change importantes, imputées au Compte de réserve spécial. Cependant, le montant élevé des arriérés et la persistance des retards ont pour effet d'aggraver la situation de trésorerie du Fonds général.

494. Avant de recourir à des emprunts extérieurs, l'Organisation utilise pleinement le Fonds de roulement et tout solde disponible du Compte de réserve spécial. Pendant de nombreuses années, le niveau de ces réserves a eu un effet protecteur et évité le recours aux emprunts malgré les retards de paiement des contributions. Cependant, la détérioration observée dans le paiement des contributions en 2004, en 2005 et de nouveau en 2006, ainsi que l'exécution des programmes approuvés et les fluctuations de change défavorables ont contraint l'Organisation à utiliser la totalité du Fonds de roulement et du Compte de réserve spécial et à recourir à des emprunts extérieurs pendant des périodes prolongées. En fait, les contributions non acquittées s'élevaient à 279 millions de dollars EU à la fin octobre 2006 et le montant des emprunts externes a culminé à 104 millions de dollars en novembre 2006, en baisse à la fin du mois lorsque les contributions non réglées sont tombées à 177,7 millions de dollars. Le document du Comité financier FC 118/3 *Questions financières: faits saillants* établit une projection des niveaux de trésorerie pour le reste de 2007, qui repose largement sur le calendrier des paiements de l'année précédente. Les emprunts extérieurs à l'appui des activités du Programme ordinaire devraient se situer à 40 millions de dollars EU d'ici octobre 2007, soit une baisse par rapport au niveau de 130 millions de dollars EU indiqué dans le SPTB. Cette réduction des besoins en matière d'emprunts résulte du paiement récent des contributions de certains gros bailleurs de fonds.

495. Le recours aux emprunts externes pourrait être complètement évité si les Membres payaient plus régulièrement leurs contributions (courantes et arriérés). Des mesures significatives doivent être adoptées par les organes directeurs en vue d'améliorer la perception des contributions, d'augmenter les filets de protection comme le Fonds de roulement et le

Compte de réserve spécial et de résoudre le problème posé par les obligations non financées, sans quoi l'Organisation ne pourra pas améliorer sa situation de trésorerie ou résoudre de manière adéquate le déficit cumulatif du Fonds général.

Annexe 5 - Vue d'ensemble des ressources totales disponibles (avant augmentation des coûts)

496. Le tableau suivant fournit un aperçu des ressources totales disponibles, comprenant les ouvertures nettes de crédits proposées, les autres recettes et les contributions volontaires estimées. Il établit une comparaison entre le PTB 2006-07 révisé et le PTB 2008-09, avant l'application des provisions pour augmentation des coûts.

497. Au titre des Autres recettes créditées au Fonds général, la réduction sous la rubrique « Divers » reflète le fait qu'il n'y a pas de ressources disponibles pour un virement à partir du Compte des dépenses d'équipement en 2008-09, par rapport au transfert de 10,1 millions de dollars EU réalisé en 2006-07.

498. Au titre des Autres recettes non créditées au Fonds général, le principal changement est un accroissement des coûts de soutien des projets imputés aux projets d'urgence du fait de la mise à jour des estimations sur la base des tendances et prévisions récentes.

Vue d'ensemble des ressources totales disponibles (avant augmentation des coûts de 2008-09, au taux de change budgétaire de 2006-07, soit 1 euro = 1,19 \$EU)

	2006-07	2008-09
Contributions nettes des États Membres	759 700	783 400
<i>Total des recettes accessoires</i>	6 000	1 000
Ouvertures nettes de crédits	765 700	784 400
<i>Contributions volontaires visées à l'Article 6.7 du Règlement financier: versées aux « Autres recettes »</i>		
<i>Autres recettes versées au Fonds général dans les comptes financiers</i>		
Banque mondiale	21 400	24 000
Autres institutions financières	4 285	4 465
Services d'appui technique	6 119	6 245
Coûts des services aux projets et services d'appui administratif et opérationnel	37 945	40 739
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	2 399	5 044
Rapports de fin de projet	1 331	1 231
Autres rubriques (par exemple, remboursements pour des services administratifs fournis au PAM et au CODEX et virements depuis le compte de dépenses d'équipement en 2006-07)	12 519	3 725
Total des « Autres Recettes » imputées au Fonds général dans les comptes financiers	85 998	85 449
<i>Autres recettes non imputées au Fonds général dans les comptes financiers</i>		
Organismes de coparrainage du Conseil scientifique	4 040	5 440
Coûts de service des projets imputés aux projets d'urgence	19 756	33 101
Autres (par exemple, détachements divers)	1 379	1 516
Total des autres recettes non imputées au Fonds général dans les comptes financiers	25 175	40 057
Total des autres recettes	111 173	125 506
Ressources disponibles pour le Programme de travail	876 873	909 905
<i>Contributions volontaires visées à l'article 6.7 du Règlement financier: Fonds fiduciaires nets des recettes au titre de l'appui aux projets</i>		
Autres projets de fonds fiduciaires	473 241	523 665
Projets d'aide d'urgence	305 933	312 900
Total estimatif des recettes des fonds fiduciaires	779 174	836 565
TOTAL ESTIMATIF DES RESSOURCES DISPONIBLES	1 656 047	1 746 470

Annexe 6 – Tableaux récapitulatifs par chapitre et programme

Résumé du Programme de travail et des ouvertures de crédits par chapitre et programme aux coûts de 2006-07 (en milliers de \$EU)

Programme et chapitre	Description	Budget 2006-07			Variation de programme			Propositions 2008-09		
		Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits
1A	Organes directeurs	7 794	0	7 794	1 088	0	1 088	8 883	0	8 883
1B	Direction générale	9 814	214	9 600	31	396	(365)	9 845	610	9 235
1X	Gestion du programme	714	0	714	(157)	0	(157)	557	0	557
1	Gouvernance de l'Organisation	18 323	214	18 109	962	396	566	19 285	610	18 675
2A	Gestion des systèmes de production végétale	20 164	323	19 841	(698)	113	(811)	19 466	436	19 030
2B	Gestion des systèmes de production animale	8 498	433	8 065	737	(69)	806	9 235	364	8 871
2C	Maladies et ravageurs des animaux et des plantes	23 870	423	23 447	3 092	129	2 963	26 961	552	26 409
2D	Nutrition et protection du consommateur	23 695	1 428	22 267	474	17	457	24 169	1 445	22 724
2E	Foresterie: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	11 277	253	11 024	(283)	125	(408)	10 995	378	10 617
2F	Foresterie: gestion, conservation et remise en état	8 233	82	8 151	731	37	694	8 963	119	8 844
2G	Industrie et produits forestiers	8 899	176	8 723	(71)	13	(84)	8 828	189	8 639
2H	Pêches et aquaculture: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	17 857	623	17 234	1 112	222	890	18 969	845	18 124
2I	Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture	12 912	482	12 430	567	2	565	13 479	484	12 995
2J	Produits et industrie de la pêche et de l'aquaculture	9 248	880	8 368	61	0	61	9 309	880	8 429
2K	Gestion durable des ressources naturelles	28 808	989	27 819	5 779	143	5 636	34 587	1 132	33 455
2L	Technologie, recherche et vulgarisation	10 012	4 044	5 968	1 423	1 451	(28)	11 435	5 495	5 940
2M	Infrastructure et agro-industries rurales	15 721	317	15 404	28	166	(138)	15 749	483	15 266
2X	Gestion du programme	21 003	160	20 843	(186)	63	(249)	20 817	223	20 594
2	Systèmes alimentaires et agricoles durables	220 196	10 613	209 583	12 767	2 412	10 355	232 963	13 025	219 938
3A	Effet multiplicateur sur les ressources et les investissements	50 829	26 553	24 276	3 377	2 598	778	54 206	29 152	25 054
3B	Politiques alimentaires et agricoles	30 295	1 416	28 879	53	(236)	289	30 348	1 180	29 168
3C	Commerce et marchés	11 899	322	11 577	(686)	18	(704)	11 213	340	10 873
3D	Information et statistiques agricoles	10 719	136	10 583	448	(10)	458	11 167	126	11 041
3E	Alliances et initiatives de plaidoyer contre la faim et la pauvreté	12 588	941	11 647	492	0	492	13 080	941	12 139
3F	Parité et équité dans les sociétés rurales	9 400	528	8 872	(472)	(278)	(194)	8 928	250	8 678
3G	Moyens d'existence en milieu rural	4 119	137	3 982	(1 042)	(13)	(1 029)	3 077	124	2 953
3H	Échange d'informations et renforcement des capacités	22 251	58	22 193	1 132	0	1 132	23 383	58	23 325
3I	Systèmes de technologie de l'information	28 952	0	28 952	3 332	0	3 332	32 285	0	32 285
3J	Communication et information	18 069	0	18 069	(450)	0	(450)	17 618	0	17 618
3X	Gestion du programme	20 312	204	20 108	(1 512)	(4)	(1 508)	18 800	200	18 600
3	Échange des connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer	219 433	30 296	189 137	4 672	2 075	2 597	224 105	32 371	191 734
4A	Coopération, intégration et suivi dans le système des Nations Unies	13 912	1 048	12 864	(112)	(191)	79	13 800	857	12 943

Programme et chapitre	Description	Budget 2006-07				Variation de programme				Propositions 2008-09			
		Programme de travail		À déduire :		Programme de travail		À déduire :		Programme de travail		À déduire :	
		travail	recettes	travail	recettes	travail	recettes	travail	recettes	travail	recettes	travail	recettes
4B	Coordination des services décentralisés	20 306	0	20 306	(89)	3	(92)	20 217	3	20 214			
4C	Sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et autres programmes de coopération au développement	86 092	22 933	63 159	(858)	2 522	(3 380)	85 233	25 455	59 779			
4D	Gestion des situations d'urgence et de l'après-crise	15 838	14 875	963	9 936	9 693	243	25 774	24 568	1 206			
4E	Programme de coopération technique	103 550	0	103 550	0	0	0	103 550	0	103 550			
4X	Gestion du programme	13 898	2 061	11 837	(3 063)	281	(3 345)	10 835	2 343	8 492			
4	Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du programme	253 596	40 917	212 679	5 813	12 308	(6 495)	259 409	53 225	206 184			
5A	Contrôle	11 260	454	10 806	1 839	460	1 379	13 099	914	12 185			
5B	Services pour le budget-programme	7 013	822	6 191	50	76	(26)	7 063	898	6 165			
5C	Services financiers	17 880	6 896	10 984	(2 894)	914	(3 808)	14 986	7 810	7 176			
5D	Gestion des ressources humaines et bien-être du personnel	16 812	2 426	14 386	(627)	240	(867)	16 185	2 666	13 519			
5E	Contrats et achats	8 901	3 240	5 660	(388)	699	(1 087)	8 513	3 940	4 573			
5F	Gestion des locaux	33 454	1 159	32 296	2 157	2 654	(497)	35 611	3 812	31 799			
5G	Réunions, services linguistiques et protocole	7 882	126	7 756	(97)	0	(97)	7 785	126	7 659			
5H	Services partagés	19 641	5 119	14 522	2 821	950	1 871	22 462	6 069	16 393			
5X	Gestion du programme	7 865	40	7 825	1 121	0	1 121	8 986	40	8 946			
5	Services de gestion et de supervision	130 708	20 282	110 425	3 983	5 993	(2 010)	134 690	26 275	108 415			
6	Imprévus	600	0	600	0	0	0	600	0	600			
8	Dépenses d'équipement	13 575	8 851	4 724	4 835	(8 851)	13 686	18 410	0	18 410			
9A	Sécurité au Siège	7 989	0	7 989	81	0	81	8 071	0	8 071			
9B	Sécurité sur le terrain	12 455	0	12 455	(82)	0	(82)	12 373	0	12 373			
9	Dépenses de sécurité	20 444	0	20 444	0	0	0	20 444	0	20 444			
Total		876 873	111 173	765 700	33 032	14 333	18 699	909 905	125 506	784 400			

Résumé du Programme de travail et des ouvertures de crédits par chapitre et programme aux coûts de 2008-09 (en milliers de \$EU)

Programme et chapitre	Description	Proposition avant augmentations des coûts 2008-09				Augmentations de coûts				Proposition après augmentations des coûts 2008-09			
		Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits
1A	Organes directeurs	8 883	0	8 883		826	0	826	0	9 709		0	9 709
1B	Direction générale	9 845	610	9 235		1 461	0	1 461	0	11 306		610	10 696
1X	Gestion du programme	557	0	557		81	0	81	0	638		0	638
1	Gouvernance de l'Organisation	19 285	610	18 675		2 368	0	2 368	0	21 653		610	21 043
2A	Gestion des systèmes de production végétale	19 466	436	19 030		2 265	0	2 265	0	21 731		436	21 295
2B	Gestion des systèmes de production animale	9 235	364	8 871		1 189	0	1 189	0	10 424		364	10 060
2C	Maladies et ravageurs des animaux et des plantes	26 961	552	26 409		3 111	0	3 111	0	30 073		552	29 521
2D	Nutrition et protection du consommateur	24 169	1 445	22 724		2 729	0	2 729	0	26 898		1 445	25 453
2E	Foresterie: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	10 995	378	10 617		1 360	0	1 360	0	12 354		378	11 976
2F	Foresterie: gestion, conservation et remise en état	8 963	119	8 844		1 081	0	1 081	0	10 044		119	9 925
2G	Industrie et produits forestiers	8 828	189	8 639		1 147	0	1 147	0	9 975		189	9 786
2H	Pêches et aquaculture: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	18 969	845	18 124		2 536	0	2 536	0	21 505		845	20 660
2I	Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture	13 479	484	12 995		1 759	0	1 759	0	15 238		484	14 754
2J	Produits et industrie de la pêche et de l'aquaculture	9 309	880	8 429		1 124	0	1 124	0	10 433		880	9 553
2K	Gestion durable des ressources naturelles	34 587	1 132	33 455		4 244	0	4 244	0	38 831		1 132	37 699
2L	Technologie, recherche et vulgarisation	11 435	5 495	5 940		1 030	0	1 030	0	12 465		5 495	6 970
2M	Infrastructure et agro-industries rurales	15 749	483	15 266		1 995	0	1 995	0	17 744		483	17 261
2X	Gestion du programme	20 817	223	20 594		2 901	0	2 901	0	23 718		223	23 495
2	Systèmes alimentaires et agricoles durables	232 963	13 025	219 938		28 470	0	28 470	0	261 433		13 025	248 408
3A	Effet multiplicateur sur les ressources et les investissements	54 206	29 152	25 054		5 596	0	5 596	0	59 802		29 152	30 650
3B	Politiques alimentaires et agricoles	30 348	1 180	29 168		4 026	0	4 026	0	34 373		1 180	33 193
3C	Commerce et marchés	11 213	340	10 873		1 595	0	1 595	0	12 808		340	12 468
3D	Information et statistiques agricoles	11 167	126	11 041		1 670	0	1 670	0	12 838		126	12 712
3E	Alliances et initiatives de plaidoyer contre la faim et la pauvreté	13 080	941	12 139		1 392	0	1 392	0	14 471		941	13 530
3F	Parité et équité dans les sociétés rurales	8 928	250	8 678		1 200	0	1 200	0	10 128		250	9 878
3G	Moyens d'existence en milieu rural	3 077	124	2 953		399	0	399	0	3 476		124	3 352
3H	Échange d'informations et renforcement des capacités	23 383	58	23 325		3 401	0	3 401	0	26 784		58	26 726
3I	Systèmes de technologie de l'information	32 285	0	32 285		4 169	0	4 169	0	36 454		0	36 454
3J	Communication et information	17 618	0	17 618		2 321	0	2 321	0	19 939		0	19 939
3X	Gestion du programme	18 800	200	18 600		2 677	0	2 677	0	21 478		200	21 278
3	Échange des connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer	224 105	32 371	191 734		28 445	0	28 445	0	252 550		32 371	220 179
4A	Coopération, intégration et suivi dans le système des Nations Unies	13 800	857	12 943		1 679	0	1 679	0	15 479		857	14 622
4B	Coordination des services décentralisés	20 217	3	20 214		2 829	0	2 829	0	23 046		3	23 043

Programme et chapitre	Description	Proposition avant augmentations des coûts 2008-09				Augmentations de coûts				Proposition après augmentations des coûts 2008-09			
		Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits
4C	Sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et autres programmes de coopération au développement	85 233	25 455	59 779	10 785	0	10 785	96 018	25 455	70 563			
4D	Gestion des situations d'urgence et de l'après-crise	25 774	24 568	1 206	3 081	2 559	522	28 855	27 127	1 728			
4E	Programme de coopération technique	103 550	0	103 550	3 866	0	3 866	107 416	0	107 416			
4X	Gestion du programme	10 835	2 343	8 492	1 969	0	1 969	12 803	2 343	10 461			
4	Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du programme	259 409	53 225	206 184	24 208	2 559	21 649	283 616	55 784	227 832			
5A	Contrôle	13 099	914	12 185	1 501	0	1 501	14 600	914	13 686			
5B	Services pour le budget-programme	7 063	898	6 165	851	0	851	7 914	898	7 016			
5C	Services financiers	14 986	7 810	7 176	2 179	0	2 179	17 165	7 810	9 355			
5D	Gestion des ressources humaines et bien-être du personnel	16 185	2 666	13 519	2 219	0	2 219	18 404	2 666	15 738			
5E	Contrats et achats	8 513	3 940	4 573	1 376	0	1 376	9 889	3 940	5 949			
5F	Gestion des locaux	35 611	3 812	31 799	3 308	0	3 308	38 919	3 812	35 107			
5G	Réunions, services linguistiques et protocole	7 785	126	7 659	1 303	0	1 303	9 088	126	8 962			
5H	Services partagés	22 462	6 069	16 393	4 254	0	4 254	26 717	6 069	20 647			
5X	Gestion du programme	8 986	40	8 946	1 287	0	1 287	10 273	40	10 233			
5	Services de gestion et de supervision	134 690	26 275	108 415	18 280	0	18 280	152 970	26 275	126 695			
6	Imprévus	600	0	600	0	0	0	600	0	600			
8	Dépenses d'équipement	18 410	0	18 410	528	0	528	18 938	0	18 938			
9A	Sécurité au Siège	8 071	0	8 071	1 236	0	1 236	9 306	0	9 306			
9B	Sécurité sur le terrain	12 373	0	12 373	423	0	423	12 796	0	12 796			
9	Dépenses de sécurité	20 444	0	20 444	1 658	0	1 658	22 102	0	22 102			
Total		909 905	125 506	784 400	103 957	2 559	101 398	1 013 862	128 065	885 798			

Annexe 7 - Ouvertures de crédits par unité organisationnelle

Allocation des ressources du Programme ordinaire par unité organisationnelle, aux coûts de 2006-07

Unité / Départ.	Description	PTB 2006-07 révisé			Variation			PTB 2008-09		
		Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits
ODG	Direction générale	7 846	0	7 846	1 302	0	1 302	9 148	0	9 148
UNC	Bureau de la coordination à l'échelle des Nations Unies et du suivi des OMD	0	0	0	2 855	0	2 855	2 855	0	2 855
OFA	Bureau du suivi du Sommet mondial de l'alimentation et des alliances	4 481	27	4 454	(4 481)	(27)	(4 454)	0	0	0
SAD	Conseillers spéciaux du Directeur général	2 389	0	2 389	(2 389)	0	(2 389)	0	0	0
AUD	Bureau de L'Inspecteur général	5 508	105	5 403	636	250	386	6 144	355	5 789
LEG	Bureau juridique	5 887	503	5 384	169	169	0	6 056	672	5 384
PBE	Bureau du programme, du budget et de l'évaluation	12 966	526	12 440	(954)	253	(1 207)	12 012	779	11 233
OCD	Bureau de coordination des activités normatives, opérationnelles et décentralisées	7 071	0	7 071	60	0	60	7 131	0	7 131
ODG	Direction générale	46 149	1 161	44 988	(2 803)	645	(3 448)	43 346	1 806	41 540
AGD	Bureau du Sous-Directeur général	5 479	0	5 479	(1 509)	0	(1 509)	3 970	0	3 970
AGA	Division de la production et de la santé animales	14 107	401	13 706	64	(13)	77	14 172	388	13 784
AGL	Division de la mise en valeur des terres et des eaux	11 877	533	11 344	(11 877)	(533)	(11 344)	0	0	0
AGN	Division de nutrition et de la protection des consommateurs	18 599	1 375	17 224	1	29	(28)	18 601	1 404	17 197
AGP	Division de la production végétale et de la protection des plantes	21 898	390	21 508	3 793	375	3 418	25 691	765	24 926
AGS	Division des infrastructures et agro-industries rurales	12 731	205	12 526	95	171	(76)	12 826	376	12 450
AGE	Division mixte FAO/AIEA	5 518	0	5 518	0	0	0	5 518	0	5 518
AG	Département de l'agriculture, de la biosécurité, de la nutrition et de la protection des consommateurs	90 209	2 904	87 305	(9 432)	29	(9 461)	80 777	2 933	77 844
FO	Département des forêts	25 179	388	24 791	(199)	113	(312)	24 979	501	24 478
NRD	Bureau du Sous-Directeur général	0	0	0	12 372	5 513	6 859	12 372	5 513	6 859
NRC	Division de l'environnement, des changements climatiques et de la bioénergie	0	0	0	8 084	719	7 365	8 084	719	7 365
NRL	Division des terres et des eaux	0	0	0	11 785	467	11 318	11 785	467	11 318
NRR	Division de la recherche et de la vulgarisation	0	0	0	5 688	188	5 500	5 688	188	5 500

Unité / Départ.	Description	PTB 2006-07 révisé			Variation			PTB 2008-09		
		Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits
NR	Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	0	0	0	37 929	6 887	31 042	37 929	6 887	31 042
SDD	Bureau du Sous-Directeur général	8 827	4 050	4 777	(8 827)	(4 050)	(4 777)	0	0	0
SDA	Division du développement rural	8 177	192	7 985	(8 177)	(192)	(7 985)	0	0	0
SDR	Division de la recherche, de la vulgarisation et de la formation	8 349	480	7 869	(8 349)	(480)	(7 869)	0	0	0
SDW	Bureau régional pour l'Europe	8 234	422	7 812	(8 234)	(422)	(7 812)	0	0	0
SD	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	33 587	5 144	28 443	(33 587)	(5 144)	(28 443)	0	0	0
FI	Département des pêches et de l'aquaculture	38 444	1 874	36 570	201	221	(20)	38 645	2 095	36 550
TCD	Bureau du Sous-Directeur général	5 533	32	5 501	(982)	28	(1 010)	4 551	60	4 491
TCI	Division du Centre d'investissement	44 798	25 170	19 628	1 121	2 510	(1 389)	45 919	27 680	18 239
TCE	Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation	16 359	15 536	823	9 252	9 252	(0)	25 611	24 788	823
TCO	Division des opérations de terrain	21 074	626	20 448	(113)	112	(225)	20 962	738	20 224
TCP	Programme de coopération technique	98 780	0	98 780	348	0	348	99 128	0	99 128
TCA	Division de l'assistance aux politiques	11 599	75	11 524	(400)	0	(400)	11 199	75	11 124
TC	Département de la coopération technique	198 144	41 439	156 705	9 227	11 902	(2 675)	207 371	53 341	154 030
AFD	Bureau du Sous-Directeur général	18 690	622	18 068	(5 981)	0	(5 981)	12 709	622	12 087
AFI	Division des systèmes et techniques d'information	29 483	0	29 483	(29 483)	0	(29 483)	0	0	0
AFF	Division des finances	19 089	652	18 437	(1 557)	95	(1 652)	17 532	747	16 786
AFH	Division de la gestion des ressources humaines	13 704	1 031	12 673	(430)	200	(630)	13 274	1 231	12 043
AFS	Division des services administratifs	36 621	1 616	35 005	(2 795)	600	(3 395)	33 826	2 216	31 610
AF	Département des ressources humaines, financières et matérielles	117 588	3 921	113 667	(40 246)	895	(41 141)	77 342	4 816	72 526
ESD	Bureau du Sous-Directeur général	4 977	145	4 832	(3 075)	(145)	(2 930)	1 902	0	1 902
ESC	Produits de base et commerce international	18 577	320	18 257	(18 577)	(320)	(18 257)	0	0	0
ESS	Division de la statistique	11 572	60	11 512	(5)	0	(5)	11 567	60	11 507
ESW	Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural	0	0	0	7 876	0	7 876	7 876	0	7 876
EST	Division du commerce et de la commercialisation	0	0	0	18 389	338	18 051	18 389	338	18 051
ESA	Division de l'économie du développement agricole	9 798	567	9 231	2 983	268	2 715	12 781	835	11 946
ES	Département du développement économique et social	44 924	1 092	43 832	7 591	141	7 450	52 515	1 233	51 282

Unité / Départ.	Description	PTB 2006-07 révisé			Variation			PTB 2008-09		
		Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits
GID	Bureau du Sous-Directeur général	1 557	0	1 557	(1 557)	0	(1 557)	0	0	0
GIC	Division de la Conférence, du Conseil et du protocole	15 115	126	14 989	(15 115)	(126)	(14 989)	0	0	0
GII	Division de l'information	16 405	0	16 405	(16 405)	0	(16 405)	0	0	0
GIL	Réseau d'information sur les exploitations agricoles	14 586	58	14 528	(14 586)	(58)	(14 528)	0	0	0
GI	Département des affaires générales et de l'information	47 663	184	47 479	(47 663)	(184)	(47 479)	0	0	0
FAOR	Bureaux des représentants de la FAO	88 236	10 149	78 086	1 089	1 219	(130)	89 325	11 368	77 957
LO	Bureaux de liaison	12 919	769	12 150	1 398	0	1 398	14 318	769	13 549
KCC	Division de la Conférence, du Conseil et du protocole	0	0	0	16 001	126	15 875	16 001	126	15 875
KCT	Division des technologies de l'information	0	0	0	31 934	0	31 934	31 934	0	31 934
KCD	SDG/UCP	0	0	0	2 242	0	2 242	2 242	0	2 242
KCE	Division de l'échange de connaissances	0	0	0	15 018	58	14 960	15 018	58	14 960
KCI	Division de la communication	0	0	0	19 325	0	19 325	19 325	0	19 325
KC	Département de l'échange des connaissances, de la communication et du renforcement des capacités	0	0	0	84 520	184	84 336	84 520	184	84 336
SEU	Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale	0	0	0	4 953	485	4 468	4 953	485	4 468
SLA	Bureau sous-	0	0	0	4 889	392	4 497	4 889	392	4 497
SLC	Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale	0	0	0	5 030	485	4 545	5 030	485	4 545
SLS	Équipe multidisciplinaire pour l'Amérique du Sud	0	0	0	4 779	78	4 701	4 779	78	4 701
SAPA	Bureau sous-régional pour les Îles du Pacifique	2 779	33	2 746	1	0	1	2 779	33	2 746
SFS	Bureau sous-régional pour l'Afrique australe	6 816	230	6 586	(388)	413	(801)	6 428	643	5 785
SFC	Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale	5 687	165	5 522	(657)	310	(967)	5 030	475	4 555
SEC	Bureau sous-régional pour l'Asie centrale	5 856	165	5 691	(507)	610	(1 117)	5 349	775	4 574
SFE	Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est	6 308	175	6 133	(790)	55	(845)	5 518	230	5 288
SFW	Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest	4 965	188	4 777	(229)	362	(591)	4 736	550	4 186
SEUR	Bureau Sous-régional pour l'Europe de l'Est	2 841	0	2 841	(2 841)	0	(2 841)	0	0	0
SLAC	Bureau sous-	4 437	66	4 371	(4 437)	(66)	(4 371)	0	0	0
SNEA	Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord	3 536	25	3 511	2	0	2	3 538	25	3 513

Unité / Départ.	Description	PTB 2006-07 révisé			Variation			PTB 2008-09		
		Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire : recettes	Ouverture de crédits
SO	Bureaux sous-régionaux	43 226	1 047	42 179	9 804	3 124	6 680	53 030	4 171	48 859
REU*	Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale (Budapest)	4 522	320	4 202	5 991	76	5 915	10 513	396	10 117
RNE	Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (Le Caire)	11 440	731	10 709	113	0	113	11 553	731	10 822
RAF	Bureau régional pour l'Afrique (Accra)	11 279	958	10 321	192	(475)	667	11 471	483	10 988
RAP	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok)	18 772	1 595	17 177	1 604	(110)	1 714	20 376	1 485	18 891
RLC	Bureau régional pour l'Amérique latine et	15 608	1 274	14 334	(2 273)	(50)	(2 223)	13 335	1 224	12 111
RO	Bureaux régionaux	61 621	4 878	56 743	5 628	(559)	6 187	67 249	4 319	62 930
MDA	Resources pour les activités multidisciplinaires	0	0	0	2 807	0	2 807	2 807	0	2 807
PBX	Coûts de réaffectation	0	0	0	3 300	0	3 300	3 300	0	3 300
AOS	Recettes	(5 634)	27 372	(33 006)	(1 366)	3 711	(5 077)	(7 000)	31 083	(38 083)
CONT	Imprévus	600	0	600	0	0	0	600	0	600
8	Dépenses d'équipement	13 575	8 851	4 724	4 835	(8 851)	13 686	18 410	0	18 410
9	Dépenses de sécurité	20 444	0	20 444	(0)	0	(0)	20 444	0	20 444
Total		876 873	111 173	765 700	33 032	14 333	18 699	909 905	125 506	784 400

* Les ressources du Centre de services communs de Budapest sont incluses dans les crédits du Bureau régional pour l'Europe

Annexe 8 – Organigrammes

Structure du Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Bureau de l'inspecteur général, AUD		Direction générale Directeur général Directeur général adjoint		Bureau juridique, LEG			
Bureau de la coordination à l'échelle des Nations Unies et du suivi des OMD, UNC		Cabinet du Directeur général		Bureau du programme, du budget et de l'évaluation, PBE			
AG Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs Centre de gestion des crises	FO Département des forêts	FI Département des pêches et de l'aquaculture	NR Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement Secrétariat du Conseil scientifique du GCRAI	ES Département du développement économique et social	TC Département de la coopération technique	KC Département des connaissances et de la communication Alliance internationale contre la faim	AF Département des ressources humaines, financières et matérielles - Centre des services communs - Service médical - Service de la sécurité
Division de la production et de la santé animales, AGA	Division de l'économie et des politiques forestières, FOE	Division de l'économie et des politiques de la pêche et de l'aquaculture, FIE	Division des terres et des eaux, NRL	Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural, ESW	Division de l'assistance aux politiques et de la mobilisation des ressources, TCA	Division des technologies de l'information, KCT	Division des finances, AFF
Division de la production végétale et de la protection des plantes, AGP	Division de la gestion des forêts, FOM	Division de la gestion des pêches et de l'aquaculture, FIM	Division de l'environnement, des changements climatiques et de la bioénergie, NRC	Division de l'économie du développement agricole, ESA	Division du Centre d'investissement, TCI	Division de l'échange des connaissances et du renforcement des capacités, KCE	Division de la gestion des ressources humaines, AFH
Division de la nutrition et de la protection des consommateurs, AGN	Division des produits et des industries, FOI	Division des produits et de l'industrie de la pêche, FII	Division de la recherche et de la vulgarisation, NRR	Division du commerce et des marchés, EST	Division des opérations de terrain, TCO	Division de la communication, KCI	Division des services administratifs, AFS
Division des infrastructures rurales et des agro-industries, AGS			Division de la statistique, ESS	Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation, TCE		Division de la Conférence, du Conseil et du protocole, KCC	
Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et							

Structure des Bureaux décentralisés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

AFRIQUE

Bureau régional pour l'Afrique, RAF
Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, SFW*

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, RLC
Équipe multidisciplinaire pour l'Amérique du Sud, SLS*

ASIE ET PACIFIQUE

Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, RAP

PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Bureau régional pour le Proche-Orient, RNE

EUROPE ET ASIE CENTRALE

Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale, REU
Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale, SEU*

Bureau sous-régional pour l'Afrique orientale, SFE

Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale, SLC

Bureau sous-régional pour les Îles du Pacifique, SAPA
--

Bureau sous régional pour l'Afrique du Nord, SNEA
--

Bureau sous-régional pour l'Asie centrale, SEC

Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale, SFC
--

Bureau sous-régional pour les Caraïbes, SLA
--

Bureau sous-régional pour l'Afrique australe, SFS
--

BUREAUX DE PAYS

BUREAUX DE PAYS

BUREAUX DE PAYS

BUREAUX DE PAYS

BUREAUX DE PAYS

* Partage ses locaux avec le Bureau régional

Bureaux de liaison

Amérique du Nord, **LOWA**

ONU (New York), **LONY**

ONU (Genève), **LOGE**

UE et Belgique, **LOBR**

Japon, **LOJA**

Russie, **LORU**

Sigles

ACP	Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ADG	Sous-Directeur général
AEP	Comité d'aide au développement
AFH	Division de la gestion des ressources humaines
AFS	Division des services administratifs
AG	Assemblée générale des Nations Unies
AGA	Division de la production et de la santé animales
AGE	Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture
AGROVOC	Thésaurus multilingue de terminologie agricole
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APD	Aide publique au développement
ASG	Secrétaire général adjoint
BIT	Bureau international du travail
CCA	Évaluation commune s'appliquant à tous les pays
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CDM	Mécanisme pour un développement propre
CECPI	Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
CIRADR	Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural
COAG	Comité de l'agriculture
COFO	Comité des forêts
CP	Comité des produits
CQCJ	Comité des questions constitutionnelles et juridiques
CRGAA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
CSC	Centre des services communs

DPAI	Domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire
EAF	Approche écosystémique des pêches
EEl	Évaluation externe indépendante de la FAO
EMPRES	Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes
ESW	Division de la parité, de l'équité et de l'emploi en milieu rural
EUFMD	Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse
FA	Fièvre aphteuse
FAOSTAT	Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation
FAOTERM	Base de données terminologiques de la FAO
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIRMS	Système de surveillance des ressources halieutiques
FPMIS	Système d'information sur la gestion du Programme de terrain
GAIN	Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GLCN	Réseau mondial sur le couvert végétal
GLiPHA	Atlas mondial sur la production et la santé animales
GREP	Programme mondial d'éradication de la peste bovine
GRULAC	Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HLCM	Comité de haut niveau sur la gestion
HLCP	Comité de haut niveau sur les Programmes
HLP	Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement
HPAI	Grippe aviaire hautement pathogène
IAAH	Alliance internationale contre la faim
IASMN	Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité
IDWG	Groupe de travail interdépartemental
IFI	Institution financière internationale

INFOODS	Réseau international des systèmes de données sur l'alimentation
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
KCE	Division de l'échange des connaissances et du renforcement des capacités
KCT	Division des technologies de l'information
LLDC	Pays sans littoral en développement
LORU	Bureau de liaison avec la Russie
MCS	Suivi, contrôle et surveillance
MSU	Unité administrative de soutien
NIMP	Normes internationales pour les mesures phytosanitaires
NMTPF	Cadre national sur les priorités à moyen terme
NPFS	Programme national pour la sécurité alimentaire
NR	Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement
NRC	Division de l'environnement, des changements climatiques et de la bioénergie
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OIER	Organisation d'intégration économique régionale
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PAM	Programme alimentaire mondial
PBE	Bureau du programme, du budget et de l'évaluation
PCT	Programme de coopération technique
pêche INN	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
PEID	Petits États insulaires en développement
PFNL	Produit forestier non ligneux
PFRDV	Pays à faible revenu et à déficit vivrier
PI	Protection intégrée
PIB	Produit intérieur brut
PIF	Forum des Îles du Pacifique
PLTA	Programme de lutte contre la trypanosomose africaine

PMA	Pays le moins avancé
PMT	Plan à moyen terme
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PSSA	Programme spécial pour la sécurité alimentaire
RFB	Organe régional des pêches
RLC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes
RPGAA	Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
SFERA	Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation
SGRH	Système de gestion des ressources humaines
SICIAV	Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité
SMIAR	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture
SMOT	Système mondial d'observation terrestre
SOFA	La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture
SOFI	L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde
SRA	Compte de réserve spécial
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
SSC	Coopération Sud-Sud
SSN	Système de surveillance par satellite des navires
Stratégie-STP	Stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture
TCA	Division de l'assistance aux politiques
TCPR	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TPF	Fonds des indemnités de départ
UNC	Bureau de la coopération à l'échelle des Nations Unies et du suivi des OMD
UNDG	Groupe des Nations Unies pour le développement
UNDSS	Département de la sûreté et de la sécurité
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNJSPF	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
WAICENT	Centre mondial d'information agricole

CADRE STRATÉGIQUE DE LA FAO 2000-15

Objectifs mondiaux des Membres:

- Accès de tous à tout moment à une nourriture saine et nutritive, en quantité suffisante, de façon à réduire de moitié le nombre des personnes souffrant de sous-alimentation chronique d'ici 2015.
- Contribution constante de l'agriculture et du développement rural durable, y compris des pêches et des forêts, au progrès économique et social et au bien-être de l'humanité.
- Préservation, amélioration et utilisation durable des ressources naturelles, qui incluent les terres, les eaux, les forêts, les pêches et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Stratégies visant à répondre aux besoins des Membres

- A. Contribuer à l'éradication de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté rurale
- B. Promouvoir, élaborer et renforcer les politiques et cadres réglementaires pour l'alimentation, l'agriculture, les pêches et les forêts
- C. Augmenter durablement l'offre et la disponibilité d'aliments et d'autres produits des secteurs agricole, halieutique et forestier
- D. Appuyer la conservation, l'amélioration et l'utilisation durable des ressources naturelles pour l'alimentation et l'agriculture
- E. Améliorer la prise de décisions par la fourniture d'informations et d'évaluations et encourager la gestion des connaissances en matière d'alimentation et d'agriculture

Stratégies pour aborder les questions intersectorielles

- Garantir l'excellence
- Promouvoir l'approche interdisciplinaire
- Élargir les partenariats et les alliances
- Continuer à améliorer le processus de gestion
- Assurer un effet multiplicateur des ressources pour la FAO et ses Membres
- Diffusion des messages de la FAO

OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

- | | |
|-------------|---|
| Objectif 1. | Réduire l'extrême pauvreté et la faim |
| Objectif 2. | Assurer l'éducation primaire pour tous |
| Objectif 3. | Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes |
| Objectif 4. | Réduire la mortalité infantile |
| Objectif 5. | Améliorer la santé maternelle |
| Objectif 6. | Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies |
| Objectif 7. | Assurer un environnement durable |
| Objectif 8. | Mettre en place un partenariat mondial pour le développement |